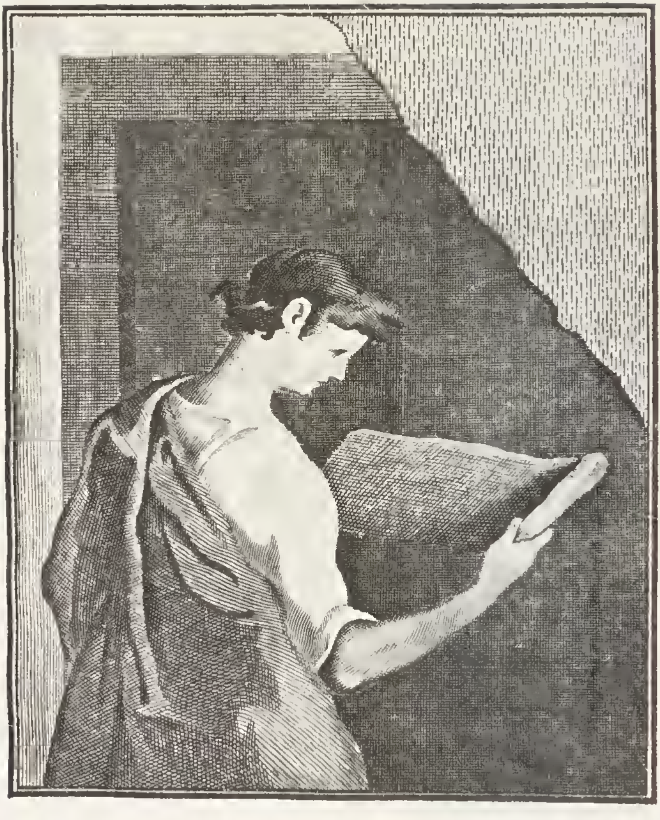

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1701unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereni∫sime Mon∫eigneur Prince Souverain de Dombes.

Novemb. } *Decemb.* } -1701.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et ∫e vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation.

M. DCCI.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novemb. & Decemb. 1701.

HISTORIA PTOLEMÆORUM Ægypti Regum, &c. *Histoire des Ptolomées Rois d'Egypte selon les Medailles : par Mr. Vaillant Docteur en Medecine & Antiquaire de Monseigneur le Duc du Maine.* A Amsterdam chez Georges Gallet Directeur de l'Imprimerie des Huguetans. in fol. pagg. 218. 1701.

NOus avons parlé dans nos Memoires de Juillet d'un Ouvrage de Mr. Vaillant : En voici encore un nouveau qui ne sçauroit manquer de faire beaucoup de reputation à ce sçavant Antiquaire. C'est l'Histoire des Ptolomées Rois d'Egypte. L'Auteur l'avoit promise il y a vingt ans dans la Preface des Seleucides qu'il fit imprimer à Paris in quarto en 1681. & il esperoit

bien alors s'aquiter plûtôt de sa promesse. Comme il avoit trouvé quantité de Medailles des Rois de Syrie, il s'étoit persuadé que l'Empire des Lagides lui seroit aussi facile à executer; l'un & l'autre ayant pris son origine des debris des conquêtes d'Alexandre le Grand : mais il a été bien étonné de rencontrer dans les voyages qu'il a faits en Italie & au Levant si peu de Medailles des Ptolomées.

D'ailleurs ce qui avoit beaucoup aidé Mr. Vaillant dans son livre des Rois de Syrie à distinguer tant de Seleucus, d'Antiochus, & de Demetrius differens dont cette Histoire est remplie, c'est l'Epoque que chacun de ces Rois a eu soin de marquer sur ses Medailles ; pour éviter la confusion que pouvoient causer les mêmes noms dans les monnoyes de differens Princes. Mais au contraire point d'Epoque dans les Ptolomées ; si l'on excepte Philadelphe qui dans ses premieres Medailles avoit commencé d'en marquer une, & qui peu après ne compta plus que les années de son

regne, comme ſes ſucceſſeurs ont tous fait depuis.

Un avantage encore que nôtre Auteur avoit eû dans l'Hiſtoire des Rois de Syrie, c'eſt que la plus part de ces Princes ont marqué dans leurs monnoyes, avec leurs portraits, les noms illuſtres qu'ils portoient : au lieu que le premier & le ſixiéme des Ptolomées ſont les ſeuls dans les Medailles de qui cela ſe remarque. Mais il eſt temps de dire quelque choſe en particulier des Princes qui compoſent l'Hiſtoire dont il s'agit maintenant.

Ptolomée I. porte dans quelques unes de ſes Medailles le nom de *Soter* : car c'eſt ſans raiſon que certaines perſonnes ont voulu attribuer ces Medailles à Ptolomée VIII. L'un & l'autre ont le tour du viſage fort different, & outre cela le premier étoit fort vieux, ainſi qu'il eſt repreſenté dans les Medailles dont il s'agit. En effet il a vécu prés de 80. ans, après en avoir regné 38. & avoir établi de ſon vivant ſur le trône d'Egypte le fils qu'il avoit de Berenice, au prejudice de ſon aîné qu'il avoit

d'Eurydice fille d'Antipater.

Le second des Ptolomées que les Historiens ont appellé *Philadelphe*, quitta l'Ere des Lagides qu'il avoit commencé de mettre dans ses monnoyes jusqu'à la quarante-neuviéme année ; & ne compta plus depuis, ainsi que nous avons dit, que celles de son regne : ce qu'il a continué jusques dans la trente-neuviéme. Par là Mr. Vaillant fait voir que les Ecrivains qui attribuent à ce Prince 40. ans de regne approchent plus de la verité, que ceux qui ne lui donnent que 38. ans, & en donnent 40. à son pere. On ne trouve pas le surnom de *Philadelphe* dans les monnoyes de ce Prince : mais celles d'Arsinoé sa sœur & sa femme portent cette legende ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ.

Le troisiéme des Ptolomées est appellé par les Auteurs *Evergete* : mais cet illustre nom ne se trouve sur aucune medaille avec le nom de ce Roi : on le trouve seulement dans des monnoyes de cuivre avec la tête de Jupiter. Sans doute, dit l'Auteur, que les portraits de ces Prin-

ces les faiſoient aſſez connoître à leurs peuples, ſans qu'il fût beſoin d'y ajoûter les noms qui les pouvoient diſtinguer. Mr. Vaillant confirme ſa penſée par deux Medaillons d'argent de ce Prince, dont l'un fut frappé à Tripoli de Syrie, lorſqu'il prit cette ville l'an ſeptiéme de ſon regne : & l'autre fut frappé en Egypte la dix-neuviéme année. Ces deux Medaillons ont ſimplement pour legende, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ſans ſurnom. Ces trois premiers Rois ont eté mis au nombre des bons par les Hiſtoriens qui ont écrit l'Hiſtoire d'Egypte ; & le reſte de leurs ſucceſſeurs ont paſſé pour mechans Princes.

Il n'y a aucun doute que le quatriéme des Ptolomées n'ait été veritablement appellé *Philopator*, puiſque les Medailles de ce Roi ont pour legende, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Il eſt vray que c'eſt avec la tête de Jupiter & ſeulement dans les monnoyes de cuivre qu'on voit ces paroles, ainſi que nous l'avons dit au ſujet de Ptolomée Evergete : mais

tel étoit l'usage de ces temps-là. Mr. Vaillant justifie parfaitement par les traits du visage les Medailles qu'il attribuë à Ptolomée IV. Ce Prince a regné 17. ans & les Histoires le mettent au nombre des plus méchans Rois qu'ait eû l'Egypte.

Le cinquiéme Ptolomée, est nommé *Epiphane*, surnom qu'il lui fut donné quand il fut déclaré majeur, & qui ne se trouve sur aucune Medaille d'argent, ni de cuivre. Cependant l'on reconnoît aisément ce Roi dans ses monnoyes, par l'air jeune avec lequel elles le representent. Il monta sur le trône dés l'âge de 4. à 5. ans, & il en regna 24. Ce fut un assez bon Prince dans sa jeunesse; mais étant devenu grand, il changea de mœurs, & fut haï de ses peuples qui l'empoisonnerent. Il laissa aprés lui deux enfans mâles.

Ptolomée VI. n'avoit que six ans quand son pere mourut. Il commença de regner sous la tutelle de Cleopatre sa mere, en faveur de laquelle il prit ensuite le surnom de *Philometor* que ses Medailles lui don-

nent dans la seiziéme année de son Empire. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΘΕΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤΩΡΟΣ. Ce Prince paroît avoir emprunté des Rois de Syrie le titre de *Dieu* qu'il prend ici : car Antiochus son oncle maternel fut appellé environ ce temps-là *Deus Epiphanes.* Ptolomée VI. regna 35. à 36. ans, & il eût pû passer pour un bon Prince, si la mollesse & l'impudicité des Egyptiens ne l'eussent corrompu.

Les Rois d'Egypte avoient succedé en ligne directe jusques à ce que Ptolomée VII. frere de Philometor, prétendant avoir la tutelle du jeune Ptolomée son neveu, que les Egyptiens avoient deferée à Cleopatre sa mere, vint de Cyrene où il regnoit, mettre le siege devant Alexandrie. L'affaire fut accommodée par des Ambassadeurs étrangers ; & il fut conclu que le Roi de Cyrene auroit la tutelle, à la charge d'épouser la Reine. Mais ce Prince ambitieux & cruel tua son pupille le jour des nôces, & tout sanglant encore se fit proclamer Roi, & prit le surnom d'*Evergete* qui

veut dire, *Bienfaisant.* Les Alexandrins lui changerent ce surnom en celui de *Cacergetès*, c'est-à-dire *malfaisant*, à cause de sa cruauté : & ils y ajoûterent celui de *Phiscon*, c'est-à-dire le *Ventru*, à cause de sa petite taille jointe à une grosseur extraordinaire.

Comme ces derniers surnoms étoient injurieux, on n'a eu garde de les marquer sur les Medailles de ce Roi : & celui même d'*Evergete* ne s'y rencontre pas. Mr. Vaillant n'a donc distingué les Medailles de ce Prince d'avec les autres, que par l'air de son visage qui le fait paroître vieux à l'année seiziéme de son regne. Aussi son frere aîné avoit-il regné déja avant lui 35. a 36. ans. L'Auteur fait ici remarquer une chose assez particuliere : c'est que l'aigle, qui a toûjours été le type ordinaire des Rois d'Egypte, porte sur l'aîle gauche un rameau de palmier dans les monnoyes des deux freres Ptolomée VI. & Ptolomée VII. ce qu'on ne voit dans aucune autre Medaille.

Ptolomée VII. fut sçavant, &

fit même de trés beaux Commentaires que cite souvent Athenée. Il aima & cultiva les gens de lettres : de sorte que les sciences & les arts furent rétablis dans l'Egypte. Mais il fut si cruel qu'il fit tuër les deux fils de sa femme Cleopatre, qui étoit aussi sa sœur ; le premier qu'elle avoit eu de son frere, & l'autre qu'elle avoit eu de lui. Il la répudia ensuite pour épouser la fille de cette Princesse qui étoit sa niece. Il traitta très-cruellement les Alexandrins, dont il fit tuër une partie, & brûler les autres dans leurs maisons. Il regna pourtant 29. ans, & mourut âgé de 60. laissant deux enfans mâles, Ptolomée & Alexandre.

Ptolomée VIII. succeda au Roi son pere. Celui-ci par son testament laissoit à sa femme le choix de son successeur, & cette Princesse inclinoit plus pour Alexandre : mais les peuples l'obligerent de donner la couronne à l'aîné. Ce Prince regna d'abord 10. ans, jusques à ce que Cleopatre ayant trouvé l'occasion d'exciter le peuple contre lui, fit mettre Alexandre à sa place. Ptolo-

mée se retira en Chypre, où il demeura 18 ans; & pendant ce temps-là, la Reine sa mere & son cadet regnerent ensemble. Cleopatre voulut à la fin regner seule & forma pour cela le dessein de se defaire de son fils: mais Alexandre en ayant été averti, la prevint & la fit mourir elle même. Cette action revolta contre lui les Egyptiens qui le chasserent, & rappellerent leur premier Roi Ptolomée, dont le second regne fut encore de sept ans & demi.

Pausanias & Porphyre rapportent que Ptolomée VIII. eut le surnom de *Soter* comme l'avoit eu Ptolomée I. fils de Lagus: & les peuples lui donnerent encore celui de *Lathyrus*, à cause d'un pois qu'il avoit au visage, selon le rapport des autres Historiens. Mais ni l'un ni l'autre de ces surnoms ne se trouve sur les deux Medailles qu'on a de ce Prince: & Mr. Vaillant ne les distingue, que parceque l'une marque la premiere année de son regne, & l'autre la dixiéme: toutes deux le representent avec un visage maigre, & un air semblable.

Quoi qu'Alexandre n'ait regné que durant l'exil de ſon frere qui retourna dans ſes Etats; neanmoins il eſt compté entre les Rois d'Egypte,& il paroît que ce Prince a été nommé Ptolomée Alexandre. Mais comme Athenée le depeint fort gros, ainſi qu'étoit ſon pere, Mr. Vaillant le diſtingue par là d'avec ſon aîné. En effet ayant fait frapper chacun une Medaille de la premiere année de leur regne, on voit dans l'une Ptolomée avec un viſage maigre, & le nez un peu long; & dans l'autre Alexandre avec un viſage aſſez plein, & le nez plus gros. Cela ſe confirme par deux autres monnoyes ſemblables battuës chacune dans l'année dixiéme du regne particulier de ces deux Princes.

Alexandre ayant été chaſſé à ſon tour d'Alexandrie fut defait dans une bataille navale par Tyrrhus Amiral de la Flotte d'Egypte: & enfin, comme il tentoit de deſcendre dans l'Iſle de Chypre, il fut tué par Chæreas qui y commandoit. Il regna 18. ans complets, & laiſſa dans l'Iſle de Cos un fils de ſon nom Alexan-

dre, qui quelques années aprés remonta sur le trône d'Egypte.

Cleopatre mere de Ptolomée & d'Alexandre regna presque toûjours sous tous les deux : mais beaucoup plus absolument sous le dernier qu'elle avoit couronné en faisant éxiler son frere. De peur que celui-cy ne rentrât en Egypte, elle lui fit la guerre ; & le poursuivit en personne dans la Syrie. Ce fut alors que pour marquer sa generosité, elle se fit representer avec une coëffure de peau d'élephant, dans la monnoye qu'on battit en cuivre pour le payement de son armée : & c'est en cet état que nous la voyons dans les Medailles que Mr. Vaillant nous a données de cette Reine.

Ces Medailles de Cleopatre la mere sont communes : mais celles de Selene sa fille sont trés rares : & l'Auteur assure qu'il n'a jamais vû que celle qu'il nous donne ici. Elle porte d'un côté la tête de Selene avec ces mots, ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΣΕΛΗΝΗΣ ; & de l'autre côté à l'entour de l'aigle le nom de son mari, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ : ce qui

marque, comme nous avons déja dit, que les Rois d'Egypte se contentoient tous de cette legende. Cette Princesse étoit la cadette, & la seconde femme de Ptolomée VIII. qui avoit épousé auparavant une autre de ses sœurs appellée Cléopatre qu'il aimoit beaucoup, & que sa mere l'avoit obligé de repudier quand il monta sur le trône. Selene ne suivit pas son mari dans son éxil: sa mere la donna en second mariage à Antiochus Grypus Roy de Syrie; qui avoit déja épousé Gryphine sœur de Selene. Celle-ci aprés la mort de ce second mari passa en troisiéme nôces à Antiochus le Débonnaire; dont elle eut Antiochus & Seleucus. Ce sont ces deux Princes qui furent à Rome demander le Royaume d'Egypte qui leur appartenoient plûtôt qu'à Aulete bâtard de Ptolemée VIII. leur oncle.

Pour retourner à l'Histoire d'Egypte, n'y ayant plus de mâles legitimes en ce Royaume, Berenice fille de Ptolomée VIII. monta sur le trône. Alexandre fils du Roi Ptolomée Alexandre, s'étoit échappé

de la Cour de Mithridate, à qui ceux de l'Isle de Cos, où il étoit en garde, l'avoient donné. Sylla qui avoit adopté ce jeune Prince, proposa aux Egyptiens de le recevoir pour leur Roi, en le donnant pour époux à la Reine Berenice, ce qui fut accepté. Le Prince partit donc de Rome avec un équipage magnifique & fut reçû dans Alexandrie avec un applaudissement general des peuples, & toute la satisfaction possible de la Reine, mais tout cela ne dura gueres, & Alexandre fit tuer au bout de dix-neuf jours Berenice dont il avoit reçû la Couronne. Mr. Vaillant donne ici la Medaille que cette Princesse fit frapper lorsqu'elle regnoit seule.

Alexandre II. regna pendant quelques années après le meurtre de Berenice : quoy qu'Appien & Porphyre rapportent sa mort au lieu de celle de la Reine. Manuce à été un des premiers qui par le témoignage de Ciceron ait fait revivre ce second Alexandre. Mr. Vaillant lui donne 7. à 8. ans de regne, au bout desquels les Alexandrins lassez de

ſon gouvernement le chaſſerent. Ce Roy s'étant ſauvé avec ſes tréſors à Tyr, meditoit d'aller à Rome implorer le ſecours du Senat : mais il y tomba malade, & ſe voyant près de la mort il fit, pour ſe vanger des Egyptiens, le peuple Romain héritier de ſon Royaume. Mr. Vaillant produit une de ſes Medailles du poids d'une drachme, avec ce mot ſeulement ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. On ne ſçait ſi ce Prince a voulu par là diſtinguer ſes monnoyes de celles de ſon pere, dont il portoit le nom : ou s'il a voulu imiter Alexandre le Grand, qui en fit frapper de pareilles. Celles-ci ont pourtant au revers l'Aigle ſymbole ordinaire des Rois d'Egyte.

Le Prologue de Trogus, quoique tronqué, nous apprend qu'après la mort d'Alexandre les enfans de Ptolomée Lathyrus (il devoit dire ſes bâtards) furent proclamez Rois : ſçavoir Ptolomée XI. en Egypte, & ſon cadet en Chypre. L'aîné fut reconnu des Romains & déclaré leur ami : ce qu'il obtint par le credit de ceux qui avoient le plus

de pouvoir dans la Republique. Mais ce credit lui ayant coûté de groſſes ſommes, il fut obligé de lever beaucoup ſur ſes peuples, qui ſe revolterent contre lui pour ce ſujet, & le chaſſerent. D'autres diſent que de lui-même il quitta ſes Etats pour aller à Rome ſe plaindre des Alexandrins. Quoiqu'il en ſoit, ils déclarerent durant ſon abſence ſa fille Berenice leur Reine, à qui ils donnerent pour mari Archelaus Prince du ſang des Rois de Cappadoce. Ptolomée à ſon retour ayant defait la Flotte de Berenice, & été remis dans ſes Etats par Gabinius, fit frapper un Medaillon d'or, où il porte la couronne rayonnée & le trident de Neptune, pour marque de ſon triomphe ſur mer. Il ne prend ſuivant l'uſage des Rois ſes predeceſſeurs que la ſimple inſcription de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, & non pas le ſurnom de Νέος Διόνυσος, que lui attribuë Porphyre. Les peuples lui donnerent par dériſion celui d'Αὐλητὴς, c'eſt-à-dire le *Flûteur.* Il regna vingt-trois ans, & les Hiſtoriens le mettent au nom-

bre des méchans Princes.

Ptolomée XII. ſucceda à ſon pere, n'ayant encore que 13. ans. Le teſtament du Roi ordonnoit qu'il épouſeroit Cléopatre ſa ſœur aînée & qu'ils regneroient enſemble : ce qui fut executé. Mais comme cette Princeſſe avoit quatre à cinq ans plus que ſon mari, elle vouloit être la maîtreſſe, & donna lieu par-là à une émotion du peuple qui la chaſſa d'Alexandrie. Elle levoit des troupes pour y rentrer, & ſon frere en étoit ſorti pour s'oppoſer à ſes deſſeins, lorſque Pompée fuyant de Pharſale parut à la hauteur du camp de Ptolomée, & demanda entrée dans ſes Etats : mais ce grand homme fut immolé à la politique des courtiſans de Ptolomée. Ceſar qui pourſuivoit Pompée arriva ſur ces entrefaites à Alexandrie, & entreprit de terminer les differens de Ptolomée avec Cléopatre. Les Egyptiens rompirent l'affaire, & prirent même les armes pour chaſſer les Romains. Comme on en fut venu pluſieurs fois aux mains, Ptolomée en fuyant perit

dans le Nil. Ce Prince avoit pour lors 27. ans, dont il en avoit regné trois & huit mois. Il a dans ses Medailles la tête couronnée de lierre avec le diademe, & il porte sur l'épaule droite un thyrse. Cela donne lieu de croire qu'il avoit pris le surnom de Dionysus.

Ptolomée XIII. dernier Roi de la race masculine des Lagides, succeda à son frere, quoique Cleopatre sa sœur ainée fût déja Reine; les mâles étant preferez en la succession aux filles. Mais Jule Cesar, qui étoit maître à Alexandrie, pour donner toute l'autorité à cette Princesse, lui fit épouser le jeune Roy qui n'avoit qu'onze ans. On ignore quel est le surnom donné à ce Prince quand il fut déclaré majeur dans la ville de Memphis. Son portrait se voit dans un Medaillon de Mr. Vaillant frappé à cette occasion, ainsi qu'il paroît par ces lettres initiales, ΜΕ, c'est-à-dire, ΜΕΜΦΙΤΩΝ. Ce portrait ressemble entierement à celui qu'un fameux Antiquaire Romain portoit dans une bague, où le nom de ce Prince étoit écrit. Cleo-

patre se lassa bien-tôt de voir la Couronne partagée entre elle & son frere ; & elle se defit de lui, lorsqu'il n'avoit qu'environ 15. ans.

Cleopatre avoit dessein de laisser après elle ses Etats à Cesarion qu'elle avoit eu de Jules Cesar ; mais ses affaires changerent bien de face dans la suite. Etant accusée auprès de M. Antoine, qui avoit l'Asie en partage, d'avoir favorisé Cassius, elle fut obligée de le venir trouver à Tarse. L'amour qu'Antoine conçût pour elle alla enfin jusqu'à l'épouser ; ce qui perdit cette Princesse, ayant été declarée pour cela ennemie du Peuple Romain. Auguste la vainquit elle & Antoine auprès d'Actium, & ensuite au Phare d'Alexandrie ; où étant assiegée & prise après la mort d'Antoine ; elle se fit piquer par un aspic pour éviter la honte du triomphe. Elle n'avoit que 38. ans, & elle en avoit regné 22. sçavoir environ 8. ans avec ses freres, & environ 14. toute seule.

Mr. Vaillant rapporte plusieurs des Medailles de Cleopatre, les unes frappées en Egypte avant son ma-

riage avec M. Antoine, & les autres depuis. Dans ces Medailles tantôt on voit Antoine d'un côté & Cleopatre de l'autre avec le superbe titre de ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ, *nouvelle Déesse*, qu'elle prenoit; tantôt Antoine & Cleopatre en regard, & quelquefois Cleopatre à demiface sous M. Antoine, dans les monnoyes que faisoient battre les Gouverneurs des Provinces de ce Romain, où ils ne mettoient pourtant jamais le nom de Cleopatre. La Medaille que ce Triumvir fit frapper pour elle en argent du poids des Medailles Romaines, avec cet éloge, CLEOPATRÆ REGINÆ REGUM FILIORUM REGUM, semble avoir été battuë à Alexandrie aprés que M. Antoine eut pris l'Armenie.

Le public est sans doute bien obligé à Mr. Vaillant d'avoir ramassé tous les passages des Historiens, pour en composer chronologiquement l'Histoire des Ptolomées Rois d'Egypte, & de nous avoir encore donné les portraits de ces Princes dans leurs médailles, comme il avoit

fait ceux des Seleucides. Ces deux Ouvrages sont très utiles à la République des Lettres qui par ce moyen a dequoi suppléer au defaut des Histoires de deux grands Empires, dont l'injure des temps nous a laissé de si petits restes.

CONFERENCES ECCLESIASTIques du Diocese de Condom. 2. vol. in 8°. *pag.* 878. A Paris chez Nicolas Pepié ruë Saint Jacques près Saint Severin à l'Image Saint Basile, & chez Louïs Coignard ruë Saint Jacques à l'Aigle d'or 1701. avec Approbation & Privilege. 2. vol. in 12. pagg. 878.

A La tête de ces Conferences on voit un Mandement de Monseigneur l'Evéque de Condom. Ce Prelat declare que quand il plut à Dieu de l'appeller au gouvernement du Diocese de Condom, il ne souhaita rien tant que de voir regner parmi ses Ecclesiastiques une parfaite uniformité de sentimens dans l'administration des Sacremens; & que comme rien n'est plus propre

pour conſerver cette union que les frequentes Conferences, il procura autant qu'il étoit en ſon pouvoir, qu'on les tint regulierement. Il en faiſoit imprimer les reſultats, & on les diſtribuoit en feüilles : mais quantité de ces feüilles volantes s'étant perduës, il a fait faire une nouvelle impreſſion, où les Conferences ſont reduites en corps d'ouvrage, & dans un meilleur ordre qu'auparavant.

Ces Conferences ſont écrites avec politeſſe : On y decide nettement. On y fait profeſſion d'éviter également la morale relâchée, & la morale outrée. Sur quoy l'Auteur parlant des Confeſſeurs, page 339. s'exprime d'une maniere auſſi ſage que ſpirituelle en ces termes. Les uns, ſuivant leur naturel ou certaines preventions d'école, donnent dans des auſteritez affreuſes; & les autres dans une honteuſe lâcheté. L'innocence des mœurs du Confeſſeur eſt quelquefois pour lui une occaſion de ſe rendre trop difficile, & quelquefois ſes déſordres le rendent trop complaiſant. La

ſeule

ſeule ſpeculation fait ſouvent condamner trop vîte, & ſouvent la longue pratique fait abſoudre trop facilement.

A la fin de chaque Conference, & même de chaque ſection, il y a toûjours une exhortation pathétique, pour inſpirer aux Eccleſiaſtiques & l'amour de leur devoir, & le zele des ames.

Nous ne pretendons point ramaſſer ici tout ce qu'il y a de remarquable dans cet Ouvrage; cela nous meneroit trop loin. Nous allons ſeulement donner l'extrait de quelques endroits par ou l'on pourra juger de tout le livre.

Conferences des Loix. On demande ſi celui qui fait une loy eſt obligé de l'obſerver, & l'on répond qu'il y eſt obligé. 1°. Par le droit divin; car autrement il meriteroit les reproches que J. CHRIST faiſoit aux Phariſiens, qui étoient très-relâchez pour eux, & très ſeveres pour les autres. 2°. Par le Droit Canonique, au chap, *Cum omnes, de Conſtit.* 3°. Par le Droit civil. *L. Digna vox, Cod. de legib.*

Quand la cauſe pour laquelle la diſpenſe a été donnée ceſſe, la diſpenſe ceſſe-t'elle auſſi en même-temps? Pour decider de cette queſtion, il faut ſuppoſer qu'on peut conſiderer la diſpenſe, ou dans le temps qu'on l'obtient, ou dans le temps qu'on l'execute, ou dans le temps qu'elle a ſon plein effet. Dans le temps qu'on obtient la diſpenſe, ſi la cauſe pour laquelle on la demande vient à ceſſer, il eſt certain qu'elle eſt nulle. Dans le temps où celui auquel l'execution de la diſpenſe eſt adreſſée travaille pour l'executer, ſi la cauſe pour laquelle elle a été obtenuë n'eſt plus, la diſpenſe ceſſe auſſi. *Cap. ſi pauper*, de *Præbendis in 6*. Mais ſi l'on conſidere la diſpenſe dans le temps qu'elle a eu ſon effet, il faut diſtinguer. Ou cet effet eſt diviſible, ou il ne l'eſt pas. S'il eſt diviſible, quand la cauſe de la diſpenſe ceſſe, la diſpenſe ceſſe au même temps. Vous aviez été diſpenſé de l'abſtinence du carême à cauſe de vôtre infirmité; vôtre infirmité ceſſant à la ſeconde ſemaine, vous êtes obligé de jeûner le reſte du carême.

La Glose sur cette Decretale, *Cum tanto, de Consuetudine, &c.* dit que la coutume qui est contraire aux Canons ne peut prescrire contre la Loy : cette explication est insoutenable. Une coutume prescrit contre les Canons, lorsqu'elle ne blesse ni directement, ni indirectement le droit naturel ou divin, ou les loix de la bienseance.

Conferences des censures. Quand est-ce que commence l'obligation de reveler sur la publication des Monitoires ? On est tenu de reveler dés la premiere publication, ou dés le temps qu'on en a eu connoissance. 1. Parce que cette obligation provient du commandement de l'Eglise. 2. Parce que d'ordinaire il est de l'interêt de la partie, que la révélation soit faite promptement. L'obligation de reveler ne cesse point après le temps prescrit par la teneur d'un Monitoire. L'Eglise ne marque ce terme, que pour déclarer qu'étant expiré ; ceux qui n'auront pas obeï seront excommuniez.

Qu'est-ce que l'Absolution *ad*

cautelam? C'est celle que l'on donne à celui qui a été excommunié, & qui est appellant de l'excommunication. On l'absout ainsi, avant que de venir au jugement du fond de son appel. Afin que cette absolution soit legitime selon le Droit. 1. Il faut que celui qui la demande soutienne que son excommunication est nulle. 2. Il faut rendre la nullité de l'excommunication si apparente, que le Juge reconnoisse que la grace qu'on lui demande est bien fondée. 3. La partie adverse doit être citée. 4. Celui qui demande l'absolution doit donner de bonnes assurances, qu'en cas qu'il succombe dans le fond, il rendra à l'Eglise l'obéïssance qu'il lui doit. 5. Il faut que cette absolution soit donnée par une personne qui ait une autorité legitime & spirituelle sur l'excommunié. Quand l'absolution est donnée dans toutes ces formes elle remet l'excommunié dans le même état qu'il étoit avant l'excommunication. Si ces formes ne sont pas observées, l'absolution n'est d'aucun effet pour l'excommunication spirituelle & ci-

vile, & elle ne ſert qu'à rendre une perſonne capable de ſe defendre en juſtice & dans le For Eccleſiaſtique. Cela paroît un peu ſevere.

Les Cas qui ſont reſervez au Pape ne le ſont qu'à raiſon des cenſures qui y ſont attachées. De là vient que celui qui a le pouvoir d'abſoudre des Cas reſervez au Pape, peut en vertu de ce pouvoir abſoudre des cenſures qui y ſont attachées. Mais les cas reſervez aux Evêques ne le ſont pas preciſément, parce qu'il y a quelque cenſure qui leur eſt annexée. Ainſi pour abſoudre des excommunications reſervées à un Evêque, il ne ſuffit pas d'avoir le pouvoir d'abſoudre des Cas qui lui ſont reſervez; il faut encore avoir celui d'abſoudre des cenſures qu'il ſe reſerve.

Conference de la ſuſpenſe. On explique la difference qu'il y avoit autrefois pour un Eccleſiaſtique, entre être reduit à la communion *Laïque*, & être reduit à la communion *des étrangers.* Un Eccleſiaſtique degradé pour des crimes énormes ne vivoit plus que parmi les

Laïques, & ne recevoit la communion que parmi eux : voilà ce que c'étoit qu'être reduit à la communion laïque. Mais un Ecclesiastique étoit reduit à la communion des étrangers, lors qu'étant chassé de l'Eglise à laquelle il avoit été attaché par son ordination, & étant privé de tous les droits qu'il y possedoit, il se retiroit dans une autre Eglise; où il étoit reçû comme Clerc, sans y pouvoir neanmoins faire aucune fonction qu'à la priere & à l'ordre de ses Pasteurs naturels.

Conferences de la societé. La fameuse question des trois contrats est ici agitée. 1. Peut-on faire societé d'argent avec un marchand ? On le peut, cela est constant. Il ne sert de rien d'objecter que l'argent est de soy-même sterile. Cela est vrai de l'argent consideré precisément comme le prix de ce qu'on vend & de ce qu'on achete : mais cela ne l'est pas de l'argent consideré entant qu'il est exposé au negoce & qu'il est l'instrument du trafic.

2. Peut-on faire une societé d'argent en se faisant assurer le capital?

On ne peut pas ſe faire aſſurer le capital en vertu du contrat de *ſocieté*: mais on le peut en conſéquence d'un autre contrat appellé contrat d'*aſſurance*. Car le marchand qui reçoit la ſomme d'argent pour negocier, peut prendre ſur ſoy tous les cas fortuits auſquels cet argent eſt exposé dans le negoce; pourvû neanmoins que celui qui le lui donne, le dedommage du peril où il l'expoſe. Cette opinion eſt ſoûtenuë par un grand nombre de Canoniſtes & de Théologiens qui ſont rapportez par Mr. Bail, 3. *parte*, *de examine pœnitentium*.

On allegue au contraire une Bulle de Sixte V. mais on répond qu'elle n'a jamais été reçûë en France; que même en Italie on a un uſage contraire: enfin que ce n'eſt pas un point de doctrine, mais de police ſeulement que cette Bulle établit.

On allegue en ſecond lieu que le contrat d'aſſurance du capital detruit celui de ſocieté, de l'eſſence duquel il eſt que celui qui a part au gain, ait part aux pertes & aux riſques. On répond qu'il eſt faux

que ce ſoit une choſe eſſentielle à la ſocieté que de rendre les pertes communes. Juſtinien dit qu'on peut établir des societez où un ſeul des aſſociez ſera chargé de tous les riſques.

3. Peut-on ſe faire aſſurer un certain profit, provenant de l'argent mis en ſocieté? Les mêmes Auteurs tiennent qu'on le peut par un troiſiéme contract que l'on paſſe avec le même negotiant, en le dedommageant des riſques dont il ſe charge: & ce contract eſt un contract de vente & d'achat d'une choſe incertaine pour un prix certain. Il eſt indubitable que tous ces contracts conſiderez ſeparément ſont legitimes: d'où ces mêmes Auteurs inferent que puiſque chacun des trois eſt juſte, on en peut faire un ſeul qui contienne tous les trois, & donner pour un ſeul contract ſon argent à un marchand pour en trafiquer, à cette condition que le marchand en aſſurera & le capital & le profit.

Quoique la doctrine de ces Auteurs ſoit fort commune, & ap-

puyée sur de grandes raisons ; neanmoins, Mr. Bail n'est pas d'avis que l'on conseille en pratique cette sorte de societé : car, dit-il, on y trouve rarement toutes les conditions necessaires pour la pouvoir faire en conscience.

Conference du prêt & de l'usure. Si les usuriers ont pris de bonne foy les interêts des sommes qu'ils ont prêtées, & s'ils ont crû qu'ils leur appartenoient ; de sorte que s'ils n'avoient pas vécu dans cette persuasion, ils auroient fait profiter leur argent par quelque autre voye legitime ; en ce cas-là leur bonne foy les excuse de la restitution. Car leur bonne foy ayant été cause qu'ils se sont privez d'un gain legitime, elle leur devient le titre du lucre cessant.

Conference de la donation. Quelque long que soit le temps qu'on a gardé un depôt, on n'a pas pû prescrire ; parce que la possession civile a toûjours été au maître du depôt. La compensation n'a pas de lieu non plus dans le depost. C'est ainsi que Gregoire IX. l'a decidé au

chapitre 2. *de deposito.*

Conference du testament. Peut-on posseder en conscience ce qu'on a acquis par un testament qui n'a pas été fait avec les solemnitez requises? Quand celui qui a acquis quelque bien par un testament imparfait & defectueux, en est actuellement possesseur; cette possession jointe au droit qui lui est acquis, fait, selon le sentiment d'Auteurs très sçavans, un droit entier dans le For de la conscience. ch. *ex litteris de propr.* 2. Quoique ceux qui doivent succeder *ab intestato* à celui qui a fait ce testament, viennent redemander l'heritage au possesseur, il peut le retenir en conscience. 3. Quand on vient à intenter procés sur ce sujet, il faut s'en tenir à ce que la Justice ordonne en dernier ressort.

Conference de la restitution. On soûtient qu'il n'est pas permis à un particulier de tuër un voleur qui ne l'attaque que dans ses biens.

Si un penitent éxige de son Confesseur un billet par lequel il paroisse qu'il se charge de la chose qui doit être restituée, il faut qu'il

oblige le pénitent à consentir qu'on y marque la personne à qui la restitution doit être faite : parce qu'autrement le Confesseur ne pourroit justifier l'employ qu'il auroit fait de la chose qu'il devoit rendre.

Conferences des Benefices. Si l'on consulte le Droit ancien, il n'est pas permis de rentrer dans un Benefice qu'on avoit resigné : mais le reglement établi par le Droit ancien n'est plus observé dans ce Royaume. Cela est fondé 1. sur l'Edit de Loüis XIII. de l'an 1638. 2. L'on regarde les resignations faites dans un danger extrême, comme des actes qui ne sont pas pleinement libres. 3. Il est necessaire de pourvoir à l'entretien du resignant &c.

Il est certain que les Patrons & les Collateurs des Benefices sont obligez d'en pourvoir les sujets qu'ils connoissent les plus dignes & les plus capables par rapport aux Benefices dont ils ont droit de disposer. Il s'ensuit delà que ceux qui resignent leurs Benefices *in favorem*, ayant presque le même droit que

les Patrons & les Collateurs, ils doivent choiſir celui qu'ils connoiſſent le plus propre à remplir le Benefice qu'ils reſignent.

Au regard des cauſes pour leſquelles on peut ſe reſerver des penſions, il faut ſuppoſer comme un principe inconteſtable qu'une penſion n'eſt pas legitime, ſi elle n'eſt fondée ſur un juſte titre. Cela ſuppoſé, il faut ſçavoir qu'il y a en France trois cauſes pour leſquelles on peut établir des penſions ſur les Benefices qu'on reſigne. La premiere ſe rencontre dans la permutation de deux Benefices, qui ne ſont pas égaux en revenu, afin d'y mettre une eſpece d'égalité. La deuxiéme pour dedommager le reſignant qui ne pourroit ſubſiſter ſans une penſion. La troiſiéme pour terminer un procés intenté à l'occaſion d'un Benefice

Quand on a un Benefice qui ſuffit pour un honnête entretien, on ne peut tirer de penſion d'un Benefice qui eſt incompatible avec celui qu'on poſſede. Quoy que le revenu d'un Benefice ſoit peu conſidera-

ble, il oblige celui qui le possede à reciter tous les jours l'Office divin. Les Beneficiers ont une étroite obligation de porter l'habit Ecclesiastique : & cet habit n'est pas un petit collet avec une soutanelle ou un juste-au corps, mais une soutane ; comme les Papes l'ont decidé.

Celui qui dessert par son Vicaire, dit Saint Bernard, sera recompensé en la personne de son Vicaire. Les Beneficiers obligez à residence & qui ne resident point, outre le peché mortel qu'ils commettent, n'aquierent aucun droit sur les revenus de leur Benefice ; & ils sont tenus de les restituer à proportion de leurs absences.

L'entretien des Beneficiers doit être réglé par l'exemple des Saints & pieux Ecclesiastiques. L'Auteur deplore ici la profanation qui se fait tous les jours des biens Ecclesiastiques. On fait servir dans les Eglises du linge dont on auroit horreur de se servir à sa table. On souffre que Jesus-Christ soit logé moins proprement qu'on ne l'est soy-même.

Conference du Sacrement de peni-

tence. L'Auteur paroît ne condamner pas le ſentiment de ceux qui penſent, que pour donner l'abſolution à un Chrétien mourant, il ſuffit que ſa vie paſſée ait fait preſumer raiſonnablement, qu'il ne voudroit pas mourir ſans le ſecours du Sacrement de penitence. On doit ſouhaitter que cette opinion ſoit vraye, mais encore plus que perſonne n'en abuſe pour negliger de recevoir ce Sacrement pendant qu'il eſt en état de le demander.

INSTITUTIONES PHYSICÆ ad uſum ſcholarum accommodatæ, &c. *Cours de Phyſique à l'uſage de l'Ecole, par François Bayle de Bologne au Dioceſe de Comminges, Docteur en Medecine de la Faculté de Bologne, Profeſſeur és Arts dans l'Univerſité de Toloſe.* A Toloſe chez J. Paul Douladoure 1700. trois Tomes in 4° le 1. pagg. 559. le 2. pagg. 722. le 3. pagg. 746. Il ſe vend à Paris chez L. D'houry ruë S. Jacques au S. Eſprit.

L'Ecole eſt maintenant partagée entre deux ſortes de Philoſo-

phes : ſçavoir ceux qui ſe diſent les diſciples d'Ariſtote ; & ceux qui ont embraſſé les nouvelles opinions. Mr. Bayle à voulu menager les uns & les autres dans ſon Ouvrage. Pour gagner les premiers, il a eu ſoin de citer ſouvent le texte de leur maître, & d'appuyer ſes propres ſentimens ſur l'autorité de ce grand homme : non pas qu'il croye que dans les matieres de Phyſique on doive s'arrêter ſcrupuleuſement à examiner ce que les Anciens ont dit, ou n'ont pas dit ; mais parce qu'il a jugé que cette legere condeſcendance pour les Peripateticiens pouvoit contribuër à les faire revenir de leurs anciens préjugez. De peur cependant que les paſſages d'Ariſtote qu'il cite dans les premiers traitez de ſon Ouvrage, ne rebutaſſent les Carteſiens ; il a bien voulu leur rendre raiſon de ſa conduite. Il leur fait donc entendre qu'il ne fait parler ſi ſouvent Ariſtote que pour mieux établir le Carteſianiſme, & pour convertir les partiſans de la vieille Philoſophie, en leur prouvant que leur maître n'a jamais penſé aux

choſes qu'ils lui font dire.

Mr. Bayle a diviſé ſon Ouvrage en deux parties. La premiere dont on donne ici l'extrait, contient la Phyſique generale. On commence par faire voir que c'eſt veritablement une ſcience, dont les concluſions ſont appuyées ſur l'experience & ſur la raiſon ; & qu'on rendra toûjours plus parfaite à meſure qu'on avancera dans la connoiſſance de l'Hiſtoire naturelle, à laquelle il manque encore bien des choſes.

Dans la premiere diſpute il examine ce qu'on dit ordinairement dans les Ecoles ſur les principes du corps.

Dans les diſputes ſeconde & troiſiéme il traite en particulier de la matiere & de la forme. Pour en mieux faire connoître l'eſſence, les proprietez & les accidens, il expoſe briévement les opinions les plus celebres des Philoſophes, tant anciens que modernes : il les reduit à peu de claſſes ; & fait voir premierement que les Philoſophes qui ont été en reputation avant Ariſtote, & ceux qui ſont venus après, ont tous éta-

bli l'essence de la matiere dans l'étenduë actuelle; & sur tout qu'Aristote a été dans ce sentiment. Il en produit non-seulement les textes, mais encore les raisons, qui se reduisent à celles-ci : que l'étenduë est ce que l'on conçoit d'abord dans la matiere; & que tous les autres attributs de la matiere, comme sont la divisibilité, la mobilité, la puissance passive de recevoir toutes sortes de figures & de formes, ne sont que des proprietez de l'étenduë.

Pour ce qui regarde les formes substantielles, il prouve que la plûpart des anciens Philosophes s'accordent en ce point avec les recens; & que même plusieurs Peres de l'Eglise n'ont point reconnu de formes materielles réellement distinguées de la matiere. Il ajoûte que c'est la traduction du mot Grec οὐσία, par le mot de *substance*, au lieu de la traduire par celui d'*essence* qu'il signifie trés souvent, qui a donné occasion à l'opinion de ceux qui croyent, que les formes materielles essentielles sont de veritables substances, & qu'elles sont distinguées

de la matiere : diſtinction qui ſelon le même Auteur a encore été attribuée à pluſieurs formes accidentelles, avec auſſi peu de fondement.

Les Philoſophes plus anciens qu'Ariſtote, continuë Mr. Bayle, & les modernes Anti-peripateticiens établiſſent la forme materielle du corps naturel dans la grandeur, la figure, la ſituation, le mouvement ou le repos des parties inſenſibles, dont chaque corps eſt composé. C'eſt auſſi de là que ces Philoſophes déduiſent toutes les proprietez des corps, pretendant qu'on ne peut douter de la verité de cette forme ; parce que c'eſt la ſeule qui ſoit intelligible, & que les proprietez qu'on en deduit évidemment le ſont auſſi : au lieu qu'on n'a aucune idée des formes diſtinguées de la matiere.

Il ſemble pourtant, reprend ſagement nôtre Auteur, qu'on ne doit pas inferer de là l'impoſſibilité de ces formes ſubſtantielles ; puiſque Dieu, dont la puiſſance eſt infinie, peut faire des choſes qui ſont au deſſus de la portée de nôtre eſ-

prit. Mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit inutile & ridicule de s'occuper à la recherche de la nature des choſes, dont on n'a point d'idée. L'Auteur examine encore ici ce qu'Ariſtote a crû de l'ame raiſonnable, & en quel ſens on peut dire qu'elle eſt veritablement la forme de l'homme.

Dans la quatriéme diſpute il eſt traité de la nature & de l'art. La definition qu'Ariſtote donne de la nature ; ſçavoir que *c'eſt le principe du mouvement & du repos dans chaque corps*, n'eſt qu'une definition de nom, faite pour deſigner une choſe qu'on ne connoît pas, & dont on doit rechercher l'eſſence. Cette definition de plus eſt fauſſe, à la prendre comme on fait ordinairement, puiſqu'elle ſuppoſe que le corps naturel à en ſoy le principe & la cauſe efficiente de ſon mouvement : mais Ariſtote ne l'a pas entenduë de la ſorte. Il enſeigne clairement que tout ce qui ſe meut, eſt meû par un autre ; & que le moteur & le mobile doivent être diſtinguez. Il faut donc, à moins qu'on

ne veüille qu'il ſoit contraire à lui-méme, entendre ſa définition non pas d'une cauſe efficiente, mais d'une cauſe determinante, qui conſiſte dans la ſeule diſpoſition des parties. Et alors il faudra dire que la difference du corps naturel d'avec le corps artificiel conſiſte en ce que le corps naturel a dans la diſpoſition de ſes parties inſenſibles la cauſe determinante de ſon mouvement, & que le corps artificiel n'a cette cauſe que dans la figure exterieure.

La cinquiéme diſpute contient ce qui regarde le lieu & le vuide. Ariſtote definit le lieu *l'extremité de la ſurface du corps qui environne (un autre corps) conſiderée comme immobile.* On voit par là que le lieu doit être conſideré comme un vaſe dans lequel eſt contenu le corps : d'où il s'enſuit qu'il n'y a que le corps qui puiſſe être dans le lieu par ſoy-même. Il eſt neceſſaire de conſiderer le lieu comme immobile, pour pouvoir faire une juſte eſtimation de la diſtance des corps éloignez, & de la quantité de leurs mouvemens. Dans

la conſideration du lieu il faut non ſeulement faire abſtraction du mouvement, mais encore des autres formes tant des corps qui environnent, que de ceux qui ſe trouvent entre les corps éloignez ; ne faiſant attention qu'à la ſeule étenduë qui les ſepare.

Pour ce qui regarde le *vuide*, par lequel on entend un eſpace où il n'y a point de corps, il y a là deſſus trois opinions differentes. Les uns pretendent que le vuide eſt neceſſaire : les autres qu'il eſt abſolument impoſſible : d'autres tiennent une opinion moyenne entre ces deux extremitez, & diſent que le vuide eſt naturellement impoſſible, mais que Dieu peut rendre un eſpace vuide de tout corps. Ceux qui admettent des atomes ſont obligez de ſoûtenir la premiere de ces opinions, parce qu'il eſt impoſſible que de petits corps durs & indiviſibles, de differentes figures, dont pluſieurs ſont en mouvement, ſe rangent de ſorte qu'ils ne laiſſent entre eux aucun vuide.

Ceux qui croyent le vuide im-

possible disent que le lieu qu'on pretend être vuide, contient un veritable corps; puisque l'espace qui est environné a les trois dimensions, qu'il est veritablement étendu & divisible à l'infini. A quoi l'Auteur ajoûte qu'Aristote même est de ce sentiment.

Ceux de la troisiéme opinion disent que cet espace est un veritable neant : qu'à la verité nous concevons un corps qui pourroit remplir ce lieu, mais que ce corps n'y est point : qu'il est temeraire de vouloir ôter à Dieu la puissance de rendre un lieu vuide ; que le vuide étant inutile naturellement, il est naturellement impossible : mais que si Dieu le faisoit, il deviendroit utile au dessein que Dieu se proposeroit en le faisant.

Le mouvement local est le sujet de la sixiéme dispute. Quand Aristote a defini le mouvement en general, *l'acte de l'être en puissance, entant qu'il est en puissance*, il n'a point entendu par le mot de *mouvement* le seul changement de lieu, mais toutes sortes de changemens, quel

qu'ils puissent être. Pour le mouvement local qu'il appelle *lation* où transport, il le definit, *le passage successif d'un lieu à un autre :* en quoy les nouveaux Philosophes n'ont pas fait de difficulté de le suivre.

Dans cette derniere definition il faut considerer, premierement le sujet du mouvement, qui est un corps, le corps seul pouvant être compris proprement dans le lieu, & par consequent pouvant seul être meû. Secondement les termes du mouvement, qui sont le lieu que le corps quitte, & celui vers lequel il tend. Troisiémement le transport, dans lequel consiste la nature où raison formelle du mouvement.

Le repos est un état contraire au mouvement : aussi sont-ils incompatibles dans un même sujet. Car au lieu que le mouvement est un continuel passage d'un lieu à un autre, le repos, s'il est permis de parler ainsi, est la perseverance d'un corps dans un même lieu. Il y en a qui pretendent que le repos n'est pas un état positif, mais seulement la privation du mouvement. Car,

difent ils, dés là qu'un corps cesse de se mouvoir, nous le concevons en repos, sans qu'il luy arrive autre chose de nouveau. Mais il est aisé dit M. Bayle, de répondre à cette raison & aux autres qu'ils apportent; & de leur faire voir que le repos est plûtost quelque chose de positif que le mouvement, qui selon luy, n'est qu'un pur neant.

Pour ce qui regarde la cause efficiente du mouvement, il est clair que la matiere n'a pas d'elle même la puissance de se mouvoir; car étant incapable de connoissance à quoy luy serviroit cette puissance? où iroit-elle? Cette raison prouve que les formes materielles ne sçauroient produire le mouvement dans la matiere. Au regard de l'ame raisonnable, comme la plus grande partie des mouvemens de nôtre corps se font sans que nous les appercevions, & que les autres se font sans que nous sçachions de quelle maniere ils se font; il est évident, selon Mr. Bayle, que ce n'est point nôtre ame qui les fait. Ainsi il faut reconnoître que Dieu seul est la cause premie-

re

re & univerſelle du mouvement, comme il eſt la cauſe de toutes les créatures.

Il faut néanmoins remarquer que lors qu'une portion de matiere eſt en mouvement, elle eſt capable d'en mouvoir d'autres ; & qu'elle les meut neceſſairement ; parcequ'étant impenetrable, elle ne peut elle même ſe mouvoir ſans chaſſer de leur place les parties de matiere qu'elle rencontre en ſon chemin.

Il faut remarquer en ſecond lieu, que tout ce qui eſt en mouvement, ſe meut autant qu'il peut en ligne droite ; parce que la force mouvante qui pouſſe le corps, le dirige auſſi à un certain terme, auquel il va toûjours par la voye la plus courte, qui eſt la ligne droite.

En troiſiéme lieu le mouvement le plus ſimple peut eſtre conſideré comme s'il étoit compoſé de pluſieurs parties : & la ligne droite que décrit le mobile peut toûjours eſtre regardée comme la diagonale d'un quarré, par laquelle le mobile s'avance également vers les deux côtez où ſe termine la diagonale.

En quatriéme lieu le mouvement peut être appellé grand en deux manieres : ſçavoir à raiſon de la grandeur du mobile, & à raiſon de la viteſſe. Le mobile qui eſt le double d'un autre, a deux fois plus de mouvement, la viteſſe étant égale. Si de deux corps égaux l'un a deux fois plus de viteſſe que l'autre, celuy qui a plus de viteſſe parcourt en des temps égaux une eſpace double. On explique dans le même article pluſieurs autres proprietez du mouvement: qu'il ſeroit trop long de rapporter icy. De là on paſſe aux regles de la communication du mouvement:comme elles ne different preſque pas de celles que donne M. Deſcartes dans la 2. partie de ſes principes, on ſe diſpenſe d'en faire icy le détail.

Mr. Bayle, aprés avoir prouvé toutes ces regles de mouvement, vient à la diviſion qui ſe fait de la matiere par le mouvement : & à l'occaſion de cette diviſion de la matiere, il explique les trois elemens de M. Deſcartes, & en prouve la neceſſité.

Il traite dans la ſeptiéme diſpute des principes de la Mechanique en deux articles, dont le premier contient l'équilibre des ſolides, le ſecond l'équilibre des liquides. Il definit une machine, *un corps dans lequel deux puiſſances mouvantes oppoſées, ſoit égales, ſoit inégales en force, étant liées, peuvent eſtre conſtituées en équilibre, ou ſe vaincre l'une l'autre.* Enſuite il demontre que deux puiſſances oppoſées eſtant jointes par un levier, ſi leurs diſtances du centre du Levier ſont en raiſon reciproque de leurs forces, elles ſont en équilibre. Car s'il ſe fait du mouvement dans cette conſtitution du levier, les forces eſtant doubles l'une de l'autre, & la diſtance de la moindre force étant double de celle de la plus grande; il arrivera que la petite force, par exemple, un corps peſant une livre, ſera deux fois plus de chemin que la plus grande, qui ſera un corps de deux livres. Or il eſt certain qu'il faut autant d'action pour pouſſer dans un meſme temps une livre à deux pas, que pour pouſſer deux livres à un pas,

n'y ayant pas plus de mouvement en l'un qu'en l'autre : donc ces deux poids doivent eſtre en équilibre. L'Auteur explique par là la force des rouës multipliées, des poulies, du coin, du plan incliné, de la viz, d'une corde tirée aux deux bouts par des forces oppoſées, & tirée à côté par un point qui ſoit au milieu, ou plus prés de l'une des extremitez que de l'autre. Il donne le moyen de juger de la force des poutres & autres corps &c.

Dans l'article ſecond il demontre que tout liquide qui touche un corps enfoncé au deſſous de ſa ſuperficie ſuperieure, le pouſſe par ſa peſanteur ; que l'eau contenuë dans un ſiphon dont les branches ſont inegales en groſſeur, doit s'y tenir à la même hauteur. Car ſi la grande eſt vingt fois plus large que l'autre, l'eau qu'elle contient ne ſçauroit deſcendre une ligne ſans faire monter vingt lignes d'eau de la petite branche. Ainſi les forces de ces puiſſances oppoſées étant en raiſon reciproque des eſpaces qu'elles doivent parcourir, elles ſont en équilibre.

Il faut cependant remarquer que dans un ſiphon de verre, lors que l'une des jambes eſt aſſez large & l'autre ſi étroite qu'on l'appelle capillaire, le mercure ſe tient plus haut dans la jambe plus large que dans la plus étroite : & l'eau au contraire demeure plus haut dans la jambe étroite que dans la plus large. Mr. Bayle pretend que cela vient de ce que le Mercure ne ſe joint pas ſi bien avec le verre, que l'eau : enſorte que ſelon luy il y a toujours entre le Mercure & le verre, comme une lame ou une enveloppe conſiderable de matiere ſubtile, ce qu'on ne peut pas dire au regard de l'eau.

La huitiéme Diſpute eſt ſur les qualitez ſenſibles qui regardent le toucher, & le mouvement des corps ſolides dans les liquides. On commence le premier article par demontrer que les parties inſenſibles des corps chauds ſont dans un mouvement vortigineux & de vibration : ce qui ſe prouve par les cauſes efficientes de la chaleur, comme

ſont la percuſſion, & la friction; par les effets des corps chauds; enfin par tout ce qui leur eſt particulier. On demontre auſſi que les parties du corps froid ſont dans le repos opposé à ces mouvemens : ce qu'on prouve par les cauſes efficientes de la froideur, par ſes effets, & par la facilité qu'il y a à deduire de cette hypotheſe toutes les proprietez des corps froids. Dans l'article 2. On parle des corps liquides & de ceux qui ſont ſecs ou durs : & l'on dit que les particules inſenſibles des liquides ſont en un continuel mouvement en tous ſens : c'eſt à dire que les unes tendent en haut, les autres en bas, les unes à droite, les autres à gauche &c. Cela ſe prouve par l'effuſion des liqueurs qui ne ſont pas contenuës dans quelque vaſe, & par la liquation du ſel dans l'eau, dont les particules ne peuvent pas ſe répandre dans toute l'eau ſans que ſes particules ſe meuvent en tous ſens. La cauſe efficiente de ce mouvement eſt la matiere étherée qui paſſe par les pores des liquides avec une grande

rapidité. Mais afin qu'elle produiſe cet effet, il faut que les particules des liquides ſoient petites, polies & un peu flexibles.

Les parties des corps ſecs ſont en repos les unes auprés des autres. C'eſt par ce repos que les corps ſecs reſiſtent aux cauſes qui font effort pour ſéparer leurs parties. D'où vient que les corps ſont d'autant plus ſecs ou durs, que leurs parties ſe touchent par une plus grande partie de leur ſurface. Il ne faut donc pas croire que la liaiſon des parties des corps durs ne ſe faſſe que par de petits crochets qui s'engagent les uns dans les autres : car les particules dont les crochets ſont compoſez, comment ſont elles unies entr'elles ?

La preſſion & la percuſſion qui rendent plus parfait *le contact* des parties, rendent auſſi les corps plus durs. Le mélange d'un peu de liqueur en fait autant; parce qu'il remplit les intervalles, qui reſtent entre les parties. Je dis le mélange d'un peu de liqueur : car s'il y en avoit trop, il ramoliroit les corps durs.

Outre *le contact* des particules, qu'on peut appeller la cause interne de la dureté; il y en a une autre qui est externe : c'est la compression de la matiere, dont le corps est environné. La dureté se peut conserver avec un petit mouvement de quelques unes des particules insensibles: parceque ce mouvement ne produit pas l'entiere separation des autres parties.

Il est parlé au même endroit du mouvement des solides dans les liquides, de la vitesse de ce mouvement, & des effets surprenant qu'elle produit. La celerité de la percussion fait qu'on perce d'un coup de pistolet un ais suspendu en l'air, sans qu'il se remue sensiblement, quoy, qu'on le fasse remuer sans peine avec une paille.

Dans la dispute 9. il est traité des corps élastiques ou à ressort: & de la maniere dont se fait en eux la permutation du repos & du mouvement. La vertu elastique est celle par laquelle un corps plié ou étendu par force retourne en son premier état, dés que la cause qui le forçoit cesse

d'agir. On cherche les raiſons de ce retour; & on en aſſigne trois : l'intruſion s'il eſt permis de parler aïnſi, de parties inſenſibles dans les pores du corps à reſſort : la preſſion cauſée par le liquide qui environne le corps elaſtique : & la preſſion faite ſur les parties elementaires des corps elaſtiques. La premiere ſe demontre par ce qui arrive à une piece de bois qui eſt devenuë courbée en ſe deſſechant ; car ſi on verſe un peu d'eau ſur le côté de la ſurface, qui s'eſt racourci, le bois reprend ſa premiere étenduë & ſe redreſſe. La 2. ſe prouve parceque c'eſt une neceſſité que le liquide externe reduiſe les parties du ſolide qu'il preſſe à l'eſpace le plus petit qu'il peut. Delà vient que les parties de la convexité du corps qu'on a plié violemment, s'étant un peu écartées les unes des autres, reprennent leur ſituation, quand la violence ceſſe. La troiſiéme raiſon ſe demontre, parceque, ſelon que les parties ſont plus ou moins étendues, il faut que les corps qu'elles compoſent, ſoient plus ou moins denſes : par conſequent ſi quelque

cauſe étrangere, en courbant un corps le fait devenir d'un côté plus rare & de l'autre plus denſe, les particules qui avoient changé de figure la reprennent par la compreſſion que font ſur elles les parties de la matiere globuleuſe.

Quelques uns pretendent que le retour du reſſort en ſon état naturel, ſe fait par la matiere étherée. Car, diſent-ils, quand un arc eſt tendu, les pores de la partie convexe s'élargiſſent & ceux de la concave s'étreſſiſſent, de ſorte que la matiere étherée qui entre par les pores larges dans les plus étroits, fait effort pour les dilater. Mais l'Auteur pretend que cette opinion eſt fauſſe; & il la refute par pluſieurs raiſons. Il expoſe enſuite diverſes ſtructures de parties qui peuvent ſervir à augmenter la force du reſſort.

On traitte dans la diſpute ſuivante du ſujet de la lumiere, des corps lumineux, tranſparens, opaques, rares & denſes.

On demontre dans le premier article que les globules de la matiere celeſte qui ſont dans un continuel

mouvement de vibration ſont le ſujet de la lumiere : parceque leur ſolidité fait que la lumiere ſe répand dans un inſtant, ou dans tres peu de temps par des eſpaces immenſes ; ce qui n'arriveroit pas s'ils étoient compreſſibles : & parceque la proprieté de ſe reflêchir à angles égaux convient conſtamment à la lumiere, ce que l'Auteur a prouvé n'eſtre propre qu'aux corps ſpheriques. On demontre auſſi que la lumiere ne ſe tranſmet point par les parties groſſieres des corps tranſparens. On explique les phenomenes admirables qui dependent de la reflexion & de la refraction de la lumiere. On parle en détail des lunettes d'approche, des microſcopes, & de leur ſtructure. Enfin on fait voir que la rarefaction des corps conſiſte dans l'éloignement des parties qui s'écartent les unes des autres ; & la condenſation dans l'approche de ces mêmes parties.

Aprés avoir traité dans la Phyſique generale des proprietez du corps les plus communes. On vient à la Phyſique particuliere, qui regar-

de les corps differens dont eſt composé cet Univers. La 1. Diſpute de la premiere partie commence par examiner la nature & le nombre des Elemens. Quoy qu'il ſoit ſeur qu'il y en a pluſieurs; on ne ſçauroit pourtant demontrer combien il y en a; les differences des corps ſimples ſe pouvant multiplier à l'infini. Neanmoins il eſt certain que tout Element doit conſerver dans ſon mixte une diſpoſition particuliere à agir ou à être changé d'une certaine maniere : autrement il y ſeroit inutile.

L'Auteur ne dit rien contre certaines opinions touchant les élemens, qui étant ou pleines d'obſcuritez ou manifeſtement abſurdes, n'ont pas beſoin d'être refutées.

Quand à l'opinion communément reçûë, il n'y a pas d'apparence que de grands Philoſophes ayent pris la terre, l'eau, l'air, & le feu, tels qu'ils ſont, pour des élemens; vû que ce ſont évidemment des corps mixtes. Ils peuvent tout au plus être appellez élemens prochains; les premiers & les plus éloignez qu'on appelle ſimplement

élemens, étant très ſimples.

Comme les élemens peuvent être conſiderez, & ſelon ce qu'ils ſont eux-mêmes, & par rapport aux ſens, on traite dans la ſeconde diſpute des élemens regardez de la premiere maniere : & en ce ſens Mr. Bayle n'en reconnoît que trois genres, ou la matiere ſubtile, la matiere globuleuſe & la matiere du troiſiéme élement. Celle-cy contient des corpuſcules de diverſes figures & de diverſes grandeurs ; & par conſequent elle peut être ſubdiviſée en diverſes autres eſpeces.

On ne peut point douter que ces trois eſpeces de matiere ne ſoient de veritables élemens ; puiſqu'elles ſe trouvent dans tous les mixtes, y conſervant chacune ſes diſpoſitions particulieres ; bien que les particules du troiſiéme élement ſoient cenſées appartenir plus proprement à la conſtitution des mixtes. Que les élemens ayent chacun leur forme particuliere & ſimple, c'eſt encore une choſe évidente. On pourroit douter ſi cela convient à la matiere ſubtile, dont chaque par-

tie se brisant continuëllement, ne peut pas demeurer long-temps sous une même figure. Mais dans la matiere subtile, il ne faut considerer que la petitesse de ses parties & la celerité de leur mouvement.

Ces trois genres de corps simples ne suffisent pas pour expliquer les proprietez des mixtes, si on ne subdivise le troisiéme élement : ce qui se fait facilement en considerant la varieté de ses parties par rapport aux sens.

On traite dans la troisiéme dispute des élemens par rapport au toucher. On reconnoît quatre élemens qui sont les principes ou les premiers sujets des quatre qualitez, la chaleur, la froideur, la fluidité, la secheresse. On a expliqué dans la Physique generale comment ces principes agissent les uns contre les autres; d'où il est aisé d'inferer que les combinaisons d'une extrême froideur avec une extrême fluidité, & d'une extrême secheresse avec une extrême chaleur, sont impossibles; & que celles d'une extrême secheresse avec une extrême froideur, &

d'une extrême chaleur avec une extrême fluidité sont possibles.

Pour donner un bon sens à ce que les Anciens on dit des élemens, l'Auteur dit qu'on peut appeller *terre* où le premier sujet de la dureté, le corps dont les parties sont figurées de telle sorte, que se rangeant les unes auprès des autres, elles peuvent s'entre toucher par une grande étenduë de leur superficie, & former une masse fort dure. Or des particules de diverse figure & par consequent de nature differente, peuvent le faire, si elles ont les unes des cavitez & les autres des éminences qui entrent dans ces cavitez ; où si en quelque maniere que ce soit des parties s'engagent entre d'autres de diverse figure, & remplissent les intervales que celles-cy laissoient entre-elles.

L'eau peut être appellé le premier sujet du froid à cause qu'elle se refroidit d'elle-même, dés qu'elle est éloignée des causes de la chaleur & qu'elle refroidit facilement les autres corps à cause de la disposition que ses parties ont à être muës en di-

verſes manieres. On peut concevoir un corps actuellement froid ſans qu'il puiſſe rafroidir les autres. Tel ſeroit un corps parfaitement ſolide dont les parties ſeroient incapables d'être meuës par celles d'un corps chaud.

L'air eſt composé de particules inſenſibles, branchuës, & entortillées en forme de volute ou autrement, & flexibles avec quelque roideur. On peut deduire de cette deſcription les proprietez de l'air qui lui conviennent par lui-même. Il en a une infinité qui proviennent des vapeurs ou des exhalaiſons de divers corps, leſquelles s'y repandent de toutes parts.

Le feu élementaire eſt composé de particules trés-ſubtiles, qui à cauſe de leur petiteſſe ſe diviſent facilement, & dont le mouvement en tout ſens eſt trés-rapide : c'eſt-à-dire que le feu élementaire n'eſt autre choſe que la matiere ſubtile. La flamme où le feu ſeul eſt un corps composé de petites parties inſenſibles agitées par un mouvement trés-rapide chacune au milieu

d'un petit tourbillon de matiere ſubtile. On peut déduire de là les proprietez & les effets du feu qui ſont expliquez au long dans cette diſpute.

Les élemens par rapport au goût, ou les ſaveurs, ſont les ſujets de la quatriéme. On appelle un corps ſavoureux celui qui étant appliqué d'une maniere convenable à l'organe du goût y cauſe une modification, qui eſt ſuivie de la ſenſation de ſaveur ou perception que l'on appelle goût : & cette qualité ou diſpoſition par laquelle le corps ſavoureux agit s'appelle ſaveur. Afin qu'un corps ſavoureux agiſſe ſur l'organe du goût, il faut que ſes particules ſoient diſſoutes dans un liquide, s'il n'eſt pas liquide lui-même : il faut que ces particules ſe meuvent, & qu'elles ayent une certaine grandeur & une certaine figure. Les corps n'agiſſent que par le mouvement, & n'agiſſent de telle ou telle maniere que parce qu'ils ſont de telle grandeur & de telle figure. En ſecond lieu ſi les corpuſcules ſavoureux ſont trop

grands, ils ne peuvent pas penetrer l'envelope de l'organe du goût ; & s'ils sont trop petits, ils ne peuvent ébranler les fibres nerveuses de cette organe. En troisiéme lieu parmi les corps savoureux il y en a qui piquent l'organe du goût, d'autres qui le raclent, d'autres qui le chatoüillent ; & par consequent il est necessaire qu'ils ayent des figures particulieres.

On ne peut pas marquer dans un extrait tout ce qu'il y a de considerable touchant les saveurs dans cette dispute. Nous dirons seulement que, selon Mr. Bayle, ceux qui prétendent que les particules des Alcalis ont des inegalitez, se trompent assurément : parce qu'une telle figure ne s'accorde pas avec la facilité que ces particules ont à passer par des pores trés étroits, à l'entrée desquels leurs éminences les arrêteroient. C'est en vain que pour établir ces éminences, on allegue la faculté que les Alcalis ont de deterger & d'enlever la graisse des habits. Car cette vertu detersive peut venir d'ailleurs, sçavoir de la

facilité que les Alcalis ont de s'unir aux choses, ou de se fermenter avec les acides avec lesquels on les mêle. L'Auteur traite encore dans cette dispute premierement, des moyens de découvrir les saveurs occultes & le degré de leur force. Secondement de la generation des corps savoureux.

Dans la cinquiéme dispute il parle des odeurs à peu-prés de la même maniere qu'il a traitté des saveurs dans la precedente. Le goût & l'odorat ont entre eux une grande analogie, aussi bien que leurs objets, par rapporr à la conservation de l'homme & des autres animaux. Ils sont tous deux destinez pour faire l'épreuve de la bonté des alimens avant que l'animal les avale; aussi presque tous les corps savoureux ont de l'odeur. Mr. Bayle passe legerement sur les qualitez qui regardent la vûë & l'ouïe, parce qu'elles ne servent presque de rien pour connoître les proprietez des corps mixtes, la même couleur se pouvant trouver en des mixtes de differente nature,

DIVERS TRAITEZ DE Controverse dediez à Madame de Maintenon par Mr. l'Abbé de Cordemoy. A Paris chez Cristophle Remy ruë Saint Jacques, au Grand Saint Remy 1701. in 12. pagg. 440.

MOnsieur l'Abbé de Cordemoy, qui depuis plusieurs années est chargé de continüer l'Histoire de France commencée par feu Mr. de Cordemoy son pere, a été souvent obligé de l'interrompre par les ordres du Roy, pour travailler à l'instruction de ceux qui se sont nouvellement reünis à l'Eglise Catholique. C'est ce qui lui a donné occasion de composer en divers temps les petits Traitez de Controverse qui sont contenus dans ce volume. Ils sont solides, bien écrits, faciles à entendre, & ne sçauroient manquer d'être trés-utiles à ceux qui cherchent sincerement à connoître la verité. Le premier contient diverses réflexions sur l'union des Calvinistes avec les Lutheriens.

On trouve dans le ſecond la Conference de Luther avec le Diable, & des Remarques ſur cette Conference. Le troiſiéme & le quatriéme ſont deux Controverſes, l'une ſur l'invocation des Saints, l'autre ſur l'Euchariſtie.

Premier Traité.

Quoyque les Lutheriens ayent toûjours regardé les Calviniſtes comme des Héretiques; ceux-ci n'ont pas laiſſé de faire en divers temps des tentatives pour gagner les Lutheriens, & pour ſe réünir avec eux. Une des plus remarquables eſt celle du Synode National tenu à Charenton en 1631. Voici en propres termes ce qu'on lit dans l'Article quatriéme des Actes de ce Synode.

Sur la demande faite par la Province de Bourgogne, ſi les Fidelles ſuivans la Confeßion d'Ausbourg pourront être reçûs à contracter mariages, & preſenter des enfans au Baptême dans nos Egliſes, ſans abjuration precedente des opinions qu'ils tiennent, contraires

à la créance desdites Eglises.

Le Synode déclare qu'attendu que les Eglises de la Confeßion d'Ausbourg conviennent avec les autres Eglises Reformées ès principes & points fondamentaux de la vraye Réligion, & qu'il n'y a en leur culte ni idolatrie, ni superstition; les Fidelles de ladite Confeßion, qui avec esprit de charité & vrayement paisible, se rangent ès assemblées publiques des Eglises Reformées de ce Royaume, & desirent leur communion, pourront, sans faire abjuration, être reçûs à la sainte Cene, & contracter mariage avec les Fidelles de nôtre Confeßion; & presenter, en qualité de Parains, des enfans au Baptême; promettant au consistoire qu'ils ne les solliciteront jamais à contrevenir soit directement, soit indirectement à la doctrine crue & confessée en nos Eglises; mais se contenteront de les instruire ès choses dont nous convenons tous.

Il y a bien des reflexions à faire sur cet Acte. Mr. de Cordemoy en fait trois qui sont importantes.

Premiere réflexion. Cet Acte prouve que les Ministres qui ont assisté au

Synode de Charenton étoient convaincus que Calvin & ſes premiers diſciples ont été de mauvaiſe foy, ou ont ignoré les points fondamentaux de la Religion. Car ces Miniſtres n'ignoroient pas ce que Calvin, du Moulin, & pluſieurs des premiers Reformateurs aſſurent que le dogme de la preſence réelle eſt *une erreur damnable*; que c'eſt *la premiere de toutes les Hereſies & le renverſement de toute la Foy Chrétienne.* Ils n'ignoroient pas non plus que les Egliſes de la Confeſſion d'Ausbourg ont toûjours tenu la preſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

Seconde reflexion. Les Calviniſtes croyent que l'Epître aux Hébreux, celle de Saint Jacques, la ſeconde de Saint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de Saint Jean, celle de Saint Jude & l'Apocalypſe ſont des livres Canoniques : les Lutheriens mettent tous ces livres au nombre des Apocryphes. Les Calviniſtes croyent que le Baptême n'eſt pas neceſſaire au ſalut; que c'eſt une hypocriſie perverſe de prier Dieu dans

une langue que le peuple n'entend pas : qu'on doit abolir la Meſſe & les Fêtes : qu'on ne peut garder aucune image dans les Temples : que le Corps de Jeſus-Chriſt n'eſt point preſent dans l'Euchariſtie. Les Lutheriens croyent tout le contraire : ils regardent pour cela les Calviniſtes comme des Héretiques , & les excommunient. Cependant les Miniſtres aſſemblez à Charenton ont reçû à leur communion ces mêmes Lutheriens, ſans leur faire faire abjuration. Ces Miniſtres étoient donc perſuadez qu'on pouvoit en conſcience avoir ſur pluſieurs points trés-importans une créance contraire à la leur , & qu'on ne doit point faire faire d'abjuration à ceux qui les ont excommuniez & regardez comme des Herétiques.

Troiſiéme reflexion. Si au jugement des Miniſtres aſſemblez à Charenton , la difference qu'il y a entre eux & les Lutheriens n'eſt pas un ſujet de ſéparation ; comment prouveront-ils que les Calviniſtes ont dû ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine ? Peuvent-ils dire que parmi les

les dogmes pour lesquels ils s'en sont separez, il y en ait de plus essentiels à la Religion que ceux qui les distinguent d'avec les Lutheriens?

Second Traité.

Luther dans son livre *de la Messe privée & de l'Onction des Prêtres*, raconte que s'étant une fois éveillé sur le minuit, Satan lui apparut: & qu'après l'avoir salüé honorablement sous le titre de Docteur très-éclairé. *Luthere Doctor perdocte*, il commença à disputer contre luy. Le Demon vouloit prouver que les Prêtres ne doivent point celebrer de Messes privées, & que l'Onction qu'ils ont reçûë de l'Evêque est prophane & n'a rien de Saint. Un autre que Luther auroit été effrayé à la vûë du Demon, & se seroit fait un scrupule de s'exposer au danger d'être seduit par le Prince des tenebres en conferant avec lui. Mais le Reformateur, sans s'étonner, écouta Satan, il entra en conference avec lui, il trouva ses sentimens raison-

nables, il jugea que le pere du menſonge lui enſeignoit la verité. Et afin que ſes diſciples ne pûſſent ignorer à qui il étoient redevables de la doctrine qu'il leur prêchoit, il fit lui-même imprimer la Relation de cette Conference. C'eſt cette Relation que Mr. l'Abbé de Cordemoy a traduite en François; jugeant bien que ceux qui ſont convertis de nouveau ne pouvoient manquer d'être par-là confirmez dans la créance de l'Egliſe Catholique.

Il paroît d'abord incroyable que Luther ait oſé avoüer qu'il n'a entrepris de reformer l'Egliſe que ſur les leçons que Satan lui avoit faites. Cependant le fait eſt inconteſtable. La Rélation dont nous parlons eſt conſtamment de Luther : elle à été imprimée pendant ſa vie : & les Miniſtres Calviniſtes, auſſi bien que les Lutheriens, conviennent qu'elle eſt de lui. Ce qui eſt de ſurprenant, c'eſt que malgré cela ces Meſſieurs ne laiſſent pas de regarder Luther comme leur maître, & de l'écouter ſur les choſes mêmes qu'il dit n'avoir appriſes que du Demon.

Troisiéme Traitté.

Mr. de Cordemoy commence ſon troiſiéme Traitté ſur l'invocation & l'interceſſion des Saints, par expliquer le ſens de ces termes, *Nous invoquons les Saints, les Saints intercedent pour nous.* Nous les invoquons lorſque nous les prions de demander à Dieu pour nous les choſes qui nous ſont neceſſaires. Ils intercedent pour nous, lorſqu'ils demandent à Dieu quelque choſe en nôtre faveur. Les premiers Miniſtres, dans la Confeſſion de Foy qu'ils preſenterent au Colloque de Poiſſy, aſſurent dans l'Article 24. *que tout ce qu'on a imaginé de l'interceßion des Saints n'eſt qu'abus & fallace de Satan.* Depuis ce temps-là ces Meſſieurs ſe ſont corrigez, & ont avoüé que les Saints prient pour nous dans le Ciel. Matthieu Bochart Miniſtre d'Alençon trouve mauvais que Bellarmin ait entrepris de prouver cette verité. *Bellarmin*, dit-il, *prouve que les Saints prient pour nous : mais ce n'eſt pas là nôtre queſtion.* Pierre du Mou-

lin fait la méme plainte du Pere Arnoux Jesuite. *Le sieur Arnoux veut prouver que les Saints prient pour nous au Ciel ; ce qui n'est point en controverse.*

Ce n'est donc plus que l'Invocation des Saints qui fait de la peine aux Calvinistes. Mais ce dogme ne leur fait de la peine, que parce qu'ils le prennent mal, & qu'ils nous attribuent ce que nous ne disons pas. Il n'y a que Dieu que nous prions de nous donner les biens, ou de nous delivrer des maux. Pour les Saints, nous les prions seulement de nous obtenir de Dieu les choses dont nous avons besoin ; & de nous les obtenir par Jesus-Christ, qui seul est nôtre Sauveur & nôtre Redempteur. L'invocation des Saints expliquée de la sorte est tres-ancienne dans l'Eglise, de l'aveu même des Ministres. Ils reconnoissent qu'elle étoit en usage dés le quatriéme & le cinquiéme siecle ; & ils ne peuvent pas disconvenir que dés le temps de S. Jerôme on ne regardât comme heretiques ceux qui osoient contredire cette verité. Mais

ce qu'il y a de plus fâcheux pour eux, c'est qu'ils ne peuvent pas prouver que cet usage ait été introduit au quatriéme siecle. On leur montre au contraire que les Peres du quatriéme siécle, en invoquant les Saints, n'ont fait que suivre la Tradition des siecles qui avoient precedé.

Quatriéme Traité.

Ce Traité est sur l'Eucharistie. Mr. de Cordemoy y expose d'abord la creance de l'Eglise touchant ce Mystere. Il établit ensuite par l'autorité des Peres les principaux articles de cette creance. Il fait voir que les Peres ont enseigné qu'il ne falloit pas juger du mystere de l'Eucharistie par les sens ; & qu'ils ont entendu à la lettre ces paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang :* qu'ils ont crû qu'en vertu des mêmes paroles le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ : qu'on avoit dans l'ancienne Eglise un tres-grand soin qu'il ne tombât à terre

aucune parcelle de l'Euchariſtie: qu'on y étoit perſuadé que le même Corps de Jeſus-Chriſt qui eſt au Ciel, eſt ſur les Autels où l'on conſacre; qu'il eſt tout entier dans chaque partie de l'Euchariſtie. Mr. de Cordemoy montre auſſi que les Peres ont adoré Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & qu'ils y ont reconnu un veritable ſacrifice. Enfin il rapporte quelques miracles qui confirment la preſence réelle. Ces miracles ſont tirez de S. Cyprien, de S. Optat, & de quelques autres anciens Ecrivains, qui racontent des choſes qu'ils ont veuës, & dont ils ont été temoins.

AN ARGUMENT PROVING that according the convenant &c. C'eſt à dire, *Argument qui prouve que ſelon le contract de la vie eternelle revelé dans l'Ecriture, l'homme peut être transferé à cette vie éternelle ſans paſſer par la mort, quoyque la nature humaine de Jeſus-Chriſt n'ait pû joüir de ce privilege.*

...... Nec vanis credite verbis.
Aſpicite, en ! faciatque fidem conſpectus...

1700. *in* 8° *pagg.* 106.

IL y a eu en divers temps des Heretiques & des Impies qui ont nié la vie éternelle & la reſurrection des morts : mais on n'en avoit point encore vû qui euſſent revoqué en doute la neceſſité où tous les hommes ſont de mourir. L'Auteur du livre Anglois, dont on donne icy l'extrait, eſt le premier qui ſe ſoit aviſé de dire que l'homme peut arriver à la vie éternelle ſans paſſer par la mort; & qui ait entrepris de prouver un tel Paradoxe. Selon lui, Jeſus-Chriſt en promettant à ſes diſciples la vie éternelle, ne s'eſt pas

ſeulement engagé à les mettre aprés cette vie paſſagere en poſſeſſion du ſouverain bonheur, mais encore, à les preſerver de la mort temporelle. A la verité les Apôtres n'ont jamais compris cette promeſſe de leur maître; ils n'ont jamais eſperé d'être exempts de la mort; & ils y ont effectivement été ſujets; mais c'eſt que leur foy n'a pas été parfaite. Ils devoient croire que Jeſus-Chriſt en mourant a détruit l'Empire de la mort; & qu'il les a eux-mêmes délivrez de la neceſſité de mourir. Cette propoſition eſt le ſujet de tout le livre.

Avant que de la prouver l'Auteur ſe fait la même objection que les Juifs firent autrefois au Sauveur. Abraham eſt mort; les Prophetes ſont morts; & qui croyez-vous être? Il eſt vrai, repond-il en badinant, que la coûtume de mourir eſt bien enracinée dans le monde; & qu'il ſemble qu'elle y a prevalu. Mais la coûtume, reprend-il auſſitoſt, eſt un argument dont les gens ſages ne doivent jamais ſe ſervir. La vie ou la mort d'un homme ne peut être la

cause de la vie ou de la mort d'un autre homme. Abraham est mort, il est vray; les Prophetes sont morts: que s'ensuit-il de là? Abraham est mort accablé de vieillesse : les Prophetes ont esté tuez pour la plusfpart: faut-il pour cela que je meure de la même maniere? Dieu répandit des benedictions sur Abraham; il donna aux Prophetes le don des miracles: pourquoi voulez-vous que je participe à leur mort plûtost qu'aux biens qu'ils ont reçûs de Dieu? Mais dira-t'on, la coûtume de mourir ne s'est pas introduite dans le monde sans raison. Il est vrai, répond l'Auteur anonyme: mais cette raison a cessé, & c'est ici qu'il paroît prendre la chose plus serieusement.

La Religion du monde, dit-il sans declarer si cette Religion du monde est la sienne, consiste à croire que l'homme y vient pour mourir. On croit de plus que cela n'étoit pas ainsi dés le commencement; qu'Adam avoit d'abord été créé pour la vie, & qu'il n'a été condamné à la mort que pour sa desobéïssance: que ses descendans sont aussi bien que

luy compris dans cette terrible ſentence, *qua die manducaveris morte morieris.* Voilà ce qu'on enſeigne aux Chrêtiens ſur la maniere dont la mort s'eſt introduite dans le monde. On leur apprend encore, continuë nôtre Auteur, que Jeſus-Chriſt même n'a pas été à couvert de cet arreſt ſevere prononcé contre tous les hommes : qu'ayant été fils de Marie par la nature, & fils de Joſeph ſelon la loy, il a deû être comme les autres ſujet à la mort, & qu'il a été coupable auſſi bien qu'eux : que c'eſt pour cela qu'il a été baptiſé dans ſon ſang : mais que par ce baptême de ſang il a ſatisfait pour tous les hommes, & les a remis dans la glorieuſe liberté des enfans de Dieu.

On voit aſſez par cette expoſition que l'Auteur n'eſt pas bien inſtruit de la créance du commun des Chrêtiens, & qu'il leur attribuë des erreurs qu'ils deteſtent. C'eſt cependant ſur cet expoſé qu'il fonde tout ſon argument, que voicy reduit en peu de mots.

La neceſſité de mourir ne vient

que de la faute de nôtre premier pere : Cette faute a été reparée par Jesus-Christ : donc la necessité de mourir ne subsiste plus.

Cet Argument ne peut avoir de force que contre ceux qui croiroient que la desobeïssance d'Adam ne nous a point causé d'autre mal que la mort du corps. Mais comme tous les Fidelles font profession de croire qu'à-cause du peché originel nous naissons tous enfans de colere, ennemis de Dieu, & coupables de la damnation éternelle : & comme d'ailleurs il est évident que cette mort éternelle de l'ame est un mal infiniment plus grand que la mort du corps ; on ne peut pas pretendre, ainsi que fait nôtre Auteur, que nous tombions en contradiction, lorsque nous disons que le Sauveur du monde, en reparant la faute du premier homme, ne nous a point pour cela exemptez de la necessité de mourir ; mais qu'il a reparé cette faute en nous délivrant du peché & de la damnation éternelle, & nous mettant en état de faire servir la mort même du corps

à l'aquisition du souverain bien & du salut éternel. Le raisonnement de l'Anonyme Anglois n'a donc aucune solidité. Cependant il lui a paru si convaincant, qu'il défie tous les Theologiens & les Logiciens les plus subtils d'y donner aucune reponse. Il vient ensuite aux objections; & il s'en propose deux ou trois.

S'il est vrai, dit-il, que la necessité de mourir soit détruite; d'où vient donc que la mort regne encore dans le monde, & qu'elle n'épargne personne: c'est répond-il, qu'on ne sçait pas le chemin de la vie; qu'on manque de foy; & qu'on craint la mort. Là-dessus il avouë de bonne foy que, malgré l'évidence pretenduë de ses argumens, il ne laisse pas luy-même de chanceler dans sa foy; mais cela vient, dit-il, de ce que je ne me suis pas encore rendu ces argumens assez familiers.

Mais, ajoûte l'auteur, comment expliquer ce que l'on dit ordinairement, que la mort conduit à la vie? Il répond que cela ne doit

s'entendre que de la mort de Jesus-Christ. Ceux qui meurent, poursuit-il, ne pourront-ils donc pas arriver à la vie éternelle ? Ils le pourront sans doute, repond-il, aprés la resurrection : mais cette voye est bien moins parfaite que celle de la translation. Elie qui avoit une foy parfaite est arrivé à la vie éternelle sans passer par la mort. Saint Paul est mort, parceque sa foy n'étoit pas encore parfaite : lorsqu'il sera ressuscité sa foy croîtra, & il vivra éternellement.

L'Auteur s'oppose en 2. lieu l'autorité de tous les hommes qui pensent autrement que lui : mais il tourne cet argument contre les Protestans, & leur dit que si l'on est obligé de se soumettre à la multitude & au plus grand nombre des Docteurs, ils devroient tous se faire Catholiques.

Enfin il s'addresse à tous les Chrétiens, & leur parle de la sorte. Je « vous demande donc, à vous qui « admettez une Religion revelée, « je vous demande quel est le sommaire de vôtre foi? Croyez vous «

„ en Dieu & en ſon Fils Jeſus-Chriſt?
„ Oüi ſans doute. Fort bien, mais
„ encore que croyez-vous de Jeſus-
„ Chriſt ? Je croy qu'il eſt nôtre
„ Sauveur. Mais de quoy vous ſau-
„ vera-t'il ? Du peché. Mais quel
„ mal vous peut faire le peché ? Il
„ nous cauſera la mort. (Il devoit
„ ajoûter & la damnation eternel-
„ le.) Le Sauveur vous delivre
„ donc de la mort ? Non, il nous
„ delivrera ſeulement, du peché
„ (il devoit encore dire, & de la
„ damnation éternelle, qui en eſt la
„ principale peine.) Il fait donc à
„ vôtre égard, conclut l'Auteur, ce
„ que feroit un Juge qui pardonne-
„ roit au coupable ſon crime, & qui
„ en même temps donneroit les or-
„ dres pour le faire pendre.

Concluſion frivole ! qui, bien loin d'être une ſuite de la doctrine commune des Chrétiens, y eſt diametrallement oppoſée. Cependant l'Auteur ſe recrie encore icy ; il en appelle à tous les hommes de bon ſens ; il demande ſi ce n'eſt pas là ſe moquer de la Religion : & il conclut par dire que la doctrine

que les Chrétiens croyent communément ne ſçauroit ſubſiſter ſi l'on n'y veut pas joindre ſon nouveau paradoxe.

Le Lecteur doit juger par l'extrait qu'on vient de faire, que le deſſein de l'Anonyme Anglois eſt plus ſerieux, que quelques gens ne ſe ſont imaginé. Car cet Auteur n'eſt pas aſſez extravagant pour croire qu'effectivement il ne mourra point. C'eſt ce qu'il a fait ſemblant de vouloir prouver : mais il ne s'eſt ſervi de ce detour, que parcequ'il n'a osé déclarer trop ouvertement ſon but principal.

C'eſt un homme ſans religion, un impie, qui a pretendu prouver deux choſes. 1. Que les Chrétiens tomboient dans une ridicule contradiction, en croyant la faute d'Adam reparée, quoiqu'ils ſoient encore ſujets à la mort, qui eſt une des peines impoſées pour cette faute. 2. Que Jeſus-Chriſt nous a trompez en nous faiſant eſperer fauſſement l'exemption de la mort du corps.

L'impieté de cet Auteur paroît

1°. En ce que ſelon lui, ni les premiers Chrétiens, ni ſaint Paul, ni les autres Apôtres n'ont pas eû la foy parfaite, & n'ont pas compris les promeſſes de Jeſus-Chriſt. 2. En ce qu'il appelle la Religion Chrétienne la *Religion du monde*, ſans neanmoins dire que c'eſt la ſienne. 3. En ce qu'il ſemble ſe diſtinguer de ceux qui tiennent une Religion revelée.

Mais il ne ſe fait nulle part ſi bien connoître qu'à la fin de ſon livre. Il y declare nettement que s'il meurt, il ne mourra d'aucune Religion : & que s'il n'eſt pas vrai que Jeſus-Chriſt ait delivré les hommes de la neceſſité de mourir, il ne comprend plus aucun des articles que la Religion Chrêtienne nous oblige de croire. C'eſt par ce nouvel article qu'il ajoûte à tous les autres, qu'il veut qu'on juge de la verité de tout le reſte : c'eſt-là le ſens qu'on eſt en droit, aprés ce que nous venons de voir, de donner aux paroles que l'Auteur a miſes à la teſte de ſon écrit :

——Nec vanis credite verbis.
Aspicite, en! faciatque fidem conspectus....

Les gens de bien gemissent, lorsqu'ils font reflexion que dans un païs Chrêtien, comme l'Angleterre, & qu'on appelloit autrefois le païs des Saints, l'impieté & l'irreligion se declarent si hardiment. D'un autre côté tous ceux qui aiment sincerement le Christianisme, doivent bien se confirmer dans leur Foy, voyant les profanes reduits à ne l'attaquer que par ces détours pleins de déguisement & de mauvaise foy, par des sophismes & des raisonnemens si pitoyables. Les Catholiques en particulier ont sujet de se consoler, lors qu'on leur fait remarquer que c'est au milieu des Societez Protestantes que naissent de semblables monstres, par la funeste liberté qu'elles donnent à chacun d'expliquer ainsi l'Ecriture à sa fantaisie, sans qu'elles soient en état de s'y opposer suivant leurs principes.

LA RHETORIQUE OU L'ART de parler. Par le R. P. Bernard l'Amy Prêtre de l'Oratoire. Quatriéme edition reveüe & augmentée. A Paris chez Florentin de l'Aune, ruë S. Jacques, à l'Empereur & au Lion d'or. 1701. pagg. 441.

ON voit par le titre même de ce livre, que l'Auteur y prend dans un ſens different de l'ordinaire la *Rhetorique* & l'*Art de parler.* L'uſage de toutes les Langues a determiné le premier de ces deux mots à ne ſignifier que l'*Art de perſuader*, non par de ſimples raiſonnemens comme fait la Dialectique, mais par tout ce qui peut ſervir à rendre un diſcours capable de gagner l'eſprit & le cœur: & l'on a nommé *Rheteurs* ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner cet Art.

D'un autre côté par ce mot *Art de bien parler* on n'entend ſelon l'uſage commun que la Grammaire, & c'en eſt la definition, *Ars rectè loquendi rectéque ſcribendi.* A le prendre de

la ſorte ce ſont deux Arts diſtinguez que l'Art de parler & l'Art de perſuader ; puiſqu'on peut & perſuader ſans parler bien , & parler fort bien ſans perſuader.

Mais le P. l'Amy s'attachant, comme il paroît, à l'etymologie du nom de Rhetorique dont la racine ſignifie en Grec *dire* ou *parler*, prend pour une même choſe l'Art de parler & la Rhetorique; ou ne les diſtingue que comme le tout & la partie. Il ne ſe contente pas même de regarder la parole entant qu'elle eſt ſoûmiſe aux regles de l'Art: il la regarde en Phyſicien , il en explique la nature , les cauſes efficientes , & les proprietez. Par là il s'eſt ouvert un grand champ , pour faire part au public d'un grand nombre de remarques phyſiques , morales , hiſtoriques , critiques ſur la parole , ſur les ſons qui la compoſent , ſur les lettres qui les expriment , ſur le caractere propre de diverſes langues , &c. Tout cela eſt meſlé d'un grand nombre de reflexions ingenieuſes & exprimé d'une maniere à faire plaiſir au Lecteur.

„ Ce n'eſt pas ſeulement, dit le
„ P. Lamy, une nouvelle édition,
„ mais un Ouvrage tout nouveau
„ que je publie. J'ay refondu l'an-
„ cien, je l'ay retouché par tout,
„ augmenté de nouvelles reflexions,
„ d'exemples. Depuis l'édition pre-
„ cedente qui étoit la troiſiéme, il
„ a paru pluſieurs excellens livres
„ dont j'ay profité.... Mon Ouvrage
„ ne regarde pas ſeulement les Ora-
„ rateurs, mais generalement tous
„ ceux qui parlent & qui écrivent;
„ les Poëtes, les Hiſtoriens, les Phi-
„ loſophes, les Théologiens. Quoi-
„ que j'écrive en François, j'eſpere
„ que mon travail ſera utile pour
„ toutes les langues.... Cet Ouvrage
„ ſera utile aux jeunes gens qu'il
„ faut accoûtumer d'aimer la veri-
„ té, de conſulter la raiſon pour
„ penſer & agir ſelon ſa lumiere.
„ Les raiſonnemens que je fais ne
„ ſont point abſtraits. J'ay tâché de
„ conduire l'eſprit à la connoiſſance
„ de l'Art que j'enſeigne, par une
„ ſuite de raiſonnemens faciles: ce
„ que les maîtres ne font point avec
„ aſſez de ſoin.

La Rhetorique du P. Lamy eſt diviſée en cinq livres. Dans le premier on explique comment ſe forme la parole. Dans le ſecond l'on traite des figures. Dans le troiſiéme de l'arrangement des mots; du ſtile dans le quatriéme. On donne dans le cinquiéme des regles pour perſuader.

Le premier livre commence par une deſcription de la maniere dont ſe forme la parole. La Trachée-artere où l'*âpre artere*, qui vient des poumons & répond aux racines de la langue, eſt comme un tuyau d'orgue. Les poumons ſervent de ſoufflets; car en s'étendant ils attirent l'air, & ils le repouſſent en ſe reſſerrant. La partie de la Trachée-artere qui eſt proche de la racine de la langue s'appelle le larinx : il eſt entouré de cartilages & de muſcles qui ſervent à l'ouvrir & à le fermer : c'eſt là que ſe forme le ſon de la voix. Quand l'ouverture du larinx eſt étroite, l'air ſortant avec violence le froiſſe & reçoit un tremouſſement ou une certaine agitation qui fait le ſon de la voix, mais qui n'eſt

point encore articulé. Cette voix eſt reçûë dans la bouche où la langue la modifie, & lui donne diverſes formes ſelon qu'elle la pouſſe, ou contre les dents, ou contre le palais; qu'elle l'arrête ou la laiſſe couler; que la bouche eſt plus où moins ouverte &c.

Les hommes ont marqué chacune de ces modifications particulieres par une lettre ou caractere : ces lettres ſont appellées les élemens du langage. L'union de deux ou de trois lettres fait une ſyllabe : une ou pluſieurs ſyllabes font un mot. Les hommes auroient pû marquer ce qu'ils penſent par des geſtes, & par d'autres ſignes; car les muets du Grand Seigneur ſe parlent & s'entendent, même dans la plus obſcure nuit, s'entretouchant de differentes manieres.

Chap. 2. Puiſque les paroles ſont des ſignes qui repreſentent les choſes qui ſe paſſent dans l'eſprit, elles ſont comme une peinture de nos penſées. La langue eſt le pinceau qui trace cette peinture, & les mots ſont les couleurs. Ainſi, comme les

peintres ne couchent leurs couleurs qu'après qu'ils ont formé dans leur eſprit l'image de ce qu'ils veulent repreſenter ſur de la toile ; il faut avant que de parler , former en nous-mêmes une image reglée des choſes que nous voulons peindre par nos paroles.

Avant que de faire un diſcours il faut bien méditer ſon ſujet ; & aprés avoir ramaſſé avec ſoin les choſes qui le regardent, il faut les reſſerrer, leur donner de juſtes bornes, & faiſant un choix ſevere de ce qui eſt abſolument neceſſaire, rejetter ce qui eſt ſuperflu. Il faut chercher ſur tout de ces traits qui tiennent lieu de pluſieurs choſes, & qui donnent beaucoup à penſer. C'eſt ainſi que fit Timanthe ce fameux peintre de l'antiquité, pour repreſenter ſur une petite table la grandeur prodigieuſe d'un Geant. Il le peignit couché par terre, dormant au milieu d'une troupe de Satyres qui ſe joüoient autour de lui. L'un méſuroit ſa tête, un autre appliquoit ſon Thyrſe au pouce du Geant : & Timanthe fit ſentir par

cette invention ingenieuſe quelle étoit la grandeur de ce corps dont les plus petites parties étoient meſurées avec le Thyrſe d'un Satyre.

Chap. 3. La perfection de l'art de parler conſiſte à repreſenter avec jugement l'image qu'on s'eſt formée dans l'eſprit. L'ordre & la beauté ſont preſque la même choſe. Un diſcours eſt beau, lorſque tous les termes dont il eſt composé donnent des idées ſi juſtes des choſes, qu'on les voit telles qu'elles ſont, & qu'on ſent pour elles toutes les affections que ſent celui qui parle : mais pour cela il faut un diſcernement bien exquis dans l'Orateur. C'eſt le jugement qui plaît en lui, quand il ne fait rien qu'avec raiſon dans le choix & dans l'arrangement des mots. Bien qu'un Auteur ne repreſente que des bagatelles, s'il en fait une peinture exacte, & qu'il ne diſe que ce qu'il faut, on a du plaiſir à l'entendre.

Chap. 4. Comme on ne peut achever un tableau avec une ſeule couleur, il eſt impoſſible de marquer

quer ce qui se passe dans nôtre esprit avec des mots qui soient tous d'un même ordre. L'Autheur demande ici comment les hommes formeroient leur langage, si étant nez separément, ils se rencontroient ensuite dans un même lieu. On ne peut dire precisément, ajoute le P. Lamy, quels sons ils choisiroient pour signifier chaque chose. Car il n'y a point de langage naturel : & c'est une fable que ce qu'Herodote rapporte, ou si c'est une histoire, on n'en peut rien conclure. Il dit qu'un Roy d'Egypte ayant fait nourrir deux enfans par des chévres dans une maison separée, au bout de deux ans ces enfans, tendant la main à celui qui vint les voir le premier, lui dirent *beccos*, qui chez les Phrygiens signifioit du pain : d'où le Roy d'Egypte conclut que le langage des Phrygiens étoit le langage naturel. Ce Roy raisonnoit mal : car il y a de l'apparence que ces enfans imitoient seulement le cri des chévres qui les avoient allaitez, auquel le mot *beccos* ressembloit par hazard.

Platon veut qu'on choisisse les noms qui expriment veritablement la nature des choses ; mais la question est si les premiers noms d'une langue expriment naturellement ce qu'ils signifient. Ainsi donc le plus sage ou le plus autorisé des nouveaux hommes que l'on a supposé se rencontrer, prononceroit par exemple ce mot *Soleil* en regardant cet astre, & les autres l'imiteroient.

Chap. 5. Si ces hommes pouvoient se faire un langage, ils pourroient aussi trouver des caracteres pour écrire. Mais comme on peut choisir quelque son que ce soit pour être le signe de ses pensées, on peut aussi marquer ce son par tel signe qu'on veut, & cela fort differemment. La maniere dont nous écrivons, qui consiste dans les differens arrangemens d'un petit nombre de lettres, est une invention admirable que les premiers Patriarches nous ont transmise. Les Chinois qui ont besoin de quatre-vingt mille caracteres, à proprement parler ne sçavent pas écrire. Le P. Lamy croit que les Hébreux, jusqu'au

cinquiéme siécle après la naissance de Jesus-Christ, n'avoient point de voyelles ; & que Dieu le vouloit ainsi, afin que si les livres de l'Ecriture venoient à tomber entre les mains des nations étrangeres, ils ne fussent point entendus. L'Auteur ne dit pas surquoi fondé il donne à Dieu cette intention.

Autrefois on ne separoit point les mots par des points, des virgules, des accents &c. La maniere de ranger les caracteres est encore aujourd'hui differente. Les Chinois les rangent de haut en bas sur une ligne perpendiculaire. Les Hebreux, les Caldéens, les Syriens, les Arabes écrivent de la droite à la gauche ; les Grecs les Latins &c. de la gauche à la droite.

Chap. 6. Les nouveaux hommes du P. Lamy formeroient les trois operations de l'ame ; & par consequent ils inventeroient des mots de differents ordres pour signifier leurs pensées. Les choses qui se ressemblent auroient des noms qui se ressembleroient aussi en quelque maniere. Peut-être ces nouveaux hom-

mes ne compoſeroient leurs termes que d'une ſeule ſyllabe comme font les Chinois.

Chap. 7. L'Auteur laiſſe pour un moment ſes hommes ſuppoſez & il conſidere ce que font les hommes veritables. Selon que les peuples ont fait plus d'attention aux choſes, leurs termes ont des idées plus diſtinctes, & ils ſont en plus grand nombre. La facilité & la douceur de la prononciation demande un grand nombre de termes, pour choiſir ceux dont le concours ſoit moins rude.

Chap. 8. Les mots qui ſignifient les objets de nos penſées ſont appellez noms. Les uns ſignifient la ſubſtance de l'être; on les nomme *ſubſtantifs*. Les autres expriment la maniere de l'être; & on les nomme *adjectifs*. Les articles determinent la ſignification des mots. Le P. Lamy traite ici brievement des verbes, des modes, des adverbes, des cas, des particules, des prépoſitions &c. & il donne de tout cela des notions fort juſtes & fort nettes.

Chap. 10. Il ne ſçait pas ſi ces nou-

veaux hommes ſe ſerviroient d'un ſi grand nombre de declinaiſons & de conjugaiſons que nous. Ils auroient peut-être une maniere de parler moins delicate, mais plus ſimple. Les Tartares Mogols n'ont qu'une conjugaiſon, & deux temps, le paſſé, & l'avenir, qu'ils diſtinguent par deux particules. *Ba* eſt la marque du paſſé, & *Mou* celle du futur. *Kou* eſt la marque de l'infinitif & du gerondif; la marque de l'imperatif eſt B. celle du participe adjectif eſt *Gi*. Le ſingulier & le pluriel tant de la premiere perſonne, que de la ſeconde & de la troiſiéme, ne ſont diſtinguez que par les pronoms qu'on joint aux verbes. Les noms n'ont point d'autres changement dans leur declinaiſon que celui qui marque la difference du ſingulier au pluriel : *Mouri* un cheval, *Mourit* les chevaux. Les comparatifs ſe forment en ajoûtant la particule *Toutta*. *Ni* ſignifie *mien*, *Nanai*, ſignifie *tien*, *Teanai* ſignifie *ſien*. Les noms des ouvriers ſe terminent en *gi*: les diminutifs ſe forment en ajoûtant *gane*. En moins d'une heure on peut

apprendre cette Grammaire. La langue qu'on appelle le *Franc*, eſt à peu prés ſemblable à cet égard.

Il y a autant de ſimplicité dans la Grammaire Chinoiſe. Les Chinois n'ont que trois cens vingt-ſix mots qui ſont tous d'une ſyllabe. Ils ont cinq tons differens, ſelon leſquels un même mot ſignifie cinq choſes differentes. Les Chinois n'ont ni cas, ni declinaiſons, ni genres; & les mots ſignifient ſelon qu'ils ſont placez. *Moy amour toy* ſignifie *je vous aime*. Le pluriel ſe diſtingue par une ſeule particule. Ils n'ont point de conjugaiſons, & certaines particules tiennent lieu de temps & de modes.

C'eſt une queſtion ſi l'abondance des mots eſt une choſe avantageuſe. Les Arabes ont mille noms pour ſignifier une épée, quatre-vingt pour ſignifier un lion, trente pour marquer un chameau dans ſes differens états. Le P. Lamy eſt pour l'abondance des mots. Car comme c'eſt une neceſſité d'avoir des termes differens pour exprimer des choſes differentes; plus une nation à de delicateſſe de genie, mieux elle re-

marque la difference des choses, & par consequent plus elle trouve de differens termes. D'ailleurs il n'y a rien de si ennuyeux que d'entendre les mêmes termes trop souvent dans le discours. Or la varieté depend de la fecondité d'une langue.

Chap. 12. Les mots doivent porter des marques de la liaison des choses qu'ils representent : les adjectifs doivent dépendre des substantifs. Cette dependance paroît d'abord dans le Grec & dans le Latin, ou les mots substantifs ont un genre auquel l'adjectif se rapporte. Les noms Anglois n'ont ni cas, ni genre ; & cela doit causer de l'obscurité dans le discours. Les verbes & les noms Hebreux sont capables de differens genres, ainsi qu'on la déja dit.

Quelquefois les hommes sont si occupez de leur pensée, qu'ils negligent l'accord qu'ils devroient faire des noms. Virgile dit, *Pars mersi tenuere ratem.... Triste lupus stabulis.* Ces sortes d'omissions sont trés ordinaires dans les langues Orientales : car les peuples de l'O-

rient ſont fort prompts. Il ne faut être ni diffus, ni ſec. Il y a des gens qui ne repreſentent que comme la carcaſſe des choſes ; d'autres laſſent par la trop grande multitude de leurs paroles.

Chap. 13. En François on exprime les choſes dans la ſuite où l'eſprit les penſe ; & de là vient que nôtre langue eſt trés-propre pour les ſciences. L'Auteur doute pourtant ſi c'eſt là une vertu de nôtre langue, ou plûtôt une neceſſité & une indigence. Si nous avions des cas differens comme les Latins, nous pourrions tranſpoſer nos mots, ſans rendre nôtre diſcours obſcur. Dans le Latin les choſes ſont beaucoup plus liées que dans le François ; & les phraſes y ſont auſſi plus coulantes & plus harmonieuſes.

Le P. Lamy traite enſuite de l'origine des langues, & il refute d'abord Diodore de Sicile, qui croit que les hommes étant ſortis de la terre, comme les autres inſectes, s'accoutumerent peu à peu à former des paroles. Les monumens les plus inconteſtables de l'antiquité prou-

vent certainement selon lui que Dieu apprit la langue Hebraïque au premier homme. Les autres hommes s'en servirent, jusqu'à la confusion qui survint dans le langage de ceux qui bâtirent la tour de Babel : & il est arrivé depuis un grand nombre de changemens dans leurs differentes langues. Le genie, le climat, l'inclination, l'inconstance tout y contribuë.

L'Auteur rapporte ici le sentiment d'un nommé *Joannes Petrus Ericus*, dont le livre a été imprimé à Venise il y a quelques années; qui soûtient qu'Adam a parlé Grec. Ses preuves sont que le premier homme en ouvrant les yeux admira le monde, & s'écria O. Quand Eve sortit de son côté il prononça ὖ ὖ. Le premier des enfans d'Adam pleura en naissant & fit entendre ἒ ἒ ἒ. Le second de ses enfans qui avoit la voix plus grêle fit entendre ἴ ἴ ἴ. Par de semblables raisonnemens Ericus prétend que le Grec nous est aussi naturel que le chant l'est aux oiseaux.

Chap. 16. 17. 18. L'usage est le

maître & l'arbitre des langues : mais il y a un bon uſage, & il y en a un mauvais. L'experience, la raiſon & la comparaiſon des expreſſions, ſont les regles qu'il faut ſuivre pour trouver le bon uſage. Le diſcours eſt pur, lorſque l'on ſuit le bon uſage ſe ſervant de ce qu'il approuve, & rejettant ce qu'il condamne. Le choix des expreſſions riches & heureuſes fait ce qu'on appelle l'élegance ; pourvû qu'on faſſe appercevoir en même temps une certaine facilité qui paroît dans ces belles ſtatuës qu'on appelle en Latin *Elegantia ſigna.*

Chap. 19. La langue Hebraïque a été parfaite dés ſa premiere origine, & les autres ſe ſont perfectionnées peu à peu. Il eſt évident que les lettres de l'Alphabet Grec ſont les mêmes que celles de l'Alphabet Hebreu. Selon Pauſanias les Grecs écrivoient d'abord de droit à gauche : preuve que c'eſt des Hebreux qu'ils avoient appris l'écriture. Cet Auteur parle (liv. 5.) d'une ſtatuë ancienne, où le nom d'Agamemnon étoit écrit de droite à gauche.

Livr. 2. Chap. 1. Si les hommes conçoivent toutes les choſes qui ſe preſentent à leur eſprit, comme elles ſont en elles-mêmes, ils parleroient tous de la même maniere : mais il s'en faut bien que les penſées des hommes ſoient ſemblables, & qu'ils regardent toutes choſes de la même maniere : les paſſions font juger fort differemment. Ainſi le ſecret de la Rhetorique, dont la fin eſt de perſuader, conſiſte à faire paroître aux autres les choſes telles qu'elles nous paroiſſent. Car ſi nous en faiſons une vive image, ſemblable à celle que nous avons dans l'eſprit, ceux qui la verront, auront les mêmes idées que nous, & concevront les mêmes mouvemens.

Chap. 2. La fecondité de l'eſprit pour penſer eſt ſi grande, qu'il trouve ſteriles les langues les plus fecondes. On eſt donc obligé pour exprimer mille choſes d'uſer de termes que l'uſage a appliquez à d'autres ſujets : & ces mots qu'on tranſporte de la choſe qu'ils ſignifient proprement, à une autre qu'ils ne ſignifient qu'indirectement, ſont appellez *Tropes.*

Le P. l'Amy donne en cet endroit des exemples des Tropes les plus considerables : tels que sont la Metonymie, la Synecdoche, l'Antonomase, la Metaphore, l'Allegorie, la Litote, l'Hyperbole, l'Ironie, la Catachrese.

Chap. 4. 5. 6. Il montre ensuite que les Tropes doivent estre clairs & proportionnez à l'idée qu'on doit donner ; moyennant quoy ils sont trés-utiles.

Outre les expressions étrangeres que l'art fournit pour être les signes des mouvemens de nôtre volonté & de nos pensées, les passions ont des caracteres particuliers avec lesquels elles se peignent dans le discours. Elles grossissent les objets, elles les diminuent, elles animent, elles rendent languissant &c. Le discours répond à l'état où est l'ame, & il ne peut alors être égal : il est entrecoupé d'interrogations, d'exclamations : il est interrompu par des digressions &c. Ces tours sont les figures que les Rheteurs definissent, *des manieres de parler éloignées de celles qui sont naturelles & ordinaires*, c'est-à-dire differentes de

celles qu'on employe quand on parle ſans émotion.

Chap. 8. 9. Les figures ſont neceſſaires pour faire parler une perſonne paſſionnée, pour toucher : parceque ce ſont les armes que la nature donne à l'eſprit pour ſe defendre. L'Auteur donne ici des exemples des principales figures.

Chap. 10. 11. 12. Le P. l'Amy croit que le nombre des figures eſt infini. Pour expliquer comment les figures ſont les armes de l'eſprit, il fait le parellele d'un ſoldat qui combat, & d'un Orateur qui parle. Les figures rendent l'Auditeur attentif, elles developpent les veritez obſcures, elles excitent les paſſions. Nôtre Auteur en finiſſant ſon ſecond livre parle contre ces Declamateurs qui font un uſage puerile & outré des figures.

Le troiſiéme Livre commence par une deſcription de la maniere dont ſe forme la parole ; & l'Auteur admire la conſtruction de la bouche, par laquelle nous faiſons ce qu'on ne pourroit faire avec un million de machines. La teſte parlante d'Albert le Grand n'a été qu'une illuſion :

& il n'y a que ceux qui n'ont pas fait attention à la maniere dont nous parlons, qui croyent qu'on puisse imiter un Ouvrage aussi admirable qu'est la teste de l'homme. Mais si on ne peut pas faire parler une teste artificielle, on peut par artifice faire parler un muet. Mr. Amman Medecin Suisse, qui reside en Hollande, a appris à plusieurs personnes sourdes & muettes à parler, à lire & à écrire comme on l'a veu dans nos Memoires des deux derniers mois. Mr. Amman a décrit la maniere dont on forme chaque lettre ; & le P. l'Amy le fait aussi dans sa Rhetorique, aprés avoir averti cependant qu'il ne faut pas pour cela le regarder comme le maître du *Bourgeois Gentilhomme* de Moliere. En effet il montre que la connoissance de la maniere dont chaque lettre se forme est le fondement de presque tout ce qu'on peut dire de curieux sur les irregularités de la Grammaire.

Chap. 4. Aprés avoir expliqué la maniere dont se forment les Lettres, le P. l'Amy traitte de l'arrangement des mots, necessaire pour ne point

choquer les oreilles. Le Polonois, l'Allemand, l'Anglois, ſont inſupportables à ceux qui n'ont point encore endurci leurs oreilles à la rudeſſe de ces langues. On doit éviter le concours des conſones qui ſe prononcent d'une maniere contraire. La rencontre de pluſieurs voyelles eſt auſſi déſagreable.

Chap. 5. 6. 7. En parlant la voix ſe repoſe de temps en temps : il faut placer avec juſteſſe les repos de la voix. Un ſon violent eſt déſagreable. Le ſon doit eſtre diſtinct : l'égalité des ſons y contribue. La diverſité eſt auſſi neceſſaire que l'égalité. Les oreilles apperçoivent aiſément, ſi l'on obſerve ces regles. Il faut diſtinguer le diſcours en deux eſpeces, la proſe & les vers. La proſe eſt un diſcours naturel : & les vers ſont un diſcours artificiel.

Chap. 8. 9. La neceſſité qu'il y a de ſe faire entendre fait que l'on s'arreſte de temps en temps pour reſpirer. La voix ne ſe repoſe pas également à la fin de tous les ſens. Dans une ſentence, c'eſt-à-dire dans une periode qui a pluſieurs membres ou

parties, on se repose un peu à la fin de chaque membre: mais ce repos n'empêche pas qu'on ne s'apperçoive fort bien qu'on a dessein d'aller plus loin, jusqu'à ce qu'on ait achevé la sentence. C'est dans la juste mesure des intervalles où le sens finit, qu'il paroist si un homme sçait écrire. C'est le fin de l'art de sçavoir couper les sens à propos, & de les exprimer dans une juste étenduë.

Cap. 10. Dans les langues vivantes dit le P. l'Amy, on s'arreste également sur toutes les syllabes: dans les langues mortes les voyelles sont distinguées entre elles par la quantité du temps de leur prononciation. Les unes sont appellées *longues*, parcequ'elles ne se prononcent que dans une espace de temps considerable; & les autres sont appellées *breves* par la raison contraire. Nous ne sçavons plus prononcer le Grec & le Latin; car qui de nous comprend ce que dit Saint Augustin, que si en lisant ce vers de Virgile:

Arma virumque cano Trojæ qui primus ab oris,

Quelqu'un prononçoit *primis* pour

primus, la ſyllabe *is* étant longue & la ſyllabe *us* breve, il troubleroit toute l'harmonie de ce vers.

Ch. 11. 12. 13. Le P. l'Amy entre ici dans le détail des meſures ou des pieds dont les Grecs & les Latins compoſent leurs vers.

Chap. 14. Dans le commencement la Poëſie étoit une muſique. Cette muſique n'avoit pas beſoin de notes; les longues & les breves en tenoient lieu. La Poëſie des Grecs n'étoit d'abord qu'une proſe rimée. Les vers des Perſes, des Tartares, des Chinois, des Arabes & des Africains ne ſont encore aujourd'hui rien autre choſe. Le P. l'Amy croit que les Pſeaumes ſont une veritable Poëſie; qu'on y obſerve une cadence, des intervalles égaux, des expreſſions égales; laquelle égalité eſt renduë ſenſible par la repetition de mêmes ſyllabes ou de mêmes lettres.

Chap. 15. 16. L'artifice de la Poëſie Grecque & Latine parvenuë à ſa perfection & meſurée par les longues & par les breves, eſt ſi particulier à ces deux langues, qu'aucune autre n'a rien de ſemblable.

Cependant les Italiens, les Anglois, & les Espagnols ont encore ajourd'hui des vers, où il n'y a point de rimes. Il n'y a pas non plus dans ces vers de longues ni de breves comme en Latin; mais une certaine cadence dont nous ne pouvons juger par nôtre seule langue; parceque nous prononçons presque également toutes les syllabes.

Henri Estienne a crû que nos voyelles étoient tantost longues & tantôt breves. Il donne pour exemple ces mots, *grāce*, *răce*: *pāte* dont on fait du pain, & la *păte* d'un chien. Il pretend qu'on peut faire des vers François semblables aux Latins, & pour en faire l'essai il traduit ainsi ce distique Latin:

Phosphore redde diem, cur gaudia nostra moraris?
Cæsare venturo, Phosphore redde diem.

Aube rebaille le jour: pourquoi nostre aise retiens tu?
Cæsar doit revenir: Aube rebaille le jour.

Le P. l'Amy eſt convaincu que nos ſyllabes Françoiſes ſe prononcent toutes en un temps égal : d'où il arrive que nos vers ſont meſurez par le ſeul nombre des ſyllabes. Chacun de nos vers eſt compoſé de deux meſures , dont la premiere eſt appellée *Hemiſtiche*. L'égalité des deux meſures dont chaque vers eſt compoſé ne peut donner qu'un plaiſir mediocre : auſſi on lie ordinairement deux vers enſemble qui ſont quatre meſures.

Je chante cette guerre | en cruautez feconde,
Où Pharſale jugea | de l'Empire du monde.

Comme l'Auteur ne veut point admettre de longues & de breves dans nôtre langue , il admet des accens, auſquels on doit avoir égard. Par exemple , dit-il, *male* qui eſt un coffre , ne peut rimer avec *mâle* qui ſignifie *maſculus*.

Chap. 18. Il y a une ſympathie merveilleuſe entre nôtre ame & la cadence du diſcours, quand cette cadence convient à ce qu'il exprime:

or certaines obſervations contribuent à donner de la cadence au diſcours. F, exprime le vent :

.... *cum flamma furentibus Auſtris.*

S, reveille l'idée d'une choſe qui coule :

.... *plenos ſanguine rivos.*

L, convient aux choſes douces :

.... *eſt mollis flamma medullas.*

M, marque un bruit ſourd & confus .... *magno cum murmure montis Circum clauſtra fremunt.* ....

Entre les voyelles les unes ont un ſon élevé & les autres ont un ſon foible. Par le moyen des conſones on peut aiſément rendre la cadence douce ou rude. Quand Demoſthene vouloit marquer la lenteur de Philippe, il faiſoit entrer pluſieurs particules dans ſon diſcours : c'eſt une remarque d'Ulpien. Virgile & Homere ſont inimitables dans l'obſervation de ces ſortes de regles. Comme cet extrait nous menoit un peu trop loin, nous en avons remis la ſuite au tome prochain.

SUITE DES DISSERTATIONS De Monsieur Schupart touchant les Carraïtes.

LA troisiéme Dissertation n'est qu'une liste imparfaite des livres que les Carraïtes ont composez. Ils sont fort rares, & l'on a beaucoup de peine à en deterrer : mais on a lieu de croire selon Mr. Schupart qu'ils en ont fait en grand nombre. Dans ces livres, outre les preuves qu'ils tirent de l'Ecriture, ils établissent leurs dogmes sur l'autorité de quelques Docteurs des plus distinguez d'entre les Juifs. Ainsi l'Auteur du livre *Chosri* s'est manifestement trompé, lorsqu'il a dit qu'on ne les a jamais vûs citer dans leurs Ouvrages les noms de ceux qui ont écrit sur la Tradition. Seldenus & Mr. Schupart font voir par des exemples incontestables qu'il n'est rien de plus faux que ce qu'a avancé ce Rabbin.

Les sçavans, & sur tout ceux qui ont du goût pour les lettres Hébraïques seront bien aises qu'on leur

donne ici le Catalogue des livres Carraïtes.

Le premier eſt un manuſcrit in 4°. de Rabbi Aaron fils d'Elie contenant 287. pages ſur les Coûtumes & les Conſtitutions des Carraïtes. Il eſt diviſé en pluſieurs Traitez, dont il y en a 25. plus grands, & quelques autres plus petits; leſquels comprennent le Droit Civil & Eccleſiaſtique des Juifs. Au reſte, dit Mr. Schupart, ce Rabbin eſt bien different des Traditionnaires. C'eſt un Philoſophe habile qui ne dit rien que de bien ſenſé, & dans lequel il ne paroît pas le moindre veſtige de ces contes ridicules dont les autres rempliſſent leurs livres. Il ne perd aucune occaſion de critiquer les Rabbins Salomon & Aben-Ezra.

Mais ce qui fait ſur tout plaiſir à l'Auteur de ces Diſſertations, c'eſt que ce Carraïte ſe déclare au commencement de ſa Preface contre ce qu'on appelle les Traditions, & ſe mocque de ceux qui diſent qu'elles nous découvrent le ſens de la Loy. *Ceux qui tiennent ce langage ſe trompent groſsierement*, dit-il, *parce*

que le discours n'a été institué que pour faire entendre nos pensées : il n'a donc pas besoin d'interprete, à moins que la necessité ne nous oblige de les cacher, & de parler d'une maniere obscure. Mais quelle raison auroit-on eu de prescrire des Loix dans l'Ecriture, & d'ordonner sous de grieves peines qu'on les observât, si ces Loix étoient exprimées en termes difficiles à comprendre &c. Mr. Schupart semble persuadé que ce raisonnement est invincible, & qu'on ne sçauroit douter aprés cela que les Articles de Foy qu'il veut que nous croyions, & les Loix du Seigneur ne soient clairement developpées dans les Ecritures, sans qu'on ait besoin des Traditions ni du secours des Interpretes pour les entendre. Si cela étoit, d'où pourroient venir tant de differens sentimens touchant le veritable sens des Loix écrites & des Dogmes de Foy ? Je ne dis pas seulement entre les Catholiques & les Protestans, mais entre les Protestans eux-mêmes : non seulement entre les Docteurs particuliers, mais entre les sectes où Eglises entieres, & cela

dans leurs Confeſſions de Foy, & dans les articles qu'ils regardent comme fondamentaux ? Ils s'accordent tous en ce point qu'il faut rejetter les Traditions, & s'en tenir à la ſeule Ecriture ; parce qu'ils veulent tous condamner l'Egliſe Catholique : mais en même temps ils trouvent dans cette Ecriture pretenduë ſi claire, dequoy ſe dire anatheme les uns aux autres, comme à des gens qui la contrediſent faute d'en comprendre le veritable ſens.

Les Carraïtes ne different point en cela des Proteſtans. Leurs Rabbins ſont partagez ſur le ſens litteral des Ecritures ; & pour faire valoir chacun leurs gloſes, ils ſont contraints d'avoir recours aux Traditions de leurs anciens Docteurs, comme nous le verrons plus bas.

Le même Rabbin a fait un ſecond livre qui porte pour titre, *la Couronne de la Loy*. C'eſt un Commentaire ou l'Autheur cherche le ſens de l'Ecriture dans la ſignification propre des mots & le génie de la langue. Mr. Schupart remarque encore

core dans la Preface de ce Rabbin un trait qu'il croit decisif contre les Traditions. Il veut que le Lecteur y fasse une singuliere attention : le voici tel qu'il est dans l'Original. *Tout ce qui est dans la Loy de precepte divin est écrit. Car comment Dieu auroit-il voulu qu'on nous communiquât de certaines choses par une Tradition orale sans l'Ecriture ; puisque les generations se succedent les unes aux autres, & que les connoissances des hommes aussi bien que les temps sont sujettes au changement? Peut-être même qu'on oublie entierement ce qu'on n'apprend que par Tradition : au lieu qu'il est impossible que ce qui est écrit change jamais.* Il faut traduire ces mots, *veoulaï ischschachebhou haddevarim hamméſourim, & forte oblivioni dantur per Traditiones accepta :* & non pas comme a fait Mr. Schupart, *quam facilè oblivioni dantur.* Ces deux manuscrits sont de la Bibliotheque de Mr. Siber à Dresde.

Le troisiéme livre du même Auteur est intitulé *l'Arbre de vie.* Il y traite des fondemens de la Religion, & apporte les raisons qu'a eu

Dieu de confier ſa parole aux Iſraë-lites. Il y parle de la perpetuité de la Loy de Moïſe, & de la Reſur-rection des morts. Le Rabbin Schabtaï attribuë fauſſement cet Ouvrage à Rabbi Aaron fils de Joſeph.

Mr. Schupart met enſuite au nom-bre des Carraïtes Mardochée fils d'Eliezer Comptino : mais il declare à la fin de ſa derniere Diſſertation, qu'il s'eſt trompé, & que ce Rabbin eſt un Traditionnaire : parce qu'il aſſure au commencement de ſa Pre-face que la Tradition eſt abſolu-ment neceſſaire pour entendre le ſens des preceptes, & qu'elle eſt l'interprete de la Loy.

Rabbi Aaron fils de Joſeph a composé le Manuſcrit qu'on appelle *Liber Electus*. C'eſt un Commentaire ſur le Pentateuque, & ſur les Pſeaumes, dans lequel on voit évi-demment que les Carraïtes ne re-jettent aucun des livres de l'Ancien Teſtament. Rabbi Jacob fils de Ru-bén nous en fournit une ſeconde preuve : puiſqu'il a donné une expli-cation aſſez longue des livres de la

Loy, des Prophetes & des Hagiographes.

Rabbi Josia fils de Juda à fait un gros volume Philosophique sur la Genese.

Le Manteau d'Elie est l'Ouvrage de Rabbi Elie Baschitsi. C'est une explication des preceptes affirmatifs & negatifs. Il commence, dit Rabbi Schabtaï, par les nouvelles Lunes & les Embolismes, c'est-à-dire les mois intercalaires qu'il faut ajoûter de temps en temps pour reduire l'année lunaire à l'année solaire : parce que c'est là le premier point de controverse entre les Carraïtes & les Thalmudistes.

On trouve encore un livre Carraïte sans nom d'Auteur intitulé, *les Coûtumes des Carraïtes*, où on apprend la difference qu'il y a entre eux & les autres sectes Juives.

Les Carraïtes se sont appliquez principalement à debroüiller ce qu'il y a d'obscur & d'embarrassé dans les loix du mariage : & Rabbi Juda Pocki entre autres s'est signalé sur cette matiere, dans un livre qu'il appelle *la Porte de Juda.*

Rabbi Josué a fait un Traité sur les degrez de proximité défendus, & deux livres de prieres.

R. Caleb Abba s'est exercé sur les degrez qui rendent les mariages incestueux, & sur d'autres choses semblables.

R. Saïd & Rabbi Levi fils de Japhet nous ont laissé un ample Manuscrit sur les preceptes de la Loy. R. Juda les a imitez dans son *Jardin de Heden*, & dans ses commentaires sur les Cantiques ; qui ont pour titre, *Botrus Camphoræ.*

Rabbi Josué a commenté le Decalogue ou les dix commandemens de Dieu, & R. Tobie tout le Pentateuque. Le livre de ce dernier est intitulé, *Liber Thesauri desiderabilis*, ou *le Thresor precieux.*

R. Aaron fils de Joseph expose dans sa Grammaire qu'il nomme *la Perfection de la Beauté*, tous les preceptes de l'art.

R. Joseph fils de Moïse dans un écrit qu'il a composé en forme de lettres, tasche de prouver les Dogmes des Carraïtes. Cet Ouvrage s'appelle *la Cité stable.*

R. Aaron fils d'Elie expose les fondemens de sa Religion, & les appuye autant qu'il peut non seulement par l'Ecriture, mais encore par la raison : & c'est pour cela qu'il intitule ce Traité qu'il a divisé en cent dix neuf Chapitres, *le Conservateur des Fidelles.*

R. Aaron fils de Joseph combat le Thalmud, & montre que tout y est plein de fables.

R. Elie de Constantinople nous apprend les ceremonies qu'on doit observer dans l'Ordination des Anciens. Il a donné encore un Traité sur les degrez de parenté defendus par rapport au mariage, il appelle ce livre *Liber Recti.*

A la fin de cette petite Bibliotheque Mr. Schupart nous avertit que les Carraïtes habitent pour la pluspart dans les païs où l'on parle Arabe : & il ne doute pas qu'ils n'ayent composé plusieurs livres en cette langue, qui ne sont point venus à sa connoissance.

La derniere Dissertation nous instruit des Dogmes des Carraïtes, & des principaux points en quoy ils

different des Rabbinistes.

I. Ils attaquent les Traditions que les Juifs disent avoir été inspirées à Moïse sur le Mont Sinaï. Ils ne reçoivent que ce qui est écrit, & prétendent qu'on doit expliquer les endroits qui paroissent obscurs dans l'Ecriture par d'autres plus clairs. Si le texte souffre plusieurs sens, ils sont tous bons selon eux, pourvû qu'ils ne se contredisent pas. Quand les expressions sont *elliptiques* c'est-à-dire qu'il y manque quelque chose pour remplir le sens, ils veulent qu'on ait recours pour les entendre aux endroits paralleles, où il n'y a point d'ellipse. Enfin ils concluent qu'on ne doit s'en rapporter qu'à la Tradition divine, c'est-à-dire aux saintes Ecritures, qu'ils reçoivent en leur entier; contre ce qu'a prétendu Leon de Modene. Car R. Elie fils d'Aaron dans son livre de *la Couronne de la Loy* & dans son *Rituel*, répond aux objections des Traditionnaires tirées des Prophetes & des Hagiographes. D'ailleurs, comme nous avons déja dit, ils ont fait des Commentaires sur les vingt-quatre

livres de l'Ancien Teſtament : ce qui montre évidemment qu'ils les reconnoiſſent pour authentiques.

Au reſte il faut remarquer qu'ils prouvent tellement leurs dogmes par la ſeule Ecriture, qu'ils ne rejettent pas pour cela les raiſonnemens, & les interpretations qu'ils ont appriſes de leurs peres. C'eſt ce que dit le Carraïte Juda fils d'Eliezer : *Nituntur Carræi viis tribus, ſcripturâ, argumentatione, & hereditariâ interpretationum tranſmiſsione.* Joindre avec l'Ecriture cette *ſuite hereditaire d'interpretations*, & la prendre pour regle de ſa creance, c'eſt juſtement ce qu'on appelle s'attacher à la Tradition quand il s'agit du ſens de l'Ecriture : & ainſi les Carraïtes tout ennemis qu'ils ſont de la Tradition, ne peuvent s'en paſſer effectivement.

II. A l'égard de l'obſervation du ſabbath, ils ont des maximes bien differentes de celles des Thalmudiſtes. Ils defendent toute ſorte d'œuvres excepté celles que la Loy permet, comme la Circonciſion les ſacrifices, le tranſport des vian-

des &c. Ils diſent qu'on viole égalément la ſainteté de ce jour, ſoit qu'on commence quelque ouvrage, ſoit qu'on l'acheve, ou qu'on le defaſſe. Ils n'excuſent point ceux qui en travaillant ce jour là auroient eu intention de faire une choſe, & qui par mégarde en auroient fait une autre. Ils y condamnent la bonne chere, & les plaiſirs auſquels s'abandonnent les autres Juifs; ils permettent cependant des divertiſſemens honneſtes. Mr. Schupart croit que c'eſt à l'imitation des Juifs que les premiers Chrêtiens ne jeunoient point ni le Samedi ni le Dimanche.

Les Carraïtes ne peuvent ſouffrir que l'on commence le ſixiéme jour un ouvrage qui s'acheve de luy même le ſeptiéme ſans qu'on y mette la main : par exemple, ouvrir des canaux pour arroſer un jardin, allumer du feu qui continue de brûler le jour ſuivant, cuire de la viande &c. Ils ne veulent pas qu'on puiſſe tirer aucune utilité de ce qu'on auroit fait le jour du ſabbat ; à moins qu'on n'euſt travaillé par igno-

rance non-coupable. Ils defendent pour ce jour-là la lecture des livres de Medecine, le deüil, & les marques exterieures de douleur : ils ne voudroient pas faire un pas pour secourir un homme, à moins qu'il ne fût dans un danger évident de perdre la vie. C'est une Loy parmi eux que celui qui travaille le samedi devant deux témoins, soit lapidé : que s'il l'a fait sans témoins, il soit exterminé d'entre le peuple : que s'il l'a fait par erreur, il soit obligé au sacrifice d'expiation. Il y en a même parmi eux ; tant ils sont scrupuleux en ce point, qui remettent la Circoncision à un autre jour.

Pour ce qui regarde la solemnité de la Pâque les Carraïtes enseignent qu'on devoit manger l'Agneau dans le Temple qui est le lieu que le Seigneur avoit choisi : selon qu'il est écrit au Deuteronome ch. 16. v. 7. *Coquas comedasque in loco quem Dominus tuus electurus est*, comme traduit Mr. Schupart. Au lieu que les Thalmudistes disent qu'après que l'agneau avoit été égorgé dans le Tem-

ple, qu'on avoit répandu le ſang au pied de l'Autel & brûlé la graiſſe, celui qui l'avoit offert devoit le remporter dans ſa maiſon, le rôtir & le manger. Le ſentiment des Thalmudiſtes quant à ce dernier point, eſt le veritable, & s'accorde parfaitement avec la maniere dont le Sauveur du monde fit ſa derniere Pâque à Jeruſalem.

Ceux qui ne ſont ſoüillez d'aucune impureté legale, & qui par leur faute n'ont point aſſiſté à la premiere Pâque, ne peuvent point, ſelon les Docteurs Carraïtes, celebrer la ſeconde qui eſt inſtituée pour les perſonnes éloignées du Saint lieu. Les Rabbiniſtes déterminent cette diſtance à quinze mille de l'enceinte de Jeruſalem, & contraignent, ſous les peines marquées par la Loy, à faire la ſeconde Pâque ceux qui ont manqué à la premiere pour quelque raiſon que ce puiſſe être.

C'eſt une grande queſtion chez les Juifs, ſçavoir ſi le jour de la Pâque tombant le ſeptiéme jour, ils ſont obligez à l'obſervation du ſab-

bat, ou non. Les Thalmudiſtes ſuivent le ſentiment de Rabbi Hillel, qui a decidé qu'ils n'y ſont point obligez, & que le jour de la Pâque chaſſe le Sabbat. C'eſt ainſi qu'ils s'expriment. Les Carraïtes ont laiſſé la queſtion indéciſe. *Les opinions de nos Docteurs ſont differentes ſur cela*, dit *Rabbi Aaron fils d'Elie*, *& il eſt permis à chacun de prendre le parti qu'il voudra.*

Les jours d'*Expiation* s'obſervent differemment par les Rabbiniſtes & les Carraïtes. Ceux-ci affligent leurs corps par le jeûne ſeulement : au lieu que les autres ajoûtent à cela quatre chefs qui paroiſſent ſuperſtitieux, & dont il n'eſt pas neceſſaire de parler ici. Les mêmes Carraïtes croyent que la penitence efface tous les pechez. Il ſouhaiteroient qu'on fit les prieres en langue Hebraïque ; parce qu'elle eſt pure, diſent-ils, & n'a point de termes mal honnêtes. Quelques-uns d'eux croyent qu'on peut jeûner le ſamedi, choſe tout-à-fait contraire au ſentiment des Rabbins Thalmudiſtes, qui n'ordonnent jamais ce

jeûne, que lorsqu'on est assiegé par les Gentils, ou qu'on est menacé d'inondation ou de naufrage. Les Scripturaires exceptent cependant leurs Saints jours, les nouvelles lunes & la Fête *des Sorts*. Ils ne permettent à personne de jeûner ces jours-là. Les Carraïtes different encore des Thalmudistes sur plusieurs autres articles: mais outre que ces articles sont moins de consequence, nous avons sujet de craindre que le détail n'en parût trop long.

HISTOIRE DES EMPEREURS, &c. Par Mr. le Naim de Tillemont. Tome 5. A Paris chez Charles Robustel ruë S. Jacques 1701. in 4. pagg. 826.

CE tome renferme l'Histoire de Valentinien I. de Valens, de Gratien, de Valentinien II. de Theodose, d'Arcadius & d'Honorius. On a parlé dans les derniers Memoires des quatre premiers de ces Empereurs: il ne reste plus qu'à faire ici l'extrait de ce qui regarde Theodose, & les deux Princes ses enfans.

THEODOSE.

Mr. de Tillemont declare d'abord qu'il n'entreprend pas de faire un éloge dans les formes du grand Theodose, ni de décrire au long ce qui regarde sa penitence & les services qu'il a rendus à l'Eglise. Il s'attache particulierement aux loix & aux guerres de ce Prince. Le détail des loix seroit ennuyeux ; & nous dirons seulement un mot des principales dans le précis que nous allons donner de l'Histoire de cet Empereur.

Theodose est l'un des plus grands Prince qui ait gouverné l'Empire Romain. Il étoit Espagnol, de la ville de Cauca en Galice : ou, selon la chronique de Marcellin, de la ville d'Italique auprès de Seville. Themistius assûre qu'il étoit de la famille de Trajan. Son pere qui s'appelloit aussi Theodose est representé par Ammien comme le plus grand Capitaine de son temps. C'est lui qui avoit conquis sous le regne de Valentinien. I. une nouvelle

Province en Angleterre, & étouffé en Afrique la rebellion de Firme. Mais son merite & ses triomphes luy ayant attiré des envieux, on le fit injustement mourir à Carthage.

Theodose le fils, qui avoit déja acquis de la réputation en diverses rencontres, & sur tout dans la guerre qu'il avoit faite aux Sarmates étant Duc de Mesie, fut enveloppé dans la disgrace de son pere, & obligé de se retirer en Espagne. La fortune cependant ne l'oublia pas longtemps. Car Valens ayant été tüé dans la bataille qu'il perdit contre les Goths, Gratien qui connoissoit le merite de Theodose, & qui l'aimoit, le rappella aussi-tôt. Il lui donna même le commandement d'une armée, avec laquelle ce Capitaine remporta sur les ennemis une victoire très-considerable.

Le dix-neufviéme de Janvier de l'année 379. Gratien déclara Theodose Auguste, & lui donna l'Empire d'Orient. Theodose refusa quelque temps la pourpre; & par la maniere dont il le fit, tout le monde

fut convaincu que son refus étoit sincere. Mais il fallut enfin ceder aux instances de Gratien : & le nouvel Empereur s'appliqua incontinent à remedier aux maux de ses Etats. L'Orient étoit alors dans une triste situation. Les Goths, les Taïfates, les Alains, & les Huns s'étoient rendu maîtres d'une partie de la Dace, de la Thrace, de l'Illyrie; & avoient ravagé le reste. Les Iberiens, les Armeniens & les Perses avoient aussi pris les armes contre les Romains. On n'avoit presque point de troupes pour resister à tant d'ennemis : & ce qu'on en avoit demeuroient enfermé dans les villes & dans les châteaux, sans oser tenir la campagne.

Theodose crut qu'il falloit commencer par s'opposer aux progrés des Goths. Il ramassa pour ce sujet tout ce qu'il put de soldats, qu'il joignit aux troupes que Gratien lui avoit données; battit ces Barbares en plusieurs rencontres; rendit par ces succés le courage aux Romains, & fit changer la face des affaires. Etant tombé dans une dan-

gereuſe maladie au commencement de l'année ſuivante, il demanda le Baptême, & le reçût à Theſſalonique par les mains de Saint Aſcole. Si-tôt que le Prince eut recouvert la ſanté, il ordonna que tous les peuples de ſon obeïſſance ſuiviſſent la Foy que l'Egliſe Romaine avoit reçûë de Saint Pierre; & que tous confeſſaſſent le Pere, le Fils & le Saint Eſprit, comme ayant une même majeſté & une même divinité en trois perſonnes. Il publia diverſes autres loix pour regler les mœurs & aſſûrer le repos de ſes peuples.

Les Goths, qui l'année precedente avoient été chaſſez de la Thrace & obligez de faire la paix, repaſſerent le Danube pour piller les Provinces de l'Empire. Theodoſe alla au devant d'eux & les arrêta; mais il ne put les chaſſer entierement du païs. Au retour de la campagne il fit ſon entrée à Conſtantinople; il y mit Saint Gregoire de Nazianze en poſſeſſion de la grande Egliſe, & ôta aux Ariens toutes celles dont ils s'étoient emparez. Il fit la même

chose dans tout l'Orient, & deffendit à tous les Héretiques de faire aucune assemblée dans les villes.

Pendant que Theodose travailloit avec tant de zele à rétablir la Foy Catholique dans l'Orient, Dieu, pour l'en recompenser, permit que les Goths, les plus redoutables ennemis qu'il eût alors, se divisassent. Athanaric, qui prenoit la qualité de Juge & de Prince de tous les autres Rois de sa nation, en ayant été maltraité, vint lui-même à Constantinople pour demander du secours à l'Empereur. Theodose reçût ce Prince affligé avec beaucoup d'honneur : il alla au devant de lui bien loin hors de la ville : & Athanaric étant mort quelque tems après, il lui fit faire de magnifiques funerailles. Cette conduite gagna tellement ceux du parti d'Athanaric, qu'ils s'attacherent à Theodose, & lui servirent long-temps à garder les passages du Danube, empêchant que l'Empire Romain ne fût troublé de ce côté-là. Cette même année Theodose fit assembler à Constantinople le second Concile

Oecumenique : & ayant reçû quelques ſecours de Gratien, il ſoumit tout-à-fait les Goths ; auſquels il abandonna une partie de la Thrace pour leur demeure, & finit ainſi une guerre qui avoit été ſi pernicieuſe à l'Empire.

Le 19. de Janvier de l'année 383. Theodoſe declara Auguſte Arcade ſon fils, âgé ſeulement de ſix ans. Cette même année Maxime uſurpa l'Empire en Angleterre, paſſa dans les Gaules, s'en rendit maître auſſi bien que de l'Eſpagne, & fit tuër Gratien. Il ſe preparoit à paſſer en Italie contre Valentinien II. lorſqu'il apprit que Theodoſe penſoit à venir vanger la mort de Gratien. Cette nouvelle determina le Tyran à ſe contenter des Gaules, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre ; & à laiſſer le reſte de l'Occident à Valentinien II. qui n'avoit alors que douze ou treize ans. Maxime envoya auſſi un Ambaſſade à Theodoſe, qui aima mieux le reconnoître pour collegue, que de troubler par une grande guerre le repos de l'Empire.

Ce religieux Prince profita même de ce repos pour achever de détruire l'idolatrie, en faisant fermer la plûpart des Temples qui étoient en Egypte & en Orient. Il s'appliqua aussi à faire de nouvelles loix trés-importantes pour le bien de l'Empire : il obligea les Perses à lui demander la paix : & Dieu recompensa sa pieté & son zele pour ses peuples, par la naissance d'un second fils qui fut nommé Honorius. Mais l'année suivante Theodose perdit la Princesse Pulcherie sa fille, & peu de temps après l'Imperatrice Sainte Flaville, dont Saint Ambroise, Saint Gregoire de Nysse & Theodoret ont fait de trés-grands éloges.

En 386. Odothée, à la tête des Gruthonges & de plusieurs autres Barbares, entreprit de passer le Danube pour ravager les terres de l'Empire : mais il fut entierement défait. Ce fut l'année suivante qu'arriva la fameuse sédition d'Antioche qui pensa causer la perte de cette grande ville. La sédition ne dura qu'un demi jour, & les plus coupables furent d'abord punis du der-

nier ſupplice ; mais les informations que l'on continüa de faire, & la crainte qu'on eut que l'Empereur ne fît abſolument détruire la ville, jetterent le peuple dans la derniere conſternation. C'eſt en cette occaſion que Saint Chryſoſtome fit au peuple d'Antioche ces belles & touchantes homelies, ſi dignes de ſon éloquence. Cependant l'Evêque Flavien alla lui-même à Conſtantinople demander grace pour ſon peuple, & il eut le bonheur de l'obtenir.

L'année ſuivante Maxime étant entré ſubitement en Italie, contre la foy qu'il avoit donnée, obligea Valentinien II. de ſe refugier auprès de Theodoſe, qui le reçut avec bonté. Ce grand Prince connoiſſoit mieux que perſonne les malheurs qui ſont inſéparables de la guerre ; & il ne la faiſoit que quand il ne pouvoit l'éviter. C'eſt pourquoy dans un conſeil qu'il tint ſur ce ſujet, il opina à députer d'abord vers Maxime, pour le ſommer de rendre au jeune Valentinien l'Empire qu'il luy venoit d'enlever. Cepen-

dant il employa l'hyver à faire des préparatifs de guerre, & Maxime de son côté se disposa à le bien recevoir. Le Tyran eut sur tout grand soin de fortifier les passages des Alpes. Il assembla aussi une grosse Flotte dans l'incertitude où il étoit, si on ne l'attaqueroit point par mer. Enfin il tâcha de débaucher les Barbares qui étoient dans l'armée de Theodose.

Ces précautions de Maxime luy furent inutiles. Ceux des Barbares qui avoient écouté ses propositions, ayant appris que Theodose en étoit averti, se retirerent dans les montagnes de Macedoine : le Prince les fit aussitôt suivre & tailler en pieces. Il s'avança ensuite à si grandes journées vers l'Illyrie; qu'il surprit proche Sisseg une armée de Maxime. La bataille se donna sur les bords de la Save:le General des ennemis y perit dans les eaux : & l'armée ayant été defaite, Sisseg ouvrit ses portes au vainqueur. Theodose, sans perdre temps poursuivit sa route vers les Alpes. Il rencontra proche la ville de Pettau une seconde

armée commandée par Marcellin frere du Tyran. La victoire fut disputée quelque temps : mais elle se declara pour Theodose ; & une partie des troupes ennemies se donna à luy.

Theodose passa les Alpes sans aucun obstacle : & ayant appris que Maxime s'étoit retiré dans Aquilée, il y marcha en diligence, & investit cette place. Son arrivée devant Aquilée effraya tellement les troupes du Tyran, qu'elles le livrerent aussi-tôt à l'Empereur : & celui-cy luy fit couper la tête. Maxime avoit laissé dans les Gaules Victor son fils, à qui il avoit donné le nom d'Auguste; Theodose envoya promptement contre luy le General Arbogaste, qui s'en saisit & le fit mourir. Andragathe, qui commandoit la Flotte ennemie, ayant été battu sur les côtes de la Sicile, se precipita lui-même dans la mer. L'Empereur victorieux pardonna à tous les autres, & rétablit Valentinien sur le Trône : ajoûtant à ses Etats tous ceux qui avoient appartenu à Gratien son frere. Theodose demeura

trois ans en Italie pour y regler les affaires, & achever d'y ruïner l'Idolatrie ; faisant détruire par tout les temples des Idoles. Tout le monde sçait le cruel massacre qui fut fait alors à Thessalonique par les ordres de ce Prince, & la penitence que S. Ambroise l'obligea d'en faire. En retournant en Orient, il demeura quelque temps en Macedoine pour y combattre quelques barbares qui faisoient des courses dans cette Province, & il les défit en plusieurs rencontres.

Arbogaste ayant fait perir Valentinien l'an 392. & proclamé Eugene Empereur en sa place, Theodose fut encore contraint de revenir en Occident. Aprés avoir porté de nouvelles loix trés-utiles, rétabli l'ordre & la discipline parmi les soldats, & déclaré Auguste Honorius son second fils, il se mit à la teste de son armée pour venir combattre le nouveau Tyran. Celuy-cy de son côté avoit amassé de grosses troupes; les Payens qu'il favorisoit, ayant fait pour lui de grands efforts.

Theodose partit de Constantino-

ple au mois de May de l'année 394. peu de temps après la mort de l'Imperatrice Galla ſa ſeconde femme; il arriva en ſi peu de temps aux Alpes, qu'il en ſurprit les paſſages avant que les ennemis ſe fuſſent mis en état de les garder : ainſi Eugene l'attendit au pied des montagnes avec ſon armée. La bataille fut ſanglante : & Gaïnas, avec les autres Princes barbares qui commandoient les troupes auxiliaires de l'armée de Theodoſe, prenoient déja la fuite aprés avoir perdu bien du monde. Ce Prince qui apperçut la déroute de ſes gens, ayant fait à Dieu une priere fervente, rétablit le combat, & la nuit ſepara les deux armées.

Les Generaux de Theodoſe luy conſeillerent de ſe retirer avec ce qui luy reſtoit de troupes, & de remettre la déciſion de la guerre à la campagne ſuivante ; mais il avoit trop de confiance dans le ſecours du Ciel, pour accepter un parti ſi peu honorable. Il déclara donc la reſolution où il étoit de recommencer le combat le lendemain : & aprés avoir

avoir animé ses gens il passa en prieres presque toute la nuit, pendant laquelle il crut avoir de la part de Dieu une assûrance de la victoire qu'il devoit remporter. Il prit ses armes dés la pointe du jour; & s'étant mis à pied à la tête de son armée, il marcha droit aux ennemis.

Comme il descendoit la montagne sur laquelle il s'étoit posté pendant la nuit; il apperçût un gros de troupes qui le suivoit, comme pour l'attaquer en queuë: & ce fut là que la victoire commença à se déclarer en sa faveur. Car les Officiers qui commandoient ce corps, au lieu d'attaquer Theodose selon l'ordre qu'ils en avoient, se joignirent à luy. Il s'éleva en même temps un vent violent, qui portant la poussiere au visage des soldats d'Eugene, les empêchoit de combattre, & augmentoit d'un autre côté la force des dards qu'on jettoit contre eux. Cet accident leur fit perdre courage: les uns prirent la fuite, les autres mirent bas les armes, & implorerent la clemence du vainqueur. Theodose fit grace à tous, à condition qu'on

luy ameneroit promptement le Tyran. Eugene qui s'étoit placé ſur une hauteur proche du champ de bataille, voyant venir ces ſoldats, crût qu'ils luy apportoient la nouvelle de la victoire. Ils ſe ſaiſirent de lui, & l'amenerent ſur le champ à Theodoſe, qui luy fit couper la tête. Arbogaſte ſe retira dans les montagnes: mais voyant qu'on l'y pourſuivoit, il ſe paſſa ſon épée au travers du corps.

Theodoſe aprés cette victoire manda Honorius qui étoit demeuré à Conſtantinople, & l'ayant déclaré Empereur d'Occident, il mourut quelques mois aprés, le 17. de Janvier de l'année 395. la ſeiziéme de ſon regne, âgé d'environ cinquante ans.

Ce Prince reſſembloit beaucoup à Trajan pour le corps, pour le génie & pour les mœurs. Il avoit comme luy l'air & la taille avantageuſe, le port grand & majeſtueux. Son viſage, ſes yeux, ſa voix marquoient la douceur de ſon ame & la tranquillité de ſon eſprit. Il aimoit les exercices du corps: mais il ne les

prenoit jamais avec excés. Il étoit colere, mais facile à appaiser. Il s'appliquoit avec plaisir à lire & à apprendre les actions des anciens. Il avoit, comme Trajan, l'esprit tout militaire. Il étoit comme luy vif, ardent, gay, ouvert, & plein de bonté ; courageux, vigilant, & infatigable dans les occasions necessaires. Mais il n'avoit point les vices de ce Prince, que tous les Historiens accusent d'avoir été impudique, yvrogne & ambitieux. Ce qui releve sur tout Theodose, & le met beaucoup au dessus de la pluspart des Empereurs ; c'est qu'aux grandes qualitez qu'on vient de marquer, il joignoit une pieté solide & un zele ardent pour l'abolition du Paganisme, & pour l'extinction des Heresies, duquel il ne se relascha jamais. Saint Ambroise & les autres Saints qui ont fait son éloge, n'ont point douté que la pieté de ce Prince ne fût la principale cause de ses prosperitez ; sur tout de la derniere victoire qu'il emporta, & qui mit l'Empire entier dans sa famille.

ARCADE.

Arcade avoit environ dix huit ans lorſque Theodoſe mourut. Il étoit pieux, zelé pour la vraye foy, bon, doux & paiſible : à cela prés il n'avoit aucune des bonnes qualitez de ſon pere. Son viſage étoit mal fait, ſa taille petite, ſa complexion delicate : il n'avoit ni force, ni vigueur, ni genie. Theodoſe, en partant de Conſtantinople pour venir faire la guerre contre Eugene, y avoit laiſſé Rufin, & luy avoit donné le ſoin de toutes les affaires de l'Empire d'Orient ; le faiſant comme le premier Miniſtre d'Arcade. Rufin étoit Gaulois, natif d'une petite ville de Gaſcogne. Il avoit trouvé le moyen de s'avancer à la Cour de Theodoſe, qui l'avoit fait Grand Maître du Palais en 390. Conſul & Prefet du Pretoire en 392. Il avoit le corps robuſte, & l'eſprit vif; mais il étoit avare, ambitieux, perfide, cruel. Aprés la mort de Theodoſe il voulut engager Arcade à épouſer une fille qu'il avoit : mais l'Eunuque Eutrope rompit ce coup. Arca-

de épousa Eudoxie Princesse d'une humeur fiere & dominante, & qui a rendu son nom odieux par la persécution injuste qu'elle fit à saint Chrysostome.

Rufin déchû de l'esperance qu'il avoit conceuë, commença à craindre le credit d'Eutrope, & encore plus les armes de Stilicon ; qui pretendoit avoir receu de Theodose la tutelle de ses deux enfans, & qui vouloit venir à Constantinople s'en mettre en possession. Rufin donc, afin de se rendre necessaire, appella sous-main les Huns & les Goths, & les excita à ravager les Provinces de l'Empire. Mais cette intrigue le perdit. Car Stilicon prit de là occasion de s'avancer avec toute l'armée, pour combattre les Barbares.

Rufin qui apprehendoit sa venuë, luy fit ordonner par Arcade de renvoyer au plûtost à Constantinople l'armée d'Orient que Theodose avoit menée contre Eugene. Stilicon obéït, & avec l'armée envoya la moitié des tresors de Theodose : mais il avoit auparavant gagné les troupes, & engagé Gaïnas, qui en

étoit General, & les principaux Officiers, à se defaire de Rufin. En effet, quand l'armée fut prés de Constantinople, Arcade sortit au devant accompagné de Rufin, qui esperoit de se faire proclamer Empereur. L'armée n'eut pas plûtost salué Arcade, qu'elle environna Rufin, lorsqu'il pressoit déja ce Prince de le déclarer son Collegue; & le mit à mort.

Eutrope d'esclave qu'il avoit été, devint par là le seul maître de la Cour d'Arcade. Son avarice étoit encore plus grande que celle de Rufin; & il avoit l'ame beaucoup plus noire & plus basse.

Cependant les Goths continuerent les ravages qu'ils faisoient dans l'Empire, sans qu'on se mît en devoir de s'y opposer: & Alaric leur Roy, ayant forcé les passages, pilla l'Achaïe & toute la Grece. En 399. Eutrope fut fait Consul, & cette même année Gaïnas le fit perir. Pour cela Gaïnas engagea Tribigilde qui commandoit en Phrygie un corps nombreux d'Ostrogoths, à se revolter: il appuya sous-main la revolte;

il en exaggera les progrés ; & fit entendre à l'Empereur qu'il feroit dangereux de hazarder un combat contre un ennemi fi puiffant ; & qu'il valoit mieux traitter avec luy. Tribigilde demanda qu'on luy remît Eutrope entre les mains. L'Imperatrice, à qui ce fier Eunuque avoit depuis peu manqué de refpect, preffa de l'abandonner aux rebelles. Arcade le chaffa en effet du Palais, & le bannit en Chypre, où on le fit mourir. Ainfi Eudoxie demeura à fon tour maîtreffe de l'efprit du Prince, qui fut toûjours gouverné, & qui étoit né pour l'être.

Les affaires publiques n'en allerent pas mieux. Tribigilde ne quitta point les armes ; & Gaïnas s'étant joint à luy, Arcade fe vit obligé de leur abandonner Aurelien, Saturnin, & Jean, les plus illuftres du Senat, & fes plus fidelles ferviteurs ; & enfuite de faire une paix honteufe avec eux. Gaïnas, à l'occafion de cette paix, voulut faire entrer dans Conftantinople un grand nombre de Goths pour prendre & piller cette ville Imperiale, mais fon deffein,

échoua : & presque tous les Goths furent massacrez. Gaïnas eut le bonheur de se sauver, & en fut quitte alors pour être declaré ennemi public. Il ravagea ensuite la Thrace ; d'où ayant voulu passer en Chersonese, il fut défait par Fravite, & tué quelque temps aprés par les troupes Romaines.

Ce fut cette même année qu'Eudoxie reçût le titre d'Auguste. L'année suivante, qui fut la premiere du cinquiéme siecle, elle eut un fils : c'est Theodose second, qu'on baptiza & qu'on proclama Auguste cette même année. Trois ans aprés, cette Princesse fit bannir saint Chrysostome, qui mourut des miseres qu'on luy fit endurer dans cet exil. L'Imperatrice mourut elle même quelques jours aprés : & toutes les Provinces de l'Empire furent pendant quelques années la proye des Barbares. Arcade mourut en 408. la 14. année de son regne, âgé seulement de trente & un ans.

HONORIUS.

Le grand Theodose avoit laissé en

mourant l'Empire d'Occident à Honorius, que M. de Tillemont a crû devoir appeller en nôtre langue Honoré.

Il n'avoit que dix ans & demi, quand ſon pere mourut : & ſon regne, à compter depuis ce temps là, a été de 29. ans. Ce regne n'eſt celebre que par les pertes que fit l'Empire Romain ſous ce Prince, lequel hors la pieté, n'avoit aucune des grandes qualitez neceſſaires pour gouverner l'Empire dans des temps ſi difficiles. Il fit beaucoup de loix trés-ſages & trés-utiles : mais l'état où étoit reduit l'Empire demandoit un Prince qui agit par luy-même, & qui eut du courage & de la vigueur.

Theodoſe avoit chargé Stilicon de l'éducation de ſon fils, & l'avoit fait General de ſes armées & ſon premier Miniſtre. Stilicon avoit effectivement de grandes qualitez, & beaucoup de capacité ſoit pour la guerre, ſoit pour le gouvernement de l'Etat. D'ailleurs il avoit épouſé Serene niece de Theodoſe. Cet honneur, joint à la confiance que ce Prince luy avoit témoignée, auroit

dû l'attacher inviolablement aux intereſts de ſa famille. On l'accuſe cependant d'avoir attiré les Barbares dans l'Empire Romain, afin d'avoir occaſion d'élever ſon fils ſur le trône, au préjudice d'Honorius ſon Prince, ſon pupille, & ſon gendre.

Honorius, dés les premieres années de ſon regne, penſa avoir la guerre avec ſon frere Arcade par la jalouſie de leurs Miniſtres. Cette meſintelligence s'augmenta par la revolte de Gildon Comte d'Afrique, qui refuſa de reconnoître Honorius, & qui voulut ſe ſoumettre à Arcade : il ne ſe declara neanmoins que la quatriéme année du regne d'Honorius. Gildon avoit un frere nommé Maſcezel, qui ne voulant point prendre part à ſa revolte, ſe retira en Italie : ce qui irrita tellement Gildon que pour s'en venger, il fit mourir inhumainement ſes deux neveux enfans de Maſcezel. Cette cruauté rendit les deux freres irreconciliables : Maſcezel eut le commandement de l'armée qu'on envoya contre les rebelles : & quoyque cette armée fût peu conſidera-

ble, la bonne conduite, & le courage du General la rendit victorieuse. La plus part des rebelles abandonnerent leur chef, quand il fut question de combattre : & Gildon ayant été obligé de prendre la fuite, fut arresté quelques jours aprés & mis à mort. Les succés de Mascezel donnerent de la jalousie à Stilicon. Il en fut reçû à son retour avec beaucoup de marque d'estime & d'affection : mais ce perfide Ministre le fit perir quelques jours aprés par une trahison insigne.

Deux ans depuis la defaite de Gildon, Alaric Roy des Goths, qui avoit longtemps pillé la Grece & le Peloponnese, & qui s'étoit rétabli de la perte qu'il y avoit faite, tourna ses armes du côté de l'Italie, où il entra avec Radagaise, aussi Roy des Goths. Ils y firent quelques ravages qui n'eurent pas de suite : mais Alaric y étant rentré en 402. y répandit une consternation generale. Ce Prince, qui avoit servi sous Theodose dans les guerres contre Maxime & Eugene, sçavoit fort bien les chemins des Alpes : & il en força les

paſſages vers la fin de l'Automne. La Cour penſoit déja à ſe retirer ; & elle l'auroit fait ſi Stilicon ne l'eût raſſurée. Ce General fit venir des troupes avec une diligence incroyable de la Rhetie, des Gaules, & de l'Angleterre même. Il alla en perſonne en chercher une partie, paſſa l'Adda à la nage avec le corps qu'il conduiſoit, & joignit l'Empereur à Ravenne malgré les Goths qui voulurent s'oppoſer à ſon paſſage.

Cependant Alaric marchoit en victorieux. Il avoit paſſé le Po, & s'étoit avancé juſqu'à Pollence qui eſt un bourg ſur le Taner dans le Monferrat au deſſus de Quieraſc. C'eſt-là qu'il fut rencontré par l'armée de Stilicon. Il y avoit dans l'armée Romaine un corps de cavalerie compoſé d'Alains, qui donnerent les premiers avec beaucoup de courage : mais leur chef ayant été tué ils furent mis en deſordre. Stilicon les fit ſoutenir par l'infanterie, & rétablit le combat. La perte fut grande de part & d'autre ; & quelques Auteurs attribuent la victoire aux Romains, pendant que d'autres

l'attribuent aux Goths. La femme & les enfans d'Alaric furent pris: mais les Romains perdirent beaucoup de monde; & les deux partis se trouverent disposez à la paix.

Trois ans aprés Radagaise entra de nouveau en Italie. Il s'avança jusqu'au milieu de la Toscane, & mit le siege devant Florence. Stilicon qui avoit assemblé son armée à Pavie, marcha vers Florence déja reduite à l'extremité. L'armée des Goths étoit separée en trois corps. Stilicon arriva avant qu'ils eussent pû se joindre; & en défit un. Les deux autres ayant pris l'épouvante se retirerent au nombre de deux cens mille hommes sur les montagnes de Fiesoli, qui sont fort escarpées & steriles. Ils y perirent presque tous de faim & de misere, ou se vinrent rendre aux Romains. Radagaise voulut se sauver seul, mais il fut pris, & mis à mort. A peine les Romains se virent delivrez de cet ennemi, qu'ils apprirent que les Alains, les Wandales & les Suéves étoient entrez dans les Gaules, & qu'ils les ravageoient. Ces Barba-

res furent bien-tôt ſuivis des Bourguignons & des François, qui y entrerent auſſi de leur côté, & qui en deſolerent les plus belles Provinces.

Pour ſurcroît de malheur ; les legions qui étoient en Angleterre proclamerent Empereur un nommé Marc, qu'ils tuerent bien-tôt après : mais ils lui ſubſtituerent Gratien originaire de l'Iſle. Gratien ne les ayant point non plus accommodez, ils s'en défirent au bout de trois mois, & ils élûrent en ſa place un ſimple ſoldat, parce qu'il portoit le nom de Conſtantin. Ce nouvel Empereur paſſa auſſi-tôt dans les Gaules, où il ſe fit reconnoître par les troupes Romaines qui y étoient. Stilicon envoya contre luy Sarus qui eut d'abord quelque avantage ſur Conſtantin, défit ſes Generaux, & l'aſſiegea dans Valence, mais ayant pris mal à propos l'épouvante, il leva le ſiege, & repaſſa honteuſement les Alpes. Conſtantin delivré de cet ennemi établit ſa réſidence à Arles, & s'appliqua à chaſſer les Barbares des Gaules, & à y rétablir l'Ordre. Il avoit deux fils ; Con-

ſtant qui s'étoit fait Moine, & Julien. Il tira Conſtant de ſon monaſtere, le fit marier, & le déclara Ceſar. L'année ſuivante il envoya Conſtant avec une armée en Eſpagne pour y combatre Didyme, & Verinien qui y ſoûtenoient encore le parti d'Honorius. Le nouveau Ceſar les pouſſa juſqu'en Luſitanie, où il les défit & les prit l'un & l'autre. Après quoy, laiſſant le gouvernement de l'Eſpagne à Geronce, il revint à Arles rejoindre ſon pere qui le déclara Auguſte.

Conſtantin obtint auſſi cette année la pourpre d'Honorius, qui n'étoit pas alors en état de luy faire la guerre. Alaric rentra pour la troiſiéme fois en Italie, appellé, à ce qu'on crût, par Stilicon : mais il s'en retourna, aprés avoir reçu une groſſe ſomme d'argent qu'on fut obligé de luy fournir. Depuis long-temps Stilicon étoit devenu ſuſpect à Honorius. Olympe trouva le moyen d'accroître les ſoupçons & les jalouſies de cet Empereur ; & luy fit enfin prendre la reſolution de ſe défaire de Stilicon.

On commença par maſſacrer tous ceux qui luy étoient attachez ; & cette éxecution ſe fit à Pavie, par où l'Empereur paſſoit pour aller à Milan. De là il donna ſes ordres pour arrêter Stilicon : il fut obeï, & ce General mis à mort auſſi bien qu'Eucher ſon fils.

La ruïne de Stilicon rendit Olympe maître de l'eſprit d'Honorius, mais elle ne rétablit point les affaires de l'Empire. Alaric rentra en Italie, aſſiegea Rome, qu'il contraignit de luy livrer ſes plus précieux tréſors. Ces mauvais ſuccés, qu'on attribuoit au nouveau Miniſtre, furent cauſe de ſa diſgrace. Jove Prefet du Prétoire ſucceda à Olympe : mais il ne fut ni plus ſage, ni plus heureux. Alaric aſſiegea une ſeconde fois Rome ; & obligea les Romains de reconnoître pour Empereur un Senateur nommé Attale.

Le nouveau Tyran déclara auſſitôt Alaric General des armées Romaines, & Ataulphe beaufrere d'Alaric Comte de ſes domeſtiques. Il marcha enſuite contre Honorius, après avoir fait ſur l'Afrique une

tentative inutile. Jove persuada à Honorius qu'il falloit avoit recours à la negotiation, & il voulut s'en charger luy-même: mais c'étoit pour mieux trahir son maître, & pour le faire perir plus sûrement. Dieu ne permit pas que ses mauvais desseins réüssissent. Le traître abandõna donc ouvertement le parti d'Honorius, s'attacha à Attale, le trahit à son tour, comme il avoit fait Honorius, & le broüilla avec Alaric. Attale fut deposé: Alaric retourna contre la ville de Rome, la prit, & la pilla entierement, hors les Eglises de Saint Pierre & de Saint Paul qu'il fit épargner. Les Goths ne demeurerent que six jours dans cette capitale du monde, & ils en sortirent dans le dessein de se rendre maîtres de la Sicile: mais Alaric mourut avant qu'ils y fussent arrivez, & Ataulphe son beaufrere luy succeda. Ce Prince vouloit épouser Placidie sœur d'Honorius, qu'il avoit entre les mains, & cherchoit à faire la paix avec cet Empereur. C'est pour cela qu'il quitta l'Italie, & entra dans les Gaules pour y combat-

tre les ennemis d'Honorius.

Pendant que les Goths s'étoient occupez à piller Rome, & à ravager l'Italie, les autres parties de l'Empire d'Occident n'avoient pas été exemptes de troubles. L'Angleterre s'étant soulevée avoit secoüé le joug des Romains; & les Armoriques, avec divers autres peuples des Gaules, avoient imité son exemple. Les Alains, les Vandales, & les Suéves étoient entrez en Espagne; & s'étant accommodez avec Geronce qui y commandoit pour les Romains, en avoient partagé entr'eux les Provinces. Geronce de son côté, mécontent de Constantin, donna en Espagne la pourpre à Maxime, entra dans les Gaules avec une armée, s'avança jusqu'à Vienne, où il fit tuër Constant fils de Constantin, & vint ensuite assieger Constantin même dans Arles.

L'année precedente ce Prince, sous pretexte de donner du secours à Honorius, étoit entré en Italie à dessein de le dépoüiller. Honorius l'année suivante luy rendit la pareille, mais avec beaucoup plus de

ſuccés. Pendant que Geronce étoit devant Arles, Conſtance natif d'Illyrie, qu'Honorius avoit fait General de ſes armées, & qu'il fit enſuite ſon Collegue dans l'Empire, paſſa les Alpes. A peine fut-il entré dans les Gaules que les ſoldats de Geronce ne pouvant plus ſouffrir ſes manieres hautaines, le quitterent par troupes, & vinrent ſe ranger ſous les étendarts de Conſtance. Geronce voulut prendre la fuite: mais il fut tüé par ſes propres ſoldats; & Maxime enſuite fut dépoüillé de la pourpre. Cönſtance avec ce nouveau renfort continua le ſiege d'Arles. Ebodic François de nation s'avança avec une armée pour faire lever le ſiege. Conſtance paſſa le Rhône, alla au devant d'Ebodic qu'il défit, & retourna promptement devant Arles, dont il ſe rendit maître. Conſtantin fut pris & envoyé avec Julien ſon fils en Italie, où Honorius leur fit couper la tête. En ce même temps un Gaulois nommé Jovin ſe fit Empereur & prit auſſi-tôt pour collegue Sebaſtien ſon frere. Ataulphe, qui,

comme on a dit, étoit passé dans les Gaules, & qui vouloit s'accommoder avec Honorius, se saisit de l'un & de l'autre, & les remit entre les mains des Officiers d'Honorius qui les firent mourir.

L'Afrique depuis la mort de Gildon avoit toûjours été fidelle à Honorius. Heraclion qui y commandoit se revolta cette même année, & vint en Italie avec une puissante Flotte. Son dessein étoit d'aller droit à Rome : mais à peine eut-il mis pied à terre que le Comte Marin le mit en fuite. Il remonta sur un vaisseau, & regagna Carthage, où il fut mis à mort avec Sabin son gendre. Treves fut alors brûlée par les François : & les Bourguignons commencerent d'établir leur Royaume.

Ataulphe, qui étoit toûjours dans la Gaule, se broüilla de nouveau avec les Romains : & après avoir inutilement tenté Marseille, il se rendit maître de Narbonne. Il épousa ensuite Placidie sœur d'Honorius, sans attendre d'avantage le consentement de ce Prince, qui depuis long-temps differoit la conclu-

ſion du mariage : & pour le contraindre une bonne fois à faire la paix, il fit reprendre la pourpre à Attale. C'étoit Conſtance qui traverſoit cette paix, & qui pouſſoit Ataulphe : & en effet il contraignit ce genereux Prince de paſſer en Eſpagne, où il fut tüé deux ans après par un de ſes domeſtiques. Sigeric qui luy ſucceda fut auſſi tüé ſept jours après ; & Vallia fut élû Roy des Goths. Il fit la paix avec les Romains, renvoya Placidie à Honorius, combattit pour l'Empire contre les Barbares d'Eſpagne, & abandonna Attale qui fut pris & relegué à Lipare. En conſequence de ſes ſervices les Romains mirent Vallia en poſſeſſion de Thoulouſe.

Conſtance épouſa enſuite Placidie veuve d'Ataulphe, & Honorius le declara Auguſte : mais Conſtance mourut peu de temps après, laiſſant un fils de Placidie, qui fut Valentinien III. Placidie avoit juſqu'alors été tendrement aimée par ſon frere Honorius : elle ſe broüilla avec luy après la mort de ſon mari ; & ces broüilleries allerent ſi loin

qu'Honorius fut obligé de la releguer à Constantinople, où elle se retira avec ses enfans en 423. Honorius mourut cette même année, la 24. de son Empire.

Voilà la meilleure partie des évenemens qui composent la vie des Princes dont il nous restoit à parler. On dit la meilleure partie : car il n'est pas possible de tout renfermer dans les bornes d'un extrait tel qu'il convient pour ces Memoires. Au reste ces sortes d'abregez font toûjours plaisir à beaucoup de personnes en mettant, pour ainsi dire, sous un coup d'œil de longues histoires, ou que l'on n'a plus assez presentes, ou que l'on n'a même jamais lûës. Il seroit à souhaiter que les notes dont l'Auteur à enrichi son Ouvrage, fussent de nature à entrer dans un extrait : nous nous serions fait un plaisir d'en faire aussi part au public.

LA SCIENCE ECCLESIASTIQUE suffisante à elle-même sans le secours des sciences prophanes. Par Mr. Carrel Prêtre, Docteur en Theologie. A Lyon chez Antoine Boudet M. DCC. avec Approbation & Permission in 8°. 205. pages.

MOnsieur Carrel entreprend de persuader aux Ecclesiastiques, que l'étude de la Philosophie, de l'éloquence humaine & de tout ce qu'on appelle belles lettres ne leur convient pas; que ces connoissances leur sont inutiles & même préjudiciables.

Il se fonde sur trois raisons. La premiere est, que l'Ecriture Sainte n'apprend point que cette étude soit necessaire aux Ecclesiastiques. Parcourez, dit l'Auteur, tous les livres Saints: par tout l'Ecriture ordonne aux Prêtres de mediter la Loy de Dieu; nulle part elle ne conseille de s'appliquer à l'étude des belles Lettres & de la Philosophie.

La ſeconde raiſon, c'eſt qu'un Eccleſiaſtique n'a pas le temps de s'appliquer aux ſciences humaines. Ces ſciences ſont en grand nombre & d'une étenduë infinie. Il y a, dit le Docteur, la Grammaire, le Blaſon, la Geographie, la Chronologie, l'Hiſtoire, les Medailles, la Rhetorique, la Poëſie, les Mathematiques, la Logique, la Morale, la Metaphyſique. Chacune de ces ſciences renferme encore un grand nombre de parties : toutes ont un nombre infini de principes ſur quoy elles roulent, de termes par leſquels elles s'expriment, de preceptes qu'elles donnent, de choſes qu'elles enſeignent. Par tout la memoire eſt chargée, l'attention eſt fatiguée, les forces ſont épuiſées. Qu'eſt-ce qu'il en pourroit donc reſter pour l'étude de la Religion, qui de ſon côté à des eſpaces infinis à parcourir, des abîmes à pénétrer; des Propheties à déveloper, des ſacrifices & des cérémonies à expliquer, des Dogmes à enſeigner, des Preceptes à faire pratiquer, un Jeſus-Chriſt, un Dieu incomprehenſible à mediter?

La

La 3. raiſon de Mr. Carrel c'eſt que les ſciences humaines ſont entierement oppoſées à la ſcience Eccleſiaſtique. Les belles Lettres cauſent du dégoût pour le ſtyle ſimple des ſaintes Ecritures : La Philoſophie introduit les chicanes dans les matieres de Religion, & donne occaſion aux erreurs. Auſſitoſt qu'aux regles Apoſtoliques on a eû ſubſtitué les principes de Platon & d'Ariſtote, la ſcience de la Religion a été inondée d'une infinité de queſtions épineuſes, & encore plus inutiles.

Dés-la naiſſance de l'Egliſe les Peres ont crié contre cet abus. Tertullien déclame fortement contre Ariſtote auteur de la Dialectique, cet Art trompeur & contentieux : mais beaucoup plus fortement contre les Fidelles qui ſe ſervant des principes de la Philoſophie pour expliquer les Myſteres de la Religion, vouloient donner un Chriſtianiſme Stoicien, Platonicien ; un Chriſtianiſme de Dialectique. L'Auteur pretend que ce ſont ces vaines ſpeculations qui ont donné occaſion aux erreurs d'Arius, de Neſtorius &c.

que de tout temps l'Eglise a reconnu ce danger, dans les siecles même ou la Philosophie a le plus exercé son empire : surquoy M. Carrel cite le Concile de Paris tenu l'an 1209. ce Concile dit-il, condamna la doctrine d'Amaury ; & remontant à la source où ce fameux Scholastique avoit puisé, il défendit sous peine d'excommunication de lire à l'avenir les livres d'Aristote, comme pouvant être une source de dangereuses erreurs.

A l'autorité des Peres & des Conciles l'Auteur joint le sentiment d'Erasme, lequel attribuoit à ce desordre le schisme qu'il voyoit commencer de son temps, & qui dans la suite a causé de si grands desordres dans l'Eglise. Le Docteur au reste ne pretend pas que ce qui a été dit par les Peres contre la Philosophie tombe seulement sur l'ancienne doctrine des Philosophes : tout cela regarde aussi, selon lui la Metaphysique : & il soutient que cette science se trouve trés-courte dans toutes ses veuës ; qu'elle n'explique rien ; qu'elle est trés-propre

à jetter dans l'égarement.

L'uſage de l'éloquence humaine ſelon Mr. Carrel, n'eſt pas moins dangereux dans le Miniſtere de la parole. Ce n'eſt, dit-il, qu'un art de perſuader par le déguiſement & par l'hypocriſie. Les Apôtres recitant ſimplement l'Hiſtoire de leur Maître, & expliquant les Propheties accomplies en J. C. convertiſſent tout d'un coup des milliers d'ames: au lieu que tous les Predicateurs d'aujourd'hui avec leurs diſcours étudiez ne font que chatoüiller les oreilles ſans amollir les cœurs.

Mais dira-t'on, cette politeſſe de diſcours, cette éloquence fleurie eſt devenuë neceſſaire, par la diſpoſition de ceux qui compoſent le corps de l'Egliſe. Point du tout. Eſt-ce que le Nouveau Teſtament n'eſt pas la plus utile lecture que puiſſe faire aujourd'hui un Chrêtien? Or cette lecture, ſi utile, & plus utile dans ſa ſimplicité que toutes les compoſitions les plus étudiées, eſt utile néanmoins ſans l'appuy de l'Art & ſans le ſecours de la Rhetorique.

S'il s'agit des ouvrages de pieté, le petit livre de l'Imitation de Jesus-Christ avec sa simplicité & son langage populaire, a plus converti de pecheurs & soûtenu de justes, que n'ont fait avec toute leur éloquence des milliers d'autres livres pieux.

Mr. Carrel prévoyant qu'on pourroit luy objecter que S. Augustin dans son 4. livre *de Doctrinâ Christianâ* semble approuver l'usage de l'éloquence humaine dans les Predicateurs, s'est appliqué à montrer que ce Pere n'entend par l'éloquence qu'il conseille, que celle qu'il a employée lui même dans ses sermons. Cette éloquence, dit nôtre Auteur, consiste uniquement dans une maniere de s'expliquer simple & claire, fondée non sur l'artifice du discours humain, mais sur les principes & les veritez de la Foy Divine. Cependant comme la simplicité de la Doctrine sainte n'est pas une simplicité fade & ignorante, l'Auteur voudroit qu'on ne vît jamais dans la Chaire personne qui n'eust medité attentivement l'Ecriture & les Peres; qui n'y fût versé, & qui n'en fût plein. Il

gemit de voir les fonctions de la Predication abandonnées à des gens qui n'ont, dit-il, pas lû une fois l'Evangile.

On peut comparer, ajoûte-t'il, l'art de prescher à l'art de pescher. On veut que des expressions riches, des manieres de parler belles & agréables soient l'appas pour gagner les ames: le souverain Maître de la pesche des hommes en a autrement ordonné. Il fait prendre le poisson, non avec un rubis ou une émeraude: mais avec un ver ou une mouche qu'on met à l'hameçon.

On demande dans la Morale si les riches parures sont permises au sexe, s'il est permis à une femme de se servir de fard, si elle peut porter les cheveux mollement frisez & bouclez: les deux grands Apôtres saint Pierre & S. Paul ont decidé que non, & ils l'ont decidé en termes précis & formels, qui ne laissent aucun sujet de doute. L'Eloquence humaine est donc condamnée: car on peut dire la même chose des parures de l'Eloquence, que des vaines parures des femmes.

Si quelquefois les Predicateurs

s'erigent en Censeurs des mœurs du Public, & s'il y en a parmi eux qui empruntent quelque chose de la satyre pour mieux décrier le vice, il faut avoüer qu'ils ont trouvé à leur tour dans Mr. Carrel un Censeur qui ne les flatte nullement; & l'on peut dire qu'il se fait icy le Predicateur des Predicateurs même. Car voicy comme il en parle.

„ Le monde est inondé de certains „ sermoneurs que l'on ne sçauroit „ dire à quoy ils s'étudient: si c'est „ à être éloquens, ou simples; sça- „ vans ou populaires; hommes sans „ lettres humaines, qui se parent des „ traits de l'Histoire profane; saty- „ res austeres qui parlent de Cupi- „ don dans la Chaire; Theologiens „ & Legendaires; Interpretes de l'E- „ criture & Prosneurs de ridicules „ visions; hommes qui donnent le „ dementi à l'Evangile, lorsqu'il dit „ qu'on ne met pas une piece de „ drap neuf à un vestement vieux, „ qui cousent à des vieilles pilleries „ quelques bonnes & mauvaises mo- „ rales des livres nouveaux; Predi- „ cateurs par rapsodie & fideicom-

mis ; francs Bohemiens, dans l'ha- "
billement desquels rien n'est assor- "
ti ; une mante d'écarlate, une ca- "
misole, des bouts de ruban pour "
pendans d'oreille, tout leur con- "
vient, pourvû qu'ils disent la bon- "
ne avanture, qu'ils parlent & qu'ils "
amusent le Public. "

C'est au public à juger s'il se trouve des Predicateurs de ce caractere, & quels ils sont. Ce qui est bien certain, c'est que ceux à qui ce portrait peut ressembler, ne s'y reconnoîtront pas eux-mêmes, & bien en prend à M. Carrel.

La Poësie & la musique sont une autre espece d'éloquence naturelle que l'Auteur blâme encore. Il n'approuve, par rapport à la Religion, que l'usage du plain chant & une demi-poësie rude & negligée pour les saints Cantiques. Il accuse les nouveaux reformateurs du Breviaire de n'être point assez entrez dans les fins de l'Eglise, lorsqu'aux anciens Hymnes d'une mauvaise poësie ils en ont substitué de nouveaux, qui selon luy sont de la finesse des Odes d'Horace.

Il ne condamne pas l'étude des langues ; elles servent pour entendre la lettre de l'Ecriture & la Tradition : mais il veut qu'on apprenne l'Hebreu dans l'Ecriture Sainte ; le Grec dans S. Basile, ou S Chrysostome ; le Latin dans la Vulgate, dans S. Augustin, ou dans quelque autre Pere.

L'intelligence qu'il a de la langue Grecque lui a fait reconnoître de l'infidelité dans trois passages des Peres qu'il croit qu'on a mal traduits, pour favoriser la Confession Auriculaire, la Virginité de la Mere de Dieu aprés l'enfantement, & l'Adoration duë à la sainte Eucharistie.

M. Carrel reprend le fameux Scaliger de ce qu'il conseilloit aux Ecclesiastiques de lire les bons Auteurs, comme si cela eût été necessaire pour entendre la Bible. Saint Augustin, dit-il, ne donneroit pas un pareil conseil, lui qui deplore si vivement le malheur qu'il a eu dans sa jeunesse de tomber entre les mains de certains Maîtres qui faisoient apprendre aux enfans le La-

tin dans les Comedies de Terence: lui qui, répondant à Dioſcore qui l'avoit conſulté ſur l'intelligence de quelques endroits difficiles de Ciceron, le preſſe par tous les motifs poſſibles de ſe détacher d'une cupidité vaine & trompeuſe, d'autant plus à craindre qu'elle ſeduit, en ſe couvrant de je ne ſçai quels pretextes d'études honnêtes.

Comme les ſentimens des hommes ſont differens, ceux qui ne ſeront pas icy du goût de M. Carrel, pourront prétendre qu'il ne ſe fait pas des idées aſſez juſtes des choſes; qu'il ne prend pas bien l'eſprit des Auteurs qu'il cite; que c'eſt faire trop de plaiſir aux Heretiques de proſcrire la Metaphyſique & par conſequent la Scholaſtique qui ſert ſi efficacement à les deſarmer; qu'il ſeroit plus raiſonnable d'apprendre aux Eccleſiaſtiques à ſanctifier les ſciences humaines que de leur en interdire abſolument l'étude. Quoiqu'il en ſoit on peut toujours dire icy à l'avantage de l'Auteur qu'il eſt au moins de bonne foy, & qu'il pratique ce qu'il conſeille au regard des belles Lettres.

DEUX TRAITEZ : L'UN de la Flaterie & des loüanges ; l'autre de la Médisance. A Paris chez Charles Robustel ruë S. Jacques, au Palmier 1701. Avec Approb. & Privilege 1. vol. in 12. pagg. 396.

L'Auteur fait remarquer dans sa Preface que la Flaterie & la Médisance ont infecté non seulement la Cour, mais encore la Province ; qu'il n'y a presque personne qui ne soit médisant ou flateur ; que ces deux vices, quoy qu'opposez entre eux, naissent cependant d'un même principe, qui est l'orgueil de l'homme ; qu'on n'use de flaterie dans le monde que pour s'élever soy-même, & qu'on ne seme des médisances qu'afin de décrier ceux dont le merite nous fait ombrage ; que ce sont des pechez tres-griefs ; que quoyque la Flaterie ne soit pas si odieuse aux yeux des hommes que la Médisance, elle n'est pas moins criminelle aux yeux de Dieu.

Traitté de la Flaterie & des Loüanges.

Quand on eſt un peu inſtruit des veritez de l'Ecriture & de la doctrine des Peres, on ne peut s'empêcher de gemir en voyant le mauvais uſage qu'on fait des loüanges. Les Ecrivains & les Orateurs profanes, les prodiguent à pleines mains dans leurs Ouvrages : & ce qui eſt encore plus déplorable les Orateurs ſacrez ne ſont pas exempts de ce defaut. Voilà ce qui a déterminé l'Auteur à examiner avec ſoin ce que l'Ecriture, les PP. & quelques livres même profanes diſent de plus fort ſur cette matiere.

Un Flateur eſt un homme qui affecte de ne dire que des choſes agréables à ceux à qui il fait ſa cour ; qui leur applaudit en tout ce qu'ils diſent ou ce qu'ils font, qui exagere ſans ceſſe leurs belles qualitez, releve ſans ceſſe leur vertu ; qui s'efforce de juſtifier leurs defauts, ou du moins de les diminuer ; qui parle d'une maniere & penſe de l'autre ; qui loüe en public ceux pour qui il n'a que du mépris dans le fond du cœur ; qui feint.

de n'avoir en veuë que leur gloire & leur intereſt, tandis qu'il ne cherche qu'à avancer ſa fortune par leur credit & leur faveur. Depeur qu'on ne s'imagine que c'eſt là un vain phantôme, l'Auteur rapporte un grand nombre de paſſages des Peres qui confirment l'idée qu'il vient de donner du Flateur, & qui condamnent la Flaterie comme un grand mal.

Les perſonnes naturellement les plus portées à la Flaterie ſont. 1°. Les amis : ils s'étudient à juſtifier la conduite de leurs amis, à leur cacher ce qui pourroit les affliger. 2° Les ambitieux : ils s'attachent ſervilement à ceux qui peuvent contribuer à leur élevation. 3°. Les ames timides : ils tachent d'adoucir ceux qu'ils craignent par les loüanges qu'ils leur donnent. Enfin ceux qui ſe trouvent chargez de quelque Communauté, ou qui en veulent établir de nouvelles : parce, dit l'Auteur, qu'ils ont beſoin pour cela du credit & de la protection des Grands, & ils s'efforcent de les gagner par leurs lâches complaiſances & leurs aſſiduitez.

Il remontre aux premiers, que la veritable amitié consiste à avertir un ami de ce qui peut nuire où contribuër à son avancement & à sa sanctification; à l'Ambitieux qu'il rüine sa fortune en faisant connoître à ceux qu'il flatte, qu'il se croit indigne des emplois ausquels il aspire: aux ames timides, qu'au regard de ceux qu'on craint, on doit user à l'exemple du Patriarche Jacob de soumissions & de respects, employer même quelquefois les presens, mais jamais la flaterie: aux derniers enfin, que toutes les entreprises qui ne sont fondées que sur le secours des hommes reüssissent rarement; ou du moins ne peuvent long-temps subsister.

On doit être extrémement reservé à loüer les personnes vivantes: leurs belles qualitez naturelles peuvent être obscurcies par de grands defauts qui nous sont inconnus: leur vertu peut se démentir: les loüanges portent à la vanité & par ce moyen font perdre tout le merite des bonnes actions. Les loüanges qu'on donne aux Grands doivent

être toûjours suspectes de flaterie : on veut se mettre en faveur auprés d'eux ; on veut s'y maintenir.

Comme il n'est pas toûjours en nôtre pouvoir d'éviter les loüanges, l'Auteur apprend comment on doit les recevoir. Il n'est pas permis de s'en réjoüir que par rapport à Dieu, & parce qu'on rend à la vertu ce qui luy est dû. Il faut alors rentrer en soy-même, & s'humilier à la vûë de ses foiblesses & de sa misere : nous devons craindre que les vertus pour lesquelles on nous loüe ne se rencontrent point en nous : enfin nous devons regarder ce qui se dit à nôtre avantage, non comme des loüanges, mais comme un avertissement de ce que nous devrions faire.

Est-il permis à un Chrétien de se loüer soy-même ? Saint Paul l'a fait & on le peut à son exemple, lorsqu'il s'agit de procurer la plus grande gloire de Dieu, & de donner plus de credit à la vertu. Mais il faut user en cela de grandes précautions. Car il arrive souvent que ce n'est pas tant la gloire de Dieu qu'on

recherche que la sienne propre.

Traité de la Médisance.

Médire c'est tâcher de ternir la reputation du prochain par paroles, ou autres signes exterieurs. La médisance ne consiste donc pas seulement à dire faussement du mal de son prochain, comme plusieurs se l'imaginent; mais encore à exagerer ses fautes, à interpreter en mal ce qui est équivoque, à publier comme certain ce qui est douteux, à reveler une faute secrete, à s'efforcer de diminuer le merite du bien, à se taire même lorsque l'occasion se presente de loüer les vertus du prochain.

L'Auteur prouve par un grand nombre d'endroits de l'Ecriture, des Peres, & des Conciles la malice & la grieveté de ce peché. La médisance reduit quelquefois au desespoir ceux qui sont encore foibles dans le bien, & leur fait enfin abandonner le parti de la vertu. Aussi les Saints ont-ils remarqué que la médisance & la calomnie sont la plus

forte & la derniere épreuve à laquelle on peut exposer la vertu du juste.

La médisance naît dans l'oisiveté: quand on n'a rien qui occupe, on se jette dans les grandes compagnies, qui sont le theatre de la médisance; Elle naît de l'envie de parler: il est difficile de parler beaucoup sans médire. Elle naît du penchant à la raillerie: les railleries sont fades lorsqu'elles ne sont pas mordantes. Elle naît de l'ambition: on s'efforce de rabaisser la gloire de ceux dont on craint le merite. Elle naît de la haine: on est toûjours prêt à parler mal de ceux qu'on n'aime pas. Elle naît enfin du libertinage: les libertins décrient les gens de bien pour justifier en quelque maniere leurs desordres.

L'Auteur après avoir décrit les differens artifices dont use le médisant pour décrier son prochain, compare les diverses sortes de médisances entre elles. La médisance est sur tout criminelle lorsqu'elle s'attaque aux Prelats, aux Ecclesiastiques, aux Religieux: car elle

empêche le bien qu'ils pourroient faire parmi le peuple : & au regard des Religieux en particulier, c'eſt une extrême injuſtice de décrier toute une Communauté, parce que quelques particuliers ne menent pas une vie aſſez reguliere. Il eſt encore trés-criminel de médire des morts : ils ont déja expié leurs fautes, & ont été peut-être abſous au jugement de Dieu qu'ils ont ſubi.

Comment doit-on ſe comporter à l'égard des médiſans ? Il ne faut pas aiſément ajoûter foy aux médiſances, bien moins encore les repeter : on doit même refuſer de les entendre & les empêcher, ſi l'on a de l'autorité : ſinon témoigner par un morne ſilence qu'on ne les approuve pas.

Craignons peu les médiſances qu'on pourroit faire de nous : elles ne ſçauroient nous nuire auprès de Dieu, à qui ſeul nous avons interêt de plaire, & qui nous connoît tels que nous ſommes. Ne les exagerons pas : ce ſeroit marquer un grand fond d'impatience. Diſſimulons les : c'eſt un moyen ſur de fermer la

bouche aux médiſans. Si nous nous les ſommes attirées par nôtre faute, recevons les en eſprit de penitence : ſi nous n'y avons pas donné occaſion, rejoüiſſons-nous de voir accroître nôtre merite & nôtre gloire : enfin à l'éxemple de Jeſus-Chriſt pardonnons les de bon cœur.

Si on eſt obligé de ſouffrir patiemment les injures & les calomnies, on n'eſt pas moins obligé de prendre garde de n'y point donner lieu par ſon imprudence. Car tout Chrétien eſt obligé de donner bon exemple à ſes freres ; & ſur tout les Paſteurs, qui ſans cela ruïneroient le fruit qu'ils pourroient faire dans les ames.

Eſt-il à propos de répondre aux calomnies qu'on publie contre nous? L'Auteur dit que lorſqu'elles ne regardent que nôtre propre perſonne, il eſt de la perfection Chrétienne de les diſſimuler, comme ont fait pluſieurs Saints : mais que quand la gloire de Dieu y eſt intereſſée, & qu'elles peuvent empêcher un plus grand bien, nous devons alors nous defendre : que c'eſt ainſi qu'en ont

usé plusieurs Saints Peres, l'Apôtre Saint Paul, & Jesus-Christ luy-même, le modelle de nôtre perfection : que lorsqu'on répond aux calomnies, il faut avoir soin de le faire sans aigreur & sans animosité, n'étant jamais permis de rendre injure pour injure.

En condamnant ainsi la médisance l'Auteur ne pretend pas que ce soit toûjours pecher que de parler mal du prochain ; & il explique en quelles circonstances cela est permis.

Pour ce qui regarde la reparation l'on peut nuire à l'honneur du prochain, ou en disant vrai avec justice, c'est-à-dire agissant contre lui selon les loix ; ou en disant vrai avec injustice ; c'est-à-dire revelant un peché secret sans aucune raison ; ou enfin en disant faux. Dans le premier cas, on n'est tenu à aucune reparation. Dans le second, on doit aller trouver les personnes à qui on a mal parlé de son frere, les prier de tenir la chose secrette, dire du bien dans toutes les occasions de la personne dont on a dit du mal, pour

reparer ainsi le tort qu'on luy à fait. Au regard des calomniateurs, ils sont obligez de retracter leurs calomnies par paroles, s'ils les ont publiées seulement par paroles; par écrit, s'ils les ont publiées par écrit. Celuy qui par la médisance a fait tort à la fortune du prochain, doit luy procurer par son credit les mêmes avantages qu'il luy a fait perdre, ou l'en dedommager d'une autre maniere.

L'Auteur a raison de se promettre que si les Chrétiens font attention à ce qu'il expose dans son ouvrage sur la malice de la médisance, & sur les difficultez de la reparation à laquelle ce peché oblige, ils seront desormais plus sur leurs gardes afin de l'éviter.

LA SAINTETÉ DE L'ETAT Monaſtique, où l'on fait l'Hiſtoire de l'Abbaye de Marmoutier & de l'Egliſe Royale de Saint Martin de Tours, depuis leur fondation juſqu'à nôtre temps, pour ſervir de réponſe à la vie de Saint Martin compoſée par Monſieur l'Abbé Gervaiſe Prevôt de l'Egliſe de Saint Martin. Par D. E. B. P. E. M. B. D. L. C. D. S. M. A Tours chez Jean Barthe 1700.

MOnſieur l'Abbé Gervaiſe à fait imprimer une vie de Saint Martin Evêque de Tours, dans laquelle il pretend, que ce Saint n'a jamais été Moine. Selon luy les Monaſteres de Marmoutier & de Ligugé n'ont pas été bâtis par le Saint Evêque dans le deſſein d'en faire des retraites de Moines, mais des Seminaires, où il vivoit en communauté avec des Eccleſiaſtiques qu'il formoit pour le ſervice de l'Egliſe. Un ſçavant Benedictin, Prieur de Saint Julien de Tours, a pris la plume pour refuter Mr.

l'Abbé Gervaise, & il a divisé son Ouvrage en trois livres.

Il fait voir dans le premier que les Moines, loin d'avoir été exclus de la Clericature, comme le pretend Mr. l'Abbé Gervaise, en ont rempli les dignitez les plus éminentes. Voicy les preuves qu'il en apporte. Saint Athanase écrivant au Moine Draconce qui par humilité refusoit un Evêché, luy remontre que l'Episcopat n'est point incompatible avec la profession Monastique; qu'il n'est pas le seul Moine qui ait été fait Evêque; que Serapion, Apollos, Agathon, Ariston & plusieurs autres Moines ont été élevez à cette dignité. Les trois autres Docteurs de l'Eglise Grecque, Saint Basile; Saint Gregoire de Nazianze & Saint Chrysostome, ont eux-mêmes été tirez du cloître pour gouverner de grandes Eglises. Comme l'Auteur s'étend ici beaucoup sur la perfection de la vie solitaire, il a cru pouvoir intituler son Ouvrage, *la sainteté de l'état Monastique.*

Il ajoûte aux Docteurs Grecs plusieurs Saints Moines d'Orient,

qui ont été faits Evêques. Photius même, qui n'avoit jamais fait profession de la vie Monastique, ayant chassé St. Ignace du Siege de Constantinople, ne voulut point s'y placer luy-même, qu'après s'être fait Moine, parce qu'on étoit alors accoûtumé à voir sortir les Patriarches de la solitude.

L'Auteur passe de l'Eglise Greque à la Latine. Saint Ambroise dans sa lettre à l'Eglise de Verceil loüe Saint Eusebe Evêque de cette ville, d'avoir réüni ensemble la Clericature & l'état Monastique. Saint Augustin, Saint Jerôme & Saint Gregoire le Grand, ont été Moines. Le dernier tira de son Monastere de Saint André de Rome le Moine Augustin, qui fut le premier Archevêque de Cantorberi: & celui-cy mit des Benedictins dans sa Cathedrale pour la deservir. De 38. Archevêques qui ont gouverné cette Eglise jusqu'au schisme d'Henri VIII. il n'y en a eû qu'un ou deux qui n'ayent pas été Benedictins. Odon Evêque de Wilton s'excusa long-temps d'être Arche-

vêque de Cantorberi sûr ce qu'il n'avoit pas été Moine ; & il n'accepta même cette dignité qu'aprés avoir fait profession dans l'Abbaye de Fleury en France. Tout ceci est tiré de Guillaume de Mamelsbury.

Bede assure que de son tems il y avoit en Irlande un Abbé honoré du Sacerdoce, qui gouvernoit les Eglises de ce Royaume. Enfin plusieurs Monastéres d'Occident ont été long tems des Seminaires d'Evêques : & vingt Moines du seul Ordre de S. Benoît, ont été Papes.

Dans le second livre, l'Auteur, après avoir prouvé que le mot de *Moine* a toujours signifié un Solitaire, & celui de *Monastere* un lieu destiné à la demeure des Moines, il cite Severe Sulpice qui vivoit du tems de S. Martin, & qui dit en plusieurs endroits que S. Martin, a été Moine, & qu'il a bâti des Monasteres.

Deux faits le demontrent plus particulierement. Les habitans de Tours persuadez de l'attachement que S. Martin avoit pour la solitude, eurent recours à un stratagême pour

pour l'en tirer. Ce fut de persuader au Saint que la charité l'obligeoit à prendre soin de leur Eglise. Or si Ligugé eût été un Seminaire où saint Martin se fût disposé à servir l'Eglise, eût-il fallu user d'artifice pour l'en faire sortir?

Le second fait est que S. Martin étant decedé à Candes, ceux de Poitiers & ceux de Tours se disputerent son corps. Ceux de Poitiers disoient qu'il leur appartenoit, parce qu'il avoit été Abbé & Moine chez eux. Ceux de Tours pretendoient l'avoir, parce qu'il avoit été leur Evêque.

Gregoire de Tours croit comme Severe Sulpice que S. Martin a été Moine: & il parle d'un voyage qu'il fit par devotion au Monastere de Ligugé fondé par ce Saint.

La possession constante où les Moines ont toûjours été de l'Abbaye de Marmoutier, est une nouvelle preuve dont l'Auteur se sert avantageusement. Cette possession n'a pas été interrompuë, sinon au dixiéme siecle; lorsque les Moines apprehendant que le corps de saint Martin ne fût exposé à la fu-

reur des Normands, qui avoient déja pris la ville du Mans, le porterent au Monastere de Fleury, & delà à Auxerre. Alors les Chanoines de S. Martin prirent possession de Marmoutier, & posséderent l'Abbaye jusqu'à l'an 982. que S. Mayeul Abbé de Cluny, appellé par Eudes Comte de Champagne & soûtenu par le Roy, y rétablit les Moines. L'Abbaye de Marmoutier a eu 119. Abbez, dont les douze derniers ont été Commendataires.

M. l'Abbé Gervaise prétend détruire tout cela par deux raisons, qui semblent prouver que S. Martin n'a point été fondateur de Moines. La premiere, que les disciples de S. Martin dans Marmoutier, vivoient des oblations des Fidelles : la seconde, qu'ils ne travailloient point des mains. On répond que plusieurs Evêques ont autrefois pris du revenu de leurs Cathedrales pour faire subsister des Moines : & que parmi les Moines de Marmoutier, si les anciens étoient dispensez du travail des mains, les jeunes s'occupoient à écrire des livres.

Mais quand on ne pourroit pas prouver que les disciples de S. Martin s'appliquoient au travail des mains, il ne s'ensuivroit pas qu'ils n'ont point été Moines. Les Moines ne sont pas plus obligez au travail, que les Ecclesiastiques, dit l'Auteur. Or les Ecclesiastiques prétendent avoir de bonnes raisons pour se dispenser du travail des mains : qu'ils ne trouvent donc pas mauvais que les Moines aïent aussi quelques fois les leurs pour ne pas travailler. S. Thomas a répondu solidement aux objections qu'on fait contre les Moines qui renoncent au travail des mains pour vaquer à d'autres occupations plus utiles pour l'Eglise.

L'Auteur Benedictin releve icy quelques anachronismes qu'il dit être échapez par mégarde à M. l'Abbé Gervaise. Cet Abbé donne à S. Martin pour régle de la conduite qu'il a gardée dans ses Communautez, S. Jerôme qui est mort 26. ans après S. Martin ; le Concile de Calcedoine celebré 57. ans aprés la mort de ce Saint ; & celui de Constantinople *in Trullo*, tenu plus de 200.

ans aprés le Concile de Calcedoine.

Les Religieux de Marmoutier dès le temps de S. Martin observoient les vœux de stabilité, de conversion de mœurs, d'obéïssance, & même de pauvreté & de chasteté: quoyqu'ils n'en fissent peut-être pas une promesse explicite. Severe Sulpice rapporte une preuve convainquante du vœu de continence que faisoient ces Moines. Un soldat, dit-il, engagé dans le mariage s'étoit retiré dans ce Monastere du consentement de sa femme, qui de son côté s'étoit aussi retirée dans un Monastere de son sexe. Celuy-là s'ennuya bientost de sa solitude, & demanda permission de faire revenir sa femme, promettant de vivre avec elle comme un frere doit vivre avec sa sœur. Mais S. Martin lui representa qu'une femme ne pouvoit demeurer avec un homme qui avoit cessé d'être son époux par la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le 3. livre contient un abregé de l'Histoire de la celebre Eglise de S. Martin de Tours. L'Auteur croit que des deux mille Moines qui assis-

terent aux obſeques de S. Martin, on en choiſit deux cens pour prier jour & nuit ſur ſon tombeau : & que ſaint Brice Succeſſeur de S. Martin leur bâtit un Monaſtere, ainſi que l'aſſure Grégoire de Tours. On n'a pû trouver les noms des Abbez, de ce Monaſtere juſqu'à l'an 520. qu'un nommé Leon le gouverna. On trouve encore un autre Abbé en 650. il ſe nommoit Ægeric. Il obtint de Crosbert Evêque de Tours, pour ſon Monaſtere, une exemption de la Juriſdiction Epiſcopale : & cette exemption fut confirmée par le Pape Adeodat, & par un Evêque de Tours nommé Ibbon. Ibbon ſemble dire que les Moines de S. Martin étoient Benedictins.

La fondation de l'Abbaye de Cormery faite & ſignée par Iterius Abbé de St. Martin de Tours, & pluſieurs de ſes Moines, prouve la même choſe. Cet Iterius étoit en même temps Abbé de S. Martin & de Cormery. Alcuin ſon ſucceſſeur le fut auſſi. Les Moines de Cormery eurent enſuite leur Abbé particulier. Mais quand il étoit mort, on

apportoit sa crosse sur le Tombeau de St. Martin, & son Successeur venoit l'y reprendre : coûtume qu'on a observée inviolablement jusqu'aux Abbez Commendataires.

La fable qui court parmy le peuple, sur l'origine de la fondation de Cormery n'a nul fondement. On dit que les Religieux de S. Martin étant dereglez, Dieu envoya un Ange exterminateur qui les fit tous mourir dans une nuit, excepté un seul ; que celuy-cy se retira dans une solitude qu'il appella *Cormery*, de *corde mœrente* ; & que là il bâtit une Chapelle qu'il dedia à S. Paul, parcequ'il lisoit les Epîtres de cet Apôtre pendant que l'Ange tuoit tous ses Confreres.

L'Auteur parcourt legerement l'Histoire des autres Abbez de saint Martin de Tours, jusqu'au 9. siecle, où les Moines de ce Monastere se seculariserent. Il ne faut pas oublier, dit-il, que l'Eglise de S. Martin a eu long-temps un Evêque particulier, qui étoit soûmis à l'Abbé : privilege, ajoûte-t'il, qui a été aussi accordé à l'Abbaye de S. Denis en France.

En parlant des Abbez ſeculiers de S. Martin, on remarque que Hugues Capet réünit en ſa perſonne la qualité d'Abbé de ſaint Martin de Tours à celle de Roy : ce qui a continué dans ſes Succeſſeurs. Long-temps avant le Regne de Hugues, le Prince Robert II. avoit fait entourer l'Abbaye de S. Martin de foſſez, de tours & de murailles, pour la mettre à couvert des inſultes des Barbares.

L'Hiſtoire des Abbez eſt ſuivie de celle des Doyens : & à l'occaſion de l'un de ces derniers nommé Theotolon, on trouve icy l'Hiſtoire de l'Abbaye de S. Julien de Tours que Theotolon rétablit.

On y trouve auſſi l'Hiſtoire de l'Abbaye de Beaumont. Elle avoit été baſtie proche l'Egliſe de S. Martin par Engeltrude fille de Clotaire I. Roy de France, & par Valdrade épouſe de ce Prince. Comme cette maiſon ſe trouva dans la ſuite trop petite pour contenir les filles qui venoient s'y preſenter, les Chanoines de S. Martin contribuerent beaucoup vers le commencement du on-

ziéme ſiecle à la conſtruction de la nouvelle Abbaye de Beaumont dans l'endroit où elle eſt à preſent.

Ce fut environ le même tems que Berenger, aprés ſa converſion, ſe retira dans la ſolitude de ſaint Coſme. Quelques-uns des Chanoines ſes Confreres touchez de ſon exemple s'y retirerent avec luy, & formerént la Communauté des Chanoines Reguliers de S. Coſme, qui ſubſiſte encore aujourd'huy.

Il ſe pourroit faire que Mr. l'Abbé Gervaiſe ne convint pas des faits que l'on a icy avancez, ou des conſequences que l'on en tire. Il nous fera plaiſir de nous communiquer ce qu'il auroit à y oppoſer : nous expoſerons ſes raiſons au Public avec la même fidelité que nous avons fait celles de ſon adverſaire.

PRIMITIVE BAPTISM &c. c'eſt-à-dire, *Le Baptême de l'Egliſe primitive*. A Londres. Imprimé pour J. Wyat. 1701.

CE Traité combat les Dogmes des Quakers & des Anabaptiſ-

tes, ces deux ſectes impies qui ſe ſont élevées en Angleterre depuis qu'elle a abandonné l'Egliſe Romaine. Les premiers ont pouſſé le Fanatiſme ſi loin, qu'ils rejettent abſolument toute inſtitution exterieure, & par conſequent le precepte de Jeſus-Chriſt touchant le baptême. Les ſeconds admettent à la verité le baptême : mais ils s'éloignent du reſte des Chrétiens, & pour la maniere de baptiſer, & pour le genre de perſonnes à qui ils conferent ce Sacrement. Le baptême des enfans, diſent-ils, n'étant autoriſé ni par les textes de l'Ecriture, ni par la pratique de l'Egliſe primitive, ne peut avoir lieu dans le Chriſtianiſme. Ils pretendent auſſi que l'unique maniere de baptiſer les adultes eſt de les plonger dans l'eau.

Mr. Garner membre de l'Egliſe Anglicane & Auteur de ce Traité, combat les erreurs de ces gens-là, qui paſſent auſſi bien que luy ſous le nom de Proteſtans. Il diviſe ſon Ouvrage en trois parties : dans la premiere il parle des ſujets propres

à recevoir le Baptême ; dans la seconde, de la matiere de ce Sacrement ; enfin dans la troisiéme, de la maniere de le conferer.

L'Auteur montre donc par le precepte même de Jesus-Christ & par la pratique des Apôtres, que le Baptême de l'Eglise primitive regardoit autant les enfans que les adultes. Il n'est pas necessaire, dit-il, ponr prouver cette verité de recourir, comme quelques-uns ont fait avant moy, à la Loy ancienne, il suffit de ce passage tiré des Actes (16.31.) & qui est si clair ; où l'Apôtre dit au Geolier, *Crede in Dominum Jesum, & salvus eris tu & domus tua....... & baptisatus est ipse & omnis domus ejus.* Mr. Garner infere de là qu'il y avoit très-probablement des enfans dans la maison du Geolier qui furent baptisez. En effet, dit-il, les mots *maison*, *famille &c.* si frequens dans l'Ecrirure, sont des Hebraïsmes, qui marquent les enfans de la maison. Ainsi quand les Apôtres disent, *un tel & toute sa maison*, ou *un tel & toute sa famille*, il faut necessairement y comprendre les enfans.

Dans la seconde partie Mr. Garner attaque principalement les Quakers qui rejettent le Baptême d'eau comme tout-à-fait inutile. Il leur demande ce qu'ils peuvent avancer pour prouver leur dogme ; il répond aux objections qu'ils font ordinairement: & enfin il montre que le baptême que J. Christ ordonna à ses Apôtres de conferer à ceux qui embrassoient la Foy, étoit le baptême d'eau.

L'Auteur tire la preuve de cette verité du commandement même de Jesus-Christ. *Docete omnes gentes baptisantes &c.* commandement qui fut dans la suite fidellement executé par ses Apôtres. Au reste ce precepte ne regarde pas les seuls Apôtres, il s'étend encore à leurs successeurs : & ceci est évident, dit Mr. Garner, car quel pouvoir auroient eu Philippe, Ananie, & Apollon de baptiser, si la commission de Jesus-Christ eût été limitée aux seuls Apôtres ? D'ailleurs la promesse de Jesus-Christ, *Ecce ego vobiscum &c.* seroit vaine & sans effet.

Or, pour revenir, il eſt certain que le commandement de baptiſer donné aux Apôtres doit s'entendre du baptême d'eau. La preuve en eſt claire : car il eſt conſtant premierement que Jeſus-Chriſt luy-même baptiſoit par le miniſtere de ſes Apôtres avec de l'eau : ce qu'on eſt obligé d'avoüer pour concilier le v. 33. du 1. chapitre de Saint Jean avec le v. 2. du 4. chapitre. Secondement encore qu'il fût dit de Jeſus-Chriſt qu'il baptiſeroit *Spiritu ſancto*, il eſt certain que les Apôtres, comme Philippe & Pierre, qui avoient vû la maniere dont le Sauveur baptiſoit, (ou plûtôt dont il faiſoit baptiſer comme il eſt dit dans l'Evangile) ſe ſervirent d'eau pour le baptême. Ainſi, quoique l'Ecriture faſſe mention d'un baptême de feu & d'un baptême du Saint Eſprit, la commiſſion des Apôtres ne s'entendoit que du baptême d'eau.

Enfin, dit Mr. Garner, le precepte du baptême d'eau eſt un precepte permanent & poſitif. Car comme perſonne ne doute que le precepte de prêcher ne ſoit perma-

nent, il faut convenir aussi que celuy de baptiser qui y est joint, l'est de même : *Docete omnes gentes, baptisantes eos &c.*

Dans la troisiéme partie Mr. Garner s'attache à prouver que la maniere de baptiser dans la primitive Eglise ne consistoit pas necessairement à plonger dans l'eau, mais à en répandre sur les personnes qui recevoient ce Sacrement. Il est vray que le mot Βαπτίζοντες qu'on trouve dans le texte original signifie l'un & l'autre : mais comme Jesus-Christ n'a rien dit dans l'institution de ce Sacrement qui nous determine à l'un de ces deux sens plûtôt qu'à l'autre ; pour s'éclaircir, dit l'Auteur, du vray sens de ce mot, il faut voir laquelle des manieres, ou de l'immersion, ou de l'aspersion, s'accorde mieux avec les chefs suivans. Premierement avec le baptême *en Moïse* (1. Cor. 10. 1.) Secondement avec les propheties, les promesses, les types & les figures du baptême interieur de l'Evangile. Troisiémement avec les circonstances du lieu & du temps qui se ren-

contrent au baptême de ceux dont il est parlé dans les Actes.

L'Auteur ayant fait voir en peu de mots que le baptême qui se confere par aspersion s'accorde mieux avec les deux premiers chefs ; il s'étend assez au long à montrer qu'il s'accorde mieux aussi avec le troisiéme. Pour cela il rapporte sept exemples differens tirez des Actes des Apôtres. Dans ces exemples on remarque, soit par la circonstance du lieu, soit par la circonstance du temps & des personnes, que dans la primitive Eglise le Baptême ne se conferoit pas toûjours sur le bord des rivieres : que lors même que cela arrivoit, c'étoit ou le pur hazard, ou la multitude infinie de peuple qui accouroit aux prédications de Saint Jean & de Jesus-Christ qui en étoit la cause : que le baptême fut pour le moins aussi souvent conferé par les Apôtres dans des maisons particulieres, que sur le bord des rivieres : que les personnes souvent infirmes & delicates n'auroient pû supporter les incommoditez du baptême par immersion, principale-

ment pendant l'hyver.

Au reste, ajoûte Mr. Garner, il n'est dit nulle part que le baptême se conferât plûtôt par immersion que par aspersion : & quoy que dans les lexicons ordinaires le mot βαπτίζειν signifie *plonger*, ou *mettre sous l'eau*; on ne le trouvera pas cependant en ce sens dans les Saints livres, lorsqu'il s'agit des ceremonies legales. Enfin toutes les propheties & promesses du baptême interieur le representent toûjours comme une aspersion, & jamais comme une immersion. L'Auteur conclut son Traité en montrant le danger & l'indecence qui se trouveroit souvent dans le baptême fait par immersion.

Cet Extrait est tiré presque mot pour mot du Journal de Juin d'Angleterre. On y trouvera plusieurs bonnes choses : mais on remarquera aussi sans doute que Mr. Garner ne prouve pas tout d'une maniere bien convaincante : principalement la necessité du baptême des enfans. En effet le passage des Actes qu'il croit suffire pour cela, ne suffit pas assurément, & n'est pas si clair

ni ſi deciſif qu'il le croit. Car enfin un Anabaptiſte ne manquera pas de ſoutenir qu'il eſt dit là que toute la maiſon du Geolier fut baptiſée, comme il eſt dit en Saint Jean chap. 4. que toute la maiſon du Centenier crût en Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire dans l'une & dans l'autre maiſon, ceux qui étoient capables d'être baptiſez & de croire. Et que pourroit dire Mr. Garner dans ſes principes pour convaincre cette reponſe de fauſſeté.

Il faut cependant avoüer que ce que nous reprenons ici dans ſon ouvrage doit moins luy être imputé qu'au parti dans lequel il eſt. Quand on rejette la Tradition & l'autorité de l'Egliſe pour decider le vrai ſens de l'Ecriture, on n'a plus d'armes bien efficaces contre les Hérétiques: & c'eſt pour cela que d'une Héréſie il en pullule ordinairement pluſieurs autres, qui toutes ſe ſoutiennent contre-elle par les mêmes moyens qu'employe pour ſa propre défenſe celle qui leur a donné naiſſance.

DISCOURS DU PAPE AU Sacré College sur la mort de Jacques II. Roy de la grande Bretagne.

MEs venerables Freres, nous vous annonçons autant par nos larmes & par nos soupirs, que par nos paroles, la mort du Roy de la grande Bretagne Jacques II. de glorieuse memoire : mort infiniment fâcheuse & veritablement affligeante, que nous n'avons pû apprendre sans que la tendresse paternelle excitât en nous une extrême douleur. Et veritablement nous ne sçaurions douter que vous n'en ayiez aussi ressenti une trés-vive, en considerant la grande perte que fait aujourd'huy le monde Chrétien, & qui nous cause tant de larmes. C'est un Prince vrayement Catholique, vray enfant de l'Eglise, vray defenseur de la Foy, que nous avons perdu. Mais, suivant le conseil de l'Apôtre, nous ne devons pas pleurer les morts comme font ceux qui n'ont point d'esperance. Or la pieté

éclatante de ce grand Prince, de laquelle la poſterité ne perdra jamais le ſouvenir ; le mépris heroïque qu'il a eu pour toutes les choſes d'icy bas, pour ſa patrie, pour ſes biens, pour ſa Couronne, & pour la vie même ; ſa mort, où il a temoigné tant de conſtance & de religion : tout cela nous donne lieu de croire que Dieu, aprés l'avoir éprouvé ſur la terre comme l'or dans la fournaiſe, l'a reçû dans le Ciel comme un holocauſte immolé pour ſa gloire.

Nous n'avons eu garde toutefois de manquer à un devoir que la charité nous preſcrivoit, à l'égard d'un Prince à qui le Saint Siege a de ſi grandes obligations. Nous avons fait en particulier des prieres pour le repos de ſon ame : & nous pretendons, à l'exemple de nos predeceſſeurs, luy faire rendre encore en ſon temps les derniers devoirs avec plus de ſolemnité dans nôtre Chapelle Pontificale.

Nous ne pouvons au reſte paſſer ici ſous ſilence la generoſité admirable du Roy trés-Chrétien : qui,

par une conduite digne de ſon grand cœur, après avoir reçû dans ſon Royaume avec une liberalité & une magnificence vrayement Royale, le Roy Jacques, la Reine ſon épouſe, & le Prince leur Fils, chaſſez de leurs Etats, n'a point ceſſé de donner à ce Roy toutes les marques poſſibles de bonté & de tendreſſe juſqu'au delà même de ſa vie. Car après ſa mort, Loüis le Grand prenant ſous ſa protection le jeune Prince, que nôtre trés-chere Fille Marie ſa mere a formé avec une continuelle application, ſur le modelle des vertus du Roy ſon pere; & nonobſtant les conjonctures delicates où il ſe trouve, negligeant tous ſes interêts particuliers, il l'a reconnu publiquement pour le legitime héritier de la Grande Bretagne; & l'a confirmé d'une maniere ſi puiſſante dans la réſolution de demeurer, quoy qu'il arrive, conſtamment attaché à la Religion Catholique. En quoy certainement nôtre trés-cher Fils le Roy trés-Chrétien a fait paroître une grandeur d'ame qui merite tous nos éloges, & tous ceux

du ſacré College. La poſterité ne ſçauroit manquer de luy en donner de trés-grands, toutes les fois qu'elle repaſſera ſur ce bel endroit de ſa vie, dont la memoire ne perira jamais.

Quoique nous ſoyions perſuadez que la renommée vous a déja appris toutes ces choſes, nous avons jugé cependant qu'il étoit juſte & à propos de vous les rapporter nous-mêmes telles & auſſi-tôt que nous les avons ſçûës par un courier de nôtre venerable Frere Philippe Antoine Archevêque d'Athenes nôtre Nonce à la Cour du Roy trés-Chrétien; lequel a été témoin de tout ce qu'il en écrit: & nous l'avons fait, afin *que la memoire s'en conſerve par écrit dans les generations ſuivantes*, & que vous ayiez en cela une nouvelle preuve de nôtre affection paternelle envers vous, nos venerables Freres, par l'appuy & les prieres deſquels nous eſperons voir diminuer le poids dont vous nous avez chargez, qui dans ces malheureux temps de trouble nous paroît de jour en jour plus peſant.

BREF DU PAPE AU ROY *sur le même sujet.*

A Nôtre trés cher Fils en N. S. Louïs le Roy trés-Chrétien.

Clement Pape XI.

NOtre trés-cher Fils en Jesus-Christ, Salut. Lorsque nous ne croyions pas que rien au monde pût diminuer le sentiment de la douleur que nous avoit causé la mort du trés-religieux Prince & trés-zelé protecteur de l'Eglise Catholique Jacques II. Roy de la Grande Bretagne ; nous avons trouvé tout-à-propos le sujet d'une extrême consolation dans la pieté que V. M. a fait paroître, en donnant à ce Prince mourant une derniere, mais sincere preuve de cette ancienne & singuliere affection dont-elle l'a constamment aimé. Vous reçûtes autrefois entre vos bras avec une insigne generosité, & vous avez toûjours traitté depuis avec une bonté & une magnificence Royale ce Prince, grand à la verité par ses

rares qualitez, & par ſa vertu, mais qui a éprouvé en ſa perſonne toutes les inconſtances de la fortune, & qui a long-temps été en butte aux accidens les plus fâcheux, juſqu'à en être preſque accablé. Enfin lorſqu'il étoit ſur le point de faire l'échange des biens de la terre avec ceux du Ciel, vous avez rempli le ſeul deſir qui pouvoit luy reſter. Car un pere tel que luy ne pouvant manquer d'être en peine au ſujet de ſon fils, dont il avoit bien plus à cœur la Religion & la pieté, que l'établiſſement temporel : Vous avez calmé ſon inquietude, en luy promettant que vous aſſiſteriez de toutes vos forces & de toute vôtre autorité ce jeune Prince de ſi grande eſperance & d'un ſi beau naturel ; que vous le reconnoîtriez pour Roy ; & que vous luy feriez rendre les honneurs dûs au legitime heritier de la Monarchie Angloiſe ; ſi toutefois il ſe montroit imitateur des vertus de ſon pere, & ſur tout de ſon attachement inviolable à la Réligion Catholique. Un procedé ſi genereux, dans un temps où les raiſons d'Etat

ſembloient vous en devoir detourner, nous a pleinement convaincus que c'eſt le pur zele de la Religion & de la juſtice qui vous ont fait agir en cette occaſion : & cette magnanimité Chrétienne tout-à-fait digne du nom que vous portez, nous a tellement touchez, que malgré la douleur dont nous étions occupez pour la perte d'un Roy que les gens de bien pleureront toûjours, nous avons crû toutefois qu'il étoit de nôtre devoir en qualité de Pere commun, de relever autant qu'il nous a été poſſible en vûë de Dieu, la reſolution que vous avez priſe. Nous prions donc inſtamment l'Auteur de tous les biens de vous recompenſer par une abondance des dons celeſtes, du ſervice ſignalé que vous venez de rendre à ſon Egliſe. Au regard de l'éducation du jeune Roy ſi porté de luy-même à toute ſorte de vertu, nous ne croyons pas qu'il ſoit beſoin d'exhorter V. M. à vouloir bien luy tenir lieu d'un pere plein de tendreſſe : veu que tout ce qu'elle a fait juſqu'ici d'elle-même en ce point,

ne nous laisse rien à luy demander, ni même à desirer d'elle. Et comme la conduite que vous avez tenuë sur tout en cette derniere occasion, merite non-seulement de passer à la posterité la plus reculée, mais encore d'être gravée, s'il se peut sur d'éternels monumens ; nous assurons V.M. que le détail qui nous en a été envoyé sur le champ par nôtre venerable Frere Philippe Antoine Archevêque d'Athenes, ne s'effacera jamais de nôtre memoire. Aussi est-ce du fond du cœur, & avec une tendresse de Pere que nous vous donnons nôtre bénédiction Apostolique. A Rome le 4. d'Octobre 1701.

MEMOIRE TOUCHANT la vie & les Ouvrages de feu Monsieur Ulric Obrecht.

MOnsieur Obrecht nâquit à Strasbourg le 23. Juillet 1646. sa famille qui étoit originaire de Schelestad avoit été anoblie en la personne de son bisayeul par l'Empereur Rodolphe II. l'an 1604. Il

ne

ne parut d'abord en lui nulle vivacité que pour les ſciences, dont il apprit les principes à Straſbourg, à Montbeliard & à Altorff. Il en avoit comme herité l'inclination & le goût de ſes anceſtres, tous diſtinguez par leurs emplois dans l'Univerſité, ou dans le Senat de Straſbourg. L'étude des langues Latine, Grecque, & Hebraïque furent preſque le premier amuſement de ſon enfance; & il apprit comme en ſe joüant le François, l'Eſpagnol & l'Italien. On le trouva ſi bon Rhetoricien à quinze ans, * qu'on luy fit deſlors compoſer & prononcer en public une harangue Latine qui fut vniverſellement applaudie.

La methode de ſes Maîtres, bien differente de ces voyes abregées, où en ſe hâtant de tout apprendre aux enfans on ne leur apprend rien que ſuperficiellement, fut de ne luy laiſſer lire que les Anciens, & de luy faire puiſer les principes de l'eloquence dans les ſources; je veux dire dans Demoſthene, Ciceron, Hermogene, Quintilien, Longin &c. Il

* 1661.

ſuivit le même plan dans ſon cours de Philoſophie. Platon, Ariſtote, avec ce qui nous reſte de la Philoſophie Pythagoricienne, furent les écrits qu'on lui mit en main.

Mais le fort de ſes études roula ſur la Juriſprudence & ſur l'Hiſtoire : il excella en l'une & en l'autre, & il en remplit les Chaires dans l'Univerſité avec beaucoup de diſtinction.

Cette multiplicité de Sciences ne broüilla point ſes idées : tout ſe rangeoit dans ſon eſprit ; & l'on étoit moins ſurpris de l'étenduë prodigieuſe de ſes connoiſſances, que de la netteté admirable avec laquelle il les developpoit. Il rendoit compte de tous les ſiecles comme s'il y eût vécu, & de toutes les loix comme s'il les eût établies : avec tout cela il parloit de ce qu'il ſçavoit le mieux, en homme qui cherchoit plus à s'inſtruire qu'à décider. Aprés ſes licences, il prit la réſolution de voyager, pour achever de ſe former. Il alla d'abord à Vienne en Autriche, où il accompagna Mr. Kelerman Ambaſſadeur de Moſcovie, qui l'avoit pris pour ſervir de Gouverneur &

de Maître à son fils. Delà il passa à Venise à la suite du même Ambassadeur. Ce fut moins une vaine curiosité, que le desir d'apprendre, qui eut part à ses voyages, où il ne prit en effet de plaisir, qu'à visiter les Bibliotheques & les Sçavans. Il avoit déja imprimé à 19. ans [a] une espece de *Commentaire sur le songe de Scipion*, & une *Dissertation sur les principes de la Prudence Civile & Politique.*

A son retour d'Italie on luy fit prendre un établissement, & il épousa à Strasbourg [b] la fille de Mr. Boecler fameux Professeur d'Eloquence & d'Histoire, aux emplois de qui il succeda depuis, & dont il recueillit les Ouvrages les plus finis. Il donna entre autres au public. *Animadversiones in Dissertationem de ratione statûs in Imperio &c.* c'est une Critique fort concise, mais pleine de sens, sur un livre qui avoit fait grand bruit en Allemagne sous le nom masqué d'*Hippolite de la Pierre.* La Maison d'Austriche, dont la puissance & l'ambition y étoient representées comme fatales à la liberté de l'Em-

[a] 1665. [b] 1674.

pire, & toutes preſtes à rendre la Couronne Imperiale hereditaire, ſçût bon gré à Mr .Obrecht d'avoir fourni dequoy la défendre d'un ſoupçon ſi injurieux ; & elle n'a rien omis depuis pour l'engager dans ſes intereſts.

Cependant ſon merite s'étoit aſſez fait connoître pour lui attirer beaucoup de jeunes Gentilshommes d'Allemagne, qui prenoient chez lui des leçons de Droit & d'Hiſtoire. Le temps qu'il leur donnoit ne luy laiſſoit que des momens dérobez pour ſes propres Ouvrages : Auſſi ne ſongeoit-il à en donner au public, qu'à meſure que la neceſſité des conjonctures, ou les prieres de ſes amis l'y déterminoient.

Comme il étoit habile dans les Medailles, on luy en preſenta une fort rare de Domitien, ſur le revers de laquelle étoit repreſentée une Deeſſe qu'il jugea être Iſis. Il donna ſur ce ſujet ſes conjectures au public* dans une lettre qu'il fit imprimer ſous ce titre, *Epiſtola de nummo Domitiani Iſiaco*. Il voulut aprés ce-

*1675.

la donner des éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire Auguſte, ce qui luy en fit ramaſſer & ranger tous les Ecrivains, (*Hiſtoriæ Auguſtæ Scriptores*) dans une edition nouvelle, où il inſera des notes tres-importantes. Enſuite parut * ſous ſon nom le *Prodromus rerum Alſaticarum.*

C'étoit l'éſſay d'un grand ouvrage qu'il meditoit ſur l'Alſace, dont il recherchoit l'origine, les limites, les droits, les coûtumes, les guerres, les revolutions &c. Ouvrage important, qu'il fut obligé d'interrompre, & que ſes continuelles occupations ne lui ont pas permis d'achever.

Il compoſa encore quelques traittez particuliers qu'il fit imprimer par engagement, comme celui du droit de porter l'Etendard de l'Empire, *de vexillo Imperii* : droit dont la Republique de Strasbourg prétendoit partager l'honneur avec les Ducs de Virtemberg qui en étoient en poſſeſſion. Il en parut un autre touchant les traitez que les Etats & Princes de l'Empire font

* 1680.

en leur nom, *de Imperii Germanici ejusque statuum Fœderibus* : un autre enfin du Droit de la guerre & des Garants de la paix, *de Jure belli & sponsoribus pacis* : tous ouvrages, où regnent egalement la moderation, le bon sens, la justesse; & l'érudition de l'Auteur.

Jusques là le malheur qu'avoit eu Mr. Obrecht de naistre & d'être élevé dans la Religon Protestante, l'avoit rempli de prejugez, qui ne lui laissoient voir qu'à demi la verité. Il avoit pourtant senti de secretes inquietudes sur ce sujet; & cela l'obligea d'examiner de plus prés l'origine & les causes du Schisme qui le séparoit de l'Eglise Catholique.

Ce n'est pas précisément dans l'Ecriture, disoit il, que je cherchois à m'eclaircir : car. quoyque j'en fisse ma plus douce consolation, je vis bien qu'en l'abandonnant à l'interpretation arbitraire des particuliers, on pourroit la tourner en tout sens, & dés là autoriser toutes les sectes. Ce qui me convertit, fut qu'en fouïllant dans l'an-

tiquité Ecclesiastique, j'y trouvay dequoi justifier tous les dogmes qu'adopte l'Eglise Romaine & que rejette la Protestante. J'y vis-même la pluspart des ceremonies que je traittois de superstition, établies & autorisées. Cette antiquité de la doctrine & des usages, jointe à la succession des Pasteurs, me parut emporter conviction. Cependant, ajoûtoit-il, comme je tenois encore à l'Heresie plus par le cœur que par l'esprit, vingt fois je fermay & jettay à terre mes livres, de depit d'y trouver mes preventions trop fortement combattuës.

Mr. Obrecht étoit dans ces agitations,* lorsque le Roy s'étant rendu maître de Strasbourg, il y vint en personne avec toute sa Cour. M. Pelisson qui étoit du voyage & qui connoissoit de reputation M. Obrecht, vint le trouver, & eut avec lui quelques conferences. Celui-cy lui découvrit l'étude qu'il faisoit en secret de sa Religion: mais l'heure de sa conversion n'étoit pas venuë; & s'il fut ebranlé, il ne se

* *1681.*

rendit pas. Les Jeſuites que S. M. établit bien-tôt aprés à Strasbourg, conférerent ſouvent avec lui. Et quoy qu'il opposât à leurs raiſonnemens toute l'habileté dont on peut appuyer une mauvaiſe cauſe, il ſentit la force de la verité : il la goûta ; & ayant pris enfin * le parti de l'embraſſer, il abjura les erreurs du Lutheraniſme à Paris entre les mains de Mr. l'Evêque de Meaux. Tout le monde eut alors les yeux ſur Mr. Obrecht : mais loin de s'effrayer de la nouveauté du ſpectacle qu'il donnoit à ſa patrie, il ne penſa qu'à l'édifier & qu'à la ramener avec lui au ſein de l'Egliſe par les exemples de ſa pieté. Il ſervit même alors de modelle aux Catholiques, qui admirerent dans un eſprit ſi éclairé une foy ſi aveugle, & tant de ſimplicité Chrêtienne.

Mr. Obrecht à ſon retour de Paris ſe remit à profeſſer le droit : & ce fut en ce temps là qu'il enrichit de ſçavantes notes le traité de la guerre & de la paix du celebre Grotius.

* 1684.

Dés l'an 1685. Le Roy instruit de toutes parts du merite de Mr. Obrecht, le nomma pour presider en son nom au senat de Strasbourg en qualité de Preteur Royal : & le nouveau Magistrat tourna alors toute son application vers les affaires publiques. L'Heresie avoit introduit dans Strasbourg un abus enorme au regard de la dissolution des mariages. Les Juges étoient en possession de les dissoudre pour cause d'adultere, & de laisser à la partie lezée un plein droit de passer à de secondes noces. Mr. Obrecht pour essayer d'abord de reprimer cet abus par la voie de l'instruction, traduisit en Allemand le livre de S. Augustin des mariages adulteres ; & convainquit de faux les Ministres qui autorisoient un sentiment si pernicieux : enfin il obtint du Roy une defense * sous peine de la vie, de tolerer à l'avenir ou de célébrer de pareils mariages.

En ce temps là le P. Dez, premier Recteur des Jesuites de Strasbourg, aprés quelque conferences

* 1687.

qu'il eut avec les heretiques & quantité de converſions éclatantes dont ces conferences furent ſuivies, donna au public ſon livre de la *Reünion des Proteſtans de Strasbourg à l'Egliſe Catholique*. Il ſappoit dans cet ouvrage tous les fondemens du Lutheraniſme, & établiſſoit invinciblement tous les Dogmes Catholiques qui ſont conteſtez entre les Lutheriens & nous. [a] Mr. Obrecht, afin de donner à ſes freres le ſecours dont il avoit eu beſoin, traduiſit auſſi-tôt en Allemand le livre du P. Dez; & cette Traduction s'étant repanduë en Allemagne y a fait le grand fruit qu'il en avoit eſperé.

Au reſte, quoyque par le droit de ſa charge il fallût que tout paſſât par ſes mains, il étoit ſi expeditif & ſi bon ménager de ſon temps, qu'il lui en reſtoit toûjours un peu pour ſes études, qui ſervoient à le delaſſer de ſes affaires. Le premier fruit des momens de loiſir que lui laiſſoit l'exercice de ſa charge fut de donner au public avec des notes [b] l'Hiſtoire de

[a] 1688. [b] 1691.

la guerre de Troye attribuée à Dictys de Crete, & qu'on croit plus communément sur la foy de quelques manuscrits être l'ouvrage de Lucius Septimius. Il pensa ensuite [a] à faire une édition de Quintilien plus correcte, par le moyen d'un excellent manuscrit qu'il avoit recouvert. Il la finissoit, & il preparoit les notes, lorsque étant deputé à la Cour [b] pour y ménager les interests de la Ville & du Senat de Strasbourg, le Roi le nomma son Commissaire & son envoyé à Francfort, pour les affaires de la succession de Madame. Il s'y rendit; & la discussion de ce grand procès ne fut pas la seule chose qui l'occupa. En effet, outre les differens éclaircissemens qu'il lui fallut donner alors sur d'autres points importans, il se fit à lui même une tâche trés-épineuse à propos de l'heureuse revolution qui a mis Philippe V. sur le Trône d'Espagne.

M. Obrecht s'engagea à recueillir dans les Jurisconsultes & dans

[a] *1696.* [b] *1698.* [c] *1700.*

les Historiens toutes les pieces qui établissent ou modifient les droits de succeder à cette vaste Monarchie : & cela à dessein de faire sentir à la Maison d'Aûtriche combien étoient mal-fondées ses prétentions sur une Couronne, dont on l'avoit vainement flâttée. Comme on a deja donné un précis de ce Recueil [a], il suffit d'ajoûter icy que ce n'est qu'un long enchainement d'autoritez & de raisons décisives. Mr. Obrecht avoit même dressé le plan d'un Traitté particulier sur la succession au Duché de Milan ; & il n'attendoit pour le faire paroître que la publication du Manifeste de l'Empereur. Enfin comme si cette foule d'Ecrits à digerer n'eût pas suffi pour l'occuper, il achevoit encore [b] une Traduction de la Vie de Pythagore écrite en Grec par Jamblique : de sorte que pour fournir à tout il étoit obligé de mettre à profit jusqu'au temps de ses repas.

Il n'étoit pas possible que sa san-

[a] *Mars & Avril pag.* 9. May *& Juin pag.* 196. [b] 1701.

té ne s'affoiblît, & que ses forces ne s'épuisassent par un travail si opiniâtre : & cela arriva en effet. Mais comme il attribuoit moins à son application qu'au mauvais air de Francfort, la langueur où il tomboit, il ne changea rien dans le plan de ses études, & lutta six mois contre le mal qui l'a enfin emporté.

Aprés avoir rendu sa sentence sur les Droits de Madame, il se fit transporter à Strasbourg ayant déjà la mort dans le sein, & consumé d'une fievre lente & purement interne. Il se contenta d'abord de garder le lit comme par precaution; mais bien-tôt il parut si affoibli par l'augmentation de sa fiévre, qu'il fallut l'avertir du danger où il étoit. On n'eut besoin pour cela d'aucun ménagement: & celui qui lui rendit ce dernier office, le trouva parfaitement resigné & plein des plus beaux sentimens qu'inspire alors le Christianisme. Il fit venir le Recteur des Jesuites, à qui il se confessa avec toutes les marques d'une grande douleur :

aprés quoy, ayant demandé avec empressement le saint Viatique, il le reçût avec une foy vive, & il dit aprés; qu'il tiroit de l'Eucharistie une force extraordinaire. Il se fit ensuite administrer l'Extreme-onction; & loin de s'en effrayer, il prévint son épouse sur ce sujet en l'instruisant de la fin & de l'efficace de ce Sacrement.

Aprés cela Monsieur Obrecht ne pensa qu'à Dieu, avec lequel il s'entretenoit par des aspirations vives & frequentes. Il souhaitta ardemment de gagner par avance le Jubilé dont le temps approchoit; & il voulut qu'on le recommandât aux prieres de la Confrairie des Agonizans, à l'établissement de laquelle il avoit beaucoup contribüé, & dont il frequentoit fort reguliérement les assemblées. L'air simple, mais vif, dont il parloit de Dieu, inspiroit à tous les assistans de la pieté, & répondoit de la sienne. Il conserva dans l'agonie une pleine connoissance, fixant alors ses regards sur son Crucifix, & semblant faire effort pour répondre aux prieres

de l'Eglise sur les mourans. C'est ainsi que ce grand homme à consommé une vie toute occupée de ses devoirs, par une mort precieuse devant Dieu. * Il a semblé que cette perte fût un deüil public par les regrets universels dont-elle a été suivie.

On peut dire que jamais sçavant n'a été plus regreté ni plus digne de l'être que Mr. Obrecht. La Republique des Lettres perd en lui un de ses principaux ornemens; le Senat de Strasbourg pleure un Chef d'une habileté consommée; la France regrette un de ces genies universels également nez pour les Sciences & pour le Conseil; les honnêtes gens de tous les païs avec qui il étoit en commerce, désesperent de retrouver ailleurs tant de rares qualitez de l'esprit & du cœur si heureusement reünies, & de rencontrer, sur tout avec un merite si superieur, tant de douceur & de modestie.

* *Le 6. d'Aoust* 1701.

LISTE DES OUVRAGES de Mr. Obrecht qui ne sont pas marquez dans le Memoire precedent.

Dissertatio de Abdicatione Caroli V. Imp.

De Electione Imperatoris Romano Germanici.

De Unitate Reipublicæ in Sacro Romano Imperio.

De Clenodiis S. Rom. Imperii.

De legibus agrariis Populi Romani.

De vera Philosophiæ Origine.

De Philosophia Celtica.

De extraordinariis Populi Romani Imperiis.

De Ratione Belli.

Sacra Termini.

De Censu Augusti.

De Legione Fulminatrice M. Antonini Philos. Imp.

Hostis Dedititius.

De Expeditione Romana.

De Communione.

Exercitationes tres ad Severin. de Monzambano de statu Imperii Germanici lib. un. cap. 1. & 2.

Rœthliches Bedencken Warzu bey fur-

gegangener Wahl des Rœmischen Kœnigs Josephi gesamte Reichs stænde berechtiget, und wie sie sich dabey Zubezeugen haben. 1690.

Parænesis de conjungendis Privati & Publici juris studiis, duabus Orationibus comprehensa.

Discursus in Instrumentum Pacis Westphaliæ 1695. Wezler.

Memoires concernant la seureté publique de l'Empire. 12.

Notæ in Pollucis Onomasticon.

Canis sub fustem missus, contra Schurz-Fleisch.

Pro J. Henrico Bœlcero.

Præfatio ad Institutiones juris Justinianeas, cum Notis Georg. Davidis Locameri.

Memoire raisonné pourquoy il n'est pas croyable que le R. T. C. ait l'intention de porter la guerre dans l'Empire à l'occasion de la succession d'Espagne; ou que S. M. veüille rien entreprendre par voye de fait contre l'Empire ou quelques uns de ses Etats, pour les obliger à recevoir garnison dans les places qu'ils possedent sur la frontiére.

Mr. Obrecht a fait aussi des Notes

ſur la Lettre que l'Empereur écrivit au Pape le 19. de Janvier dernier touchant l'Inveſtiture du Royaume de Naples, la mort l'a empêché de continuer l'édition de *Ephemerides Politicæ D. Chriſtophori Fornſteri, Cancellarii Principis Belgardenſis*, qui commencent au 2. d'Octobre 1657.

M. Obrecht a laiſſé un Fils âgé de 26. ans qui marche ſur les traces de ſon illuſtre pere. Il a le même attachement à la Religion Catholique & au ſervice de S. M. la même inclination pour les belles Lettres. Le Roy luy a donné la charge de Preteur Royal de Straſbourg.

Voici ce qu'un habile homme Lutherien nous mande de Strasbourg touchant Mr. Obrecht. Nous ajoûtons que c'eſt un Lutherien, afin qu'on ne croye pas que le zele pour la Religion luy faſſe uſer d'aucune exageration.

Les notes de Mr. Obrecht ſur Tite-Live n'ont encore été vûës de perſonne : il a ſeulement declaré qu'il en avoit fait, & qu'il auroit été bien aiſe de les joindre à celles de Schurz-Fleiſch, connu autrement ſous le nom emprunté de

Sarkmasius. Pour ce qui regarde la vie de ce grand homme, c'est avec justice que la Gazette de Paris a dit qu'il est fort regretté à cause de sa probité, ayant été reconnu pour un juge de la derniere integrité, & à l'épreuve de toute prevention ou corruption. Il avoit une memoire divine, & Mr. l'Evêque de Meaux l'a nommé avec raison, *Epitome omnium scientiarum.* Il faisoit ses delices de la lecture des Saints Peres, & des livres Grecs : il avoit le stile également beau en Latin, & en François, & il entendoit trés-bien l'Italien & l'Hollandois.

Le 9. du mois d'Aoust jour de l'enterrement de Mr. Obrecht, nous avons perdu ici Mr. Marc Mappus son Medecin. Il n'avoit été malade dans toute sa vie que quelques jours aprés que Monsieur Obrecht eut commencé de l'être : & comme ils avoient tous deux le même mal, Mr. Mappus avoit prédit qu'ils en mourroient tous deux. Ce Medecin étoit Professeur de l'Université de Strasbourg & *Archiatre* de la même ville. Il a toûjours été

bon Hippocratiste & Galeniste : & malgré le sentiment des Philosophes & Medecins modernes, il a toûjours soûtenu bravement le parti de l'antiquité. Les Medecins François ne laissoient pas d'avoir de la vénération pour luy, & de déferer beaucoup à ses sentimens. Il est mort âgé de 69. ans; & Mr. son fils luy a succedé dans le Canonicat du Chapitre de l'Eglise Collegiale de Saint Thomas, & dans la chaise de Medecine qu'il avoit.

DISSERTATIONES HISTORICAS del Culto immemorial. del B. Raimundo Lullio &c. *C'est-à-dire, Dissertations Historiques touchant le Culte rendu de temps immemorial au B. Raimond Lulle, Docteur trés-éclairé & Martir, que sa Doctrine n'a jamais été censurée. Abregé de sa vie. Le tout imprimé par l'Université Lullienne du Royaume de Maillorque.* A Maillorque, chez Michel Capo 1700. in 4°. pagg. 750.

CE livre est plein d'érudition; & on n'y rapporte rien qui ne

ſoit appuyé ſur l'autorité de plu-ſieurs Ecrivains dont les paroles ſont citées à la marge. Outre la Preface qui eſt aſſez longue, l'Ouvrage contient deux grandes Diſſertations. La premiere eſt ſur le Culte qu'on rend au B. Raymond. L'Auteur prétend faire voir par des raiſons convaincantes, & par le témoignage d'un grand nombre de perſonnes recommandables pour leur pieté & leur ſçavoir, que c'eſt de tout temps qu'on a honoré ce grand homme.

La ſeconde Diſſertation regarde la Doctrine du B. Raymond. On y fait voir d'abord que les Papes n'ont jamais donné de Bulle par laquelle ils ayent pretendu la cenſurer; & on répond aux raiſons que ſes adverſaires employent pour prouver le contraire. L'Auteur en fait remarquer le peu de force & le peu de ſolidité, & montre qu'elles ne roulent que ſur un équivoque. Il apporte enſuite pluſieurs raiſons de convenance, comme ſont le progrés de la doctine en queſtion dans les Academies Catholiques, l'appuy que les

Rois auſſi bien que les Tribunaux tant Seculiers qu'Eccleſiaſtiques lui ont donné; le conſentement de toutes les perſonnes éclairées ſur ce ſujet; & il fait voir par là que cette doctrine eſt exempte de toute cenſure.

L'Auteur finit cet Ouvrage par un abregé de la vie du B. Raymond, aprés quoy on trouve un Catalogue aſſez curieux des livres qu'il a compoſez. Celuy qui nous a envoyé cet extrait d'Eſpagne auroit fait plaiſir au public d'y joindre le Catalogue dont il s'agit. En tout cas il y en a un dans la Bibliotheque des Auteurs d'Eſpagne.

TRACTATUS DE LIBERO arbitrio in tredecim disputationes divisus. Auctore D. D. Joanne Fernandez de Prado &c. c'est à dire, *Traité du Libre Arbitre divisé en treize Disputes. Par le Docteur Dom. Jean Fernandez de Prado autrefois Professeur de Philosophie à Alcala, maintenant Archiprêtre de Sainte Marie de l'Eglise des Saints Juste & Pasteur, & Examinateur Synodal dans l'Archevêché de Tolede.* A Alcala chez Julien François Briones Imprimeur de l'Université 1701. in fol. pagg. 604.

LE but que s'est proposé l'Auteur est de faire voir que l'essence de la liberté de l'homme consiste dans l'indifference elective, comme parle l'Ecole; c'est-à-dire dans un pouvoir absolu qu'a la volonté lorsqu'on luy propose deux biens opposez, de choisir celui qu'elle juge à propos, ou même de n'en choisir aucun. Ainsi tout ce qui porte la volonté vers un de ces objets, sans qu'elle puisse refuser son consentement, est contraire à sa liberté.

Le Docteur prouve ensuite que toute prédétermination inévitable qui previent l'acte de nôtre volonté, & qui l'attache efficacement à quelque objet avant qu'elle s'y soit déterminée elle-même, est incompatible avec la liberté, soit que cette prédétermination soit une qualité créée, soit qu'elle ne soit rien autre chose qu'un Decret de Dieu. La raison est, que cette détermination impose une necessité que les P P. ont appellée antecedente & ennemie de la liberté. Il ne sert de rien, ajoûte le Docteur, de dire que cette prédétermination ne regarde point l'acte prochain : car cela est faux ; & quand cela seroit vray, comme le pretendent les defenseurs de cette Doctrine, la difficulté demeure toute entiere.

L'Auteur conclut de là que la grace interieure qui nous porte efficacement au bien ne tire point son efficacité d'aucune de ces deux prédéterminations ; puisque cette grace obtient le consentement de nôtre volonté avec tant de douceur, qu'il depend entierement d'elle de

le

le donner, ou de ne le donner pas. Il prétend que les Peres de l'Eglise & les Conciles n'ont point reconnu de grace efficace, qui de sa nature & regardée en elle même soit telle que la volonté ne puisse y resister; que S. Augustin n'a jamais voulu faire admettre à Pelage une grace de cette nature, mais celle qui laisse à la volonté le pouvoir d'y resister ou d'y consentir, que c'est-là la veritable grace que Jesus-Christ nous a obtenuë par ses merites, & qui nous est necessaire pour faire le bien: grace au reste que Pelage n'a jamais reconnue, n'admettant que celle de la loy & de l'instruction qui est infiniment au dessous de cette vraye grace que réconnoît toute l'Eglise Catholique.

Le Docteur montre ensuite que c'est par le consentement qu'on donne à cette grace interieure, que se fait le discernement du juste & du reprouvé; que c'est elle qui échauffe nôtre volonté, la porte vers le bien, le luy fait entreprendre & executer, &c. que c'est là ce qu'enseignent l'Ecriture, les

Peres, & particulierement St. Augustin ; que les endroits où ce St. Docteur parle de l'éfficacité de la grace ne peuvent s'expliquer de la grace efficace par elle même sans leur faire une violence manifeste.

L'Auteur fait voir encore que le concours de Dieu dont nous avons besoin pour agir ne peut pas non plus consister dans les decrets prédéterminans. Car ce concours ne peut préceder n'y d'une *priorité de temps*, n'y d'une *priorité de nature*, l'action de la creature n'en étant point distinguée : que s'il falloit admettre un concours qui precedât l'action, le concours qu'on appelle *simultanée*, & que tout le monde avouë être necessaire pour agir, seroit quelque chose d'inexplicable : que c'est mal raisonner de prouver la necessité d'un concours prévenant par cet Axiome, *Tout mobile qui se meut doit avoir été mis en mouvement par un autre* ; puisque cela ne peut être vray, que parceque le mobile n'a pas la puissance de se mettre en mouvement, comme nôtre vo-

lonté a celle de se déterminer elle même à agir : enfin que le decret par lequel Dieu applique sa toute puissance à agir avec nous, ne nous impose aucune necessité.

Le livre du Docteur Espagnol contient beaucoup d'autres choses qu'on n'a pas jugé à propos de rapporter icy; parce qu'elles n'ont rien de si interessant.

TRACTATUS DE SACRO-Sanctæ Trinitatis Mysterio, &c. C'est-à-dire *Traité du Mystere de la très-Sainte Trinité : Par Emmanuel Navarro General des Benedictins Anglois établis en Espagne, cy-devant Grand Definiteur de l'Ordre, Predicateur de leurs Majestez Catholiques Charles II. & Philippe V. Docteur de Salamanque, autrefois Professeur de Philosophie, maintenant Professeur de Theologie du soir.* A Salamanque chez Gregoire Ortiz Gallardo 1701. in folio.

L'On voit dans cet Ouvrage tout ce qui s'est jamais dit de

part & d'autre, ou refuté ou defendu d'une maniere également claire & solide. L'Auteur aprés avoir donné en abregé l'Histoire des Heretiques qui ont attaqué la foi de ce grand Mystere de la Sainte Trinité, rapporte toutes leurs erreurs, qu'il combat par l'autorité des Conciles & des Peres, & par des raisons convaincantes. Il n'omet rien de ce que les autres Auteurs ont dit sur ce sujet, soit qu'ils n'en ayent parlé qu'en passant, soit qu'ils ayent traitté la matiere à fond; & tout cela est arrangé selon l'ordre des temps ausquels ces auteurs ont écrit.

Celui-cy a rejetté à la fin de son Ouvrage toutes les questions dont on a coutume de disputer dans l'Ecole, comme sont celles qui regardent les Processions, les Relations, les Notions, la Filiation &c. Et on ne sçauroit trop le loüer pour la subtilité & la netteté avec laquelle il a traitté une matiere si abstraite.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Monsieur Galland à Mr. Nicaise Contenant la découverte d'une Medaille antique du Tyran Amandus, & la description de quelques autres Medailles curieuses.*

MOnsieur Foucault ayant été averti, que l'on avoit déterré à Bayeux un vase antique, où il y avoit des Medailles, donna ses ordres pour se les faire envoyer. On lui envoya aussi un autre vase trouvé au même endroit. Celui-cy est de verre: c'est *l'Urceus* que l'on voit sur les medailles des Cesars, parmi les marques du Pontificat avec l'inscription PIETAS AUG. Pour le vase où étoient les Medailles, il est de terre cuite, differente de celle dont on se sert aujourdhuy à Bayeux pour de semblables usages. Ce vase contenoit six à sept cens Medailles de bronze, petites & toutes du bas Empire, depuis Gallien jusques à Diocletien. Celles des Tetricus, pere & fils, s'y sont trouvées en plus grand nom-

bre, que toutes les autres ; mais d'une fabrique tout-à-fait barbare, & avec des inſcriptions très-defigurées & très-corrompuës. Quoique la pluſpart de ces Medailles ne ſoient gueres propres qu'à être gardées dans des rebuts, je n'ay pas laiſſé d'en faire un bon uſage dont vous entendrez parler.

Dans ce grand amas de Medailles, il ne s'en eſt trouvé qu'une ſeule de Carauſius laquelle Mr. Foucault n'avoit pas. Elle a au revers PROVIDENTIA AUG. pour inſcription, avec le type de la Providence. M. Foucault a pluſieurs Medailles de Caurauſius, dont il y en a deux trés-rares. La premiere à au rèvers pour inſcription EXPECTATE VENI, & pour type la Felicité, qui tend la mains à Carauſius. Il y a deux ans qu'elle fut apportée d'Angleterre avec une ſemblable qui eſt au Cabinet de Monſeigneur le Duc du Maine. L'autre a au revers FIDEM MILITUM NN, avec une figure de femme qui tient une balance & une corne d'abondance. Celle-

cy ne ſe trouve que dans le Cabinet de Mr. Foucault ; au moins n'ay je pas connoiſſance qu'elle ſoit ailleurs.

Outre le Carauſius que j'ay trouvé dans les Medailles de Bayeux, j'en ay encore trouvé une autre bien plus conſiderable ; puiſqu'il n'y a aucun livre de Medailles où il en ſoit fait mention. Elle eſt du Tyran Amandus, de qui Aurelius Victor a parlé dans les Ceſars, & Eutrope au livre 9. Ils conviennent l'un & l'autre que des Payſans des Gaules s'étant ſoulevez ſous le nom de *Bagaudes* qu'ils s'étoient donné, mirent Amandus & Ælianus à leur tête, & ſe rendirent trés-formidables & trés-puiſſans aprés le départ de Carin, Diocletien fut obligé d'envoyer contre eux Maximien, qui les vainquit eux, & les deux Tyrans qui avoient pris le titre d'Auguſtes, comme leurs Medailles en font foy.

Mr. Foucault avoit déja une Medaille d'Ælianus, que je ne trouve décrite nulle part, non plus que

celle d'Amandus: ce qui me donne envie de vous faire icy la description de toutes les deux. Celle d'Amandus est trés-petite : mais fort nette: celle d'Ælianus est un peu plus grande. IMP. C.C. AMANDUS PF. AUG. La tête du Tyran rayonnée, le visage plein & la barbe fournie.

IC........ PUB.VIIII.Il devroit y avoir SPES PUBLICA, pour répondre au type de l'esperance que l'inscription accompagne : mais le coin ayant porté hors du metail, le mot SPES s'en trouve rejetté. Les caracteres VIIII. assez confus viennent de la negligence du Graveur, qui les a figurez au lieu de LICA, pour faire PUBLICA.

IMP. C. L. ÆLIANUS PF. AUG. La tête du Tyran rayonnée J.C. VICTORIA AUG. Le type ordinaire de la Victoire.

On voit dans Occo cette inscription d'une Medaille d'Amandus : c'est le côté de la tête seulement IMP. C. CN. SAL. AMANDUS. PF. AUG. Apparemment qu'Occo l'a mise sur le rapport de quel-

qu'un qui avoit veu une Medaille de ce Tyran, & qui n'avoit pû rendre compte du revers. Suivant cette inſcription Amandus devroit s'appeller *Cneus Saloninus Amandus*: & Triſtan dans ſes Commentaires ſur les Medailles, le nomme auſſi *Saloninus*, fondé, comme je crois, ſur cette autorité ; à moins qu'il ne l'ait pris dans Oroſe, qu'il cite comme faiſant auſſi mention d'Amandus. Mais je n'ay pas cet Auteur pour le conſulter.

Quoyque l'abbreviation SAL. ne ſoit point ſur la Medaille de Mr. Foucault, je ne pretends pas pour cela que le Tyran ne s'appelle auſſi *Saloninus*. Ce ſeroit là ſon nom de Famille, étant aſſez viſible qu'*Amandus*, ne peut paſſer que pour ce que les Romains appelloient *Cognomen*. Au régard du prénom, ces lettres IMP. C.C. qui ſont trés-diſtinctes, & qui ſont *Imperator Cæſar Capis*, montrent que ſon prénom étoit *Capis* & non pas *Cneus*.

De ſix Tyrans, qui s'étoient ſoulevez en differens endroits de l'Empire Romain au commencement du

regne de Diocletien, Mr. Foucault a maintenant des Medailles de cinq : ſçavoir d'Amandus, d'Ælianus, de Carauſius, d'Alberius, & de M. Aurelius Julianus qui s'étoit fait déclarer Auguſte en Afrique, ſuivant Aurelius Victor dans les Ceſars. Le ſixiéme a été Achilleus, qui a fait la même choſe en Egypte, ſuivant le même Aurelius Victor & Eutrope livre 3. Mais l'on n'a pas encore vû de ſes Medailles, & je ne ſçay ſi l'on doit eſperer d'en voir. Cela n'eſt pas impoſſible pour peu de temps qu'il ait conſervé ſon autorité ; étant conſtant que l'on frappoit des monnoyes au nom de tous ces Tyrans, d'abord qu'ils étoient reconnus par le moindre parti.

Comme je ne vois pas qu'il ſoit parlé en aucun endroit des Medailles du Tyran M. Aurelius Julianus ; je croy que vous ne ſerez pas fâché que je vous decrive celle du cabinet de Mr. Foucault, & je finis ma lettre par là. Cette Medaille eſt petit bronze, pareille à celle de Diocletien de la même forme. IMP. C. M. AUR. JULIANUS PF.

AUG. La tête de ce Tyran rayonnée. J. C. FELICITAS TEMPORUM. Le type de la Felicité qui tient un Caducée d'une main, & un Sceptre de l'autre.

Aurelius Victor, & Eutrope appellent seulement ce Tyran Julianus; mais cette medaille nous marque son prénom & le nom de sa famille, qui étoit celle des Aureles.

Comme nous allions faire imprimer cette lettre à Mr. Nicaise, nous avons appris sa mort. Voicy l'extrait de la lettre que Mr. le Gouz a eu la bonté de nous écrire sur ce sujet.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de Mr. le Gouz l'aîné Conseiller au Parlement de Dijon, aux Auteurs des Memoires touchant la mort de Mr. l'Abbé Nicaise.

MOnsieur l'Abbé Nicaise étoit d'une bonne famille de cette ville, & son frere y a été Procureur General de la Chambre des Comtes. Pour luy il embrassa l'Etat Ecclesiastique qui s'accordoit mieux que tout autre avec le grand pen-

chant qu'il avoit pour l'étude ; & les progrés considerables qu'il fit dans les sciences luy ont donné pendant sa vie une place distinguée parmi les gens de Lettres. S'étant appliqué particulierement à la connoissance & à la recherche des Monumens Antiques, il prit la resolution d'aller à Rome, où ces richesses des Sçavans sont si abondantes : afin même d'être plus en état d'y faire tel séjour qu'il voudroit, il se défit d'un Canonicat qu'il avoit ici à la Sainte Chapelle. Il demeura plusieurs années à Rome, & il s'y acquit l'estime & l'amitié d'un trés-grand nombre de Sçavans & de personnes du premier rang avec lesquels il a toûjours été en commerce depuis son retour en France. Les Cardinaux Barberigo, & Noris luy ont écrit plusieurs fois ; & le grand Pape qui gouverne aujourd'huy l'Eglise luy a souvent fait cet honneur avant son éxaltation au Souverain Pontificat. Jamais peut-être homme de Lettres n'eut un commerce plus étendu & plus constant avec les Sçavans de son temps que Mr.

Nicaiſe : & il ſeroit aſſez difficile d'en nommer aucun de quelque parti, de quelque nation qu'il ait été, dont il n'ait reçû des marques d'eſtime, & dont on ne trouve des lettres parmi ſes papiers : à quoy certainement ſa probité, ſon bon cœur, ſa douceur, ſes manieres obligeantes contribuoient autant que ſa grande capacité & le goût qu'il avoit pour les ſciences. Ces habitudes de Mr. Nicaiſe avec preſque tous les ſçavans luy prenoient une bonne partie de ſon temps, & l'ont empêché de donner au public aucun grand Ouvrage : mais les lettres qu'il a écrites, & celles qu'il a reçûës en peuvent faire un trés beau & trés-curieux. Il fit imprimer à Lyon en 1689. une Diſſertation Latine *de nummo Pantheo Hadriani Imperatoris*, qu'il dedia à Mr. Spanheim. Il fit encore paroître la même année une explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne dans le Dioceſe d'Auſch : & en 1691. il publia un diſcours ſur la forme & la figure des Syrenes, où ſuivant l'opinion du ſçavant Mr. Huet ancien

Evêque d'Avranches, il montroit que les Syrenes étoient des oiseaux, & non pas des poissons, ou des monstres marins. Il avoit fait une Traduction Françoise d'un livre Italien de Mr. Bellori contenant la description des Tableaux du Vatican; & il y avoit ajoûté un Discours sur l'Ecole d'Athenes & sur le Parnasse, qui sont deux Tableaux de Raphaël. Il songeoit même à dedier ce petit Ouvrage au Cardinal Albani: mais ce qu'il avoit cru pouvoir être offert au Cardinal Albani, il l'a jugé par modestie peu digne du Pape Clement XI. Il avoit fait encore un petit Traité de la Musique ancienne; & il nous a été enlevé lorsqu'il travailloit à donner au public l'explication d'une ancienne Inscription, MINERVÆ ARNALIÆ, qu'il avoit trouvé au village de Velley. Ainsi Mr. l'Abbé Nicaise est mort, pour ainsi dire les armes à la main, & dans l'exercice de la profession de sçavant, qu'il a soutenuë jusqu'à la fin avec beaucoup d'honneur. Il a toûjours mené une vie trés-reguliere

qu'il a terminée par une mort trés-Chrétienne au mois d'Octobre 1701. âgé de 78. ans Il est mort à Velley & il y est enterré auprés de son frere.

DISCOURS PHILOSOPHIQUE sur la création & l'arrangement du monde, où l'on fait voir les rapports qu'il y a entre les creatures, & leurs dépendances sous les Loix de la Providence. Par M. J. F. V. D. E. M. A Amsterdam chez Paul Marret Marchand Libraire dans le Beurstraat, à la Renommée 1700. in 8. pagg. 326.

MOnsieur Vallade veut montrer qu'il y a du dessein dans l'arrangement des parties de l'Univers, & voici comme il le montre en effet. Il prouve d'abord que la matiere n'est pas l'être necessaire: car comment le seroit-elle ne renfermant rien dans son idée que la longueur, la largeur, la profondeur, & le pouvoir d'être remuée? Si chaque partie de la matiere étoit un étre necessaire, on ne verroit

aucune alteration ni aucun changement dans le monde. Il faut admettre un Createur : il a toutes les perfections ; sa volonté donne l'existence aux choses ; luy seul produit du mouvement.

L'Auteur observe à propos, que nulle partie du monde ne subsisteroit sans l'autre : d'où il s'ensuit que nulle partie en particulier ne peut être regardée comme le principe des autres. Le mode general de l'Univers ne peut non plus être regardé comme le principe qui gouverne toutes choses : car comment les gouverneroit-il ? Un Dieu tout esprit & intelligence est le principe des rapports que nous voyons entre les differentes parties du monde.

Les Plantes ont un rapport au mouvement general de l'Univers : car si l'oignon est renversé dans la terre, la tige qui sort de l'oignon fait un crochet pour pousser hors de terre & suivre ainsi le mouvement de la matiere subtile. Les Plantes ont des rapports particuliers entre-elles ; cela paroît dans des palmiers : elles en ont avec les animaux ;

le coco naît dans des païs ou sans luy les hommes manqueroient de toile, de pain, de lait, de papier & de cordages. Les qualitez des Plantes de chaque climat, sont un indice des maladies qu'on y doit craindre, & en même-temps elles en sont le remede.

Qui ne s'apperçoit pas du rapport que les animaux ont avec l'element dans lequel ils vivent, & avec la matiere subtile qui cause le mouvement de leur corps comme celuy des autres parties du monde? Le bec, les dents, le groin & les pieds des animaux sont proportionnez à la nourriture qu'ils doivent prendre. Mr. Vallade suppose que les bêtes sont de pures machines. L'instinct selon luy est un effet du levain qui reste dans l'estomac de l'animal. Les parties que ce levain exhale secoüent les branches nerveuses de son orifice & y font venir les esprits en abondance, le mouvement de ces branches nerveuses se communique à d'autres nerfs, l'animal marche, & l'odeur de ce qui luy convient ou de ce qui ne

luy convient pas le détermine. L'Auteur fait à ce sujet plusieurs reflexions spirituelles, & il prétend expliquer mechaniquement un fait assez plaisant que Willis rapporte. Il s'agit d'un renard qui vit un coq-d'Inde sur un arbre & qui voulut en faire curée. Les branches étoient trop hautes pour sauter dessus : le renard commença de tourner autour de l'arbre. Le coq-d'Inde piroüetoit de son côté sur les branches : mais le renard qui avoit la tête forte continua long-temps son manege, & le coq d'Inde perdant enfin la tête à force de piroüetter, se laissa tomber.

Mr. Vallade traite ensuite des Anges & des hommes : les uns & les autres sont faits pour s'élever des choses sensibles jusqu'à Dieu. Adam reçût d'abord le pouvoir d'arrêter les mouvemens de son corps ; mais le peché luy ôta ce pouvoir : cependant tous les mouvemens qui arrivent encore aujourd'huy dans le corps ont leur but, par rapport au dessein general & au mouvement universel du monde.

On n'eſt pas ſurpris qu'un Proteſtant comme Mr. Vallade, ait avancé par-cy par-là des propoſitions conformes aux ſentimens de ſon parti : ny qu'eſtant Docteur en Medecine ſeulement, il luy en ait échappé qui ne s'y accordoit pas, non plus qu'avec ceux de l'Egliſe Catholique. Par exemple, c'eſt comme Proteſtant qu'il dit (page 290.) que l'homme dans nôtre état ne peut de ſoy faire *que de mauvaiſes actions.* C'eſt faute d'être Théologien qu'il dit ſans reſtriction (page 268.) *depuis que l'homme a eu violé la Loy de ſon Createur, Dieu s'eſt éloigné de luy autant qu'il s'eſt pû faire ſans l'anéantir.* Cela pris à la lettre ſignifieroit que tous les hommes ſont reprouvez & même damnez. Car il n'y a que des damnez qu'on puiſſe dire que Dieu eſt éloigné d'eux autant qu'il le peut être ſans les anéantir : & c'eſt ce qu'on ne croit pas qui ſoit avoüé par les Théologiens Proteſtans.

On doit croire que c'eſt auſſi le manque de Théologie, & non pas aucun panchant pour le Deïſme qui

a fait dire à Mr. Vallade (pag. 291.) *Je ne ſçay pas ſi Dieu joignit quelque ſervice exterieur au culte qu'il exigea d'abord d'Adam; & il ſemble qu'il ſuffiſoit au premier pere de croire que la ſemence de la femme briſeroit la tête du ſerpent.*(Et page 324.) *Tout le culte des Chrétiens ſe rapporte à ce que dit Jeſus-Chriſt, qu'il faut aimer tous les hommes. Moïſe avoit bien dit la même choſe: mais il avoit encore établi beaucoup de ceremonies, & il falloit que la Religion fût enſeignée pure :* ce qui ſembleroit borner la reparation de Jeſus-Chriſt à donner une idée plus diſtincte du culte de Dieu que Moïſe ne l'avoit donnée. Mais Mr. Vallade s'eſt expliqué trop poſitivement contre le Deïſme, pour qu'on voulût le ſoupçonner d'avoir ſongé à le favoriſer.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Mr. Friend rapportée dans les Transactions Philosophiques d'Angleterre de Mars & Avril, touchant une espece de convulsion fort extraordinaire.*

L'Année derniere durant l'été, deux familles de Blackthorn dans le Comté d'Oxford furent affligées d'une maladie dont on n'avoit point oüi parler jusqu'alors. On entendoit les enfans de ces deux familles aboyer comme des chiens. Un si étrange accident surprit tout le monde ; & Mr. Willis trés-habile Medecin pour s'assurer de la chose, alla voir une de ces familles. Voici en propres termes ce que j'en ay appris de luy-même.

Dans la famille que j'allay voir, dit-il, il y avoit cinq filles attaquées du mal qui faisoit tant de bruit dans tout le païs. En arrivant dans le village, j'entendis de fort loin leurs cris : & lorsque je fus entré dans la maison où elles étoient, je remarquay qu'elles branloient la tête avec

beaucoup de violence. Il ne paroiſſoit aucune convulſion ſur leur viſage, ſi ce n'eſt qu'elles bâilloient fort ſouvent. Elles avoient le pouls bon : on s'appercevoit ſeulement qu'à la fin de l'accés de leur mal, il devenoit un peu plus foible. Leurs cris ne reſſembloient pas tant au bruit que font les chiens quand ils aboyent, qu'à celuy qu'ils font quand ils hurlent, ou quand ils ſe plaignent : ils étoient auſſi plus frequens que ne ſont alors ceux des chiens. Les malades pouſſoient comme autant de ſanglots à chaque reſpiration.

Elles étoient cinq ſœurs à qui le mal avoit pris, quoi-qu'elles fuſſent d'un âge aſſez different ; car la plus jeune n'avoit que ſix ans, & la plus âgée en avoit environ quinze. Quelque fois elles avoient de bons intervalles, pendant leſquels elles pouvoient s'entretenir : & elles avoient alors l'uſage de tous leurs ſens. Quelquefois le mal revenant tout-à-coup, elles ſe mettoient à hurler comme auparavant, juſqu'à ce que les forces leur manquant elles tom-

boient comme d'épilepſie ſur des lits qu'on leur avoit étendus à terre. Pendant quelque-temps elles demeuroient couchées, & gardoient un profond ſilence, puis les eſprits venant à s'agiter de nouveau comme auparavant, elles ſe frappoient la poitrine ou d'autres parties du corps, & tourmentoient celles qui étoient auprès d'elles. Je ne dis rien dont je n'aye été témoin : ſans cela je ne pourrois pas croire une choſe ſi extraordinaire. La grande jeuneſſe de ces filles, le deſintereſſement de leurs pere & mere, & leur état ne permettent pas de ſoupçonner en cela aucun artifice.

Tout cecy piqua ma curioſité, & le 12. de Juin 1700. j'allay à Blakthorn pour y voir l'autre famille affligée de la même maladie. Il y avoit dans la maiſon un garçon & trois filles attaquées de ces convulſions depuis environ deux mois & demi, ſans qu'ils euſſent été malades auparavant, ou qu'on eût remarqué aucuns pronoſtiques de cet accident. D'abord il n'y eut qu'une des filles qui fut priſe du mal, & le

premier accez lui dura deux heures. Son frere & ses sœurs furent si frappez de la voir en cet état, que peu de jours après ils eurent les mêmes accidens.

Je trouvay en arrivant tous ces enfans sans convulsion. Il y avoit environ une demie heure qu'ils se divertissoient assez tranquillement devant la porte de leur maison : & depuis plusieurs semaines ils n'avoient point eu un si bon, ni un si long intervalle. Ils avoient assez bon visage, l'entretien guay ; beaucoup de feu, tous les membres sains, le pouls trés-reglé : & ils n'avoient point d'autre marque du mal dont ils étoient attaquez qu'un peu de foiblesse. Lorsque j'étois present, la plus âgée des filles, qui avoit 14. ans, fut prise à l'ordinaire de ses convulsions. On s'apperçût que l'accés alloit venir, par une espece de tumeur toute ronde qui parut à l'estomac, & qui montant peu-à-peu jusqu'à la gorge se communiqua aux muscles du larinx, & de la tête, & causa ensuite les convulvulsions accoûtumées. C'étoit la

marque

marque ordinaire à laquelle on connoissoit que le mal estoit prêt de commencer : & si les malades faisoient quelque effort pour empêcher l'humeur de monter, l'accés en estoit plus violent, & duroit davantage.

Les cris de cette fille faisoient une espece d'air de chanson très-désagréable, composé de trois tons, dont chacun se repetoit deux fois : après quoi elle soupiroit avec beaucoup de peine, & finissoit enfin l'air par un ton plus fort & plus elevé que les autres. J'ay peine à exprimer ce que je vis, & ce que j'entendis ; & il faut l'avoir vû pour en avoir une idée juste. Je remarquay qu'aprés avoir achevé son air, elle le recommençoit presque aussitôt. Quelquefois même elle changea d'air : ensuite les forces venant à luy manquer, le mouvement de la tête devint plus prompt, & elle chanta encore plus qu'auparavant ; jusqu'à ce que se sentant presque étouffée, après avoir proferé un ou deux tons, elle se tût, & arrêta un peu le mouvement de sa tête : & par

ce moyen, ayant repris ſes forces; elle recommença à chanter. Pendant tout ce temps-là la tête lui branla toûjours par un mouvement égal de devant en arriere, & point autrement. Elle avoit les muſcles du cou fort tendus & fort enflez : il ne paroiſſoit aucune convulſion dans tous les autres membres.

Ce qui merite bien d'être remarqué, c'eſt que la malade durant toute cette attaque eut toûjours libre l'uſage de ſes ſens; & quoi qu'elle ne pût pas dire une ſeule parole, elle marchoit, ou s'aſſeïoit comme elle jugeoit à propos, ou comme on lui diſoit de faire. La couleur du viſage ne luy changea point. Elle avoit les yeux immobiles, comme ſi elle eût été morte. Il ne paroiſſoit de convulſion qu'à la bouche; où les muſcles, qui étoient raccourcis, luy faiſoient faire une grimace ſemblable à celle que font les chiens quand ils ſont en colere. Enfin on appercevoit à peine le mouvement de ſon pouls. Je vis cette fille ainſi tourmentée plus d'une demie heure : & comme la nuit ap-

prochoit je la laissai dans ce pitoyable état. Son frere & ses sœurs, quoi qu'ils fussent presens, ne ressentirent auçunes convulsions. On me dit que la nuit ils dormoient tous assez bien, pourveû qu'ils en eussent envie en se couchant : car autrement le mal leur prenoit, & duroit jusqu'au matin, sans leur laisser que quelques bons intervalles assez courts comme pendant le jour.

Dans la premiere famille les filles avoient été attaquées du mal au commencement de l'année & dans ce temps là elles avoient été incommodées d'une enflure à la gorge. Elles eurent ensuite des attaques d'epilepsie, dans lesquelles elles perdoient entierement l'usage des sens. Dans cet état elles se frappoient quelquefois rudement la poitrine; quelquefois elles couroient comme des furieuses. Elles n'avoient rien ressenti de cela durant les trois premiers mois de leur maladie : & ce ne fut qu'un peu après que les dernieres dont j'ay parlé eurent eu des convulsions, que celles-là furent attaquées d'epilepsie.

La mere de ces filles conſulta les Empiriques : mais comme leurs remedes ne firent rien, elle ſe perſuada qu'il y avoit du ſort dans cette maladie, & ne voulut jamais conſulter les habiles Medecins.

Cependant la durée de ces ſymptomes, ni ce qu'on y remarque d'extraordinaire n'empêchent point que cette maladie ne puiſſe être naturelle. Car ces convulſions ſont ſemblables aux autres, qui viennent des eſprits animaux, & qui cauſent des mouvemens violens par le moïen des nerfs & des muſcles qui s'allongent & ſe raccourciſſent. Il n'y a rien de plus extraordinaire dans les convulſions que je viens de décrire, que dans quelques autres, dans leſquelles on rit, on pleure, on ſe frappe avec violence, ſelon la détermination des eſprits animaux. Ainſi, comme les muſcles qui ſervent au larinx, à la teſte, aux pieds & aux mains, ont tous la même force, & la même diſpoſition à cauſer des convulſions; ce qu'il y a de ſingulier dans celles-cy ne vient pas tant de leur nature particuliere, que de la

partie qui en a été attaquée, & quoiqu'on ne voïe gueres d'exemples de pareilles convulſions, cependant on verra bien qu'il peut y en avoir, ſi l'on fait attention à ce qu'a obſervé Mr. Willis, que dans les enfans qui n'ont point encore reſſenti de fortes paſſions & qui ne ſont pas accoûtumez au mouvement des parties exterieures du corps, la matiere des convulſions ſe jette ſouvent ſur les nerfs les plus proches, c'eſt-à-dire ſur ceux de la 3. de la 5. & de la 6. paire: ce qui cauſe des convulſions & des grimaces au viſage & à la bouche.

Comme les malades de ces deux familles étoient proches parens, je laiſſe à ceux qui tiennent pour la ſympathie, à examiner ſi la reſſemblance du temperament, du ſang, & des humeurs, n'aura point contribué à communiquer le mal à celle des deux familles qui ne la eû que quelques mois aprés l'autre.

MEMOIRE DE Mr. LEIBNITZ touchant son sentiment sur le calcul differentiel.

UN des Journaux de Trevoux contient quelque Methode de Mr. Jacques Bernoulli & y mêle des reflexions sur le càlcul des differences, où j'ay tant de part. l'Auteur de ces reflexions semble trouver le chemin par l'infini & l'infini de l'infini pas assez seur, & trop éloigné de la methode des Anciens. Mais il aura la bonté de considerer que si les découvertes sont considerables, la nouveauté de la methode en releve plûtôt la beauté. A l'égard de la seureté du chemin, le livre de Mr. le Marquis de l'Hôpital lui pourra donner satisfaction. J'ajoûterai même à ce que cet illustre Mathematicien en a dit, qu'on n'a pas besoin de prendre l'infini icy à la rigueur, mais seulement comme lors qu'on dit dans l'Optique que les rayons du soleil viennent d'un point infiniment éloigné, & ainsi sont esti-

mez paralleles. Et quand il y a plusieurs dégrez d'infini, ou infiniment petit, C'est comme le Globe de la terre est estimé un point à l'égard de la distance des fixes, & une boule que noüs manions est encore un point en comparaison du semidiametre du Globe de la terre. Desorte que la distance des fixes est un infiniment infini ou infini de l'infini par rapport au diametre de la boule. Car au lieu de l'infini ou de l'infiniment petit. On prend des quantitez aussi grandes & aussi petites qu'il faut pour que l'erreur soit moindre que l'erreur donnée : de sorte qu'on ne differe du style d'Archimede que dans les expressions qui sont plus directes dans nôtre methode & plus conformes à l'art d'inventer.

Quelques Geometres, qui ont examiné avec beaucoup de soin l'analyse des infiniment petits de Mr. le Marquis de l'Hôpital, & qui font même profession de suivre sa methode, disent qu'il y faut prendre l'infini à la rigueur, & non pas, comme Mr. Leibnitz l'explique icy. C'est par rap-

port à leur ſentiment que l'on en a parlé dans les Memoires des mois de May & de Juin.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE *de Provence touchant diverſes apparences de Saturne au mois de Juillet* 1701.

J'Avois leû dans Riccioli, qui cite pour ſon auteur Mr. Hughens, que vers le milieu de cette année Saturne devoit paroître rond & ſans anſes : & j'étois bien aiſe de vérifier cela. Mais comme je n'ay point de lunettes propres à ces ſortes d'obſervations, j'avertis vers le commencement de Juillet un Gentil-homme de ce païs, nommé Mr. de Ricard, bon Mathematicien & exact obſervateur, de ce que j'avois veû dans Riccioli. Lui, avec une lunette de 21. pieds, fit pluſieurs obſervations : mais celles ſur leſquelles il compte le plus, ont été faites entre le 16. & le 22. de Juillet. Il trouva Saturne toûjours pardelà le Meridien: mais ſon plus grand éloignement n'étoit

que de 15. deg. vers l'Oüest. Jamais cette planete ne lui parut ronde: mais au commencement il la vit de cette forme O— & ensuite de celle cy —O— Quand il la vit de la premiere forme, le côté ou il ne paroissoit point de ligne (ou de plan) de lumiere, étoit tourné vers la Lune qui brilloit alors, & qui à son avis effaçoit la ligne de lumiere qui auroit dû paroître de ce côté là aussi bien que de l'autre.

Au reste, comme Saturne étoit encore à plus d'un dégré de déclinaison, il n'y a dans cette observation rien de contraire au systeme de Mr. Hughens, qui veut que Saturne ne paroisse rond & absolument sans anses que quand il est à l'Equateur. J'oubliois de vous dire que dans la premiere forme ou Mr. de Ricard vit Saturne, la petite ligne de lumiere ne luy parut large que d'une demie ligne; au lieu que dans la seconde, elle paroissoit large d'une ligne.

ESSAIS POUR DE'MONTRER LA *Quatriéme regle du Mouvement de Mr. Des-Cartes.*

Réflexions ſur l'Ecrit qui a pour titre, *Eſſais pour démontrer la quatriéme regle du mouvement de Mr. Des-Cartes.* Par Jean Molagne Docteur és Arts 1701.

Entre les regles du mouvement données par Mr. Des-Cartes, celle-cy eſt la quatriéme : *Si dans un eſpace où rien ne pourroit augmenter, ni diminuer le mouvement, un corps dur, ſans peſanteur & parfaitement en repos, étoit choqué par un autre corps plus petit ; le moindre corps, quelque grande que fût ſa viteſſe, ne pourroit jamais mouvoir le plus grand.*

Cette regle eſt conteſtée non ſeulement par ceux qui ſont attachez à l'ancienne Philoſophie ; mais encore par pluſieurs Carteſiens, & par quelques uns des plus celebres. C'eſt ce qui a engagé un Profeſſeur du College de Guyenne dans l'Univerſité de Bourdeaux à compo-

ser l'écrit qui a pour titre, *Essais* &c. l'Auteur, qui n'a pas voulu se nommer, entreprend d'y démontrer la verité de cette quatriéme regle du mouvement. La démonstration neanmoins n'est que pour ceux des Cartesiens qui rejettent cette regle: car pour les partisans de l'ancienne Philosophie, l'Auteur n'a pas esperé de les convertir.

A peine *l'Essay* a-t'il paru, que Mr. Molagne Professeur dans la même Université y a fait une réponse qu'il a intitulée *Reflexions &c.* Ces deux écrits qui sont in 8°. ne contiennent pas tous deux 50. pages. Quoiqu'ils ayent été imprimez separément, on ne laisse pas de les joindre dans le même extrait; afin que le lecteur voyant ensemble les objections & les réponses, puisse plus aisément les comparer & juger de quel côté est la verité.

L'Auteur de *l'Essai* commence par établir pour principe que le repos est réel & positif. Il ajoûte que le repos ne demande pas moins d'action que le mouvement. Car,

dit-il, pour le mouvement, il faut seulement que Dieu conserve successivement le corps en divers lieux. Pour le repos, il faut pareillement que Dieu conserve pendant quelque temps le corps en un même lieu. De part & d'autre il y a du côté de Dieu une action conservative, & rien davantage.

Mr. Molagne avouë que le repos est reel, comme le sont les tenebres: mais il soutient qu'on ne peut pas dire pour cela que le repos soit quelque chose de positif. Il ajoute que le mouvement demande plus d'action que le repos; parcequ'on conçoit un corps en repos, dès qu'on conçoit une puissance qui a créé ce corps: au lieu que pour concevoir un corps en mouvement, il faut necessairement concevoir deux puissances, celle qui a créé le corps, & celle qui l'a mis en mouvement.

L'Auteur de *l'Essai* établit pour second principe que le repos est une veritable force: voici la preuve qu'il en apporte. Selon les Cartesiens la force des corps consiste en ce qu'ils fournissent à Dieu l'occasion

de changer l'état des autres corps. Or les corps qui ſont en repos fourniſſent à Dieu l'occaſion de changer l'état des corps qui ſont en mouvement, comme ceux qui ſont en mouvement donnent à Dieu occaſion de changer l'état de ceux qui ſont en repos; donc le repos eſt autant une force que le mouvement.

Mr. Molagne répond qu'au regard de Dieu le repos eſt une occaſion, de la même maniere que la mort du Lazare fut à Jeſus-Chriſt une occaſion de faire paroître ſa puiſſance en reſſuſcitant celui qui étoit mort depuis quatre jours: qu'ainſi on ne peut pas dire que le repos ſoit une veritable force.

L'Auteur de *l'Eſſai* aprés avoir établi les deux principes dont on vient de parler, poſe 16. propoſitions dont il prétend que tous les Carteſiens doivent convenir. Mais ſon adverſaire luy en conteſte pluſieurs: entr'autres la treiziéme conceuë en ces termes, *La viteſſe eſt contraire à la tardiveté, mais non pas au repos*; & la quatorziéme qui eſt celle-cy, *On ne ſçauroit comparer la vi-*

teße avec le repos, &c. La treiziéme, dit Mr. Molagne, renferme une contradiction manifeste ; puisque selon la Doctrine de Mr. Des-Cartes* dont il est icy question, la vitesse n'est contraire à la lenteur du mouvement qu'entant que celle-cy participe la nature du repos : *Esse contrarietatem inter motus celeritatem & tarditatem, quatenus ista tarditas de quietis natura participat.* La quatorziéme proposition, reprend le même Professeur, suppose la precedente. Deplus l'Auteur Anonyme ne sçauroit disconvenir que le repos ne puisse être comparé avec le mouvement : pourquoy donc ne pourroit-il pas être comparé avec la vitesse.

Après avoir posé les principes & les propositions dont on vient de parler, l'Auteur de *l'Eßai* en tire les quatre argumens que voicy.

Premier Argument.

Le moindre dans le cas marqué par la regle de Mr. Des-Cartes, ne pourra jamais remuer le plus grand, si celui-cy a plus de force pour resister, que celuy-là n'en a pour pro-

*Princip. part. 2. num. 44.

duire du mouvement. Or le plus grand a plus de force pour resister ; puisqu'il a plus de masse, & que la force pour resister se prend de la masse : Donc il ne peut pas être mis en mouvement par le plus petit.

Réponse de Mr. Molagne.

La force pour résister ne se prend pas de la masse seulement, mais de la masse comparée avec la vitesse du corps opposé : la vitesse du corps plus petit peut être telle qu'elle sera capable de vaincre la resistance d'un corps plus grand.

Second Argument.

Le moindre corps venant à choquer un plus grand, dans le cas dont il est icy question, ne le mettra point en mouvement, s'il doit luy même être reflechi avec tout son mouvement : Or le moindre corps doit être reflechi avec son mouvement ; parceque ce changement est le moindre de tous, le corps retenant alors tout son mouvement, & changeant seulement la détermination ; & que quand il se fait du chan-

gement , c'est toûjours le moins qu'il s'en peut faire : donc le moindre corps devroit laisser le plus grand en repos.

Réponse.

L'Argument suppose que la reflexion est possible dans le cas dont il s'agit, cequ'il faudroit prouver. Deplus on pourroit prouver par le même raisonnement qu'un corps mis en mouvement & qui en rencontreroit un plus petit, devroit aussi se reflechir avec tout son mouvement ; puisque cette reflexion est le moindre de tous les changemens qu'on peut imaginer.

Le troisiéme Argument revient presque au premier ; & on y répond de la même maniere.

Quatriéme Argument.

Si le moindre corps pouvoit par sa vitesse vaincre le repos du plus grand, on pourroit déterminer quel est le degré de vitesse capable de vaincre le repos, & l'on pourroit comparer la vitesse avec le repos ; Or on ne peut faire ni l'un ni l'au-

tre : donc le moindre corps ne ſçauroit par la viteſſe de ſon mouvement vaincre la réſiſtance & le repos du plus grand.

Réponſe.

La moindre viteſſe du plus petit corps, dit Mr. Molagne aprés le celebre Auteur *de la recherche de la verité*, eſt capable de vaincre le repos du plus grand corps. Au reſte on peut fort bien comparer la viteſſe avec le repos, comme on peut comparer l'éclat de la lumiere avec les tenebres.

L'Auteur de *l'Eſſai* après avoir proposé ces quatre Argumens, ſe propoſe deux objections que voicy.

Premiere objection.

Il ſuit de la quatriéme regle de Mr. Des-Cartes, que la viteſſe d'un moindre corps augmentée à l'infini ne pourroit jamais vaincre le repos d'un plus grand : ce qui paroît abſurde. l'Auteur répond que cette conſequence n'eſt point abſurde, parceque la viteſſe & le repos ne doivent point ſe comparer.

Seconde objection.

Si un corps avec deux degrez de viteſſe ſeulement en rencontroit un plus petit de la moitié, mais qui auroit ſix degrez de viteſſe ; en ce cas le moindre corps l'emporteroit ſur le plus grand : donc à plus forte raiſon le moindre corps avec ſix degrez de viteſſe devra vaincre un autre corps une fois auſſi grand qui ſera en repos. l'Auteur nie cette conſequence ; parceque ſelon luy une grande & une moindre viteſſe peuvent ſe comparer: au lieu que la viteſſe & le repos ne peuvent pas ſe comparer.

On n'a fait qu'abreger icy cequi ſe lit plus au long dans les imprimez des deux Profeſſeurs de Bourdeaux. C'eſt au Lecteur à juger de quel côté eſt la verité.

DESCRIPTION D'UN AIMAN artificiel qui eſt dans le Cabinet de Mr. Chamard.

CEt Aiman eſt de l'invention de Mr. Joblot, Profeſſeur en Mathematique dans l'Academie Roya-

le de Peinture & Sculpture à Paris. Comme il a beaucoup étudié les questions de l'Aiman, il y a fait aussi de très-belles découvertes. Une des plus curieuses est l'Aiman artificiel, donton donne ici la figure & la description. Voicy de quelle maniere il a été inventé.

Il y a près de deux ans que Mr. Joblot cherchant les moyens d'augmenter la vertu des lames d'acier qui s'aimantent, fit les experiences suivantes.

Après avoir aimanté deux lames d'acier égales & toutes semblables ; il appliqua l'extremité Boreale de l'une sur l'extremité Australe de l'autre : les faisant toucher suivant leur longueur, & par leurs plus larges surfaces. Ces lames ainsi appliquées ne purent jamais soutenir une petite boule de fer pesant seulement un gros ; quoiqu'elles eussent levé chacune separément un poids d'environ douze onces. Mr. Joblot fit ensuite une seconde experience toute contraire à la premiere. Car ayant appliqué le pole Boreal de l'une de ces mêmes lames d'acier

aimantées, ſur le pole Boreal de l'autre, il leva un poids de 24. onces de ce côté là, & un de 16. onces par l'autre bout. C'eſt cette ſeconde experience qui fit naître à Mr. Joblot l'idée de deux Aimans artificiels, dont les proprietez ſont pour le moins en auſſi grand nombre que celle des Aimans naturels.

Il jugea donc qu'en appliquant de la ſorte les unes ſur les autres un plus grand nombre de lames aimantées, il pourroit faire croître conſiderablement leur force, & inventer ainſi un Aiman artificiel. En effet il en a fait préparer deux. On ne dit rien ici du premier ; parce que l'Auteur s'eſt luy-même donné la peine d'en faire l'explication dans une conference publique. Voicy en abregé la compoſition du ſecond.

Cet Aiman eſt composé de 48. pieces : ſçavoir de 26. lames d'acier aimantées ; de quatre etriers de laiton ; de deux armures de fer placées aux extremitez de toutes les lames d'acier ; de deux grippes de laiton en forme de double equerre, qui ſont l'office d'une ceinture pour ſerrer

Seconde figure.

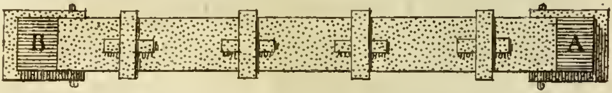

Troisieme figure.

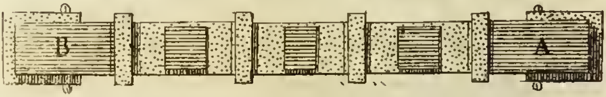

Quatrieme figure.

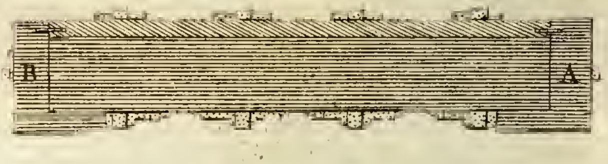

5.^{e} figure.

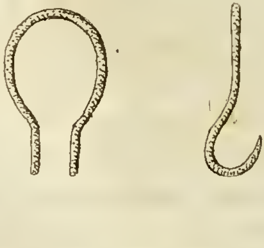

Premiere figure.

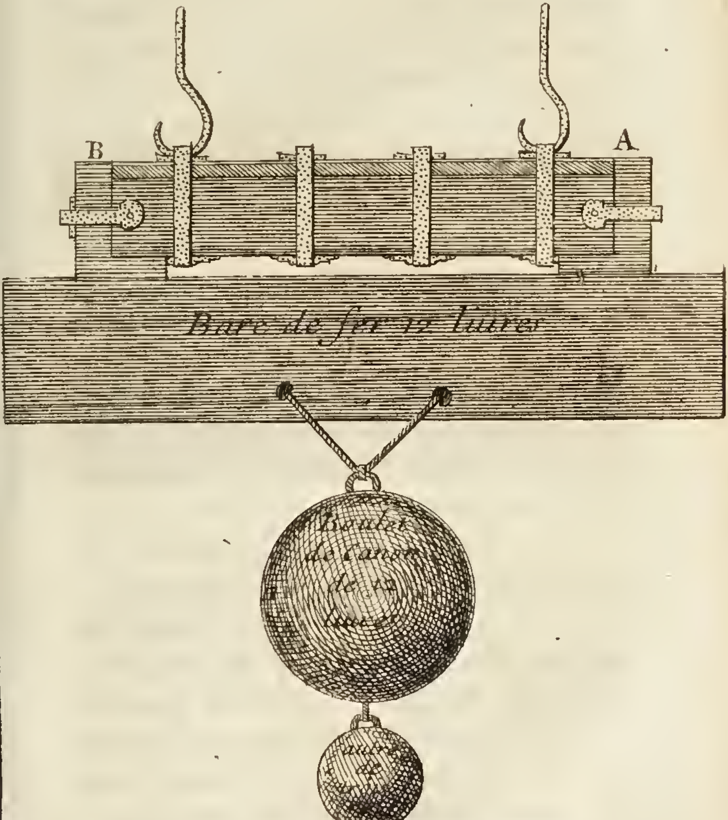

les armures contre les extremitez des lames d'acier ; de deux petites vis ; de quatre goupilles de laiton ; de cinq coins ; de deux anſes pour ſoutenir l'Aiman ; enfin d'une regle de bois couverte d'une petite lame de cuivre ou de laiton, pour empêcher l'impreſſion des coins, qui s'enfonçant dans le bois ne pourroient pas ſi bien ſerrer les lames qui ſont au deſſous. On concevra plus aiſément tout l'artifice de cet Aiman, en jettant les yeux ſur les cinq figures qu'on a fait graver icy.

La premiere figure eſt la repreſentation exterieure de l'Aiman, portant trois poids de fer qui peſent enſemble plus de 27. livres.

La ſeconde figure repreſente l'Aiman artificiel vû par deſſus.

La troiſiéme le repreſente vû par deſſous.

La quatriéme eſt le profil de cet Aiman artificiel, qu'on ſuppoſe coupé par un plan vertical paſſant par ſon axe.

La cinquiéme repreſente une de ſes anſes auprès de ſes crochets.

Des 26. lames d'acier, il y en a

24. qui ont chacune dix pouces de longueur, onze lignes de largeur, & une bonne demi ligne d'épaisseur. Il seroit inutile de les faire plus épaisses; parce que la vertu magnetique ne se communique pas plus avant dans l'acier, comme Mr. Joblot la remarqué par plusieurs experiences.

Ces lames étant aimantées, on les a mises l'une sur l'autre, suivant leurs plus larges surfaces, ayant leurs poles Boreaux tournez du même côté, & formant un parallelipipede rectangle representé en la quatriéme figure.

Les 24. lames sont couvertes devant & derriere par deux autres, qui en cachent l'épaisseur, comme on peut le remarquer en la premiere figure.

Ces 26. lames sont pressées ensemble par quatre étriers de laiton, & par autant de coins de même matiere; ainsi qu'il paroît en la premiere figure.

Les deux armures A. & B. sont de fer, & d'une invention toute nouvelle. Leur hauteur est de 27. lignes; leur largeur de 12. & la longueur de la base de 23. à 24. lignes.

On les voit representées en la premiere & quatriéme figure.

Il y a comme on a dit, deux grippes de laiton en forme de double équerre, qui servent à tenir les armures étroitement unies aux extremitez du corps de l'Aiman, ou des 26. lames d'acier, dont il est composé. Ces deux grippes sont representées dans la premiere, seconde & troisiéme figures.

Au dessus de toutes les lames d'acier, il y a une regle de bois couverte d'une lame de laiton, pour remplir un vuide, & pour mieux serrer avec des coins les lames qui sont au dessous, comme on peut l'observer dans la premiere & quatriéme figure.

Enfin on voit en la premiere figure une partie des deux anses de laiton qui servent à soûtenir l'Aiman. Le haut de ces mêmes anses est representé en la cinquiéme figure.

On auroit pû faire un contact plus parfait, que celuy qui s'observe aux bases des têtes des armures, & des endroits de la barre de fer qui en sont touchez; en creusant un

peu les têtes des armures, & en y ajuſtant exactement un porte poids, ce qui auroit produit un meilleur effet : c'eſt-à-dire que l'Aiman auroit alors ſoûtenu un poids de plus de 30. livres Mais en ce cas on n'auroit pû appercevoir une choſe qui paroît ſurprenante. C'eſt que dans le temps que cet Aiman porte un poids de 27. livres, ſi l'on regarde attentivement les lignes du contact avec une bougie allumée, on les voit très-interceptées, la lumiere y paſſant par plus des deux tiers de leur longueur : ce qui n'arrive pas, lorſque l'Aiman porte un poids beaucoup moins peſant.

On pourroit encore augmenter conſiderablement la force de ce même aiman artificiel, en ſupprimant la regle de bois qui eſt au deſſus, & mettant en ſa place autant de lames d'acier qu'il en faudra pour la remplir.

Depuis que cet Aiman a été fait, ſa vertu n'a point diminué : elle a paru même dans les commencemens croître conſiderablement. Il a ſoûtenu pendant plus d'un mois un poids de 25. livres ſans l'abandonner

ner un ſeul moment : & l'on ne doute point qu'il ne conſerve toûjours cette vertu, pourvû qu'on l'empêche de ſe roüiller. Il aimante une lame d'acier à laquelle on fait porter un poids de près de ſept onces : & il peut ſervir à faire toutes les experiences qu'on feroit avec les meilleurs Aimans naturels.

L'ATLAS CURIEUX, OU LE monde repréſenté dans les Cartes générales & particulieres du Ciel & de la Terre, diviſé tant en ſes quatre principales parties que par Etats & Provinces, & orné par des Plans & Deſcriptions des Villes Capitales & principales, & des plus ſuperbes Edifices qui les embelliſſent, comme ſont les Egliſes, les Palais, les Maiſons de plaiſance, les Jardins, les Fontaines &c. Par N. de Fer Geographe de Monſeigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur dans l'Iſle du Palais ſur le Quay de l'Horloge à la Sphere Royale, avec Privilege du Roy 1700.

MOnſieur de Fer avoit promis de donner des Cartes, des

Plans & des Deſcriptions de ce qu'il y a de plus conſiderable dans l'Europe : mais il luy eſt tombé entre les mains tant de memoires curieux qui concernent les autres parties de l'Univers, qu'il a changé de deſſein. Ainſi au lieu de ſe borner ſimplement aux beautez de l'Europe, il veut décrire celles du Monde entier.

Il donna la premiere partie de ſon Ouvrage l'année paſſée, & il a donné la ſeconde cette année. La pluſpart de ſes Cartes ſont reglées ſur les obſervations de Meſſieurs de l'Academie des ſciences. Il place la Chine dans ſa ſituation véritable, c'eſt-à-dire 21. degrez moins à l'Eſt qu'on ne la mettoit auparavant : ce qui diminuë beaucoup l'étenduë qu'on donne ordinairement à l'Aſie. Le Japon & les côtes voiſines ſont tirées d'aprés les Cartes des Portugais, qui ſont fort differentes de toutes les nôtres.

Les deſcriptions qui ſuivent les Planches ſont preſque toûjours fort curieuſes. Elles contiennent un abregé de l'Hiſtoire de chaque païs,

ou une explication fort nette des Plans des Villes ou des belles maisons que l'Auteur donne.

La Carte de la Principauté de Neuchatel, & celle de la riviere du Misisipi paroissent fort nouvelles. Les Plans de Versailles, de l'Hôtel des Invalides, de la Machine de Marli, de Fontaine Bleau, de l'Escurial, du Mont-serrat & de Naples ont tous quelque chose de singulier.

Le Plan qui donnera peut-être le plus de plaisir au lecteur, est celuy de Nerva & du camp des Moscovites qui l'assiegerent l'année derniere. Charles XII. Roy de Suede âgé seulement de 18. ans, avec huit ou neuf mil hommes y força quatre vingt-mille Moscovites dans leurs lignes, en tua vingt-deux mille, fit prisonniers neuf Généraux des ennemis, leur prit cent-quatre-vingt-seize Canons où Mortiers, cent-soixante & onze Drapeaux ou Etendarts, & tout leur bagage.

REGIÆ SCIENTIARUM Academiæ Hiſtoria &c. *Hiſtoire de l'Academie Royalle des Sciences. Seconde édition augmentée, par Mr. Jean Baptiſte du Hamel de la même Academie.* A Paris chez Jean Baptiſte de Leſpine ruë St. Jacques à l'image de St. Paul, proche la Fontaine de ſaint Severin. 1701. in 4°. pagg. 615.

L'Auteur a dedié cette Hiſtoire à Mr. l'Abbé Bignon, Conſeiller d'Etat, qui eſt le Directeur & comme l'ame de l'Academie des ſciences. La premiere édition qui parut en 1698. contenoit en quatre livres ce qui s'eſt fait dans l'Academie depuis la fin de 1666. juſqu'à la fin de 1696. que Mr. du Hamel ſe démit volontairement du Secretariat. On y voyoit en détail la premiere inſtitution de cette compagnie, ſes commencemens, ſes progrés, ſes principales découvertes dans la Phyſique & dans les Mathematiques, un grand nombre de diſſertations, avec l'extrait des prin-

cipaux Ouvrages composez par les Academiciens tant en corps, qu'en particulier.

Cette seconde édition est augmentée de deux livres qui sont le tiers de l'Ouvrage, & qui comprennent ce qui s'est passé à l'Academie depuis l'an 1696. jusqu'à la fin de 1700. C'est dans cet intervalle de temps que s'est fait le renouvellement de cette Illustre Compagnie, à laquelle le Roy a donné une nouvelle forme & de nouveaux réglemens.

Dans les commencemens l'Academie des sciences étoit composée comme de trois Academies differentes. Il y en avoit une pour la Géometrie & la Physique; une autre pour les belles Lettres, & la troisiéme pour l'Histoire. Les mécredys de chaque semaine les Géometres dévoient s'assembler entre eux, pendant que les Physiciens s'assembloient de leur côté: & les Samedys les uns & les autres devoient se trouver ensemble. Ceux qui s'appliquoient aux belles Lettres devoient s'assembler les Mardys & les Vendredys. Les Lundys & les Jeudys

étoient destinez aux assemblées de l'Academie de l'Histoire. Les premiers Jeudys de chaque mois les trois Academies devoient se réünir.

L'Academie ne subsista pas long temps sous cette forme. On supprima bien-tôt ceux qui travailloient sur l'Histoire : l'Academie des belles Lettres fut réünie à l'Academie Françoise : celle des Géometres & des Physiciens fut la seule conservée. Les assemblées commencerent au mois de Juin 1666. mais elle n'étoit pas encore complette alors, ne consistant qu'en six ou sept Mathematiciens. Peu après, Mr. Colbert y ajoûta deux Medecins, deux Chimistes, deux Anatomistes & un Botaniste. Il fit aussi Mr. Duhamel Secretaire de l'Academie ; & donna aux Géometres & aux Physiciens de jeunes gens d'esprit pour travailler avec eux. Ces deux Societez de Mathematiciens & de Physiciens s'assemblerent sur la fin de Decembre de la même année, & conclurent qu'ils feroient désormais leurs assemblées en commun. L'Acade-

mie des ſciences a continué ſous cette forme juſqu'au mois de Janvier 1699. qu'elle en prit une nouvelle que voicy.

Le Roy s'en eſt déclaré pour toûjours le Protecteur, & il a voulu qu'elle fût compoſée de quatre ſortes de perſonnes; d'Academiciens Honoraires, de Penſionnaires, d'Aſſociez & d'Eléves. Il n'y a que dix Honoraires, & les autres ſont chacun au nombre de vingt. Le Preſident eſt toûjours du nombre des Honoraires, qui doivent tous demeurer dans le Royaume, & ne peuvent jamais devenir Penſionnaires. Les Penſionnaires doivent tous faire leur demeure à Paris. Trois d'entre eux ſont pour la Geometrie; trois pour l'Aſtronomie, autant pour les Méchaniques, pour l'Anatomie, pour la Chimie & pour la Botanique. Le Secretaire & le Treſorier ſont auſſi du nombre des Penſionnaires. Parmi les Aſſociez il y en a deux pour chacune des ſciences auſquelles les Penſionnaires ſont appliquez: cela fait douze perſonnes qui doivent être

N iiij

Regnicoles. Les huit autres peuvent être étrangers. Les éléves doivent s'addonner au même genre d'étude que le Pensionnaire auquel ils se sont attachez.

Quand il y a quelque place vacante parmi les Honoraires, c'est à l'Academie à en choisir un; mais il faut que l'Election soit approuvée du Roy. Pour les places de Pensionnaires, on en presente trois au Roy, dont deux au moins doivent ètre du nombre des Associez & des Eléves. Pour les places des Associez, on en présente deux, dont un pour le moins doit être du nombre des Eléves. Chaque Pensionnaire peut choisir son Eléve & le proposer à l'Academie pour être ensuite présenté au Roy. Les Réguliers ne peuvent être reçûs que parmi les Academiciens Honoraires. On ne reçoit point de Pensionnaires n'y d'Associez au-dessous de 25. ans, ni d'Eléves au-dessous de 20. Les Honoraires, les Pensionnaires & les Associez peuvent dire dans les assemblées leur sentiment sur les matieres en question : Les Eleves

ne doivent parler que quand ils en ſont priez par le Preſident.

Dans les Elections il n'y a que les Honoraires & les Penſionnaires qui ayent droit de ſuffrage : les Aſſociez ſont auſſi dans les aſſemblées où il s'agit de Sciences. C'eſt le Roy qui fait le Préſident chaque année : mais ſa Majeſté peut continuer le même tant qu'il luy plaît. Elle peut même nommer quelqu'un pour tenir la place du Préſident, quand ſa ſanté ou ſes affaires ne luy permettent pas de ſe trouver aux aſſemblées.

Il ſeroit trop long de rapporter ici les autres reglemens, & il eſt temps de parler des deux livres que Mr. Duhamel a ajoûtez à cette ſeconde édition. Chaque livre contient l'Hiſtoire de deux années. L'Auteur commence d'abord par ce qui regarde la Phyſique, la Chimie, la Botanique & l'Atanomie. Il vient enſuite à l'Aſtronomie, à la Geometrie, & aux autres parties des Mathematiques, & ſur chaque matiere il ſuit l'ordre des temps auquel elles ont été agitées.

Il est impossible de faire ici l'extrait de toutes les nouvelles experiences, la description des nouvelles machines, & l'abregé des dissertations qui se trouvent dans cette Histoire. Il faudroit pour cela la transcrire toute entiere: car elle ne contient rien que d'excellent & de singulier, & les choses y sont décrites si précisément, qu'il n'est pas possible de les abreger & de se faire entendre. Ainsi tout ce que nous pouvons faire c'est d'indiquer en deux mots les principales matieres, soit de Physique, soit de Mathematique, sur lesquelles on trouve ici des choses nouvelles.

Pour ne point parler des quatre premiers livres qui avoient déja paru, il y a dans le cinquiéme plusieurs experiences Physiques faites l'année 1697. & 1698. dans la machine Pneumatique, sur la diminution des liqueurs, & sur la difference du poids de l'air en été & en hyver. Mr. Homberg, par exemple, a fait voir que l'air enfermé dans un balon de verre pesoit deux fois davantage en certains temps de l'hy-

ver que dans les grandes chaleurs de l'été. Il a fait les obſervations ſur l'écoulement de l'eau des Siphons, & ſur la diſtillation des liqueurs dans la même machine. Il a inventé un Areometre nouveau ou *Peſe-liqueurs*, beaucoup plus exact que l'ordinaire.

La nature de la pierre de Boulogne, la maniere de faire l'encre de ſympathie, & les raiſons Phyſiques de ſes effets, les obſervations de Mr. de la Hire ſur l'eau des ciſternes & ſur leur utilité; la methode nouvelle & facile pour purifier l'or, l'argent & les metaux imparfaits; les experiences & les obſervations que Meſſieurs de Tournefort, Homberg, & Bouleduc ont faites ſur les ſels; les remarques de feu Mr. Taurry ſur une liqueur préparée avec de la chaux; la maniere de reduire en des principes plus ſimples les ſels fixes des plantes & de les rendre volatiles; la diſſertation de Mr. Mery ſur la formation des dents; la deſcription de la membrane noire qui eſt dans l'œil des oiſeaux, & que Mr. Penault appelle *la bourſ noire*;

ſa ſtructure & ſon uſage que Mr. de la Hire a donnez ; les diverſes obſervations faites en 1696. par Mr. Caſſini des deux ſolſtices d'été & d'hyver ; ſon obſervation de la difference qui eſt entre les cycles ſolaires & lunaires, & de la grandeur préciſe de l'année ; le Calendrier Gregorien juſtifié par le même à l'occaſion de l'éclipſe de lune qui arriva le 6. Mars 1697. les Diſſertations touchant l'étoile qui eſt dans le coû de la Baleine, & touchant Mercure vû dans le ſoleil le 3. de Novembre 1697. les obſervations de Mercure dans le ſoleil envoyées de pluſieurs endroits à Mr. Caſſini ; la conjonction de pluſieurs planetes en même-temps ; un écrit du même Mr. Caſſini touchant les intervalles de temps entre les éclipſes du premier ſatellite de Jupiter, comparées avec la révolution de Jupiter à ſon Aphélie, pour rendre le calcul de ſes tables plus facile ; la comete que Mr. de la Hire apperçût le premier en 1698. le 2. jour de Septembre, & que Mr. Caſſini croît être celle de 1652. dont il don-

na alors le mouvement & les phenomenes ; la dissertation de ce sçavant Astronome sur ce sujet, & son systeme general des cometes : tout cela est sans doute fort curieux : outre les problemes Geometriques, Algebraïques & mechaniques contenus aussi dans les derniers chapitres de la premiere & seconde partie du livre cinquiéme dont nous parlons.

Le sixiéme & dernier livre commence par les nouveaux reglemens dont nous avons parlé & qui sont divisez en cinquante articles. Après quoy on entre dans le détail des matieres des sciences qui se sont traitées dans les assemblées pendant le cours des années 1699. & 1700. voici plusieurs choses entre-autres qui nous ont paru dignes d'une attention particuliere. Le sentiment du P. Malbranche Academicien honoraire, touchant la lumiere & les couleurs ; celuy de Mr. l'Abbé Gallois touchant cette fontaine qui est proche de Grenoble, que les Auteurs tant anciens que modernes ont dit être brulante ; le rapport de

Mr. Regis Associé de l'Academie touchant les eaux minerales de Baraluc ; les observations de Mr. Maraldi neveu de Mr. Cassini sur le barometre ; la forme des liqueurs acides, & la maniere de la déterminer par le moyen du sel de tartre & de l'Areometre ; la maniere d'empêcher la roüille de l'acier & du fer ; le secret de faire des injections anatomiques ; celuy de préparer la matiere des caracteres de l'Imprimerie ; tout cela par Mr. Homberg: la dissertation de Mr. Gaugeon sur l'origine & la perfection de cet art ; celle de Mr. Bodart du port des plantes ; celle de Mr. Homberg touchant les sels des plantes, s'ils sont attirez de la terre, ou s'ils se forment dans les plantes mêmes, & les experiences qu'il a faites sur ce sujet ; la description de quelques plantes par Mr. de Tournefort.

On rapporte encore plusieurs observations Astronomiques fort remarquables comme celle qui a été faite à Marseille par le P. Feüillet Minime, d'une étoile qui fut couverte par la lune, & qui parut quel-

que temps ſur le diſque illuminé de cette planete; celle de la variation de la diſtance entre l'étoile polaire & le pole du monde par Mr. Flamſted Anglois; celle d'une éclipſe du ſoleil le 23. de Septembre qui donna occaſion à Mr. Caſſini de compoſer une diſſertation fort utile pour connoître en quels lieux de la terre l'éclipſe du ſoleil eſt centrale, & quelle partie eſt obſcurcie par la lune en chaque endroit de la terre.

Les problemes de Géometrie & d'Algebre ayant été imprimez dans les Memoires de l'Academie, on s'eſt contenté d'en donner ici l'Hiſtoire en peu de mots. On a fait la même choſe au regard des problemes mechaniques touchant la figure que doit avoir un navire pour fendre l'eau avec plus de facilité; de la force pour porter ou traîner les fardeaux; du frollement des corps; de la multiplication des images dans un miroir ou dans un verre plat; de la maniere de placer de grands verres convexes & brulans pour produire des effets ſurprenans.

Il y a auſſi pluſieurs choſes ſingu-

lieres dans la ſeconde partie du ſixiéme livre : entre autres une diſſertation de Mr. Dodart touchant la voix humaine ; un diſcours de Mr. Lemery qui peut donner quelque lumiere pour expliquer le tonnerre; une Diſſertation de Mr. Burlet de l'Academie des ſciences & Medecin de la faculté de Paris, touchant l'uſage de l'eau de chaux dans la Medecine ; la préparation des gouttes d'Angleterre ; les experiences de Mr. Geofroy Academicien Aſſocié, touchant les fermentations froides.

Mr. Homberg ayant communiqué un écrit touchant la maniere de meſurer la force des ſels Alcali, on l'a mis preſque tout entier dans cette Hiſtoire : parce qu'il renferme des experiences qui ne ſont pas moins utiles que curieuſes. On y a joint les obſervations du même Auteur ſur les diſſolutions du mercure.

Pour ce qui regarde la Botanique on lit avec plaiſir les obſervations faites touchant la circulation du ſuc dans les plantes, leur fecondité ex-

traordinaire, leur cathetiſme ou affectation de la ligne perpendiculaire, les huiles qu'on en peut tirer : enfin touchant les plantes qui naiſſent dans la mer.

Au regard de l'Anatomie, Mr. Vernage Docteur de la Faculté de Paris ayant ordonné la paracenteſe à une fille hydropique, il fit apporter la liqueur qu'on avoit tirée par la ponction : cette liqueur reſſembloit beaucoup au lait. Cela a donné occaſion de faire pluſieurs experiences ſur cette liqueur. L'extrait du diſcours de Mr. du Vernay ſur la ſtructure & l'uſage de la moëlle dans les os eſt encore quelque choſe de curieux.

Entre les problemes geometriques on en a reſolu un propoſé par Mr. Bernoully de Groningue qui regarde la chute des corps peſans.

Mr. Caſſini, à l'occaſion d'une éclipſe de lune qui arriva le 5. de Mars 1699. & d'une éclipſe de ſoleil du 23. Septembre de la même année, fit des remarques fort conſiderables touchant une periode de

116000. ans ; & d'une regle dont il a parlé ailleurs pour reduire les nouvelles lunes au même point du Zodiaque, & les accommoder aux épactes suivant le Calendrier Gregorien : & à l'égard de l'éclipse du soleil, pour trouver par son moyen les differences des longitudes ; ce qui n'avoit point encore été pratiqué par les observations de cette éclipse faite en divers endroits il a conclu la difference de longitude entre ces lieux & l'Observatoire.

Mr. de la Hire ayant observé la conjonction de Venus en longitude avec le soleil le 31. du mois d'Aoust, le diametre de Venus luy parut trois fois plus grand que celuy de la lune quand on la voit sans lunettes. En traittant des refractions, on rapporte les observations faites proche du cercle polaire par l'ordre du Roy de Suede en 1696.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on continuât la ligne meridienne jusqu'aux extremitez du Royaume. Mr. Cassini partit au mois d'Aoust de l'année derniere avec Mr. son fils, Mr. Maraldi son neveu & le fils

de Mr. Couplet ; & il a achevé cet ouvrage important au commencement de l'année presente. Le recit de ce qui s'est passé dans ce voyage finit cette Histoire, qui assurément est un bel ouvrage & tel qu'on le devoit attendre du celebre Auteur qui l'a composé.

*AVERTISSEMENT DE Mr.*** touchant les nouvelles corrections & remarques qu'il prepare sur les Poësies d'Anacreon & de Sapho.*

QUoy que je ne sois qu'un fort petit grec, j'ay la temerité de vouloir publier des corrections & des remarques nouvelles sur les poësies d'Anacreon & de Sapho, aprés que tant de personnes si sçavantes y ont travaillé, j'envoye devant, une des Odes les plus corrompuës, pour sonder les esprits par la reception qu'on luy fera, & comme j'aime extremement ces poësies, j'auray egalement du plaisir, soit qu'on avoüe que j'ay rencontré, soit qu'on me fasse voir que je me suis trompé.

La plus part de mes corrections

regardent la mesure des vers : mais je les ay d'autant moins méprisées, qu'elles m'ont fait découvrir bien des fautes dans le sens, qu'elles m'ont aidé à les retablir, & qu'elles m'y servent de preuves.

Je suppose donc que tous les vers de chaque Ode d'Anacreon n'ont qu'une seule & même mesure : de maniere que ceux de huit syllabes commencent toûjours par un Anapeste, qui est suivi d'un Jambe & d'un Bachique.

| ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ — — |

& que ceux de sept syllabes commencent par un Iambe ou par un Spondée indifferemment; qui est suivi d'un Iambe & d'un Bachique.

| ◡ — | ou | — — | ◡ — | ◡ — — |

Il n'y a que l'Ode 30. qui ait une mesure differente de ces deux là ; mais elle est uniforme dans tous les vers.

La raison de cette supposition est que la plus part, ou du moins plus de la moitié de ces Odes les plus pures & les moins suspectes, suivent cette regle d'uniformité : n'y ayant gueres d'apparence qu'Anacreon

garde si constamment cette regularité dans les plus belles de ses Odes, & qu'il en ait rempli d'autres de mesures diverses, & le plus souvent inusitées. Il est vrai qu'il y a quelques endroits qui semblent dementir ceque nous posons pour constant: mais nous ferons voir dans les remarques particulieres, que le peu qu'il y en a sont corrompus.

Au reste, comme ces corrections de la mesure consistent le plus souvent dans le changement d'un synonyme en un autre, cela m'a convaincu, & doit, ce me semble, convaincre tout le monde, que l'exemplaire que H. Estienne a donné au Public, avoit été copié sur un vieux manuscrit, où l'on avoit fait, longtemps aprés qu'il eut paru, une glose marginale, ou peut-être interlineaire, telle à peu prés que celle d'Homere, qu'on attribue à Didyme; où l'on avoit mis les mots plus communs pour expliquer les moins usitez & les Poëtiques. Ainsi, comme cette glose étoit beaucoup moins ancienne que le manuscrit, les mots de celuy-cy s'étant effacez de vieil-

lesse, les autres avoient resté plus nets & plus lisibles : de sorte que les Copistes ignorans nous ont donné les uns pour les autres, sans se mettre en peine de la mesure des vers. Autrement il n'est gueres possible & naturel que la mesure des vers se trouvât justement rétablie en tant d'endroits par la seule substitution de mots synonymes.

Voilà tout ceque la brieveté qu'on a raison de prescrire aux pieces de Critique, pour avoir place dans les *Memoires*, me permet de dire maintenant en general sur la mienne. On verra dans les remarques particulieres, selon les occasions, le reste de ce qui auroit pu se mettre dans une preface. Venons à l'Ode que je donne icy comme un essay & un prejugé de toutes les autres, qui doivent suivre, si on le juge à propos.

En voicy le texte tel que l'a donné Mad. Dacier.

ODE XVIII.

Texte ordinaire.

Καλὴ τεχνὰ τόρευσον
Ἔαρος κύπελλον ἡδὺ,
Τὰ πρῶτα τερπνὰ ἡμῖν
Ῥόδα φέρουσαν ὥρην,
Ἀργύρεον δ' ἁπλώσας
Ποτὸν ποιεῖ μοι τερπνόν.
Τῶν τελετῶν παραινῶ
Μή μοι ξένον τορεύσῃς,
Μὴ φευκτὸν ἱστόρημα.
Μᾶλλον ποίει Διὸς γόνον
Βάκχον Εὔϊον ἡμῖν.
Μύστις ναμάτων ἡ Κύπρις.
Ὑμεναίοις κροτοῦσα.
Χάρασσ' Ἔρωτας ἀνόπλους,
Καὶ Χάριτας γελώσας
Ὑπ' ἄμπελον εὐπέταλον,
Εὐβότρυον, κομῶσαν.
Σύναπτε κούρους εὐπρεπεῖς,
Ἂν μὴ Φοῖβος ἀθύρῃ.

Texte corrigé.

Τόρευε, καλλιτέχνα,

Ἐμοὶ κύπελλον ἡδύ.
Ἦρος, τὰ πρῶτα, τερπνὸν
Ῥόδον φέρουσαν ὥρην.
Τὸν ἄργυρον δ' ἁπλώσας
Τερπνὸν ποτὸν ποίει μοι.
Τελεστικὸν παραινῶ
Μή μοι ξένον τορεύσῃς,
Μὴ φευκτὸν ἱστόρημα.
Μᾶλλον ποίει διγοῦνον
Τὸν Βάκχον Εὔϊόν μοι·
Προμνηστρὶν ἠδὲ Κύπριν,
Ὑμηναίους κροτοῦσαν.
Χάρασσ' ἔρωτ' ἀνόπλους,
Καὶ Χήειτας γελώσας
Ὑπ' ἄμπλον εὐπέτηλον,
Εὐβότρυον, κομῶσαν.
Σιώτ' εὐπρέπεσι κούροις
Ὁ φοῖβος ἄμμ' ἀθύρῃ.

Remarques.

Le jugement de Mr. le Fevre sur cette Ode, est que ceux qui en ont fait Auteur Anacreon, n'y ont pas assez pensé : que tout y est negligé & sans aucune mesure, & qu'en un mot on n'y voit rien que ce Poëte voulust avoüer être de luy. *Qui existimarunt*

marunt hoc odarium esse Anacreontis, alibi animum occupatum habebant; qui non viderint omnia in numeris soluta, neglecta; denique nihil in eo esse quod Anacreon, si vivat suum esse agnoscat. Ce jugement est sans doute tres-juste, & il nous est favorable, car il suppose l'uniformité de mesure dans tous les vers de chaque Ode: Henry Estienne ne la suppose pas moins, quand il corrige ainsi le sixiéme vers: *staret versus si legeretur:* τερπνὸν πολὸν πόιει μοι Enfin Mr. le Fevre à bien raison de dire que ἔαρος κύπελλον, μύστις νάματος sont des productions indignes d'Anacreon: mais je m'étonne que ce grand homme ne se soit pas avisé que ce pouvoit être des fautes de copie dans les autres vers, aussi bien que dans le second qu'il a corrigé.

V. 1. Καλλιτέχνα Cette correction est de Mad. Dacier, & elle est incontestable. Car qu'y auroit-il de plus ridicule qu'une prosopopée & une apostrophe perpetuelle à l'Art, au lieu de l'ouvrier? Home-

re appelle ainsi Vulcain, κλυτοτέχνης. Iliad. A. 571.

V. 5. Αργυρεῖν. Celle-cy n'est pas moins sûre. Car outre que, ἀργύρειον romproit la mesure, il ne signifie que de l'argent monnoyé : & voici une preuve de ce que j'ay dit dans l'avertissement, que les fautes de mesure aident à corriger celles du sens.

Απλώσας veut dire proprement, *ayant étendu*. Mais une coupe déja faite ne peut plus s'étendre. C'est donc une phrase poëtique pour dire, *laisser de l'espace*, ou *de l'étenduë sur l'argent*. A peu prés comme Lucain a dit l. 3. v. 76. *Tumulus diffuso vertice campum explicat*, laisse voir sur son sommet une grande étenduë.

V. 7. Τελεστικὸν. Il paroit visiblement que le copiste avoit mis icy la glose pour le texte. Car pour expliquer, τελεστικὸν, on ne le pourroit mieux faire que par, τὸ τῶν τελετῶν. & la restitution de la mesure ne laisse plus lieu d'en douter.

V. 10. Διζῆνεν. *Ion.* pour δίζενον.

Epithete de Bacchus, que H. Estienne cite d'une Epigramme, pour marquer la double naissance de ce Dieu.

V. 12. Προμνηστρὶν. Je croy qu'on sera convaincu par cette remarque que le copiste avoit encore mis icy la glose pour le texte. D'abord il est évident qu'au lieu de νάματος, qui ne convient nullement à Venus, il faut lire μνήματος qui luy est tout à fait propre. Car elle étoit en effet μύστις μνήματος, *celle qui presidoit à la recherche des mariages.* V. Hom. Iliad. E. 429. Delà vient qu'on la disoit mere d'Hyménée. Or ces deux mots, qui rompent la mesure sont la veritable & juste glose de προμνηστρὶς, qui la remplit justement, en lisant, au lieu d'ἢ ἠδὲ conjonction necessaire pour lier ce vers avec les precedens.

V. 13. ὑμλωάιε. *Ion.* pour ὑμεναίους des hymenées, des chansons nuptiales.

V. 13. Κροτοῦσαν. Κροτεῖν veut dire à la lettre, *pulsare cum sonitu*: Κροτεῖν τὴν λύραν, *pulsare lyram*: & par me-

tonymie, Κρούειν μέλος, *joüer un air sur un instrument.* Athen. l. 4. Κρουστὰ πηκτίδων μέλη. Virg. *nata Turnique canit hymenæos.*

V. 16. ἄμπελον, pour la mesure, au lieu d'ἄμπελον venu de la glose. Cette syncope est fort ordinaire entre de telles consones. *Hom.* ἔπλετο, pour ἐπέλετο; πλάω, pour πελάω &c.

Εὐπέτηλον. *Ion.* pour εὐπέταλον. Il est dans Hesiode, & signifie proprement *pulchra habens folia*; ce qui le distingue de κομῶσαν cy-dessous.

V. 18, 19. J'ay corrigé le texte ordinaire de ces deux vers pour trois ou quatre raisons. 1°. Ils rompoient entierement l'uniformité de la mesure. 2°. L'humeur d'Anacreon ne permet pas de croire qu'il n'ait voulu qu'on gravât de jeunes garçons qu'au defaut d'Apollon. 3°. Comment auroit on pu graver ce Dieu joüant ou folâtrant tout seul? 4°. L'Histoire d'Hyacinthe montre qu'il est fort naturel de le faire joüer avec de jeunes gens.

Au reste mes corrections ne sont

pas si éloignées: συνάπτε, s'est apparemment formé de cette maniere. Un Copiste ayant oublié de mettre τ' aprés συν, avoit écrit de suite συν ευπ... & s'en étant avisé aussi tost, il effaça legerement υπ & mit ensuite τ' desorte qu'il y avoit συν... τ'. Mais celuy qui copia aprés luy, ne prenant pas garde à l'effaceure, écrivit tout du long συνευπτ'...ce qui ne signifiant rien, on a mis ensuite συνάπτε, en changeant la situation & le cas des mots.

Dans le dernier vers il a été bien aisé de changer ἄμμ' en ἂν μὴ. ἄμμ' est mis pour ἅμα; *en même temps*, par un pleonasme assez ordinaire. Homere met souvent ἄμμορος, pour pour ἄμορος; ἄμμες pour ἄμες, &c.

Si l'Auteur de ces corrections eût bien voulu y mettre son nom, les Sçavans dont il desire sçavoir les sentimens, auroient pû les luy envoyer à luy même immediatement. Mais puisqu'il n'a pas jugé à propos de se faire connoître à nous, s'il s'en

trouve qui veuillent luy communiquer leurs pensées sur son projet, ou luy donner quelques remarques, ils le pourront faire en nous les adressant pour être inserées dans ces Memoires: à condition neanmoins, comme nous l'avons dit plus d'une fois, qu'il n'y ait rien d'offensant dans leur critique.

*ESSAI D'UNE NOUVELLE traduction de Pindare par Mr. ***.*

ODE I. A Hieron Roy de Syracuse, dont le Coureur avoit remporté le prix.

L'Eau, dont l'usage est necessaire, est quelque chose d'excellent: & l'Or semblable à un beau feu qui brille pendant la nuit, l'emporte sur les metaux, qui font si fort considerer ceux qui les possedent. Mais, mon cœur, si tu veux parler des jeux ou l'on s'exerce à present, comme durant le jour on ne voit pas dans le vaste Firmament un astre plus lumineux que le Soleil; aussi sur la terre n'est-il point de combats plus éclattans que les

Olympiques, qui fourniſſent aux beaux Eſprits la matiere de ces Hymnes celebres, qu'ils compoſent en l'honneur du Fils de Saturne, avant que d'être admis dans l'Auguſte & riche Palais d'Hieron,

Qui regne avec tant de juſtice dans la Sicile abondante en bêtes à laine, & qui faiſant un choix delicat des vertus n'en prend, pour ainſi dire, que la pointe. On le voit de plus exceller ſi fort en muſique, qu'il en connoiſt toutes les beautez, comme s'il n'avoit pas plus à faire que nous-autres, qui prenons ſouvent plaiſir à chanter des airs, quand nous ſommes à quelque bonne table. Mais je m'amuſe trop à diſcourir. Détache de ſon clou ma lyre, pour y joüer un air Dorique, s'il eſt vrai que tu ſois plein de ces charmantes penſées, que la celebrité de Piſe a pû t'inſpirer, auſſi bien que la bonne grace du cheval qui a remporté le prix, lorſque courant à toute bride le long du Fleuve Alphée ſans être preſſé de l'éperon, il a mis le Roy de Siracuſe ſon maître, qui

aime les chevaux, en état de gagner la victoire.

Ce Prince brille de la gloire qu'il s'est acquise dans la fameuse colonie du Lydien Pelops, pour qui le puissant Neptune, qui de ses eaux embrasse la Terre, eut tant de passion; particulierement aprés que Clotho l'eût tiré de la chaudiere pour lui remettre avec justesse une epaule d'yvoire à la place de celle que Cerés avoit mangée. Certes il y a bien des choses qui passent pour miracles qui ne le sont point: & lorsque les fables sont embellies & diversifiées de quelques mensonges agréables, elles trouvent dans l'esprit des hommes plus de créance, que les plus claires veritez.

C'est de quoy l'on ne doit point s'étonner, la Poësie ayant cela de propre, que répandant sur les choses qui plaisent aux hommes, autant de grandeur que d'agrément, elle rend presque toûjours croyable ce qui ne l'est pas. Mais quoique l'experience le fasse assez connoître, il est bon néanmoins de ne parler des Dieux qu'avec dignité; y ayant

moins de mal à tenir d'eux, bien que contre la vérité, des discours avantageux, que d'en semer de véritables contre l'honneur qui leur est dû. Pour moy, fils de Tantale je parleray de vous tout autrement que les anciens : & je diray que quand vôtre pere regalant les Dieux à son tour, vous ordonna de vous rendre en vôtre chere Sipyle ; où, dans le banquet qu'il donna, l'on ne servit rien qui ne fût selon les loix ; le Dieu qui se distingue par son Trident, tout embrasé de vôtre amour, vous enleva avec des chevaux de poil doré, & vous conduisit dans le superbe Palais de Jupiter qu'on respecte par tout : là où quelque temps après vint Ganymede, pour tenir auprés de ce Dieu la même place. Et comme vous ne parûtes plus, & que ceux que vôtre mere avoit chargez de vous chercher, ne pûrent, quelque soin qu'ils prissent, vous amener à elle, je ne sçai quel envieux de vos voisins se mit à-dire en presence de peu de personnes, que vos membres ayant été coupez par mor-

ceaux, puis jettez en de l'eau bouil-lante avoient été servis sur table pour être mangez.

C'est ce que j'ay peine à croire, ne pouvant m'imaginer, qu'il y ait aucun des Dieux qui voulût se repaître de chair humaine. Je n'ay garde de parler des Dieux en ces termes, étant convaincu que la médisance est presque toûjours suivie du châtiment ; & que si les maîtres du Ciel ont honoré quelque mortel, ç'a été Tantale ; qui ne pouvant digerer un si grand bonheur, s'attira par trop d'aise un malheur extrême, que Jupiter lui fit sentir, en suspendant sur sa tête une tres-grosse pierre, qui ne lui permet pas de goûter aucun plaisir, étant sans cesse inutilement occupé à la détourner.

Depuis ce temps il mene une vie fort triste, dont il ne voit aucune fin, ce qui fait sa quatriéme peine. Ces maux lui sont arrivez, pour avoir fait à ses compagnons beuvans avec lui, largesse du Nectar & de l'Ambrosie qu'il avoit emportez furtivement de chez les Dieux, qui

ne sont immortels que par l'usage de ces deux choses. Mais helas ! combien se trompe celui qui croit pouvoir cacher aux Dieux quelqu'une de ses actions ? Ce larcin les força de renvoyer promptement son fils vers les hommes, dont la mort tallonne de fort près la vie : ce qui n'empêcha point que ce beau garçon dans la fleur de son âge, lorsque son menton commençoit à se couvrir de poil noir, ne pensât à demander en mariage l'illustre Hippodamie fille du Roy de Pise.

S'étant donc une nuit transporté seul sur les bords de la Mer blanchis d'écume, il appella de toute sa force celui à qui le Trident sied si bien par le grand bruit qu'il en sçait faire. Aprés quoi Neptune s'étant apparu, Pelops lui tint ce discours. Si jamais les douces faveurs de Cypris vous ont touché le cœur, arrêtez, grand Dieu, la pique d'Oenomaüs garnie d'airain : enlevez-moy jusques dans l'Elide sur le Char le plus rapide que vous ayez, & me donnez la force d'abattre ce Prince, qui en ayant déja renversé treize

de la matiere, que Dieu commencera à mouvoir, en retardant à proportion cette premiere partie, ou en l'arrêtant tout-à-fait, ſuivant les loix generales de la communication des mouvemens qu'il n'eſt pas neceſſaire d'expliquer icy.

Pluſieurs parties de la matiere jointes enſemble font ce qu'on appelle un *corps*. Si elles ſont parfaitement en repos l'une auprés de l'autre, ce corps a une figure fixe & permanente ; ſi elles ſont muës & qu'elles continuent à être unies, elles compoſent toûjours le même corps ; mais ce corps change continuellement de figure. Cependant ce changement de figure ne vient point d'un changement de volonté en Dieu, Dieu ſeulement continue à vouloir que les parties de ce corps ſoient muës : & il reſulte de cette continuation de volonté un changement continuel de figure dans ce corps.

Les changemens de couleur, de ſaveur, d'odeur ne ſont, par rapport au corps, que des changemens de ſa ſuperficie, ou de ſa figure exte-

rieure : ainſi on leur peut appliquer ce que nous venons de dire du changement de figure.

En voilà aſſez ce me ſemble, pour convaincre un eſprit attentif, qu'il ne faut point chercher de raiſon de la continuation du mouvement : & on eſpere que ces reflexions bien meditées épargneront à l'Auteur la recherche de cette raiſon, & la peine d'un nouvel ecrit.

Explication de la nature du mouvement.

Il ne ſera pas difficile de concevoir la nature du mouvement, ſi l'on veut faire attention aux principes, que je vais expoſer en peu de mots.

1. *Produire les corps, c'eſt faire qu'ils ſoient.*

2. *Conſerver les corps, c'eſt faire qu'ils continuent d'être.*

3. *Ils ne peuvent eſtre pluſieurs, ſans être ſituez.*

S'il n'y avoit qu'un ſeul corps, on ne pourroit dire que ce corps fût en aucun lieu : parceque le lieu de

esperer, à moins qu'il ne vous abandonne bien-tôt, qu'étant rapidement emporté sur un char jusqu'au sommet du mont Cronius, où le Soleil darde si favorablement ses rayons, j'y découvriray des moyens, qui me rendront capable de vous loüer encore plus dignement que je n'ay fait.

La Muse qui me sert, nourrit pour cet effet ma veine, & l'entretient d'un suc puissant. Les autres hommes ont quelque dignité les uns sur les autres; mais il n'en est point au dessus de celle des Rois. Ne portez pas, Grand Prince, vos veües plus loin. Contentez vous de passer tranquillement vos jours dans l'élévation où vous êtes. Pour moi je serai content du bonheur que j'ay de vivre & de m'entretenir avec tant d'illustres vainqueurs, & de me rendre par ma sagesse, de plus en plus considerable parmi les Grecs.

L'Auteur de cette traduction n'a pas jugé à propos non plus de se faire connoître à nous: & il a soûhaité qu'en la publiant nous en

diſſions nôtre jugement, comme il attend auſſi celui du Public.

Nous ſuppoſons qu'avant que de faire paroître ſon ouvrage, il prétend le retoucher en quelques endroits, où il ſemble avoir un peu negligé l'expreſſion. Nous ſuppoſons auſſi qu'il fera entendre, ou par le titre de ſon livre, ou par un avertiſſement, que ce n'eſt pas une traduction litterale & toute ſimple qu'il a voulu faire, mais une eſpece de paraphraſe ou traduction expliquée. Sans cela on pourroit demander par exemple, d'où vient que pour rendre ἄριστον μὲν ὕδωρ, *optima eſt aqua*, il met, *l'eau*, dont l'uſage eſt neceſſaire, *eſt quelque choſe d'excellent* : car on ne voit rien dans l'original qui réponde à ces mots, *dont l'uſage eſt neceſſaire.* On en peut dire autant à proportion de ceux-cy dans la ſeconde ſtrophe : *comme s'il n'avoit pas plus à faire que nous autres*, & enſuite, *mais je m'amuſe trop à diſcourir &c.*

Pour les endroits où il y a lieu de douter ſi l'on a pris le vray ſens de Pindare, il ſeroit aſſez inutile d'en

parler ici; puiſque la critique qu'on en feroit, fût-elle juſte, ne ſerviroit pas à l'Auteur pour juger s'il aura bien ou mal rencontré dans le reſte de ſon Poëte.

A cet eſſay ſur Pindare il en avoit joint un autre ſur une Ode d'Anacreon. Mais comme nous ſommes convaincus que les traductions Françoiſes de ce dernier ſont ſans comparaiſon plus capables de nuire aux bonnes mœurs que de ſervir aux belles Lettres, il nous pardonnera de ne l'avoir point miſe ici; & nous voudrions pouvoir luy perſuader d'occuper ſa plume ſur un meilleur ſujet.

ECLIPSES DES SATELLITES *de Jupiter observées à Pau l'an* 1701.

Immersions du premier Satell.

	Jours	heures			
Juin	4.	1.	15'.	10"	matin
Aoust	19.	3.	33.	28.	matin

Emersions.

	28.	2.	15.	7.	matin
	29.	8.	44.	40.	soir
Septemb.	5.	10.	40.	18.	soir
	13.	0.	38.	2.	matin
	14.	7.	8.	16.	soir
	28.	11.	2.	45.	soir

Immersions du second satell.

	J.	h.			
May	22.	4.	11'.	48"	matin
Juillet	25.	3.	27.	44.	matin

Emersions.

Aoust	29.	7.	46.	0.	soir
Septemb.	5.	10.	14.	26.	soir
	30.	7.	39.	20.	soir

Immersions du troisiéme Satellite.

	J.	h.			
Juin	17.	2.	31'.	44"	matin
Juillet	30.	2.	25.	33.	matin

Emersion.

Aoust	27.	10.	4.	33.	soir

EXTRAIT DONNE' PAR *Mr. B. Docteur en Medecine, de la Lettre Latine de Mr. Abraham Cyprianus imprimée à Leyde chez Luchtmans en 1700. touchant un fœtus de 21. mois, tiré mort du ventre d'une femme par une operation cesarienne fort extraordinaire.*

On a cru devoir donner un extrait assez exact de la Lettre de Mr. Cyprianus ; parce que les observations qu'il a faites sont décrites très-naturellement, & contiennent plusieurs remarques de pratique pour la Chirurgie, qui pourroient être fort utiles dans de semblables occasions. Le succez des grandes operations doit enhardir à les tenter plus souvent qu'on ne fait dans certains cas : & quelques difficiles & perilleuses qu'elles soient alors, elles ne doivent pas effrayer ny décourager les habiles Chirurgiens ; sur tout lorsqu'il n'y a point d'autre maniere de sauver la vie des malades, & qu'il reste quelque esperance de reüssir par-là.

Le fait dont il s'agit ici est une espece d'operation cesarienne. Fr. Rousset à composé sur *l'Accouchement cesarien* un excellent Traitté qui fut imprimé en François dès l'année 1581. puis traduit en Latin peu de temps après par Gaspard Bauhin, & enfin refait en Latin & fort augmenté par l'Auteur même en 1590. L'Histoire suivante arrivée à Leuvarde en 1694. meriteroit d'être mise au rang de plusieurs autres dont Fr. Rousset s'est servi pour prouver & pour établir la possibilité de l'enfantement cesarien.

Une femme âgée de 32. ans eut après la cessation de ses regles tous les signes de grossesse qu'elle avoit eu dans ses grossesses précédentes; excepté qu'elle n'eut point de lait aux mammelles, & qu'elle sentoit son enfant un peu plus haut qu'elle n'avoit coûtume de le porter. Vers le temps de ses couches elle ressentit de plus grands mouvements de son enfant, & de plus grandes douleurs qu'elle n'avoit fait dans ses autres grossesses, desorte qu'elle croyoit accoucher : mais elle n'eut aucunes

vrayes douleurs de travail qui tendissent à faire sortir l'enfant, & il ne sortit point d'eau de l'Amnios. L'esperance d'un accouchement naturel s'évanoüit ensuite par la cessation des mouvemens de l'enfant & la mere se porta mieux : desorte qu'on ne peut pas douter que son fruit ne soit mort précisément dans ce temps-là.

Les pertes ordinaires qui avoient cessé pendant tout le temps de la grossesse reparurent aprés le dixiéme mois ; & la femme n'apperçut plus de mouvement d'enfant, mais seulement une pesanteur incommode qui vers le dix-huitiéme mois l'obligea enfin de garder le lit. Peu de temps après elle se plaignit d'une douleur aiguë vers le nombril, & vers les parties voisines ; & cette douleur fut suivie d'un ulcere fungueux à la region du nombril 15. jours avant l'extraction du fœtus.

On appella divers Medecins & Chirurgiens, dont les uns dirent qu'il y avoit un fœtus mort dans la matrice, les autres accuserent une hydropisie de cette partie, quel-

ques-uns une excroiſſance interne. Mr. Cyprianus fut appellé vers le vingt-uniéme mois de la groſſeſſe ; & ſans héſiter prononça que cette femme portoit un fœtus mort : il avoit reconnu une tumeur ou enflure de ventre qui ſe terminoit un peu en pointe par en bas, & qui reſſembloit plûtôt à une enflure de groſſeſſe qu'à une tenſion de ventre. En preſſant fortement le ventre entre les deux mains, il avoit encore remarqué une grande dureté qui alloit juſqu'au peritoine. Cette dureté étoit plus ſenſible vers la partie inferieure de l'ulcere. Comme cet ulcere étoit fungueux, Mr. Cyprianus y introduiſit aiſément un ſtilet, avec lequel il ſentit quelque choſe de dur : puis après avoir dilaté legerement & y avoir introduit le petit doigt, il ſe perſuada qu'il touchoit un os parietal. Cela luy donna plus de hardieſſe ; & s'étant aſſuré de la ſituation du fœtus, il prononça hautement qu'il y avoit encore quelque eſperance de ſalut pour la malade, ſi elle vouloit ſouffrir l'operation, ſans laquelle il ne falloit

attendre que la mort. La malade qui ne pouvoit plus se remuër ni prendre de nourriture & qui étoit mourante se rendit à cette apparence de salut ; & voicy comme Mr. Cyprianus proceda à l'operation.

Ayant poussé un stilet dans l'ulcere, il ouvrit le côté droit du bas ventre ; puis plongeant *l'index* dans la cavité de la trompe, & glissant ses cizeaux sur son doigt il coupa de haut en bas autant qu'il put d'un coup de cizeaux suivant la direction des fibres de la ligne blanche. Alors il parut un fœtus d'une juste grandeur, ou à terme ; & pour le retirer plus facilement, Mr. Cyprianus dilata l'ouverture ou la playe des deux côtez jusqu'à la faire d'un pied de long : après cela retenant de la main gauche les intestins, de peur que le diaphragme ne les poussât en dehors & qu'ils ne troublassent l'operation, il retira tout entier sans beaucoup de peine le fœtus qui étoit femelle. Pendant le temps de l'operation & jusqu'à la convalescence, il fit garder à la malade une situation convenable, qui con-

ſiſtoit à tenir les parties ſuperieures un peu baſſes, afin d'empêcher l'hernie ventrale.

Lorſque l'inciſion fut faite, la tête du fœtus ſe préſenta la premiere ; les pieds étoient étendus vers le Diaphragme. Le cordon étoit encore attaché à la trompe par l'entremiſe d'un três-petit arriere-faix ou placenta preſque tout conſumé. La cavité de la trompe étoit enduite d'une matiere mucilagineuſe, qu'on auroit pris pour du pus ; mais qui n'eſtoit en effet autre choſe qu'un reſte des eaux de l'amnios ; puiſqu'elle n'avoit point de mauvaiſe odeur, & qu'il n'y avoit rien d'ulceré au dedans de la trompe.

On ne pouvoit pas douter que cette vaſte bourſe qui avoit contenu l'enfant ne fût effectivement la trompe droite ; puiſqu'elle alloit s'attacher par la partie inferieure vers le fond de la matrice. Mr. Cyprianus fit voir aux perſonnes qui étoient préſentes qu'elle étoit ſi adherente & unie au peritoine qu'on auroit crû que ce n'eſtoit

qu'une seule membrane. Ayant ensuite trouvé le moyen de voir & de toucher la matrice qui étoit dans son état naturel, il fit remarquer son ovaire & sa trompe gauche qui étoient dans leur entier : ce qui lui fit pronostiquer, comme il est arrivé depuis, que si la malade échapoit de l'operation, elle pourroit bien encore concevoir.

On ne pourra sans doute, en lisant cecy, s'empêcher d'admirer le sens froid & la présence d'esprit de Mr. Cyprien, d'aller au milieu d'une si grande operation chercher & l'ovaire & la trompe gauche dans un sujet vivant, auquel ces recherhes ne devoient pas être indifferentes.

Lorsqu'il fut question de l'appareil, il essuya d'une éponge imbuë d'eau tiede, tout l'interieur de la trompe, pour en ôter les glaires ou matieres mucilagineuses. Aprés avoir aussi netoyé la playe, il y jetta quatre points d'éguille à égale distance qui prirent non seulement les tegumens & les muscles, mais aussi le peritoine ; & fit une espece

eſpece de *ſuture èmplumée*, laiſſant à la partie inferieure de la playe une ouverture, & une tente pour donner iſſüe aux matieres.

Enfin la playe ſe guerit petit à petit à la maniere ordinaire, aprés la ſeparation de la membrane interne de la trompe. La tunique exterieure ſe raccourcit auſſi inſenſiblement, devint dure & comme cartilagineuſe, & ſe reünit ou ſe reprit avec le peritoine à l'endroit de l'inciſion.

Ainſi la malade recouvra la ſanté trois mois aprés cette ſorte d'operation ceſarienne. Elle a eu même deux couches heureuſes depuis ce temps-là : ce qui fait juger que la trompe gauche avoit été exempte d'inflammation & s'étoit conſervée ſaine.

Il eſt aſſez étonnant qu'un fœtus mort ſe ſoit conſervé une année dans la trompe, ſans tomber en pourriture : car il n'y a eu que le côté gauche de la tête, & l'epaule du même côté, qui ayent commencé à ſe reſſentir de la corroſion de la matiere purulente, parceque l'ulcere étoit vis-à-vis.

Aprés le détail du faït dont on

vient de voir l'abregé, Mr. Cyprianus fait en divers articles plusieurs belles remarques sur certains traits, & sur les accidens de cette histoire.

Il recherche par exemple dans le premier article, pourquoy la femme dont-il s'agit n'a point apperçû de lait dans ses mammelles pendant tout le temps de sa grossesse, lorsqu'elle a porté son enfant dans la trompe, & qu'au contraire elle en avoit toûjours eu dans deux couches precedentes. Il croit que la sympathie de la matrice avec les mammelles contribue beaucoup à la generation du lait : c'est à dire que lorsque la matrice a un grand volume, & particulierement vers la fin de la grossesse, les vaisseaux qui se portent à cette partie sont plus comprimez & que le sang est obligé de refluer en plus grande abondance vers les parties superieures. Or quand une plus grande quantité de sang se porte aux mammelles, il se fait une plus grande filtration, & de graisse dans leurs cellules adipeuses, & de lymphe dans leurs glandes. Cette filtration en-

tretient enſuite les vaiſſeaux plus ouverts & plus diſpoſez à filtrer : ſur tout lorſque l'enfant vient à ſuccer, ou qu'on vient à toucher & à frotter le mammelon ; ou que l'imagination de la mere qui donne à teter à ſon enfant, s'arreſte ſur ſes propres mammelles. Toutes ces cauſes concourent à entretenir tous les conduits ouverts dans le temps même que l'uterus s'affaiſſe, & que les vaiſſeaux ne ſont plus comprimez.

Ces conjectures étant préſuppoſées, il eſt aiſé ſelon Mr. Cyprianus, de rendre raiſon du defaut de lait dans le cas de la groſſeſſe des trompes ; parce que le fœtus ayant été pour lors ſitué à côté de la matrice & dans la trompe, les vaiſſeaux ſanguins qui appartiennent aux parties inferieures n'en ont point été comprimez, & il ne s'eſt point fait de reflux de ſang vers les parties ſuperieures. En effet comme la filtration du lait, ſelon luy, dépend de la compreſſion des arteres ; de même la compreſſion qui arrive en même temps aux veines cauſe l'enflure des pieds des femmes groſſes. Car le cours

du ſang étant rétardé vers les glandes, les filtrations ſont plus abondantes ; principalement dans les cellules adipeuſes, dans leſquelles il ſe filtre de la lymphe au lieu de graiſſe, lorſque le cours du ſang vers les parties ſuperieures eſt retardé. Il en eſt de cela à peu près de même que de la lenteur de la circulation du ſang en general, qui cauſe une filtration outrée de lymphe dans les cellules adipeuſes de tout le corps, comme on le voit dans l'anaſarque, où dans la bouffiſſure univerſelle.

A l'occaſion de la generation du lait Mr. Cyprianus cite quelques hiſtoires de jeunes filles, de femmes âgées de 66. ans & d'hommes qui ont eu du lait, & il prétend rendre ainſi raiſon de tous ces faits. Il ſuppoſe que les cellules adipeuſes ſéparent du ſang une grande quantité de graiſſe par leur ſtructure glanduleuſe, & que les glandes en ſeparent auſſi en même temps une aſſez grande quantité de lymphe pour qu'elle ne puiſſe pas rétourner dans le ſang à meſure qu'elle

eſt filtrée : or le lait ſelon Mr. Cyprianus, n'eſt autre choſe qu'un mélange de graiſſe & de lymphe; ce qui paroît aſſez vrai ſemblable.

Il examine dans l'article ſuivant comment le fœtus peut-être arrêté dans la trompe & y prendre ſon accroiſſement. Il en apporte deux raiſons; l'une naurelle, lorſque par un vice de conformation la trompe ne ſeroit point percée du côté du fond de la matrice; & la ſecond accidentelle, lorſque par quelque accident, comme après un accoûchement laborieux, la trompe viendroit à être attaquée d'inflammation & à ſe fermer du côté du fond de l'uterus. Car tous les conduits s'affaiſſent ou ſe ferment lorſque leurs cavitez ne ſont plus enduites de l'humeur que doivent filtrer les glandes dont leur tunique interne eſt tapiſſée. C'eſt ce qui arrive quelque fois aux trompes, à la matrice, lorſqu'on en a arraché l'arriereſaix avec trop de violence & qu'on y a attiré l'inflammation. C'eſt ce qui arrive auſſi à la pleure, au peritoine & aux inteſtins, lorſ-

que l'inflammation a déſſeché l'humeur qui devoit diſtiller des petites glandes dont toutes leurs membranes ſont tapiſſées.

La trompe eſt encore ſujette à ſe fermer du côté du pavillon, lorſqu'elle a ſouffert quelque inflammation, ou quelque paralyſie qui deſſeche ou rend inutiles les nerfs de ſes fibres motrices ou muſculeuſes: de ſorte que la ſterilité s'enſuit; parce que le pavillon ne peut plus s'appliquer à l'ovaire pour en recevoir l'œuf, ou que la trompe ne peut plus faire paſſer ou tranſmettre l'œuf dans la matrice. Voilà les cauſes qui ſelon l'Auteur peuvent arrêter le fœtus dans la trompe: mais il trouve qu'il eſt plus difficile d'expliquer comment il s'y peut nourrir.

L'œuf qui contient probablement le fœtus parfait avec ſes membranes & ſon placenta doit être pouſſé de l'ovaire par la trompe dans la cavité de la matrice, où il doit ſe nourrir & s'accroître en s'y attachant. C'eſt pour cela qu'à ſa ſurface exterieure vers l'endroit de ſon placenta il eſt garni de petits filets très delicats, qui

comme une espece de mousse se deployent & se developent par l'humidité qu'ils trouvent dans la matrice. Ces petits filets sont comme autant de petits tuyaux qui s'abbreuvent des humeurs qu'ils succent de la matrice, c'est-à-dire des sucs qui sont filtrez dans sa surface interieure & glanduleuse ; de même que les petites fibres des racines des plantes sont abbreuvées des sucs nourriciers de la terre qu'elles transmettent au corps de ces plantes.

Mais lorsque l'œuf vient à s'accroître assez par le mouvement & par la fermentation de ses humeurs, pour presser les parois internes de la matrice, dont la cavité n'est à peu près que de la grosseur d'une féve ; sa surface exterieure, principalement à l'endroit de son arrierefaix, s'attache à la surface interieure, de l'uterus ; & une partie des petits tuyaux que nous avons dit, vient à s'unir & à s'aboucher avec les pores ou les conduits excretoires des glandes de la surface interne de la matrice. Ces petits filets vont, selon Mr. Cyprianus s'ouvrir dans les veines du pla-

centa qui ſont des racines dépendantes de la veine umbilicale ; c'eſt-à dire que ces petits filets s'abouchent avec les veines du placenta ; de la même maniere que les vaiſſeaux lymphatiques vont ſe rendre dans les veines par des pores, qui percent ou s'ouvrent obliquement de dehors en dedans. C'eſt ainſi que le ſuc qui a été filtré dans la ſurface interieure & glanduleuſe de la matrice entre dans les veines du placenta, c'eſt-à-dire dans la veine umbilicale, & ſert à la nourriture du fœtus & à la generation des eaux de l'amnios. Or ces mêmes choſes ſe peuvent paſſer dans la trompe comme dans l'uterus ; lorſque l'œuf y eſt retenu ; puiſque la trompe a ſes vaiſſeaux qui peuvent ſe dilater & s'aboucher avec ceux du placenta de l'œuf.

Mr. Cyprianus employe le troiſiéme article de ſes réfléxions à expliquer le deſſechement du placenta qui étoit devenu membraneux. Il dit qu'après la mort du fœtus, le ſang de la mere étant parvenu aux veines du placenta, & trouvant le

ſang du fœtus ſans mouvement perdoit auſſi ſon propre mouvement: deſorte que le placenta devenoit membraneux par les mêmes raiſons que les vaiſſeaux umbilicaux ſe changent en ligamens lorſqu'ils ont été liez après la naiſſance de l'enfant. Car le ſang croupiſſant alors depuis le nombril juſqu'aux arteres crurales, & ne pouvant regorger contre ſon propre mouvement par les arteres umbilicales, ſe deſſeiche à la fin & ſe convertit en ſubſtance membraneuſe & ligamenteuſe.

Dans le quatriéme article l'Auteur rend raiſon des cauſes qui pouvoient rendre la groſſeſſe dont il eſt queſtion, plus fâcheuſe que les autres & faire que la femme eût plus de peine à porter ſon enfant. Cela venoit ſans doute de la petiteſſe de la trompe, de la difficulté qu'elle a à s'étendre; enfin de ce que le fœtus n'étant pas dans le centre du ventre, ou pour mieux dire dans la ligne par où paſſe le centre de gravité de tout le corps & la charge étant toute d'un côté, il n'y avoit pas d'équilibre.

Mr. Cyprianus recherche dans le

cinquiéme article pourquoy le fœtus, à qui la nourriture ni les eaux ne manquoient point, est mort immediatement aprés le neuviéme mois ; puisqu'on a des histoires assez dignes de foy d'accouchemens aprés 10. & 11. mois. L'Auteur prétend que quand le temps de l'accouchement retarde, c'est que le fœtus est foible, que l'accroissement de ses parties ne se fait pas assez vîte, & que le trou ovale se ferme trop lentement. Il prétend que la diminution du trou ovale est la cause la plus naturelle du mouvement qui fait sortir l'enfant ; c'est-à-dire que lorsque ce trou devient plus petit, le sang coule en plus grande abondance vers les poulmons ; & cette plus grande quantité de sang n'y peut passer, à moins que les vaisseaux du poulmon ne soient comprimez par l'air qui entre pendant l'inspiration, & que la circulation ne soit accelerée : faute de quoy le mouvement du cœur se trouble, les fonctions necessaires se dérangent, & enfin l'enfant meurt. Tout cela, dit l'Auteur, est necessairement arrivé au fœtus enfermé dans la trompe.

Il eſt aiſé de voir que Mr. Cyprianus eſt encore du ſentiment de tous les Anatomiſtes, qui veulent que le ſang paſſe de la veine cave dans l'oreillette droite, & par le trou ovale dans l'oreillette gauche ; & qu'il n'a pas encore ſçû, ou du moins qu'il n'a pas encore adopté le ſentiment de Mr. Mery Anatomiſte de l'Academie Royale des ſciences. Celui-cy ſoutient au contraire qu'une partie du ſang des veines du poulmon gauche paſſe par le trou ovale dans l'oreillette droite, comme on le peut voir entre autres dans le Traitté qu'il a imprimé là deſſus en 1700. à Paris chez Boudot.

Mr. Cyprianus examine dans le ſixiéme article pourquoy les évacuations periodiques des regles ſont revenuës le dixiéme mois. Le fœtus étoit mort, dit-il ; il ne luy étoit plus fourni de ſang ; le ſang retrouva les fibres ordinaires, & ſortit tous les mois à la maniere accoutumée.

L'Auteur s'étend ici ſur la cauſe generale de ces évacuations, & aprés avoir rapporté les ſentimens des autres, il juge que le trop de ſang que

ſont les femmes ſort par les pores des vaiſſeaux qui compoſent les glandes de l'uterus. Il appuye cette idée ſur pluſieurs raiſons, qui combattent à la verité les autres hypotheſes ordinaires, mais qui ne paroiſſent pas vuider tout-à-fait la queſtion, qui ſuppoſent une partie de ce qu'on cherche, & qui ne ſont pas nouvelles.

On trouve dans le ſeptiéme article des reflexions ſur ce que le fœtus s'eſt trouvé d'une juſte grandeur & ſans aucune pourriture. L'Auteur penſe que les eaux de l'amnios ſervent à favoriſer l'extenſion de la matrice, ou du lieu qui contient le fœtus, peut-être auſſi à entrer par la bouche du fœtus dans ſon eſtomac, & dans ſes inteſtins, pour humecter ſes conduits & adoucir l'acreté de la lymphe de l'eſtomac, de celle du Pancreas, & de l'humeur de la bile; mais non pas à nourrir le fœtus, qu'il prétend être nourri du propre ſang de la mere. Or ſi ce fœtus s'eſt conſervé pendant pluſieurs mois après ſa mort ſans être atteint de pourriture, c'eſt parce que l'air

n'a point approché de la trompe qui le contenoit ; au lieu que très-ſouvent il ſe gliſſe par l'orifice interne de la matrice, & y corrompt les fœtus.

Dans le huitiéme article on rend raiſon de ce qu'il ne ſe trouva point d'eau dans l'amnios, mais ſeulement une matiere mucilagineuſe. Toutes les liqueurs qui ſont renfermées dans les cavitez ſont filtrées par les membranes glanduleuſes qui les contiennent, & il en retourne une certaine portion par les veines dans le ſang duquel elles ont été ſéparées par filtration. Sans cette circulation de ces liqueurs qui les renouvelle de temps en temps, il s'amaſſeroit trop d'eau dans le pericarde, trop d'humeur aqueuſe dans le globe de l'œil, trop d'eau dans l'amnios ; ou bien ces liqueurs ſe corromproient & s'épaiſſiroient : & c'eſt ce qui eſt arrivé dans le cas dont il s'agit. Les eaux de l'amnios ne circulant plus, & perdant par l'evaporation inſenſible de la tranſpiration leurs parties les plus ſubtiles, ces eaux ſe ſont épaiſſies & changées en gelée, com-

me s'épaississent tous les jours les eaux de certains hydropiques, & celles qui forment quelques especes d'hydrocele, dont l'Auteur rapporte un exemple.

On montre dans le neuviéme article qu'ordinairement il est plus utile dans la Chirurgie de faire de grandes incisions; excepté au visage, à cause de la difformité; au cou de la vessie & à l'anus, de peur de l'incontinence d'urine & des grosses matieres. C'est pour cette raison que Mr. Cyprianus a poussé son incision jusqu'à la longueur d'un pied, & pour pouvoir tirer le fœtus sans faire trop de violence.

L'Auteur enfin tâche dans le dernier article d'expliquer comment la surface interieure de la trompe devenoit comme cartilagineuse sur la fin des pansemens & de la guerison. C'est parceque cette membrane ne recevoit presque plus de sang & de nourriture,& que ses vaisseaux étoient trop resserrez & trop retrécis. Ce raisonnement est appuyé par l'exemple des cicatrices, qui deviennent la plupart dures & calleuses,

lorsque leurs vaisseaux se ferment & se bouchent à mesure que se fait la reünion.

La Lettre de Mr. Cyprianus contient encore plusieurs digressions sur des faits, ou des observations qui ont rapport au sujet : mais la brieveté des *Memoires* ou cet Extrait doit avoir place, ne permet pas de les rapporter.

LETTRE DE MONSIEUR BENGY Correcteur des Comptes du 31. de Juillet 1701. à un de ses amis touchant un corps enterré depuis douze ans & trouvé entier dans l'Eglise de S. Louis en l'Isle à Paris.

POur satisfaire vôtre curiosité, Monsieur, & vous donner moyen de contenter celle des sçavans avec qui vous étes en commerce, je vay vous faire le détail decequi regarde le corps qu'on a depuis peu trouvé dans nôtre Eglise de S. Louis. Vous sçavez qu'on travaille aux fondations decequi en reste à faire : en creusant la terre pour ce sujet, parmi plusieurs corps consumez par la pourriture, on en a trouvé un sans

biere tout entier, avec une chemiſe & un ſuaire entiers auſſi. Le mort a été reconnu par celui qui lui a adminiſtré les Sacremens dans ſa derniere maladie, par celle qui l'a enſeveli & par ſes proches: C'eſt Jean Rollet Prêtre, Chanoine de Brinon l'Archevêque au Dioceſe de Sens, decedé il y a environ douze ans. Le Medecin & le Chirurgien qui l'ont viſité ont aſſuré qu'il avoit les parties internes toutes entieres & il m'a paru au toucher avoir encore de la chair ſous la peau. Cet evenement ne laiſſe pas d'avoir quelque choſe de ſingulier: car ce corps ne s'eſt point conſervé par la proprieté de la terre comme ceux du cimetiere des Cordeliers de Toulouſe; puiſque pluſieurs autres corps ſe ſont trouvez pourris autour de celui-cy. On ne peut pas dire qu'il ayt été ſeché par l'ardeur du Soleil, comme ceux des deſerts de Lybie qu'on voit dans les cabinets des curieux: nôtre climat eſt trop temperé pour cela, & d'ailleurs ce corps étoit à couvert. Il ne doit pas non plus ſa conſervation aux aromates

& aux parfums comme les Mommies d'Egypte. Aquoy donc la doit-on attribuer ? Demandez le à vos amis, Monſieur, & me faites part de leurs penſeés.

Le Peuple qui croit aiſément les miracles, perſuadé que c'en étoit là un & regardant ce corps comme celui d'un homme dont Dieu vouloit manifeſter la ſainteté, eſt venu en foule dans nôtre Egliſe, a dechiré le ſuaire & la chemiſe du mort, lui a arraché les cheveux & mêmes quelques doigts des mains. Pour obvier à ce deſordre, on a été obligé de cacher le corps juſqu'à ce que S. E. Monſeigneur l'Archevêque de Paris eût ordonné de ſa deſtineé. Ses Officiers y ſont venus ; & après qu'ils ont eu dreſſé leur procés verbal à telle fin que de raiſon, par orde S. E. le mort a été enſeveli de nouveau, mais dans une biere, & enterré vis àvis l'Autel de la Vierge, ou il attend en paix ſa reſurrection. Je ſuis &c.

DISSERTATION DES LOTTERIES Par le P. C. F. M. de la C. D. J. A Lyon chez Laurent Bachelu fils, ruë Neuve in 12.

L'Auteur s'estant trouvé à Lyon sur la fin de l'année passée, lorsque l'on y tiroit deux Lotteries en faveur des pauvres de la Charité & de l'Hôtel-Dieu, fut consulté par quelques uns des Administrateurs de ces deux Hospitaux, sur les scrupules de quelques Directeurs qui condamnoient ces Lotteries, & les mettoient au nombre *des jeux de hazard defendus par les Saints Canons.* Il répondit, que les plus sçavans Canonistes avoient consideré les Lotteries comme une espece de commerce & de contract permis, quand elles étoient faites avec autorité du Prince & des Magistrats, & avec toutes les formalitez de justice & la bonne foy qui s'y doivent observer. On le pria donc de vouloir donner au Public les éclaircissemens necessaires pour lever les scrupules qui pourroient nuire au

dessein qu'on avoit de soulager les pauvres par une voye innocente & tres-utile pour maintenir les Hospitaux. Voilà ce qui a engagé l'Auteur à faire cette Dissertation, où il expose d'abord ce que c'est que Lotterie, & rapporte l'occasion de cette invention pour le soulagement des pauvres.

Il distingue ensuite cinq especes de Lotteries. 1. Les Lotteries Politiques ou d'Estat, que peuvent faire les Princes, les Republiques & les Villes, quand elles ont besoin, de secours d'argent pour les necessitez publiques. 2. les Lotteries de commerce. 3. Les Lotteries de Jeu 4. Les Lotteries de liberalité 5. Les Lotteries de charité. L'Auteur rapporte ce qui regarde chacune de ces especes de Lotterie; & condamnant celles de Jeu comme dangereuses & sujettes à beaucoup de supercheries, il fait voir que les autres peuvent être permises, pourveû qu'elles soient accompagnées de certaines conditions & regles de justice.

Il refute la fausse idée de ceux

qui font des Lotteries un jeu de hazard, & il montre que c'eſt une eſpece de contract, qu'il explique ſelon les ſentimens de pluſieurs habiles Canoniſtes. Il donne auſſi l'étymologie des mots de *Lotterie* & de *Lots* qui ſont en uſage pour les partages des biens dans les païs de coûtume.

Mais parceque quelques uns condamnent les Lotteries, à raiſon du ſort qui aſſigne les lots heureux, l'Auteur traitte de trois eſpeces de ſorts. 1°. Des ſorts divins, comme celuy de l'élection de S. Mathias; 2°. Des ſorts politiques, ſoit pour l'élection des Magiſtrats, ſoit pour terminer les differends en juſtice, ſoit pour faire grace à des Criminels que l'on ne veut pas tous condamner à la mort, ſoit pour diſtribuer des prix & des recompenſes entre des concurrens d'égal merite. En 3e. lieu des ſorts diaboliques, comme la Geomantie la Pyromantie, la Baguette &c. que l'on met en uſage pour connoître les choſes cachées. L'Auteur à cette occaſion expoſe le ſens de divers

passages de l'Ecriture, où il est parlé des sorts. Selon luy les anciens Congiaires des Romains étoient des especes de Lotteries.

L'Auteur donne enfin dix regles à observer dans les Lotteries, & rapporte la maniere dont se sont faites celles de Lyon, dans lesquelles l'on a gardé toute l'equité & la bonne foy possible. On les a tirées en présence des Magistrats dans une grande salle ouverte à tout le monde.

C'est le même auteur qui a fait les decorations de la Ville de Grenoble au passage de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry ; & il prépare sur les Receptions des Princes un assez grand Ouvrage qu'il divise en quatre parties. La premiere traittera des Cerémonies qui s'observent en ces occasions : la seconde des Décorations, machines, Arcs de triomphe &c. la troisiéme des spectacles, des Feux d'artifice, des Joûtes, des Tournois, des Ballets &c. la quatriéme des Présents. Il rapportera plus de trois

cens exemples d'entrées magnifiques faites chez les Egyptiens, les Juifs, les Perſans, les Grecs, les Romains, & toutes les nations de l'Europe; & des receptions de Papes, de Cardinaux, de Legats, d'Evêques, d'Empereurs, d'Imperatrices, de Rois, de Reines, de Princes étrangers, de Gouverneurs; dans les Provinces, les Villes, les Egliſes, les Colleges, les Univerſitez, les Academies, les Maiſons particulieres de Seigneurs, les Monaſteres, les Arſenaux &c.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

FRANCE.

Paris. MOnſieur de la Hire a fait une ſeconde édition de ſes tables Aſtronomiques, dont il avoit donné la premiere partie en 1686. mais dans cette nouvelle édition outre ce qu'il y avoit dans la premiere qu'il a revûë avec ſoin, il y ajoute ce qui manquoit aux mouvemens de la Lune hors les ſyzygies & les tables de toutes les planetes.

Cette édition a été achevée le premier d'Octobre de cette année. Il va faire imprimer ensuite l'usage de ces tables & tout ce qui peut être utile & necessaire dans la pratique de l'Astronomie.

Dom Bernard de Montfaucon, qui fut envoyé il y a trois ans par ses Superieurs en Italie pour en visiter les Bibliotheques, est revenu depuis peu, après avoir fait une abondante moisson. Il a trouvé plusieurs ouvrages nouveaux de Saint Athanase, quelques-uns desquels sont d'un merite singulier; ce qui étant joint à quelques dissertations qu'il prépare, sera un quatriéme volume des œuvres de ce Pere. De St. Jean Chrysostome, il a apporté plus de 90. nouvelles pieces, & entre-autres quinze Homelies *in Psalmos* qui ne se trouvent point parmi celles qui sont imprimées. Il a bon nombre d'Ouvrages des Peres encore plus considerables que ceux dont on vient de parler. Il travaille incessamment à mettre tout cela en état pour le donner au public. Outre ce qui regarde les

Peres de l'Eglise, il a fait un grand Recueil d'autres opuscules anciens tant Grecs que Latins, qu'il donnera en plusieurs volumes in 4°.

On imprime actuellement un livre de Mr. Thiers sur *la veritable Devotion*. Il y a des gens qui songent à faire imprimer le *Recueil des Ouvrages de Mr. l'Abbé Barcos*, & on grave son portrait pour le mettre à la tête de l'édition.

Van-Schuppen grave le portrait du R. P. Noël Alexandre. Il paroîtra à la tête de son *Commentaire Litteral & Moral sur les Evangiles*, qu'on a déja commencé d'imprimer.

ITALIE.

Rome. Le P. Bonanni Jesuite Bibliothecaire du College Romain prépare une nouvelle édition de la Bibliotheque ou Liste des Ecrivains de sa Compagnie. Ribadeneïra avoit commencé cette liste; & ce n'étoit qu'un petit in 8°. qui fut imprimé en 1602. Ensuite le P. Allegambe y mit la main, & en fit un volume in fol. en 1643. La troisiéme édition augmentée

augmentée de plus de la moitié, eſt du P. Sotwel imprimé en 1676 in folio. Cette quatriéme du P. Bonanni ſera beaucoup plus ample. Il faut vous faire connoître le P. Bonanni ſi vous ne le connoiſſez pas déja. Aprés quelques cours de Philoſophie, le P. Oliva luy donna la charge des Archives qui ſont à la Maiſon Profeſſe de Rome. Il fut enſuite Recteur du College des Maronites. Depuis on luy a donné le ſoin de la Bibliotheque du College Romain, & des reſtes du cabinet du fameux P. Kirker. C'eſt dans ce cabinet qu'il trouva un ſi grand amas de coquillages de toutes les façons, que cela luy donna envie de compoſer un livre ſur cette matiere : il le fit en Italien ſous le titre de *Ricreatione dell' occhio & della mente*, en 1681. in quarto. Quelque-temps aprés il en fit une édition latine bien plus ample, dont voicy le titre entier, *Recreatio mentis & oculi, in obſervatione Animalium Teſtaceorum, curioſis naturæ Inſpectoribus Italico ſermone primum propoſita à Phil. Bonanno S. J. Nunc denuo ab eodem latinè oblata,*

centum additis testaceorum iconibus, circa quæ varia problemata proponuntur Romæ 1684. in quarto pagg. 270.

Il y a dans ce livre prés de 550. figures differentes de coquillages. L'Auteur en fait trois classes. Il met dans la premiere *Testacea univalvia non turbinata*: dans la seconde *Testacea bivalvia:* dans la troisiéme *Testacea univalvia turbinata.* On m'a dit que cet Ouvrage avoit aussi été imprimé à Paris en François de la Traduction de Mr. François Desseine. Comme le P. Bonanni est Peripateticien de tout son cœur, un Philosophe de Bologne luy avoit fait un crime de s'être trop attaché à la Philosophie d'Aristote dans l'explication qu'il donnoit à quelques phenomenes curieux, & sur tout à la generation des coquillages. Le P. Bonanni luy fit réponse par une lettre dans laquelle il prit le nom de *Godefrigus Fulbertus.* Il pretend dans cette lettre que le sentiment d'Aristote & des Peripateticiens vaut bien du moins autant que celuy des nouveaux Philosophes.

Cette dispute engagea le P. Bo-

nanni à des recherches très-curieuſes ſur la naiſſance de ces petits animaux que le microſcope fait découvrir preſque par tout, dans l'eau, dans les autres liqueurs, dans les fleurs & les fruits, & dans les chairs des poiſſons & de tous les animaux lors qu'elles commencent à ſe corrompre. Il fit là deſſus un livre in 4°. en forme de dialogue, *De viventibus quæ in non viventibus reperiuntur*, où il tache ſur tout de prouver la generation ſpontanée des inſectes.

Mais ce que le P. Bonanni a fait de meilleur ſont trois volumes in fol. en latin dont le premier eſt l'Hiſtoire de l'Egliſe du Vatican avec les plans anciens & nouveaux. Il a même mis les deſſeins du Bernin & ceux des autres Architectes qui n'ont point été executez. Ce livre parut en 1696. Les deux autres ſont un Recueil de Medailles des Papes depuis Martin V. juſqu'à Innocent XII. & à l'année 1699. que ce récueil parut. C'eſt aſſurément ce qu'on a fait de meilleur en ce genre, quoy qu'il y ait peut être

encore quelques fautes. Le P. Bonanni ramasse ici les Medailles frappées depuis ce temps-là pour la fin d'Innocent XII. & le commencement de Clement XI. qui gouverne maintenant l'Eglise avec tant de sagesse & de pieté.

HOLLANDE.

On vend à Dordrecht depuis le 20. d'Octobre la Bibliotheque de feu Mr. de Witt, avec les Medailles & autres Antiques ou raretez de son Cabinet. On en a les Catalogues imprimez, celuy de la Bibliotheque à Dordrecht chez Goris & Van-Braem; celui du Cabinet à Amsterdam chez Halma.

Mr. Jean de Witt étoit secretaire de Dordrecht, neveu du fameux Pensionnaire de ce nom, & fils de Jean de Witt Conseiller & Syndic de Hollande & garde du Grand Sceau. Mr. de Witt n'avoit rien epargné pour avoir une Bibliotheque nombreuse & bien choisie; & dans les voyages qu'il avoit faits non seulement aux Pays Bas,

mais encore en France, en Italie, en Sicile & à Malte, il avoit profité avec plaiſir de toutes les occaſions qu'il avoit trouvées d'enrichir ſa Bibliotheque ou ſon Cabinet, Il commencoit à entrer dans le Gouvernement, & ne ceſſoit point pour cela d'aimer les lettres, & de faire tous les jours de nouvelles acquiſiſitions, lors qu'il eſt mort dans la fleur de ſon âge. Cette perte a affligé tous ceux qui avoient l'honneur de le connoître. Sa femme y a été ſi ſenſible qu'elle ne lui a ſurvecu que peu de jours. Il laiſſe trois enfans, qui ſont encore trop jeunes pour être en état de profiter ſitôt de cette Bibliotheque & de ce Cabinet qui ont tant coûté à remplir: & c'eſt ce qui a déterminé les Tuteurs à vendre l'un & l'autre.

Au reſte il paroit bien par le Catalogue que Mr. de Witt avoit moins d'égard au nombre qu'à la qualité des livres qu'il achetoit, Il n'y a gueres de bons livres qu'il n'eût, ſur tout pour la Juriſprudence, l'Hiſtoire, les belles Lettres & la Philoſophie. Il en avoit peu des

langues Orientales : mais il avoit un grand choix des Livres, Latins, François, Flamands, Anglois, Italiens. Il en avoit de très rares en chaque genre, sur tout des anciennes éditions, dont il paroist qu'il a été fort curieux. On doit dire à la gloire de Mr. de Witt qu'il ne peut avoir fait un tel amas de bons livres qu'il n'ait été un parfaitement bon connoisseur. Outre les livres imprimez dont le nombre pouvoit bien monter à 15000. volumes, il avoit prés de 280. manuscrits presque tous in folio ou in 4°. parmi lesquels il s'en trouve de Grecs & de Latins trés curieux; comme le Quintilien qu'on prétend étre celuy là même qui fut transcrit par Pogge Florentin. Les autres sont des Memoires pour l'Histoire moderne : comme un Original des Decisions du Synode de Dordrecht, avec les signatures des Theologiens du Synode & des Deputez, plusieurs pieces sur les affaires de France, d'Angleterre, de Hollande, & même de Rome, &c.

Pour le Cabinet de Mr. de Witt,

vous en verrez le détail dans le Catalogue. On y compte jusquà 640. Medailles en grand Bronze. 193. en argent, & 109. de doubles, de contrefaites, ou qui sont hors de ces suites 97. Antiques gravées sur des Pierres; 58. Bas-reliefs; 30 petites Figures ou Statuës de Marbre, de cire ou de terre; 134. anciens Instrumens qui servoient aux Sacrifices, Lampes Sepulcrales, & semblables pieces de Bronze: Enfin des Pots, des Fioles de verre ou de terre, & autres curiositez en grand nombre.

On ne marque dans ce Catalogue ny Medaillons, ny moyen Bronze, ny Medailles d'Or.

Il se pourroit bien faire que la section seconde, qu'on a omise à la page quatre-vingt trois, seroit la suite du moyen Bronze qu'on auroit oubliée: cependant elle devroit étre plus nombreuse de beaucoup que celle du grand Bronze qu'on y donne.

Les Medailles les plus curieuses qu'on remarque dans le grand Bronze, sont celle de *Tibere* avec un

Temple magnifique, TR. POT. XXVII. S. C. Celle de *Trajan* avec ces mots, VIC. ASSYR. qui peut passer pour unique, si elle est veritable : Celle du même Prince avec une espece de Temple qu'on nous donne pour *Bibliotheca Vlpia*, & qui dans la verité doit étre *Basilica Vlpia* : celle de *Plotine* Grecque ΑΜΑϹΤΡΙΑΝΩΝ, qu'on a raison d'estimer beaucoup : celle *d'Adrien*, RESTITUTUS AUG. qu'on ne trouve nulle part : celle du même Prince qui rend la liberté à la fille de *Pacorus* Roy des Parthes LIBERT. RESTITUT : celle d'Antonin le Debonnaire ; SYRIA un Congiaire de *Caracalle*.

Pour les têtes rares, on y voit *Mathidia*, *Didius Julianus*, *M. Scantilla*, *Did. Clara*, *Amnia Faustina* femme d'Heliogabale, quatre *Gordiens* d'Afrique, *Tranquilline*, *Hostilien* Grec, deux *Emiliens*, *Valerien* avec quatre têtes, sçavoir celle de *Valerien & de Gallien* d'un côté ; & du jeune *Valerien avec Salonine* de l'autre, la tête du jeune *Valerien* avec son bucher.

Parmi les Medailles d'argent les

plus remarquables ſont, CONCORDIA PROVINCIARUM de *Galba* ; la *Julia* de Tite avec VENUS AUGUST. une *Domitia*, une *Barbia Orbiana*, les deux *Gordiens* d'Afrique, & un *Claude* Gothique.

Puiſque nous ſommes ſur le chapitre des Bibliotheques, je vous diray qu'outre celle de Mr. de Witt, celle de Mr. Frederic Spanheim Profeſſeur de Leyde, mort le 18. de May dernier à l'age de 69. ans qui eſt trés-bien fournie, & celle de Mr. Huyghens qui eſt beaucoup meilleure, ſur tout pour la Phyſique & la Mathematique ; Outre celles là, dis-je, on devoit commencer le 17. d'Octobre à vendre celle du fameux Hiſtorien *Gregorio Leti* J'ay vû dans le Catalogue de ſes livres, dont les titres ne tiennent qu'une feüille d'impreſſion, beaucoup d'Hiſtoriens Italiens. Il y a auſſi quelques autres livres aſſez bons de toutes les ſortes ; mais il y en a bien d'incomplets, ou de trés communs. Il mourut le 9. de Juin dernier, à trois heures du ſoir aſſez ſubitement. Car on l'avoit vû ſe promener dans les ruës

d'Amſterdam juſqu'à midy. Il étoit âgé de 71. ans. Je ne vous diray rien de ſa Religion n'y des aventures de ſa vie. Vous en trouverez des particularitez avec un denombrement de ſes Ouvrages juſqu'en 1693. dans le Dictionaire de Moreri de l'edition de Hollande faite par les ſoins de Mr. le Clerc gendre de Greg. Leti. Ce qu'avoit de bon cet auteur, eſtoit une application infatigable à lire & à écrire. On compte juſqu'à cent volumes de ſa façon. Cependant il prétendoit qu'au lieu de s'étonner de ce qu'il avoit écrit, on devoit plûtôt s'étonner de ce qu'il n'avoit pas écrit d'avantage. Si vous avez ſon *Theatro Belgico* vous y verrez la raiſon qu'il rend de ce paradoxe dans une eſpece de preface qu'il a miſe à la tête du livre. (*Nous avons cru faire plaiſir au Public d'en mettre icy l'extrait.*)

„ Ceux qui me connoiſſent, dit-„ il, ſçavent que je dors peu, que „ je me leve de grand matin, que „ je fais peu de viſites, & ſors très „ rarement, que pour l'ordinaire

je ne prens que deux chiques de « chocolat le matin, & ne mange « que le soir, que je mets plus de « douze heures de temps à écrire « trois jours de la semaine, & les « autres jours six heures pour le « moins, que je tâche de m'appli- « quer à mes affaires, sans me mêler « de celles d'autruy. Les Medecins « s'étonnent que de ma vie je n'ay « pas eu le moindre mal de tête, « même lorsque j'ay été le plus « dangereusement malade. Je n'ay « été malade que trois fois en 60. « ans (*il écrivoit ceci en* 1690.) deux « de ces maladies ont duré un mois « chacune, & l'autre deux mois. « Hors de là j'ay toujours joui d'u- « ne parfaite santé sans aucune in- « commodité : pourquoy donc s'é- « tonner que j'écrive tant? Ce nom- « bre de volumes qui paroît sur- « prenant à ceux qui ne sçavent pas « ma maniere de vivre, fait à peine « la moitié de ce qu'on voit sortir « de la plume de certains Auteurs, « qui écrivent beaucoup & travail- « lent peu.

De plus je garde une methode «

„ assez particuliere dans mes com-
„ positions ; c'est que j'ay toû-
„ jours trois ouvrages en même-
„ tems sur le métier. Je travaille à
„ un ouvrage deux jours de suite,
„ & j'employe le 3. jour à deux
„ autres ouvrages. Lorsque je man-
„ que de memoires pour un ouvra-
„ ge, je trouve dans les autres de-
„ quoy m'occuper en attendant.
„ Ainsi je n'ay pas de peine à choi-
„ sir l'ouvrage que je veux faire pa-
„ roître le premier, & quand je m'y
„ suis determiné, je mets deux mois
„ de suite à l'achever avant que de
„ le donner à l'Imprimeur. Voilà
„ ma methode ; & si on l'examine à
„ fonds on trouvera que bien loin
„ d'avoir fait trop de livres, je
„ n'en ay pas même fait tant que je
„ devrois . . . . . C'est ainsi que pen-
„ dant six ans J'ay deux jours de
„ la semaine à achever le *Theatro*
„ *Belgico.*

Le sieur George Gallet Direc-teur de l'Imprimerie de Mrs. Hu-guetan d'Amsterdam a commencé le grand ouvrage du Pere Petau, *de Doctrina Temporum* qui contiendra

quatre Vôlumes in folio ; parce qu'on y joindra les remarques de plusieurs Sçavans : outre qu'on assure qu'il y aura des additions & corrections du P. Petau lui-même, qu'on dit s'être trouvées sur un exemplaire corrigé de sa main. Ce sera un ouvrage environ de la grosseur des Dogmes Theologiques de cet Auteur, dont ledit Sieur Gallet a fait une nouvelle édition depuis peu de temps en 6. vol.

Il a aussi entrepris, avec le secours de quelques Sçavans, de faire une nouvelle édition de *Dion Caßius* & de *Philostrate*, dont on corrigera les Versions fautives en plusieurs endroits, & l'on reverra le texte Grec sur des Manuscrits, qu'il espere avoir d'Angleterre, de France & d'ailleurs. Il invite même les Sçavans qui auront quelque chose à luy communiquer de considerable sur ces auteurs, de luy en vouloir faire part.

Il aura bien tôt achevé la description de l'Archipel de Mr. Dapper in fol. qui n'avoit jamais paru en François. Il y a quantité de figures dans cet ouvrage.

Il avance fort la nouvelle édition de Florus, avec les Notes de Mr. Grævius fort augmentées.

Il a mis ſous la preſſe les Caractere de Theophraſte en Grec & en Latin, avec les anciennes notes d'Iſaac Caſaubon, & les nouvelles de Mr. le Clerc.

Il a nouvellement fini le Dictys de Madame d'Acier fort augmenté.

Il paroît icy (*à Amſterdam*) un livre nouveau & aſſez bien écrit. Ce ſont *les Memoires de Monſieur le Marquis de Montbrun* enrichis de figures. A Amſterdam chez Nicolas Chevalier & Jacques Tirel 1701. in 12. Dans la preface on ſe précautionne beaucoup contre l'incredulité du Lecteur. Ce livre contient en effet bien des faits qui ont un air romaneſque : mais on prétend qu'il n'y a rien que de vray & dont bien des gens de la Cour de France & même de celle d'Angleterre ne puiſſent rendre témoignage. On ſuppoſe auſſi que ces memoires ſont écrits par le Marquis de Montbrun luy même ; & c'eſt toûjours luy qui parle en premiere perſonne.

On a imprimé depuis peu un Recueil des plus belles lettres des Auteurs François. Il y en a de Bussy, de Madame Ferrand, de Madame Lamet, de Scarron & de Boucaud. C'est un autre dessein que celuy de Richelet. Les lettres de ces auteurs y sont entieres, & on prétend que le choix en est bon.

On imprime en 3. vol. Les œuvres de Mr. Spanheim Professeur à Leyden, mort depuis peu. Le premier volume contenant son Histoire Ecclesiastique se débite déja.

On imprime à Amsterdam en 2. volumes. in fol. *l'Histoire Ecclesiastique* du sieur Arnoldus traduite de l'Allemand en Hollandois. L'édition Allemande est de Leipsik en un volume in fol. On ajoûte quelques planches ou figures dans l'édition d'Amsterdam. Il y a bien des auteurs du nom d'*Arnoldus*. Celuy-cy est né Catholique Romain. Il a embrassé depuis la Réligion Reformée; mais n'en ayant pas été plus content, il l'a quittée : & le but de son Histoire est de justifier toutes les sectes anciennes & nouvelles qu'on traitte

ordinairement d'heretiques ou d'heterodoxes. On attribuë depuis long temps le même dessein à vôtre bon ami Mr. le Clerc. *Apparition du Paneg. de Crom. p.* 18. Le Clerc n'a entrepris sa Bibliotheque universelle, qu'à dessein de réhabiliter tous les héretiques tant anciens que modernes.

Mr. Spars Ministre de Karwyk fait imprimer un livre in 4°. en Hollandois sous le titre de *Naemrel Van de Schryvers* &c. c'est-à-dire. Liste de tous les Auteurs ou Ecrivains Hollandois au nombre de 300. depuis Jules Cesar jusqu'à présent. On a fait une nouvelle édition d'un ouvrage du Docteur Richer avec les Notes d'un autre Docteur de Sorbonne : Le titre est, si je ne me trompe *Edmundi Richerii de Ecclesiastica & Politica potestate Libellus, nec non ejusdem libelli per eundem Richerium Demonstratio. Nova editio aucta ejusdem libelli Deffensione nunc primum edita ex Manuscriptis ejusdem Autoris in duos tomos divisa cum aliis quibusdam Opusculis. Coloniæ.* 1701. 2. vol. in 4°.

Voici encore quelques nouveaux livres de ce païs cy :

Hesiodus cum Notis Variorum Græcè & Latinè. Ex revisione Clerici & Grævii, cum eorumdem Animadversionibus, &c. in 8°. 2. vol. fig.

Memoires de Danemark contenant la Vie & le Regne de Christierne V. traduit de l'Anglois, 12.

Justinus Variorum. Ex recensione Grævii. Editio quarta prioribus auctior & emendatior, in 8°.

Nouvelle Geographie, ou Description exacte de l'univers, tirée des meilleurs Auteurs tant anciens que modernes, comme de Messieurs de l'Academie des sciences, de Samson, &c. Par Mr. Duplessis 12. 3. vol. fig.

Histoire de la Medecine, où l'on voit l'origine, & les progrés de cet Art de siecle en siecle, les sectes qui s'y sont formées, les noms des Medecins, leurs découvertes, leurs opinions, & les circonstances les plus remarquables de leur vie, avec des figures en taille-douce tirées des Medailles anciennes par Daniel le Clerc Docteur en Medecine,

divisée en 3. parties in 4°. pagg 948. Ce Mr. le Clerc Medecin est à Geneve d'où Mr. son frere (Jean le Clerc) est sorti pour s'établir en Hollande.

Traitté des Pierres qui s'engendrent dans les Terres & dans les Animaux. Par Nicolas Venette, 12. fig.

Vervvey, Thesaurus cultæ Latinitatis adornatus per clarissimos linguæ Latinæ Observatores, 4°.

Florus cum Notis Variorum. Ex recensione J. G. Grævii cum ejusdem Animadversionibus. 8°. fig. *Editio nova ab Auctore recognita & aucta notis integris Freins hemij.*

Monsieur Lederlin natif de Strasbourg, & qui s'est établi en ce païs-cy (*à Amsterdam*) va donner au public une nouvelle édition in fol. du Dictionnaire de Julius Pollux. Elle sera plus complette que tout ce qu'on a vû jusqu'à present. En voici le titre : *Julii Pollucis Onomasticum Græco-latinum Jungermanni Kuhnii, Professoris Argentoracensis, Salmasii, & Valesii variis lectionibus ab Isaaco Vossio collectis, & plurimis Annotatio-*

nibus virorum doctorum hactenus non editis in folio. Opera & studio M. Lederlini Argentoratensis.

J'ay parcouru (M. ***) l'Ouvrage de Mr. Perizonius sur l'Histoire diverse d'Elien. C'est un gros in octavo, le Commentaire me semble très-bon : il contient des remarques de Grammaire & de Critique, quand le sujet le demande, & des remarques Historiques qui éclaircissent beaucoup de choses, & réfutent les erreurs de plusieurs Sçavans. Tout cela est soutenu de beaucoup d'érudition. La version latine de Vulteïus a été rectifiée en une infinité d'endroits par Mr. Perizonius. Je ne puis pas vous parler si precisément d'un livre de Mr. Allix imprimé en Angleterre : *De duplici Messiæ adventu.* Je ne l'ay point parcouru; mais on m'a dit qu'il contient des sentimens fort singuliers : par exemple, que les Juifs se convertiront l'an 1716. & que Jesus-Christ reviendra au monde pour le plus tard l'an 1720. tout cela fondé sur les semaines de Daniel. L'Auteur, qui avoit été si maltraitté par Mr.

Jurieu pour avoir cru que le Pape n'eſt point l'Antechriſt, fait connoître dans ce dernier ouvrage, à ce qu'on m'a dit, qu'il eſt dans le même ſentiment que Mr. Jurieu ſur ce point là.

L'on doit imprimer ici *(à la Haye)* la Traduction Françoiſe des Memoires Italiens du Prince Montecuculi, ci-devant Generaliſſime des armées de l'Empereur. Vous ſçavez que le feu Duc Charles de Lorraine faiſoit un très-grand cas de ſes écrits, qu'il avoit bien lûs, & dont il avoüoit que la lecture luy avoit été fort utile. Ils renferment quantité de maximes & de regles dans la pratique de la guerre, tant pour faire les levées des ſoldats & les campemens, que pour mettre les garniſons en bon état & diſcipliner les trouppes; pour mettre en œuvre les ſtratagemes & éluder ceux de l'ennemi; pour tenir ſecrets les conſeils de guerre, & les executer promptement.

SUEDE.

Nous avons ici (*à Upſal*) un fort habile homme, & d'une très-grande application au travail. Il s'appelle Laurent Normannus, & professe la Théologie. Il a déja imprimé en 1692. ce qu'on appelle les Rheteurs Grecs, en Grec & en Latin, & en 1695. la Confeſſion de l'Egliſe Orientale. Il travaille maintenant à une édition de *Thomas Magiſter*, & à un Ouvrage qui eſt d'un travail immenſe. C'eſt une liſte de tous les mots qui ont été employez par tout ce que nous avons de bons Auteurs Grecs; à peu prés comme on a fait pour le Latin dans les Auteurs Latins, *in uſum Ser. Delphini.*

Nous avons perdu au mois de Janvier 1699. * Mr. Pierre Lagerloof (Laurifolius) Profeſſeur en éloquence à Upſal, dont on ramaſſe tous les diſcours & harangues pour les imprimer en un volume. On ne ſçauroit vous exprimer combien

* *Nova litter. M. Balth. 1699. Febr. p. 43.*

son Latin est goûté & estimé en ce païs-ci. C'est cette grande reputation qui l'avoit fait choisir par nôtre feu Roy pour écrire l'Histoire ancienne & nouvelle de ses Royaumes. Il a imprimé quelque chose *de Orthographia. Suecana, de Commerciis Romanorum &c.* C'est Mr. Hermeliin qu'on a chargé de continuër le grand Ouvrage de l'Histoire de Suede, que Mr. Lagerloof avoit à peine commencé. On imprime cet Ouvrage à Stokolm. L'impression en sera très-belle : M. le Comte d'Ahlebergh Conseiller du Roy en fait graver les figures, & il y en aura plus de mille, à ce qu'on pretend. On peut compter sur une Histoire comme celle-là. Car outre qu'on a fourni à l'Auteur tous les secours dont il avoit besoin pour y travailler, on a fait revoir fort exactement son Ouvrage à la Chancellerie Royale.

Depuis le 4. de Janvier 1701. on publie ici (*à Stokolm*) un livre écrit en Suedois intitulé *Relations curieuses de Stockholm contenant les Histoires considérables & les descriptions des*

choses curieuses de la Nature. L'on n'en donne qu'un cahier toutes les semaines.

Mr. Hierner Medecin du Roy travaille à un Ouvrage de Medecine, & à la recherche de la nature de diverses choses comme mine, pierres, & terres minerales. On fait ici grand cas de *Olai Rudbekii Atlantica*, lequel traitte des Antiquitez de Suede en general : il y en a déja trois volumes. Rudbekius est Docteur & ancien Professeur en Medecine. Il travaille sans relâche sur les antiquitez de son païs, & il trouve bien des choses à déterrer. Il y a trois ans qu'il fit imprimer le Dictionnaire de Verelius (Lexicon Scandicum) pour la langue des Vandales & autres peuples de l'ancienne *Scandinavie.* Il travaille encore à un Ouvrage de longue haleine sur la Botanique & à un autre sur la *Maison Rustique*, ou l'économie des gens de la campagne.

Charles Lundius Professeur en Droit Suedois à Upsal continuë à donner les Coutumes ou Droits particuliers des Provinces de Sue-

de. Nous avons déja de sa façon *Samolcis* in 4°. & des Notes sur les anciennes loix des Ostrogoths, dont il a fait imprimer une version Latine. Il a donné aussi en latin les loix de la Province d'Uplande avec des Notes fort sçavantes in fol.

André Spole Professeur des hautes Mathematiques à Upsal est mort il y a un peu plus d'un an. C'est lui qui avoit été avec Mr. Picart dans l'Isle de Fuenen & à Uranisbourg pour verifier les Observations de Tichobrahé. Il avoit commencé à imprimer son cours de Mathematique; & on continuera l'impression de ce qu'on a trouvé parmi ses papiers, aussi bien que des observations qu'il a faites dans le Nord de la Suede par ordre du Roy avec le sieur Bilberg. Celui cy est assez connu des Sçavans par son livre, intitulé *Refractio solis inoccidui*, & par un projet qu'il fit en 1699. d'une nouvelle Reformation du Calendrier.

Eric Benzel Archevêque d'Upsal a déja fait plusieurs Ouvrages de Theologie; sur tout un abregé de l'Histoire Ecclesiastique, & des

Dissertations

Dissertations sur les vies des Patriarches. Il va faire imprimer ses Decades Theologiques,& quelques autres livres sur la même matiere.

Le Sieur Jean Peringschioeld Assesseur du College Royal des Antiquitez de Suede donnera bien-tôt le second Tome d'une ancienne Histoire du Septentrion écrite il y a plus de 500. ans par Snorron Sturleson, & mêlée de vers, qui ont un goust fort ancien. On y rapporte bien des faits qui paroissent incroyables & qui ont un air romanesque : mais au travers des circonstances fabuleuses, on peut y deméler les faits Historiques des Roys & des Heros du païs. Le premier tome fut imprimé en 1697.avec deux Traductions, l'une en Suedois, & l'autre en Latin. Il en est parlé dans le Journal Latin [a] publié à Utrecht par Messieurs Lud. Neocorus & Henri Sikius, aussi bien que dans celuy de la Mer Baltique [b] (*Nova Litteraria maris Balthici.*)

Mr. Brenner aussi Assesseur du

[a] *Janv. & Fevr. 1699. p. 57.* [b] *1698. Janv. p. 12. Avril. p. 57.*

College Royal des antiquitez ſonge a donner une nouvelle éuition des Médailles & monnoyes de Suede. La premiere édition à été fort bien reçûë du public. C'eſt Madame ſa femme (Sophie Elizabeth Brenner) qui ſe diſtingue ſi fort par ſon eſprit & par ſon ſçavoïr. Non ſeulement elle ſçait en perfection la langue Suedoiſe, mais encore les langues ſçavantes, & la plus-part des langues vivantes de l'Europe. Elle à fait des vers en Hebreu, en Grec, en Latin, en Allemand, en Italien, en Eſpagnol & en François. C'eſt à elle qu'on a l'obligation de la deſcription des tableaux de David Klocker Ehrenſtrahl, ce fameux Peintre du Roy de Suede, qui s'eſt acquis ici tant de gloire dans ſa profeſſion, & qui eſt mort il y a trois ans.

On vient d'imprimer ici (à Stokolm) les Ouvrages de Mr. le Baron Raulamb ſous le titre de *Exercitationes nobiles.* Ce ſont la plûpart des Traittez de Mathematique.

ALLEMAGNE.

LISTE DE QUELQUES Livres nouveaux d'Allemagme & du Nord.

*OThonis Sperlingii Regii Juriſconſulti de Nummorum Bracteatorum & Cavorum noſtræ ac Superioris ætatis Origine & Progreſſu, ad R. Dominum Jacobum à Mellen Epiſtola.*1700.

Ce Mr. a Mellen eſt l'Auteur d'un livre qui parut il y a deux ou trois ans ſous ce titre, *Jacobi a Mellen Lubecenſis ſylloge Nummorum ex argento uncialium, vulgo Thalerorum ſeu Imperialium, quos Imperatores & Reges Romanorum nec non Auſtriæ Archiduces ſignari juſſerunt.* 1698. in quarto.

Thomæ Borderi Bircherod Jac. F. Specimen antiquæ rei Monetariæ Danorum, ab antiquiſsimis temporibus inveſtigatæ, cum figuris æneis, præſertim à tempore Chriſtianiſsimi in Daniâ ad initium auſpicatiſsimum Imperii ſtirpis Oldemburgicæ 1700. *in* 4°.

Opera Mathematica continentia Ele-

menta Geometriæ, Discursum de Motu locali, Staticam & duas Machinas ad conficienda Horologia Solaria habiles. Per R. Patrem Ignatium Gast. Pardies Soc. Jesu. Latino sermone donata 1701. *in* 8°.

De veteris Numismatis potentia & quantitate Lucubratio occasione rubricæ codicis de eodem argumento, sive Cognitio totius rei Nummariæ ad intelligentiam Juris accommodata. Accessit Dissertatio Juridica de nummo unico, cum multis aliis cognitioni Nummorum conducentibus. 1701. *in* 4°.

Gasparis Bartholini Thom. F. Specimen Philosophiæ Naturalis, præcipua Physices capita exponens in gratiam juventutis Academicæ. Accedit de Fontium Fluviorumque Origine ex pluviis Dissertatio Physica 1701. *in* 4°.

Joannis Petri Ludovici Tractatus de Auspicio Regum in 4°.

Joh. Lundy Alte Judische heyligthumer, &c. *Id est, Antiqua Judæorum Sancta Sacrificia & Consuetudines in exacta Descriptione totius Sacerdotii Levitici. Hamb. per Joan. Lundium. an.* 1701. in fol.

Hoher Potentaten abgefertigte

heldenbriesfe di der Cron Sueden &c. *Id est, litteræ Principum Heroum quos sibi hostes fecit Corona Suecica, pertinentes ad Livoniæ negotia.*

Gibellini de Lindenfels nobilis Batavi Epistola ad Amicum exhibens controversias circa nonum Electoratum, & quatenus circa illius erectionem pluralitas votorum obtineat. Germanopoli 1700. 4°.

Jacobi Brunnemanni Jurisprudentia publica in qua status S. Rom. Germ. Imp. præsens juxta leges novissimas, in specie capitulationes Leopoldi & Josephi delineatur & hodiernæ illustriores controversiæ Principum adjiciuntur. Hal. Magdeb. 1701 4°.

Henrici Leonh. Schurz Fleischii Historia Ensiferorum Ordinis Teutonici Livonorum. Vittebergæ.

Parergon Philologicum difficiliora nec dum satis enodata Sacrarum Litterarum loca, quibus explicandis Philosophia atque Mathesis usui esse possunt exhibens 28. *Dissertationibus Francofurti & Lipsiæ.*

Christ. Wirdurgel de jure Festorum. Francf. 4°.

Planeri Historia Varisiæ & sigilla-

tim urbis Curia. 4°. *Witteb.*

Aller insonder heitaber derer Europaischen Potentaten &c. *C'est-à-dire*, Abregé Historique de tous les Princes de l'Europe, où l'on voit les noms & les principales actions des Empereurs, des Papes, des Roys, des Electeurs & des autres Princes de l'Europe, le jour de leur naissance & celuy de leur mort, le commencement de leur regne, leur mariage, leurs enfans leurs guerres, leurs alliances, & leurs traittez de paix, & les autres choses curieuses qui se sont passées en Europe tant par mer que par terre depuis l'an 1600. jusqu'en 1701. par Alexandre Gotfrid. Beren. Leipsik. in 8°.

J'apprens de Marpurg que les Docteurs Mieg. & Nebel ont donné au public quelques Monumens de l'Histoire Palatine avec diverses lettres de *Hyppolitus à Collibus*, de Lingelshem, & de quelques autres sçavans. Il a aussi mis au jour la Relation de l'Ambassade du sieur Fabricius à la Porte Ottomanne de la part du Roy de Suede. Cette Rela-

tion a pour titre, *Monumenta Pietatis & Litteraria Virorum in Republica Litteraria Illustrium Francofurci ad Mænum.* 1701. in 4°.

Regius Pannonico-Mysius Danubius ex Cætio monte in Austria ad flumen Jantra usque in Bulgaria, confluentium aquarum agmine decurrens Geographicè, Hydrographicè, Historicè & Physicè descriptus: Regionum qualitatibus aquarum decursibus, Romanorum Antiquitatibus, Mineralium, vegetabilium & animantium nativis productionibus delineatus & explanatus: Astronomicis, Mathematicis, eruditis & naturalibus principiis illustratus. Opus ab Aloys. Ferdin. Com. Marsigli S. C. R. Majest. Actuali Camerario, Excubitarum campi Præfecto Generali, fervente novissimo Turcico bello in castris collectum in VI. tomis digestum, ac Leopoldo Romanorum Imperatori consecratum. Ce livre ne peut manquer d'être très-curieux & d'être très-bien reçû, Monsieur le Comte Marsigli ayant toute l'érudition necessaire pour mettre a profit les occasions qu'il a euës de s'informer exactement de tout ce qui regarde l'Ou-

vrage qu'il entreprend ſur le *cours du Danube.*

Voici le titre d'un livre nouveau ſur les demêlez de la Suede & de la Pologne. *Eubuli Aquilonii Epiſtola ad Amicum, quâ cum latrone non eſſe paciſcendum, clariſſimis argumentis evincitur.* 1701. *Nonis Aprilibus.* L'Auteur traitte cette matiere en general, & vient enſuite au fait particulier, c'eſt-à-dire à l'invaſion du Roy de Pologne dans la Livonie.

Un Libraire de Leipſik nommé Fritſch a publié un avis pour faire un Dictionnaire Univerſel en Allemand à l'exemple de ceux de Moreri & de Hofman. Il prie les ſçavans de contribuer à ce travail.

Le Sieur Eyſenmenguer Profeſſeur des Langues Orientales dans l'Univerſité d'Heidelberg, mais qui eſt actuellement employé dans la Chancellerie de cette ville a fait imprimer un très-grand Ouvrage Allemand ſur le Judaïſme. Les Juifs en ayant eu avis, ils ſe ſont addreſſez à la Cour de Vienne, où ils ont obtenu trois *Mandata inhibitoria:*

Ainſi les éxemplaires du livre ſont encore actuellement en ſequeſtre. On ne ſçait pas les raiſons de la Cour ; mais on ne doute pas qu'elles ne ſoient bonnes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, des mois de Novembre & Decembre 1701.

HIstoria Ptolemæorum Ægypti Regum &c. *Histoire des Ptolomées Rois d'Egypte selon les Medailles, par Monsieur Vaillant Docteur en Medecine & Antiquaire de Monseigneur le Duc du Maine.* p. 3.

Conferences Ecclesiastiques du Diocese de Condom. p. 23.

Institutiones Physicæ ad usum Scholæ accommodatæ &c. *Cours de Physique à l'usage de l'Ecole par François Baile de Bologne au Diocese de Comminges, Docteur en Medecine de la faculté de Bologne, Professeur ès arts dans l'université de Toloze.* p. 38.

Divers Traitez de Controverse dediez à Madame de Maintenon par Mr. l'Abbé de Cordemoy. p. 68.

An Argument proving that according the convenant &c. *C'est-à-dire, Argument qui prouve que se-*

lon le contract de la vie éternelle revelé dans l'Ecriture, l'homme peut être transferé à cette vie éternelle sans passer par la mort, quoy que la nature humaine de Jesus-Christ n'ait pû joüir de ce privilege. p. 79.

La Rhetorique ou l'art de parler. Par le R. P. Bernard prêtre de l'Oratoire. Quatriéme édition. p. 90

Suite des Dissertations de Monsieur Schupart touchant les Carraïtes. p. 117.

Histoire des Empereurs, &c. par. Mr. le Nain de Tillemont Tom. 5. p. 132.

La science Ecclesiastique suffisante à elle-même sans le secours des sciences profanes, par Mr. Carrel Prêtre, Docteur en Theologie. p. 167.

Deux Traitez, l'un de la Flatterie & des loüanges, l'autre de la Médisance. p. 178.

La sainteté de l'état Monastique où l'on fait l'Histoire de l'Abbaye de Marmoutier & de l'Eglise Royale de S. Martin de Tours, depuis leur fondation jusqu'à nôtre temps, pour servir de réponse à la vie de S. Martin composée par Mr. l'Abbé Gervaise Par D. E. B. P. E. M. D.L.C. D.S. M. p. 189.

Primitive Baptism.&c. C'est-à-dire, *Le Baptême de l'Eglise primitive.* p. 200.
Discours du Pape au Sacré College sur la mort de Jacques II. Roy de la grande Bretagne. p. 209.
Bref du Pape au Roy sur le même sujet. p. 213,
Memoire touchant la vie & les Ouvrages de Mr. Vlric Obrecht. p. 216.
Liste de ses Ouvrages outre ceux du Memoire precedent. p. 232
Dissertationes historicas del culto immemorial del B. Raymundo Lullio &c. C'est-à-dire, *Dissertations Historiques touchant le culte rendu de temps immemorial au B. Raimond Lulle Docteur très-éclairé & martir, que sa doctrine n'a jamais été censurée, avec l'abregé de sa vie.* p. 236.
Tractatus de libero arbitrio in tredecim disputationes divisus. C'est-à-dire, *Traité du libre arbitre divisé en treize disputes. Par le Docteur Dom Jean Fernandez de Prado Examinateur Synodal dans l'Evêché de Tolede.* p. 239.
Tractatus de SS. Trinitatis myste-

rio &c. C'est-à-dire, *Traitté du mystere de la très-Sainte Trinité. Par Emmanuel Navarro General des Benedictins Anglois établis en Espagne &c.* p. 243.
Decouverte d'une Medaille Antique du Tyran Amandus & la description de quelques autres Medailles curieuses. p. 245.
Mort de Mr. l'Abbé Nicaise. p. 251.
Discours Philosophique sur la creation & l'arrangement du monde par M. J. F. V. D. E. M. p. 255.
Convulsions fort extraordinaires. p. 261.
Sentiment de Mr. Leibnits sur le calcul differentiel. p. 270.
Diverses apparences de Saturne, remarquées en Provence au mois de Juillet 1701. p. 272.
Essais pour demonstrer la quatriéme regle du mouvement de Mr. Descartes avec les Reflexions sur ces Essais par Jean Molagne Docteur és Arts. p. 274.
Description d'un Aimant artificiel. p. 282.
L'Atlas curieux ou le Monde representé dans les cartes particulieres du ciel & de la terre &c. Par N. de Fer Geographe de Mon. le Dauphin. p. 289.

T A B L E.

Regiæ Scientiarum Academiæ Historia &c. *Histoire de l'Academie Royale des sciences. Seconde édition augmentée, par Mr. Iean Baptiste Duhamel de la même Academie.* p. 292.

Avertissement touchant les nouvelles corrections & remarques qu'on prepare sur les poësies d'Anacreon & de Sapho. p. 307.

Essay d'une nouvelle traduction de Pindare. p. 318.

Eclipses des Satellites de Iupiter observées à Pau l'an 1701. p. 329.

Fœtus de 21. *mois tiré mort du ventre d'une femme par une operation cesarienne fort extraordinaire.* p. 330.

Un corps enterré depuis 12. *ans, trouvé entier.* 351.

Dißertations des Lotteries par le P. C. M. de la C. D. ꝥ. p. 354.

Nouvelles de Litterature. p. 358.

France. ibid.

Italie. p. 360.

Hollande. p. 364.

Suede. p. 381.

Allemagne. p. 387.

Fin de la Table.

ANALYSE DE LA NOUVELLE Methode de M. Bernoulli Professeur à Bâle, pour déterminer aisément les Rayons de la Dévelopée dans toutes sortes de courbes Algebraïques, inserée dans les Memoires de Trevoux à la fin des mois de May & Juin.

SOit suivant M. Bernoulli, (*I.*) $fx^m + gy^n + hx^ry^s + a = o$ l'équation generale de toute sorte de Courbes Algebraïques, dont (les coordonnées étant $AB = x$, $BC = y$;

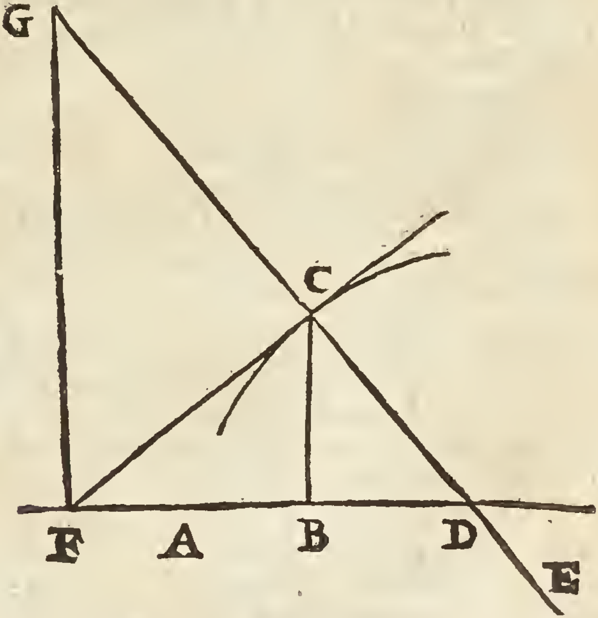

leurs exposans m, n, r, s; & les coefficiens f, g, h.) Le premier terme fx^m exprime tous

ceux qui n'ont d'indéterminées que des x; Le second gy^n, ceux qui n'ont d'indéterminées que des y; Le troisiéme hx^ry^s, ceux qui ont des x & des y mêlées ensemble ; & enfin le dernier a, celuy qui n'est fait que de constantes.

Il est démontré en general (*Actes de Leipsik de 1694. pag. 264. & Anal. des Inf. petits p. 78.*) qu'en faisant dy constante, & CE perpendiculaire à la Tangente FC, l'on aura (2.)

$$CE = \frac{\overline{dx^2+dy^2} \times \sqrt{dx^2+dy^2}}{dyddx}$$ pour le

Rayon de la Dévelopée de toutes sortes de Courbes d'ordonnées CB perpendiculaires à l'axe AD, tant Mécaniques que Geometriques. Donc en differentiant jusqu'à ddx la precedente égalité (1.) en faisant de plus $BD \left(\frac{ydy}{dx}\right) = z$, & en substituant ici en (2.) les valeurs de ddx & de dx qui en resulteront ; l'égalité (3.)

$$CE = \frac{\overline{mfx^{m-1}+rhy^sx^{r-1}} \times \sqrt{yy+zz}^{3}}{\left\{\begin{array}{l}\overline{m-mm}\times fzyyx^{m-2} + \overline{n-nn}\times gz^3y^{n-2} \\ + \overline{r-rr}\times hzx^{r-2}y^{s+2} + \overline{s-ss}\times hz^3x^ry^{s-2} \\ - 2rshzzy^sx^{r-1}\end{array}\right.},$$

qui en proviendra en termes Analytiques ordinaires, exprimera les Rayons des Dévelopées de toutes sortes de Courbes Algebraïques : C'est aussi l'expression que M. Bernoulli, Professeur à Groningue, en a tirée dans les Actes de Leipsik du mois de Mars dernier, d'une autre formule generale des

Rayons des Dévelopées de toutes sortes de Courbes, tant Mécaniques que Geometriques, qu'il y donne en premieres differentielles seulement.

Pour trouver presentement celle de M. son Frere, il faut considerer que (4.) $\overline{mfx^{m-1}+rhy^sx^{r-1}}\times\sqrt{yy+zz}^{\,3} = \overline{mfyyx^{m-1}+rhx^{r-1}y^{s+2}+mfzzx^{m-1}+rhzzy^sx^{r-1}}\times\sqrt{yy+zz}$. Or l'égalité (1.) donnant $mfx^{m-1}dx + ngy^{n-1}dy + rhy^sx^{r-1}dx + shx^ry^{s-1}dy = 0$, l'on aura aussi $-ngy^{n-1} - shx^ry^{s-1} = \overline{mfx^{m-1}+rhy^sx^{r-1}}\times\frac{dx}{dy}$ (à cause de $z=\frac{ydy}{dx}$) $= \overline{mfx^{m-1}}+\overline{rhy^sx^{r-1}}\times\frac{y}{z}$, ou (en multipliant le tout par $zy\sqrt{yy+zz}$) $\overline{-ngzy^n-shzx^ry^s}\times\sqrt{yy+zz} = \overline{mfyyx^{m-1}+rhy^{s+2}x^{r-1}}\times\sqrt{yy+zz}$. Donc en substituant ceci dãs l'égalité (4.) l'on aura $\overline{mfx^{m-1}+rhy^sx^{r-1}}\times\sqrt{yy+zz}^{\,3} = \overline{mfzzx^{m-1}+rhzzy^sx^{r-1}-ngzy^n-shzx^ry^s}\times\sqrt{yy+zz}$; ce qui étant de même substitué dans l'égalité (3.) donnera

$$CE = \frac{\left\{\begin{array}{l} mfzx^{m-1}+rhzy^sx^{r-1} \\ -ngy^n-shx^ry^s \end{array}\right\}\times\sqrt{yy+zz}}{\left\{\begin{array}{l} \overline{m-mm}\times fyyx^{m-2}+\overline{n-nn}\times gzzy^{n-2} \\ +\overline{r-rr}\times hx^{r-2}y^{s+2}+\overline{s-ss}\,hzzx^ry^{s-2} \\ -2rshzy^sx^{r-1}. \end{array}\right.},$$

ou

$$\frac{\left\{\begin{array}{l} mfzx^{m-1} + rhzy^{s}x^{r-1} \\ -\, ngy^{n} - shx^{r}y^{s} \end{array}\right.}{\left\{\begin{array}{l} \overline{m - mm} \times fyyx^{m-2} + \overline{n - nn} \times gzzy^{n-2} \\ + \overline{r - rr} \times hx^{r-2}y^{s+2} + \overline{s - ss} \times hzzx^{r}y^{s-2} \\ -\, 2rshzy^{s}x^{r-1} \end{array}\right.} = \frac{CE}{\sqrt{yy + zz}} = \frac{CE}{CD}.$$

C'eſt à dire qu'en toute Courbe Geometrique, *C D* ſera toûjours au Rayon *C E* de ſa Développée, comme le Dénominateur de cette derniere fraction Analytique, eſt à ſon Numerateur, ainſi que M. Bernoulli de Bâle l'a trouvé.

On transformera de même toutes les autres formules differentielles des Tangentes, des Inflexions, des Rebrouſſemens, des unes & des autres Cauſtiques, &c. en d'autres de pure Algebre ordinaire, pour toutes les Courbes Geometriques : Cela eſt trop aiſé pour s'y arrêter davantage.

DETERMINATION GEOMETRIQUE du Rayon incident, lequel dans les gouttes de pluye qui forment l'Arc-en-ciel, ſépare la lumiere de l'ombre, & détermine en ſortant le plus grand angle ſous lequel l'Arc-en-ciel interieur eſt vû. Par Monſieur Saurin.

UNe des principales recherches dans l'explication de l'Arc-en-Ciel eſt celle des Rayons incidens, qui ſortant de la goutte de pluye aprés deux refractions, & une reflexion entre-deux, ou aprés deux reflexions entre deux refractions, déterminent le plus grand angle ſous lequel l'Arc-en-Ciel interieur eſt vû, & le plus petit ſous lequel eſt vû l'exterieur. M. Deſcartes, & aprés luy M. Rohault, & M. Mariotte, les ſeuls Auteurs que je connoiſſe qui ayent écrit ſur cette matiere avec exactitude, ne font cette recherche qu'en tâtonnant; je veux dire en examinant pluſieurs Rayons incidens, dont ils compoſent une Table. Je n'ay trouvé que dans les Leçons d'Optique de M. Barrow la Reſolution Geometrique de ce Problême, à l'égard de l'Arc-en-Ciel interieur, en particulier; c'eſt-à-dire à l'égard du Rayon incident qui ſépare dans la goutte la lumiere de l'ombre, & qui forme en ſortant le plus grand angle ſous lequel eſt vû cet Arc-en-Ciel.

On ſera peut-eſtre bien-aiſe de voir icy avec quelle facilité cette reſolution ſe tire de

la doctrine des Caustiques par refraction, traitée en si peu de mots, mais d'une maniere si belle & si generale dans l'Analyse des Infiniment Petits de M. le Marquis de l'Hospital. Pour cela on a besoin du Lemme suivant, que M. Barrow [a] ne démontre qu'avec quelque peine, & par le moyen d'un autre Lemme.

[b] *A M L*, est un quart de cercle dont le point *C* est le centre, & *CM* le demi-diametre. *N M E*, *n m e* sont deux rayons incidens infiniment proches : *M F*, *m F*, sont leurs rayons rompus qui se coupent au point *F*, qui est à la Caustique par refraction. *C E*, *C G* sont des perpendiculaires menées du point *C*, l'une sur le rayon incident *M E*, & l'autre sur le rayon rompu *M F*. Les choses étant ainsi; la proposition qu'on veut démontrer est que $MF . GF :: MG \times CE . ME \times CG$; ou (en nommant *M E*, a; *M G*, b; *G F*, z; *C E*, m; *C G*, n) $b + z . z :: bm . an$.

Démonstration.

On sçait [c] que dans le cas proposé, la valeur du rayon de la Caustique est $\frac{bbm}{bm - an}$.

On a donc $\frac{bbm}{bm - an} = b + z$; & $bbm = bbm + bmz - anb - anz$; ou, $anb + anz = bmz$; & en réduisant cette égalité en

a Lect. XII. p. 82. *b* FIG. I.
c Anal. des Infin. Pet. Sect. 7. Prop. I.

proportion, il vient $b + z.\ z :: bm . an$; C. Q. F. D.

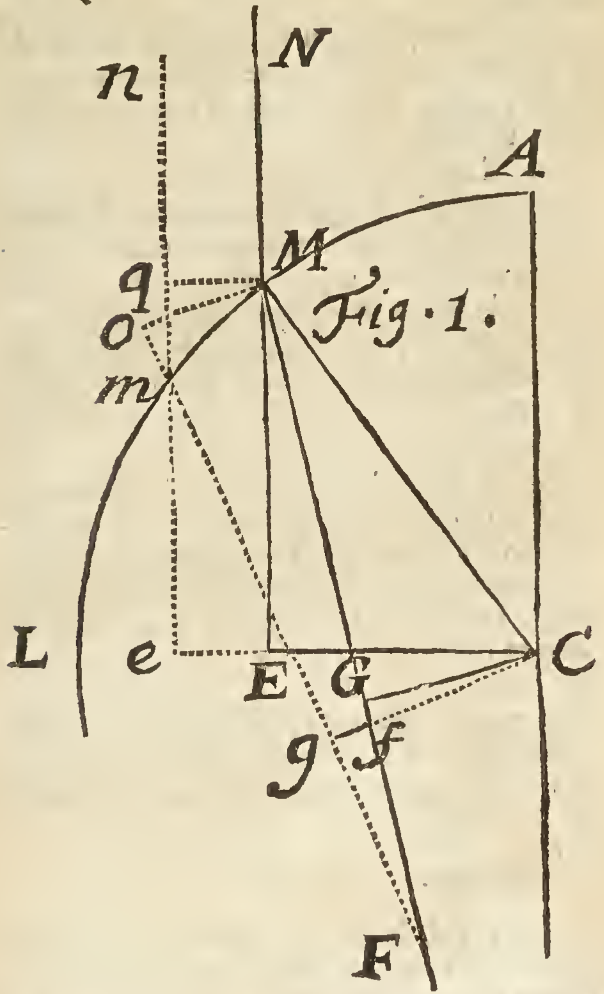

Fig. 1.

On voit que cette proposition, assez difficile chez Barrow, n'est qu'un Corollaire tres;

aiſé de ce qui eſt enſeigné ſur les Cauſtiques par refraction dans l'Analalyſe des Infiniment Petits.

Mais il ne ſera peut-eſtre pas inutile de démontrer immediatement en faveur de ceux qui n'ont pas lû cet excellent Ouvrage, dont nous parlons.

Soit donc dans la même figure *CE*, continuée juſqu'à ce qu'elle rencontre au point *e*, le rayon incident infiniment proche *nme*; Soit auſſi ſur ſon rayon rompu *mF* menée la perpendiculaire *Cg*, qui rencontre l'autre rayon rompu *MF*, au point *F*; Soit encore menée la petite droite *Mq* parallele, & égale à *Ee*; & ſoit enfin décrit du point *F* comme centre, & de l'intervalle *FM*, le petit arc de cercle *MO*, qui rencontre au point *O* le rayon rompu infiniment proche *mF* prolongé du côté de *m*, les autres choſes étant comme auparavant; & nommant la petite droite *Mq*, *dx*; il eſt clair que le petit triangle *Mqm* rectangle en *q*, eſt ſemblable au triangle rectangle *MEC*; & le petit triangle *Mom* rectangle en *o*, ſemblable au triangle rectangle *MGC*. Donc à cauſe des communes hypotenuſes *MC*, *Mm*, on a, *ME*. *MG* :: *Mq*. *Mo*; ce qui eſt, *a*. *b* :: *dx*. $\frac{bdx}{a} = Mo$.

Mais par la loy de la refraction *CE*. *CG* :: *Ce*. *Cg*; Donc auſſi *Ce* — *CE*. *Cg* — *CG* :: *CE*. *CG*; Or *Ce* — *CE* = *Ee* = *Mq*; & *Cg* — *CG* = *fg*; Donc

$CE(m) . CG(n) :: Mq(dx) . fg\left(\frac{ndx}{m}\right)$
mais à cauſe des triangles ſemblables FMo, Ffg, on a $Mo . fg :: MF . GF$; ce qui eſt $\frac{bdx}{a} . \frac{ndx}{m} :: b + z . z$; & multipliant les deux premiers termes par le produit de leurs Dénominateurs, & les diviſant par dx, il vient, $bm . an :: b + z . z$; ce qui étoit propoſé.

Venons maintenant au Problême que nous avons à reſoudre.

* Soit le cercle $ATBA$ la ſection d'une goutte de pluye; AB le diametre de ce cercle, lequel diametre je ſuppoſe parallele aux rayons qui partant du centre du Soleil, tombent ſur la convexité de la goutte. Il faut trouver le rayon incident NME, dont le rompu MF termine dans la goutte la partie éclairée; c'eſt-à-dire qui coupe la circonference dans un point F plus éloigné du point B, que celuy où tout autre rayon rompu d'un autre incident quelconque la coupe. Or il eſt évident que ce Problême ſe réduit à celuy-cy.

* Fig. 2.

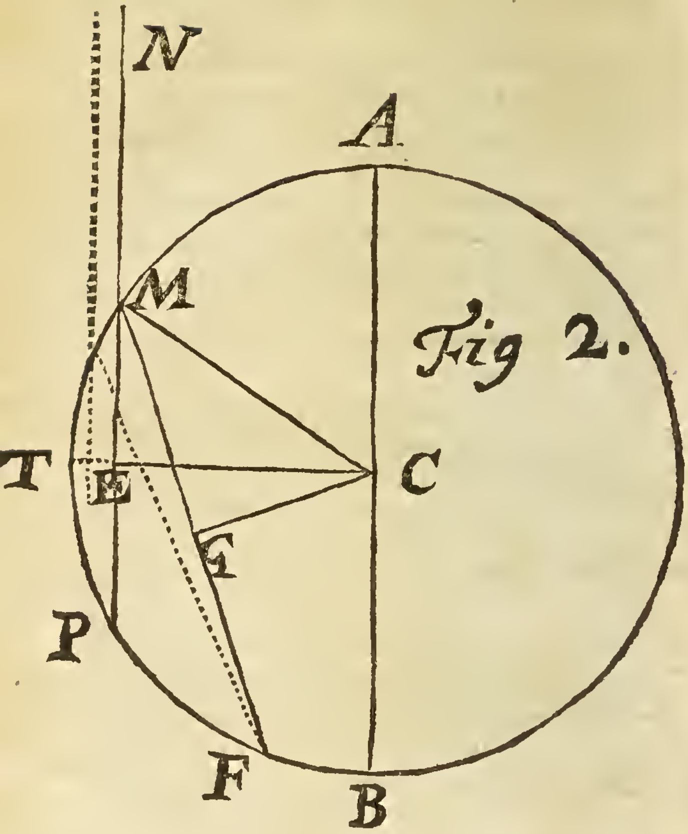

TROUVER *le rayon incident* N M E, *dont le rompu* M F *ſoit coupé par un autre rayon rompu infiniment proche, au point où il coupe luy-même le cercle.* Ou, ce qui eſt la même choſe, *trouver le rayon incident* N M E, *dont le rompu* M F *touche la Cauſtique par refraction au point où cette Cauſtique coupe le cercle.*

SOL.

Ayant mené du centre C, les perpendiculaires CE, CG sur les rayons incidens, & rompu ME, MF; nommé le Demi-diametre a; ME, x; CE, y; & pris la raison de m, a, n, pour celle de la refraction; on aura par la loy de la refraction, $m . n ::$ $CE(y) . CG . \left(\frac{ny}{m}\right)$; & les triangles rectangles MEC, MGC donneront $ME(x) = \sqrt{aa - yy}$; & $MG = \sqrt{aa - \frac{nnyy}{mm}}$ MF étant une corde dans le cercle coupée également en deux par la perpendiculaire CG; on a, $MF . GF :: 2 . 1$; mais par le Lemme précedent, $MF . GF :: MG \times CE \left(\sqrt{aa - \frac{nnyy}{mm}} \times y\right) . ME \times CG$ $\left(\sqrt{aa - yy} \times \frac{ny}{m}\right)$; Donc $y\sqrt{aa - \frac{nnyy}{mm}}$ $= \frac{2ny}{m}\sqrt{aa - yy}$; & en quarrant de part, & d'autre; $aayy - \frac{nny^4}{mm} = \frac{4nnaayy - 4nny^4}{mm}$ & en multipliant par mm, & divisant par yy, il vient, $aamm - nnyy = 4nnaa - 4nnyy$; ou, $3nnyy = 4nnaa - aamm$; & $yy = \frac{4nnaa - aamm}{3nn} = aa - xx$; d'où l'on

tire $xx = \frac{mmaa - nnaa}{3nn}$; Donc, $xx \cdot aa :: mm - nn \cdot 3nn$; ce qui donne la construction de M. Barow. Mais en reprenant plus haut l'égalité $yy = \frac{4nnaa - aamm}{3nn}$, on en tire cette analogie,

$\sqrt{3nn} \cdot \sqrt{4nn - mm} :: a \cdot y$; ce qui donne cette construction.

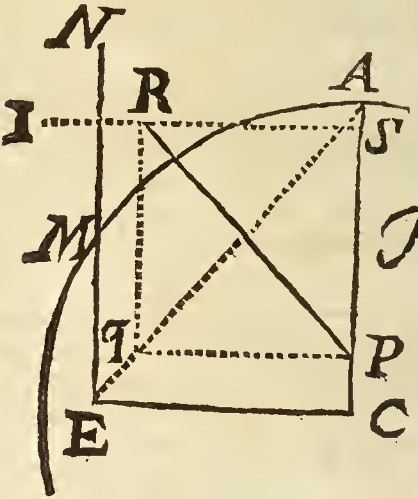

Fig. 3.

* Soit faite $n = \frac{1}{2}a$; soit prise *A P* égal à la moitié du côté du triangle équilateral inscrit dans le cercle dont *C M* (*a*) est le demidiametre; il est clair que *A P* sera $\sqrt{3nn}$. Du point *P*, vers *A* soit prise

* FIG. 3.

$PS = m$; & ſur le point S ſoit élevée la perpendiculaire indéfinie SI, terminée en R par la rencontre de PR, qu'il faut prendre $= a = 2n$. Du point R ſoit encore menée Rq parallele, & égale à $SP\ (m)$; & Pq parallele, & égale à SR: Il eſt évident que Rq étant égale à m, & PR à $2n$, on aura $Pq = \sqrt{4nn - mm}$. Maintenant, ſi du point A, par le point q, l'on mene la droite AE terminée en E par la rencontre de la perpendiculaire CE élevée ſur le point C; il eſt clair que $CE = y$: car on a, $AP \,.\, Pq :: AC \,.\, CE$; ce qui eſt $\sqrt{3nn} \,.\, \sqrt{4nn - mm} :: a \,.\, y$. Ainſi EMN menée du point E parallelement à AC, ſera le rayon incident qu'il falloit trouver.

Si l'on veut avoir par le calcul l'angle d'incidence du rayon NME dont $CE\ (y)$ eſt le Sinus, en prenant $CM\ (a)$ pour Sinus total; & en déduire l'angle ſous lequel ſon rayon rompu MF ſort de la goutte aprés une reflexion, & une ſeconde refraction, on n'a qu'à calculer ſur l'analogie trouvée $3nn \,.\, 4nn - mm :: aa \,.\, yy$.

Par exemple, ſi $m = 4$, & $n = 3$; * & ſi le ſinus total $(a) = 100000$, on aura $3nn\ (27) \,.\, 4nn - mm\ (20) :: aa\ (10000000000) \,.\, yy$; Donc $yy = \frac{20 \times 10000000000}{27}$,

* La raiſon de 4 à 3 pour la refraction de l'air dans l'eau n'eſt pas exacte; mais on la prend pour la facilité du calcul.

$= 7407407407$ *, dont la racine quarrée est 86066. On a donc y qui est *CE* Sinus de l'arc $AM = 86066$; ce qui donne $59^d. 23'$ pour l'arc *AM* qui mesure l'angle d'incidence, on neglige les secondes. Les $\frac{3}{4}$ de 86066 sont $64549\frac{1}{2}$, qui donnent $40^d. 12'$ pour l'angle rompu ; & si de $59^d. 23'$ on ôte $40^d. 12'$, il reste $19^d. 11'$ dont le double $38^d. 22'$ est la valeur de l'arc *PF* sur lequel appuyent les côtez qui comprennent l'angle de refraction. Si du quart de cercle *AT* de 90^d on ôte l'arc *AM* de $59^d. 23'$, on aura l'arc *MT* de $30^d. 37'$; & l'arc *MTP* double de *MT* de $61^d. 14'$. Maintenant si de la demie circonference *ATB*, on ôte l'arc *AM* de $59^d. 23'$; l'arc *MTP* de $61^d. 14'$; & l'arc *PF* de $38^d. 22'$, il restera pour l'arc *FB* $21^d. 1'$, dont on sçait que le double $42^d. 2'$ est la valeur de l'angle sous lequel le rayon *MF* que l'on considere icy comme partant du centre du Soleil, sort de la goutte de pluye ; & en ajoûtant $16'$ pour le rayon qui part du bord du Disque du Soleil, on aura $42^d. 18'$ pour le plus grand angle sous lequel l'Arc-en-Ciel interieur est vû [a].

* On neglige la fraction $\frac{11}{27}$; & l'on negligera toutes celles qui seront au dessous de $\frac{1}{2}$

a M. Mariotte y ajoûte encore 20 ou 25', pour l'écart des rayons.

$59^d. 23' =$ arc AM	De 180^d.
$61^d. 14' =$ arc MTP	ôtez, $158^d. 59'$
$38^d. 22' =$ arc PF	Reſte $21^d\ 1'$
$158^d. 59' =$ arc ATF	Doublez $42^d: 2'$
	Ajoûtez, . $16'$
	Il vient $42^d. 18'$

Si $m = 3$, & $n = 2$, qui eſt la raiſon de la refraction de l'air dans le verre; on aura $mm = 9$; $3nn = 12$; $4nn = 16$; $4nn - mm = 7$. Ainſi l'analogie ſera, $3nn$ (12). $4nn - mm$ (7) : : aa (10000000000) $\frac{70000000000}{12} = 5833333333 = yy$; on a donc, $y = \sqrt{5833333333} = 76376$, qui donne $49^d. 48'$ pour l'arc AM. Les $\frac{2}{3}$ de de 76376 ſont 50917, ſinus de l'angle rompu de $30^d. 37'$, dont le double eſt $61^d. 14'$, & ſi l'on en ôte l'angle d'incidence de $49^d. 48'$, * il reſte $11^d. 26'$ pour l'arc PB dont le double $22^d. 52'$ joint à $16'$ pour le rayon qui part du bord du Diſque, fait $23^d. 8'$, valeur de l'angle ſous lequel l'Arc-en-Ciel interieur ſeroit vû, ſi les gouttes de pluye étoient de petits globes de verre.

* On démontre aiſément que le double de l'angle rompu, moins l'angle d'incidence, eſt la valeur de l'arc FB. On aura de même l'arc FB, ſi de l'angle d'incidence on ôte le double de l'angle de refraction.

ERRATA.

PAge 17. ligne 11. ΑΛΕΣΑΝΔΡΟΥ, *lisez* ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.

Pag. 23. *l.* 11. Pepié, *lis.* Pepie.

P. 31. *l.* 23. pour, *lis* par.

P. 38. *l.* 17. Bayle, *lis.* Baylé, *& ainsi par tout dans la suite.*

P. 56. *l.* 15. surprenant, *lis.* surprenans.

P. 59. *l.* 17. taresaction, *lis.* rarefaction.

P. 64. *l.* 3. rafroidir, *lis.* refroidir.

P. 128. *l.* 29. par ignorance, *lis.* par une ignorance.

P. 133. *l.* 15. Prince, *lis.* Princes.

P. 164. *l.* 18. brûlée, *lis.* brûlé.

P. 184, *l.* 4. naît dans, *lis.* naît de.

COMME ce Tome auroit étè trop gros, on a été obligé de le partager en deux: La seconde Partie suivra de près la premiere.

NOUVELLES
REMARQUES
CRITIQUES
SUR
LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL

Publié par Meſſieurs Baſnage de Bauval, & Huet *Miniſtre Reformé*.

REPONSE

A LA LETTRE DE M. BASNAGE, inserée dans le Journal des Sçavans du Lundy 11. Juillet 1701.

JE n'aurois jamais crû, Monsieur, que vous fussiez l'Auteur des fautes qui sont répanduës dans la nouvelle édition du Dictionnaire universel, si vous ne me l'appreniez vous-même. Je conviens avec vous que les RR. Journalistes de Trevoux vous ont épargné. Ils auroient pû en effet vous témoigner quelque ressentiment, se voïant si mal-traitez dans vôtre nouvelle édition. Etoit-il necessaire que vous y ajoûtassiez sur le mot d'*adoucissement* ces paroles sous le nom de Pascal? *Les adoucissemens de la Confeßion sont les meilleurs moïens que les Jesuites aient trouvez pour attirer le monde.* Rendez-vous justice au R. P. Bouhours qui nous a don-

né de si belles remarques sur nôtre Langue ? quand vous dites de lui aprés Cleanthe : *Le livre du P. Bouhours est d'un stile affecté , flatté, peint, de nul usage , un pur artifice.*

Je viens à la Lettre dont vous vous plaignez, & qui a été fourrée, dites-vous, par l'Imprimeur dans les *Memoires.* Il est bon que vous sachiez qu'elle avoit couru dans Paris en manuscrit , avant que d'être insérée dans ces Memoires. Elle a été écrite par une personne à qui un de ses amis avoit envoïé vôtre nouvelle édition , pour lui en marquer son sentiment. Ainsi il n'y a eu de ce côté là ni aigreur , ni chagrin. On ne songeoit nullement à la rendre publique. Comme elle a été entre les mains de plusieurs personnes avant que d'être imprimée , on y a fait quelques additions qui ne sont point de la premiere main. Mais aprés tout , cette Lettre n'est point un libelle : elle a été approuvée telle qu'elle est par un habile Docteur qui a été nommé pour revoir ces ces Memoires, afin qu'ils ne continssent rien qui ne fût dans l'ordre &

dans la bienséance. Aussi a-t-elle eu l'approbation de tout Paris. La seule chose qu'on y a trouvé à dire, c'est qu'elle n'est pas assez longue. On souhaite de voir un livre entier sur cette matiere. Si les Magistrats empêchent l'entrée de vôtre nouvelle édition dans le Roïaume, vous devez en rejetter toute la faute sur vous-même.

Mais les exemples, dites-vous, *où j'ay fait paroître quelque partialité, sont si rares, que pour ramasser ceux que l'on me reproche, il a fallu que l'on ait parcouru le Dictionnaire que dans cette unique intention.* C'est en quoy vous vous trompez; & cela seul me feroit juger, que ce qui a été fourré dans le Dictionnaire universel pour appuïer le Calvinisme, n'est point de vôtre main. Il y a bien plus d'apparence qu'il vient de quelque *Prédicant*, qui avoit la tête remplie des livres de vos Ministres. Quelle necessité y avoit-il d'ajoûter sur le mot *abuser*, ces paroles de M. Claude: *Les Ecclesiastiques n'ont que trop abusé de la sotte credulité des peuples?* Sur le mot *accident*, on a mis ces au-

tres paroles du même Ministre : *Si le rapport des sens est fidele sur les accidens du pain dans l'Eucharistie, pourquoy ne le sera-t-il pas aussi à l'égard de la substance?* On ajoûte encore sur ce même mot ces paroles qu'on rapporte sous le nom de M. Jurieu: *C'est le dogme de la transsubstantiation qui a engagé les Scholastiques à soûtenir que les accidens peuvent subsister separément de leurs sujets.* N'est-ce pas aussi par un pur entêtement pour le Calvinisme, que sur le mot d'*acquerir*, on a mis ces paroles sous le nom du Ministre Claude : *Dans le* VIII. *siecle les Reliques acquirent la vertu de chasser les demons & de guérir les impotens* ; ce qui est une imposture manifeste de ce Ministre.

Tous ces exemples, comme vous voïez, se présentent dés le commencement de vôtre nouvelle édition. Ils ne sont donc pas si rares que vous vous l'imaginez. Le mot de *Canonization* n'étoit-il pas suffisamment expliqué dans la premiere édition de ce Dictionnaire ? Par quel motif y avez-vous ajoûté ces autres mots,

qui ſont de M. Claude? *La Canoniſation eſt une récompenſe habilement imaginée à Rome pour encourager le zele des Moines & des devots.* Je dis la même choſe du mot de *Couvent*, que l'Abbé Furetiere a fort bien expliqué. Il n'étoit pas neceſſaire d'y ajoûter ces paroles du Miniſtre Jurieu: *Les Couvents ſont autant de citadelles que Rome a bâties dans tous les Etats pour y ſoûtenir ſon autorité, & s'y ſoumettre les conſciences.*

S'il eſt vrai que vous n'aïez pas entrepris un livre de controverſe, comme vous l'aſſurez, pourquoi avez-vous fait entrer dans vôtre nouvelle édition tant de Calviniſme hors de propos? Sur le mot de *Chrême*, on trouve dans la premiere édition les differentes ſignifications de ce mot tirées du Gloſſaire de M. du Cange, que Furetiere n'a fait ſouvent que traduire de Latin en François. Vous ne vous êtes pas contenté de cela. Vous y avez ajouté de vôtre chef à l'occaſion du mot d'*Extreme-onction*, ces paroles qui ſont d'un bon Proteſtant: *Cette céremonie eſt fort ancienne, & même d'inſti-*

tution Apostolique : avec cette difference pourtant que cette onction n'étoit point administrée par les Apôtres comme un Sacrement, mais seulement comme une cérémonie à la présence de laquelle Dieu operoit la guérison du malade. On lit cependant sur le mot d'*Extreme-onction*, tant dans la nouvelle édition que dans l'ancienne, que l'*Extreme-onction est un sacrement de l'Eglise le sixiéme en ordre.* Cette contradiction se trouve en plusieurs autres endroits du Dictionnaire reformé. Le Réformateur qui y a inseré son Calvinisme n'a retouché qu'à demi ce Dictionnaire : & c'est ce qui fait que par une étrange bizarrerie tantôt il est Catholique, & tantôt Calviniste.

Voici encore un exemple qui vous convaincra que ceux qui ont la main à la nouvelle édition du Dictionnaire universel ont agi par un esprit de faction & de cabale. Sur le mot d'*Iconoclaste*, on lit dans l'édition de l'Abbé Furetiere : *Iconoclaste, briseur d'images. L'heresie des Iconoclastes a long-tems affligé l'Eglise d'Orient : elle vouloit détruire la ve-*

neration des Images de Dieu & des Saints, & briser toutes les figures & representations dans les Eglises. Au lieu de ces mots, il y a dans vôtre édition : *Iconoclaste, briseur d'Images. L'Eglise Romaine qui fait de la veneration des Images & des Reliques une des parties les plus considerables de son culte, & que l'on peut appeller pour cet effet Iconolâtre, regarde les Iconoclastes comme autant d'Heretiques qui ont long-tems affligé l'Eglise d'Orient, parce que ces Iconoclastes vouloient détruire la veneration des Images de Dieu & des Saints, & briser toutes les figures & representations dans les Eglises.*

Il n'y a qu'un outré Controversiste qui puisse parler de la sorte. Premierement il n'est pas vray que l'Eglise Romaine fasse de la vénération des Images une des parties les plus considerables de son culte. Ce culte selon plusieurs de ses Théologiens est plutôt de discipline que de doctrine : *Res est disciplinæ, non doctrinæ.* Il est vray qu'elle regarde comme des Herétiques forcenez ceux qui brisent les images & les

representations qui sont dans les Eglises. Mais les Lüthériens d'Allemagne qui conservent encore aujourd'hui les Images dans leurs Temples, n'ont-ils pas traité de furieux les Calvinistes qui ont brisé ces Images dans plusieurs Eglises de France?

En second lieu, peut-on dire qu'on se soit abstenu des termes injurieux, lorsqu'on traite d'*Iconolatre* le culte qu'on rend aux Images dans l'Eglise? N'est-ce pas dire clairement que tous les Catholiques sont de vrais Idolatres? C'est à la verité ce que vos Ministres débitent au peuple dans leurs Prédications. Mais ce reproche injuste devoit-il trouver sa place dans un Dictionnaire? Apprenez donc, si vous ne le savez déja, que les Catholiques ne rendent point aux Images un culte de Latrie. Nos Théologiens aprés saint Augustin parlent du culte de Latrie, comme d'un culte qui ne se rend qu'à Dieu seul. Les Grecs mêmes qui ont beaucoup plus de venération que les Latins pour les Images dans ce qui regarde l'exterieur, ne

se servent jamais en cette occasion du mot de *Latria*, mais de celui de προσκύνησις, qui marque une simple venération. Les uns & les autres ne sont donc point des *Iconolatres*.

Le mot *Iconolatre* a été si fort du goût des Reformateurs du Dictionnaire universel, qu'ils ont jugé à propos de l'ajoûter à leur nouvelle édition, & d'en faire un article separé. *Iconolastre*, disent-ils, *ou Iconolâtre, S. M. qui venere qui adore les Images*. Cet Iconolastre écrit avec la lettre *s*, & qui ne peut être en cet endroit une faute de l'Imprimeur, est quelque chose de bien singulier. On jugera par-là quelle est la capacité de ces Reformateurs. Et parce qu'ils ne savent pas d'une maniere commune la Langue Françoise, mais par principe, ils ont eu soin de marquer sur la lettre *â* un chaperon, ou circonflexe: *Iconolâtre*, pour indiquer la lettre *s*. Pourquoi n'ont-ils pas mis aussi dans leur nouvelle édition *Idolastre*, ou *Idolâtre*?

Ce sont là sans doute des fautes bien grossieres, & qui ne tombent

point ſur l'Abbé Furetiere. Il vous eſt permis de traiter de bagatelle & de rejetter ſur lui ce qu'on lit ſur le mot de *Confeßion*, qu'on dit être *le Sacrement de penitence.* Vous deviez ſavoir que le Manuſcrit de M. Furetiere étoit une copie pleine de fautes. Il étoit du devoir de ceux qui ſe vantent d'avoir retouché, ou refondu preſque tous les articles de ſon Dictionnaire, d'en ôter certaines abſurditez qui ſautent aux yeux, & qui ne peuvent pas être de l'Auteur. Je mets au nombre de ces abſurditez évidentes ces mots : *La Confeßion ſacramentale eſt le Sacrement de pénitence.* Il y avoit apparemment dans ſon original : *La Confeßion ſacramentale regarde le Sacrement de pénitence*, ou quelque choſe ſemblable. Quoique l'Abbé Furetiere ne fût pas Docteur de Sorbonne, il ſavoit au moins ſon Catéchiſme. Il ne pouvoit pas faire un Sacrement de ce qui n'en eſt qu'une partie. Il a donc parlé de la Confeſſion ſacramentelle de la même maniere qu'il a parlé de l'Abſolution ſacramentelle, qui ſelon lui

est une partie du Sacrement de penitence. Mais par une étrange bizarrerie, on lui fait dire dans la nouvelle édition que l'*Absolution est un des sept Sacremens de l'Eglise Romaine.* Dans les endroits, où cet Abbé parle éxactement, on change ses paroles en un galimatias. On les garde au contraire en d'autres endroits, où il y a des fautes manifestes de Copiste ou d'Imprimeur. Et pour excuser de si grandes bevûës, vous dites que vous avez gardé les expressions de l'Auteur qui devoit savoir le langage de sa Religion.

A vous entendre parler dans vôtre Préface vous avez tellement refondu le Dictionnaire de M. Furetiere; qu'il y est resté peu d'articles qui soient entiers. Si c'est l'Imprimeur qui parle, je n'ay rien à dire. Car il est permis à un Marchand de faire valoir sa marchandise. Je lis dans vôtre édition presque toutes les fautes qui sont dans l'ancienne. Vous avez conservé religieusement jusqu'à celles qui sont manifestement ou du Copiste, ou de l'Imprimeur. On lit également dans les

deux éditions sur le mot *biscuit* : *La soude est le lieu, où l'on garde le biscuit dans les Vaisseaux.* Il est évident qu'il faut lire *Soute*, & non pas *Soude*. Sur le mot *Maccaronique*, on lit dans les deux éditions : *Mascural prétend que Folengi est l'inventeur de la Poësie Maccaronique.* Il y avoit sans doute *Mascurat* dans l'original de l'Abbé Furetiere, comme il y a dans le livre de Naudé, d'où cet article a été pris. M. Baile a remarqué judicieusement dans sa Dissertation sur l'Hippomane, que ceux qui composent des Dictionnaires prennent plus à tâche de compiler de nouvelles choses, que de corriger les fautes des precedens.

Vous ne pouvez encore souffrir qu'on ait traité de ridicule une bonne partie de ce que vous avez mis dans vôtre nouvelle édition sur le mot *Abba*. Vous ditesque ces fautes ne tombent point sur vous ; qu'elles sont de l'Abbé Furetiere, & que vous ne vous glorifiez point d'entendre le Syriaque. Au moins doivent-elles tomber sur ceux, qui se glorifient dans leur Préface d'avoir

corrigé l'ancienne édition avec beaucoup de soin. On ne vous fera pas un crime de ne point entendre les Langues Orientales. Mais l'on est toûjours en droit de reprocher à ceux qui ont entrepris de corriger l'ouvrage de Furetiere, de ce qu'ils y ont non seulement laissé des fautes grossieres en ce genre-là, mais de ce qu'ils y en ont ajoûté de nouvelles dans le même genre.

Quand on vous a representé, que pour parler en bon Grammairien, il ne faut point mettre au nombre des articles la particule *à*, lorsqu'elle est devant le Datif en nôtre Langue, on ne l'a fait que parce que vous témoignez dans vôtre Préface, que vous avez associé à vôtre travail une personne qui sait la Langue, non comme on la sait d'ordinaire par l'usage seulement, mais par regle & par principe. Or l'on vous a marqué des regles & des principes qui font voir que la particule *à* devant le Datif est une simple particule, & non un article. Je veux bien que cette remarque soit une minutie grammaticale. Mais en matiere de

Grammaire tout y paroît minutie. Auſſi les Juifs appellent-ils la Grammaire *Dikduc* en leur Langue, c'eſt-à-dire : *Subtilité.* Mais ces ſortes de minuties, ou ſubtilitez de Grammaire ſont ſouvent de quelque importance en leur genre, & elles ne doivent point paſſer pour de pures minuties dans un Dictionnaire.

S'il eſt vray que ceux qui ont reformé le Dictionnaire univerſel n'ont point agi par un eſprit de partialité, quelle raiſon peuvent-ils avoir d'y avoir inſeré un ſi grand nombre d'articles qui ſont purement Calviniſtes? Je vous avouë que dans la définition du mot de *Calviniſte*, le nom d'*Herétique* eſt demeuré dans vôtre édition. Mais il n'eſt pas mal-aiſé de voir que c'eſt un de ces mots qui ont échappé aux Réformateurs, & pour leſquels on demande excuſe dans la Préface. Il y a dans la nouvelle édition pluſieurs exemples d'une ſemblable négligence. La précipitation avec laquelle on y a travaillé n'a pas permis qu'on y fût exact ; & c'eſt ce qui fait que même ſur le Calviniſ-

me on corrige en un endroit des choses qu'on laisse en d'autres.

Au reste vous êtes admirable quand vous prétendez que vous n'avez point changé le nom d'*Eglise Romaine* en celui d'*Eglise Catholique*, pour lui contester en Controversiste le titre de *Catholique*; mais parce que le nom d'*Eglise Romaine* est le plus connu. S'agit-il de fautes grossieres, qui sont dans l'ancienne édition, & qui viennent plutôt des Copistes, que de l'Auteur? Vous les laissez ces fautes, & pour vôtre défense, vous dites que l'Abbé Furetiere a dû savoir le langage de sa Religion. Ici au contraire vous vous donnez la liberté de changer le mot d'*Eglise Catholique* en celui d'*Eglise Romaine*, comme si cet Abbé ne s'étoit pas bien exprimé en matiere de Religion. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur tous les endroits où l'on a affecté le mot d'*Eglise Romaine*, pour juger de l'intention de ceux qui l'ont emploïé. Si vous voulez qu'on ne vous reproche plus d'avoir metamorphosé un Abbé en un Ministre Calviniste, avoüez de bonne foi que

ces changemens & ces additions ſont du Miniſtre Huët, dont vous avez fait l'éloge dans vôtre Préface. Profitez des avis du Cenſeur anonyme, qui n'a point eu deſſein de vous chagriner. Il ſeroit difficile de trouver des exemples de pareilles corrections dans des Dictionnaires. Sur ce pied-là un Socinien qui entreprendroit une nouvelle édition du Dictionnaire univerſel, ſeroit en droit de l'habiller à la Socinienne. Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris, le 13. Juillet 1701.

RÉPONSE A LA LETTRE *de M. Huët, Ministre Reformé, qui a été inserée dans le Journal de Trevoux imprimé à Amsterdam.*

VOus auriez mieux fait, Monsieur le Réformateur, de mépriser la piece qui a été inserée dans le Journal de Trevoux, que de faire le boufon, en y répondant par de fausses plaisanteries. Moliere, que vous appellez à vôtre secours dés le commencement de vôtre Lettre, m'apprend quel est le fond de vos études. Je ne suis plus supris de voir, que dans la nouvelle édition du Dictionnaire universel, vous y paroissiez un véritable comedien. Marot, Moliere & autres semblables écrivains, sont vos grands auteurs. Vous avez plutôt songé à divertir vos lecteurs, qu'à les instruire. C'est sans doute par un esprit de Réforme, que sur le mot *allumelle*, vous avez ajoûté ces beaux vers :

Cy git le Seigneur de Mattas ;
Lequel de sa propre allumelle ;
Se tua prenant ses ébats
Sur le corps d'une demoiselle.

C'est encore selon ce même esprit de Réforme. que sur le mot *assaillir*, vous avez ajoûté ces autres vers:

Ma foy le combat sera chaud,
Lorsqu'en l'amoureuse carriere
Robin assaillira Cataud.

Je ne vous demande point, où vous avez pris toutes ces sottises. Comme je vois que vous les aimez, j'ai crû que vous seriez bien aise d'en trouver ici de nouvelles qui rendront vôtre *Sottisier* plus complet. Comment avez-vous oublié sur le mot *Asne Martin* cette belle épigramme de Regnier; qu'un homme fait comme vous ne devoit pas ignorer?

Quoique tu n'aies sçu jamais Grec, ni Latin,
Celui qui t'appelle asne, est lui-même une bête.
Veux-tu savoir pourquoi? C'est qu'un asne-martin
A les cornes aux pieds, tu les as à la tête.

Nôtre Langue vous a de grandes obligations, pour avoir bien voulu l'enrichir du mot *Innocenter*. Marot, dites-vous, pour exprimer cette ba-

dinerie qu'on nomme *donner les Innocens*, a fait *Innocenter,* qui eſt hors d'uſage. Vous citez en même tems les vers de Marot que vous n'avez pas néanmoins rapportez fidellement & dans toute leur étenduë. Il ne falloit pas demeurer en ſi beau chemin. Je laiſſe ces ſottiſes, ou plutôt ces ordures qui ſont ſi fort de vôtre goût, pour venir à vôtre rare érudition. Si l'on vous en croit, vous avez ôté du Dictionnaire univerſel dix ou douze mille fautes. Les avez-vous bien comptées ces fautes? N'en avez vous point plutôt augmenté le nombre, en voulant groſſir l'ouvrage? Au moins en trouve-t-on pluſieurs dés le commencement de la nouvelle édition, qui ne ſont point de l'Abbé Furetiere. *Aprés un travail qui vous a tant coûté, il faut*, dites-vous, *être bien difficile à contenter, ſi on n'en peut pas ſupporter quelque demi-douzaine qui auront échappé à la diligence des Reviſeurs.* Je vous l'avouë: Auſſi ne vous a-t-on pas fait un procés pour un ſi petit nombre de fautes.

Vous vous plaignez du reproche

qu'on vous a fait, d'avoir dit que l'*Aleph* des Ebreux & des Arabes eſt une conſone muëte, au-lieu qu'elle n'eſt proprement ni conſone, ni voïelle; mais ce qu'on nomme *eſprit*. Vous pretendez avoir parlé comme tous les Grammairiens, qui diſent que les Ebreux ont 22. lettres conſones, au nombre deſquelles ſont les lettres gutturales. Mais ces Grammairiens qui parlent de la ſorte, avoüent qu'ils ne s'expliquent pas exactement, puiſqu'ils ajoûtent, que ces lettres ſont plutôt des *eſprits* que de veritables lettres. Me direz-vous que Gerard Voſſius qui a fait de ſi bons ouvrages ſur l'art de la Grammaire n'étoit point Grammairien? Il ſoutient dans ſon Livre *de Arte Grammatica*, L.1. Chap. 27. que des 22. conſones de l'Alphabet Ebreu, il en faut retrancher quatre, *Aleph, He, Het, Hain*, qui ne ſont pas proprement des lettres, mais ce qu'on nomme *eſprit*: *Statuimus ex viginti-duabus conſonantibus ſequeſtrari debere quatuor pneumaticas, Aleph, He, Het, Hain. Nam ſpiritus non eſt littera.*

Je pourrois vous apporter auſſi là-deſſus un paſſage de S. Jerôme, qui eſt tout-à-fait déciſif Mais j'aime mieux vous oppoſer l'autorité d'un de vos plus ſçavans Grammairiens pour ce qui eſt des Langues Orientales. Jaques Alting, qui a profeſſé la langue Ebraïque à Groningue avec beaucoup d'éclat, met auſſi bien que Voſſius au nombre des *eſprits* les quatre lettres qu'on nomme gutturales. *Aleph*, dit-il, *ſpiritus lenis Græcorum indicari poteſt h inverſo. He ſpiritus aſper Græcorum H. Het Hh; vulgò Ch.* Ces lettres, comme vous voïez, ne peuvent être ſelon Alting de veritables lettres, ni de veritables conſones, puiſqu'il les met au nombre des eſprits. Il dit la même choſe de la lettre *Hain*, qu'il déſigne par *H h h.* Quand donc cet habile Grammairien dit à la tête de ſon Alphabet, que les lettres des Ebreux ſont au nombre de 22. & qu'elles ſont toutes conſones, il a conſideré ſeulement leur figure; puiſque lorſqu'il vient à expliquer la force de chaque lettre en particulier, il

place au nombre de celles qu'on nomme *pneumaticas*, ou *esprits*, les quatre gutturales. Or comme Vossius l'a tres bien remarqué, un *esprit* n'est pas une *lettre*.

Ce n'est donc point une chicane de mots qu'on vous fait. Mais on a voulu vous montrer, que vous ne parlez pas exactement, quand vous appellez l'*Aleph* des Ebreux une consone muëtte. Qu'entendez-vous par une *consone muëtte*? Beze, dans un petit Traité qu'il a donné au Public sur la prononciation des lettres de la langue Françoise, appelle consones muëttes celles qui ne se prononcent point, par exemple dans *estre*, *connoistre*, la consone *s*, ne se prononce point. Mais il n'en est pas de même des lettres gutturales parmi les Ebreux; parce qu'elles se prononcent veritablement, non pas comme *lettres*, mais comme *esprits*. Consultez la remarque d'Alting sur la terre *Hain*. On vient de publier à Francfort une septiéme édition de sa Grammaire Ebraïque. Il vous fera entendre comment les lettres gutturales des

Ebreux

Ebreux répondent à ce que les Grammairiens Grecs nomment *esprit*.

La difficulté que vous proposez sur le nom *Tetragrammaton* qui n'a été ainsi appellé que parce qu'il est composé de quatre lettres, se ressout d'elle même, quand on vient à considerer, que les anciens Ecrivains Grecs n'ont exprimé ce mot que par trois lettres, ou plûtost par deux, *Jao*. Ce qui prouve, qu'ils n'ont pas crû, que le *He* fût une veritable lettre. C'est pour cette même raison, que les anciens interpretes Grecs, qu'on nomme *Septante*, ont supprimé les lettres *He* & *Het* dans une infinité de noms, comme vous pouvez le voir dans *Joannes*, & dans plusieurs autres. Si le *He* est une veritable lettre, il faut que vous écriviez, comme ont fait quelques nouveaux traducteurs de la Bible *Jesaiahu*, *Jiremiahu*, *Jehezchiel* : prononciation monstrueuse & inconnuë à toute l'antiquité.

Je veux vous rendre encore la chose plus sensible, en vous representant la lettre *H*, qui tient sa

place parmi les lettres de l'Alphabet Latin. Cependant elle n'est point proprement une lettre, mais un simple esprit, *littera pneumatica.* C'est pourquoi elle se trouve écrite dans quelques manuscrits Latins au dessus des lettres, de la même maniere qu'on marque les esprits dans la Langue Greque. Par exemple, au lieu de *homo*, on lit dans ces manuscrits *omo.* Le *phi* & le *chi* des Grecs ne sont point pour cette même raison des lettres distinguées du *pi* & du *kappa*, si ce n'est qu'on les prononce avec une aspiration. Je suis persuadé qu'à l'avenir vous ne direz plus *que vous avez fermé la bouche à ce fameux Critique* par vôtre belle observation sur le mot *Tetragrammaton.* Craignez plutôt que le Critique ne vous renvoie à vôtre catechisme. Il y a long-tems que Drusius qui a été un des plus savans hommes du dernier siecle, nous a appris dans une de ses lettres, que la capacité de la plûpart des Théologiens de son parti ne s'étendoit gueres au delà de leur catechisme: *Tales Theologi vix quidquam ultra Catechesim capiunt.*

On ne vous a pas fait *un crime capital de n'avoir pas ôté la faute que Furetiere avoit commiſe, en diſant que l'à eſt quelquefois l'article du datif, au lieu de dire qu'il eſt une particule, qui marque le datif.* On s'eſt contenté de vous repreſenter, que pour parler exactement, il falloit ſe ſervir du mot de *particule*, & non de celui *d'article.* De quoi vous plaignez-vous? N'en demeurez-vous pas d'accord vous-même preſentement? Il eſt vray que Danet & Richelet s'expriment de la ſorte. Vous auriez pû ajoûter à ces deux Auteurs pluſieurs autres Grammairiens qui ne parlent point autrement. Cette faute vient de ceux qui ont composé les premiers des Grammaires Françoiſes. Ceux qui ont écrit aprés eux ſont tombez dans la même faute, ſans y faire aucune reflexion. Mais vous, qui êtes Reviſeur & Reformateur de profeſſion, & qui vous vantez d'avoir appris la Langue Françoiſe par regle & par principe, deviez-vous commettre cette faute?

Il étoit, ajoûtez-vous, impoſſible *d'être attentif à tout dans un ouvra-*

ge où il y avoit tant à reformer : On n'en parlera pas moins bon françois, quand on ignorera cette petite distinction, qui ne peut engager dans aucune erreur. Je vois maintenant quelle est l'origine des erreurs qu'on a laissées dans le Dictionnaire universel, sans parler des nouvelles qu'on y a ajoûtées. Vous n'avez songé qu'aux seules expressions, comptant pour rien ce qui regarde les choses. Cela étant, que deviendra ce grand titre qui est à la tête de vôtre ouvrage ? Est-ce que vôtre Dictionnaire n'est qu'un simple Dictionnaire de la Langue Françoise ? Ne vous êtes-vous pas engagé à traiter des sciences & des arts ? Pouvez-vous dire, comme vous faites, que la Critique qui regarde les sciences & les arts, est une bagatelle ?

C'est encore une bagatelle selon vous, d'avoir laissé dans le Dictionnaire le mot *Ab-bot* écrit comme si c'étoit un mot composé de deux syllabes: M. Furetiere expliquant le mot *Abbé*, dit *que les premiers Moines appelloient leur Superieur Ab-bot, qui en Langue Syriaque signifie Pere.*

Ce diſcours eſt un galimatias ridicule & qui ſaute d'abord aux yeux de ceux qui ont la moindre connoiſſance des Langues Orientales.

Si l'on vous en croit, *il eſt encore plus ridicule, de faire un procés aux Reviſeurs, pour avoir laiſſé dans le Dictionnaire tout ce que Furetiere a dit ſur le mot* d'accent *appuïé ſur l'autorité de Hennin Hollandois Profeſſeur à Doëſbourg. M. de Bauval & moi avions bien d'autres choſes à faire, que d'aller examiner ce fait, ſeulement pour ſavoir lequel des deux, ou de Furetiere, ou de Hennin, avoit eu tort dans ce qu'ils diſent de l'invention des accents, ſur tout n'y aiant rien de plus inutile que cet examen pour le fond de nôtre Langue.* Le procés qu'on vous a fait ſur le mot *d'accent* eſt trés-bien fondé. Je vois par vôtre réponſe, que vous n'entendez pas même de quoy il s'agit. Il n'eſt pas queſtion de ſçavoir lequel de Furetiere ou de Hennin, a eu tort dans ce qu'il diſent de l'invention des accens. Car Furetiere n'a fait autre choſe ſur cet article, que mettre en François le Latin de Hennin.

Ce qu'on vous a reproché, c'est de n'avoir pas corrigé les erreurs qui sont dans le Dictionnaire universel sur le mot *accent*. Il y a de trés-grandes disputes entre les Savans, sur les accens qu'on trouve depuis plusieurs siecles dans les livres Grecs. Henri Christien Hennin & Wetstein Professeur à Bâle en Langue Greque ont publié de savantes dissertations sur cette matiere. Le premier a prétendu que les Arabes sont les inventeurs de ces pointes, *cacuminum*, qu'on nomme *accens*. Il appuye son sentiment sur le Traité de Samuel Clarck *de Prosodia Arabica*, imprimé à Oxfort en 1661. Furetiere a copié fidélement Hennin, qui assure que les accens sont une invention des Arabes, qui fut perfectionnée par Alchali vers le tems de la mort de Mahomet. On vous a demandé, comment il s'est pû faire, que les Arabes aïent été les premiers inventeurs des accens, eux qui n'ont point l'usage des accens dans leur Langue. Et c'est à quoi vous deviez répondre.

Mais vous aviez, dites-vous, bien

d'autres choſes à faire, que d'examiner des matieres qui ne ſont d'aucune utilité pour le fond de nôtre Langue. Je vous entens, Monſieur, Le titre de vôtre Dictionnaire, où vous promettez de traiter des arts & des ſciences, n'a été mis que pour faire illuſion au Public. Une perſonne exacte auroit corrigé tout cet endroit, qui eſt rempli de fautes. Alchalil Ebn Ahmed, dont il y eſt parlé, a ſeulement reduit en art la poëſie des Arabes, qui eſt bien plus ancienne que lui. Il a marqué les meſures des vers qui ſont appellées *pedes* en Latin; & c'eſt ce que Samuël Clarck a expliqué doctement dans ſon livre intitulé *de Proſodia Arabica.* Il y a d'autres fautes conſiderables dans ce même article touchant les accens. Un Reviſeur habile n'auroit pas manqué de les redreſſer. Mais ſi vous aviez bien d'autres choſes à faire, au moins deviez-vous ôter, nonobſtant vos grandes affaires, les erreurs groſſieres & qui ne ſont pas ſupportables.

On lit dans le Dictionnaire univerſel ſur le mot *Ebe: C'eſt le reflux*

de la mer, la basse marée, lorsque la mer s'en retourne. Cette *basse marée* est un pur galimatias. Il y avoit apparemment dans l'Original de Furetiere, *quand la marée baisse*, parce qu'il est *Ebe*, lorsque la marée est en son plein, & qu'elle commence à baisser. Sur ce même article on ne parle pas exactement, quand on y fait cette remarque : *On dit proverbialement en Normandie, Tout ce qui vient d'Ebe s'en retourne au flot, en parlant des biens mal acquis & mal assurez.* Il n'y a que des païsans qui parlent de la sorte en Normandie, où ceux qui parlent bien disent : *Tout ce qui vient de flot s'en retourne d'Ebe. Flot* est la même chose que *flux*, & *Ebe* est proprement le reflux, ou retour des eaux qui sont en plein canal. On dit aussi dans quelques ports de Normandie : *Son bien est venu de flot, il s'en retournera d'Ebe.* Continuons.

On vous a accusé d'avoir métamorphosé un Abbé en un Ministre Protestant. *Cela est faux*, dites-vous. *Le Censeur ne sait ce qu'il dit, ni ce qu'il veut dire. Pour métamorphoser un Ab-*

bé en Ministre Protestant, il eût fallu mettre dans la bouche de l'Abbé ce qui ne doit être que dans la bouche d'un Ministre. Or vous soutenez que *tout ce qui est allegué de contraire à la Religion Romaine & qui se trouve dans le Dictionnaire, y est cité sous les noms des Ministres, & nullement sous le nom de Furetiere.* Vaine subtilité, & plutôt digne d'un plaideur de la basse Normandie, que d'un honnête homme. Quand on dit, *Ciceron, Aristote*, ne marque-t-on pas les livres de Ciceron & d'Aristote? De même, lorsqu'on vous a reproché que vous aviez métamorphosé l'Abbé Furetiere en Ministre Protestant, on a seulement voulu dire, que d'un Ouvrage catholique & orthodoxe, vous en avez fait un Ouvrage rempli de Calvinisme. Cela n'est-il pas vrai à la lettre?

Vous parlez contre vôtre conscience, lorsque vous soutenez si hardiment que tout ce qu'on allegue de contraire à la Religion Romaine, est cité dans le Dictionnaire sous les noms des Ministres qui l'ont avancé. Il est aisé de faire voir par

des exemples sensibles, qu'en un grand nombre d'endroits où Furetiere parle en Catholique, on a retouché exprés ses paroles, pour les accommoder aux sentimens des Calvinistes par de petits changemens & par quelques additions. En tous ces lieux-là on ne trouve le nom d'aucun Ministre. Et ainsi il n'y a personne qui ne croie d'abord que c'est l'Abbé Furetiere qui parle. Quel Ministre avez-vous cité, quand vous avez dit sur le mot *Amuléte*, que les superstitieux se chargeoient anciennement d'amulétes, comme on fait de scapulaires dans l'Eglise Romaine? Sur le mot de *Chrême*, que vous avez refondu pour l'habiller à la Protestante, je n'y trouve le nom d'aucun Ministre. Vous ne marquez non plus le nom d'aucun Ministre sur le mot *Iconoclaste*. Vous avez cependant rétouché tout cet article en y changeant quelques expressions orthodoxes en d'autres qui sont purement Calvinistes.

Il y auroit bien d'autres choses à dire sur l'esprit de parti, qui regne dans la nouvelle édition de ce Dic-

tionnaire. L'article du *Baptême* paroît n'avoit été refondu & augmenté, que pour y faire entrer le Calvinisme. On n'y voit cependant le nom d'aucun Ministre. On en a de plus ôté ces mots qui sont dans l'ancienne édition : *Le Baptême confere la grace & efface le peché originel.* Sur l'article *adultere*, où il est parlé du sacrement de Mariage, je ne vous blâme pas de ce que vous en avez retranché le mot de *sacrement.* Car je sçai que les Reformez aiment le mariage, & que le sacrement leur déplaît.

Au reste il faut vous rendre justice. Je suis persuadé qu'il y a dans la nouvelle édition plusieurs changemens qui ne viennent point de vôtre main. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme qui prend la qualité de *Ministre Reformé* ait jamais songé à traiter saint Augustin de la maniere qu'il est traité dans la nouvelle édition. Sur le mot *Antipode*, Furetiere s'est contenté d'observer que ceux qui nioient les Antipodes avoient pour *fondement ce qu'en avoit écrit S. Augustin.* Au lieu de ces mots on lit dans la nouvelle édition re-

touchée & corrigée: *Tout cela est fondé sur les ridicules plaisanteries de saint Augustin.*

Pour ne pas vous chicaner mal-à-propos, j'avouë aussi que le Censeur anonyme a eu tort de vous faire un procés, sur ce que dans l'article de la *Justification*, on a rapporté le sentiment des Calvinistes avant celui des Catholiques. Il est juste * que la bourrique marche la premiere. On veut bien vous accorder encore que les Reviseurs du Dictionnaire n'ont pas fait assez de réflexion sur le mot d'*absolution*, lorsqu'ils ont dit, que l'*absolution est un des sept Sacremens de l'Eglise Romaine*. Vous avoüez humblement la faute, & vous reconnoissez même qu'elle est de quelque importance : *Je ne trouverois pas à redire à cette Critique*, ajoûtez-vous, *si l'Auteur l'avoit faite en honnête homme.*

Cette malhonnêteté consiste à vous avoir attribué la faute plûtôt qu'à M. de Bauval, *qui n'étant point*, ditez-vous, *d'un métier à sçavoir ces sortes de choses jusqu'à la derniere précision, est assez excusable de ne s'être*

* El boriquo el primero,

pas apperçu de cette faute en la copiant dans quelque Auteur ignorant ou inexact. Vous faites bien de l'honneur à M. de Bauval en le faisant passer pour un copiste d'Auteurs ignorans ou inexacts, lui qui est le principal Auteur de la revision du Dictionnaire. Sur ce pied-là, il a eu raison de répondre au Censeur anonyme, qu'il a des garans des fautes qui sont dans la nouvelle édition. Trouvez bon cependant qu'on rejette plûtôt sur vous, que sur Mr. de Bauval, les fautes qui regardent la Theologie. Vous avoüez qu'il n'est pas Theologien. Or y a-t-il de l'apparence, que l'Imprimeur de Roterdam qui ne manque ni d'esprit, ni de conduite, ait jetté les yeux, pour les faits qui regardent la Theologie sur un homme qui n'est point Theologien de Profession ? C'est sans doute ce qui a fait dire au Critique dont vous vous plaignez : *Je veux croire que Mr. Basnage n'a aucune part à tout ce qu'il y a d'injurieux dans cette compilation contre l'Eglise Romaine. Il y a plus d'apparence que le Ministre Huët qu'il a associé à un se*

penible travail, en est le seul Auteur.

Ce Critique a eu raison d'avancer qu'il a trop bonne opinion de M. Basnage l'Avocat, pour lui attribuer toutes les impertinences qui sont dans le nouveau recueil, sur tout lorsqu'on y parle des usages & des pratiques de l'Eglise Romaine. En effet, un Avocat qui s'est appliqué à l'étude des loix Civiles, doit être mieux instruit des pratiques & des usages de cette Eglise, que ces Ministres du commun, qui ne sçavent d'ordinaire que le Catéchisme de leur Paroisse. M. Jurieu étoit en colere, quand il a écrit que M. de Bauval étoit sans étude & sans Theologie; qu'il n'étoit autre chose qu'un *copiste de profession*, & qu'il se contentoit *de lire les tables des livres & les titres des Chapitres dont il faisoit des squelettes.*

J'avoüe que le mot d'*impertinences* qui est dans la Lettre du Censeur anonyme m'a paru dur, & c'est principalement ce qui a fait dire aux Auteurs du Journal de Trevoux, que la lettre qu'on trouve à la page 99. de leur Journal, y a éte mi-

se par l'Imprimeur, sans leur participation, & que si c'étoit eux qui l'y eussent fait mettre, *ils auroient eu soin d'en ôter auparavant quelques termes trop forts*. Il ne s'agit, comme vous voïez, que de quelques termes qui leur ont paru trop forts. Ils n'ont donc blâmé que les expressions du Censeur anonyme, sans toucher aux choses qui sont dans sa Lettre. Cependant, comme si les Journalistes avoient pris vôtre parti, vous dites: *Le seul avertissement, que Messieurs les Journalistes de Trevoux ont mis à la tête de leur Journal, ne me justifie-t-il pas de reste? Jugez-en vous-même, & voïez, si du caractere qu'ils sont, ils se seroient avisez de blâmer une Piece faite contre un Ministre, pour peu qu'elle eût été supportable.*

N'allez pas si vite, Monsieur, loin que ces Journalistes ayent blâmé la Piece du Censeur, ils ont porté de terribles coups à vôtre nouvelle édition. L'anonyme vous a reproché à la verité d'avoir rempli vôtre ouvrage de Calvinisme. Mais les Reverends Auteurs du Journal de Trévoux ne se contentent pas de le

censurer, comme un *livre contagieux & qui contient le venin de l'heréſie*; ils aſſurent que *vous avez fait beaucoup de plaiſir aux Antitrinitaires & aux Sociniens*, lorſque vous parlez du myſtere de la Trinité. Sur l'article de *la liberté*, ils vous font ſentir que vous avez fait *S. Auguſtin Manichéen, ou Calviniſte*. Et comme il vous aiment de tout leur cœur, il vous avertiſſent charitablement, que les Magiſtrats empêcheront le debit de vôtre Dictionnaire en France. Et en effet cela s'eſt executé avant que la Lettre du Cenſeur anonyme fût publique. En beniſſant ceux qui vous maudiſſent, vous faites voir que vous êtes bon Chrétien. Mais il me ſemble qu'un homme, qui eſt Theologien & Miniſtre de Profeſſion, ne doit pas ſe taire, lorſqu'on le traite de Socinien. M. le Clerc tout Tolerant qu'il eſt, n'a pû ſouffrir qu'on le traitât de la ſorte, & il a eu raiſon. Vôtre ami M. de Bauval, qui a écrit en faveur *de la Tolerance des Religions*, a été auſſi accuſé de Socinianiſme par M. Jurieu; mais il a repouſſé vivement cette accuſation.

Il a defié ſon adverſaire de trouver le moindre trait de Socinianiſme dans ſes ouvrages. Sur qui donc peut tomber l'accuſation des Journaliſtes de Trevoux, qui pretendent que les Auteurs de la nouvelle édition appuyent les ſentimens des Antitrinitaires? On vous croira coupable jusqu'à ce que vous ayez fait voir que ces Journaliſtes vous ont imposé.

Direz-vous encore aprés cela que les efforts que l'on fait pour décrier la nouvelle édition n'aboutiſſent qu'à quelques chicanes, qui ne ſerviront qu'à la faire valoir davantage. Selon vous, le Manichéiſme & le Socinianiſme ſont de petites chicanes. Vous n'êtes pas bon Prophête. Car ſur le ſeul bruit qui s'étoit répandu qu'on ſongeoit à réimprimer en France vôtre Dictionnaire tel qu'il eſt, M. le Chancelier a envoïé dans les Provinces des ordres exprés aux Juges Roïaux, pour avoir l'œil ſur les Libraires; & ces ordres ont été reïterez au Lieutenant General de Lion, où l'on avoit déja mis ce Livre ſous la preſſe. Tout cela

s'est passé avant la Lettre du Critique anonyme. Il est vray que Messieurs les Journalistes de Trevoux ont encensé M. Basnage : ils ont loué sa politesse & son érudition : mais nonobstant ces loüanges flateuses, ils lui ont témoigné que les erreurs & les herésies qu'ils avoient remarquées dans son nouveau Dictionnaire, faisoient apprehender justement, que les Docteurs Catholiques ne se fissent un point de Religion d'en défendre la lecture aux fidelles.

Les avis que vous donnez aux Libraires de Paris pour la nouvelle revision du Dictionnaire sont fort inutiles. Car la personne que vous avez attaquée mal-à-propos, est bien éloignée de travailler à de semblables ouvrages, qu'elle n'a jamais pû goûter. Elle laisse ces sortes d'entreprises aux maçons de Hollande, qui travaillent à la toise. Si cette personne vouloit publier quelque chose là-dessus, elle feroit voir dans un ouvrage separé les fautes grossieres qui sont répanduës dans le Dictionnaire universel. Cette entreprise est digne de lui.

Au reſte, ſi vous aviez été bien inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans Paris au ſujet de la nouvelle édition du Dictionnaire univerſel, vous n'auriez pas attaqué ſi legerement une perſonne qui a fait tous ſes efforts pour rompre les deſſeins de quelques Libraires. Elle leur a repreſenté pluſieurs fois que le Sieur Reinier Léers s'étant fait une loi de ne point contrefaire leurs éditions, il étoit de la juſtice & de l'équité de ne point contrefaire les ſiennes. Je n'avance rien, dont on ne puiſſe vous donner des preuves. Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on reçut dans Paris quelques exemplaires de la nouvelle édition. Il s'y répandit auſſitôt un bruit, que c'étoit un ouvrage de parti & infecté de Calviniſme. Vos bons amis qui en furent avertis, mirent dans leur Journal l'article qui vous regarde, & dont vous étes ſi content. Ils y joignirent l'avis de l'Imprimeur de Trevoux; le Critique dont vous vous plaignez n'a eu aucune part à tout cela. Il ne ſçavoit pas même alors qui étoient ces nouveaux Gazettiers du Parnaſſe.

Enfin pour ne rien laisser dans vôtre Lettre sans réponse, je suis obligé de vous avertir, que vous vous trompez dans vôtre conjecture, lorsque vous dites : Si le Critique s'est apperçu que *l'à quand il marque le datif est mieux nommé une particule qu'un article, ce n'est que parce que dans l'envie de critiquer à quelque prix que ce fût, il lut exprés la Grammaire generale & raisonnée, & qu'il y trouva par hazard cette petite Critique à faire.* La maniere dont le Censeur Anonyme a parlé de la distinction qu'on doit mettre entre l'*article* & la simple *particule*, fait voir qu'il n'a point parlé comme un homme, qui auroit copié la *Grammaire generale*.

L'Anonyme vous a montré que vous vous trompiez dans les deux exemples que vous avez rapportez sçavoir, *à Pierre & à Agnés*, parce que ce sont des noms propres, & qu'on ne met pas ordinairement d'article devant ces noms. Si vous sçaviez la Langue Françoise par regle & par principe, comme vous croïez la sçavoir, vous auriez comparé cette

Langue avec les autres qui ont des *articles* ſeparez des *particules*. Sans vous parler de la Langue Italienne & de l'Eſpagnole, vous auriez trouvé dans la ſeule Ebraïque la lettre *Lamed*, qui ſert de particule dans cette Langue, & qui répond exactement à nôtre particule *à*. Vous auriez vû en même tems que l'Ebreu, l'Eſpagnol, & l'Italien ont des *articles* diſtinguez des *particules*. C'eſt ſur ce pied-là que vous deviez retoucher dans votre Dictionnaire les endroits, où vous parlez des articles de la Langue Françoiſe. Mais je doute que vous ſoïez capable de faire ces reflexions Vous faites un procés au Cenſeur anonyme ſur le titre de ſa lettre qui eſt intitulée : *Jugement de la nouvelle édition du Dictionnaire univerſel de M. l'Abbé Furetiere*. Vous le reprenez d'avoir fait une faute conſiderable contre la delicateſſe de nôtre Langue en mettant ces trois genitifs de ſuite, *Jugement de la nouvelle édition du Dictionnaire univerſel de M. l'Abbé Furetiere*.

Si vôtre Critique eſt exacte, il faut que vous faſſiez le procés aux plus

grands hommes de l'Academie Françoise. M. Pelisson, qui a donné au Public une relation contenant l'histoire de cette Académie, rapporte dans son premier tome les titres de plusieurs Livres composez par ces illustres Academiciens, qui n'ont point crû pecher contre la delicatesse de nôtre Langue en mettant de suite trois & même quatre *de, du, des*. En voici des exemples: *Version du Traité de Monsignor de la Casa, du mutuel devoir des grands Seigneurs & de ceux qui les servent. Histoire de Polydore Virgile des inventeurs des choses. Préface du parfait Capitaine de M. de Rohan. Le dialogue des causes de la corruption de l'éloquence.* Dans un Ecrit publié par l'ordre de l'Academie Françoise & qui se trouve à la fin du second tome, on lit ces mots: *On ne recevra aucun discours qui n'ait une approbation de deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris.* Mais sans qu'il soit necessaire de remonter si haut; M. de Bauval qui a tant de *politesse & d'érudition*, a intitulé un de ses ouvrages imprimé à Roterdam en 1690. *Réponse de l'Auteur*

de l'Histoire des Ouvrages des Savans à l'avis de M. Jurieu. Voilà quatre véritables genitifs de suite.

Vous ajoûtez enfin que ces mots: *Jugement de la nouvelle édition*, ne sont pas françois, & qu'il falloit dire: *Jugement sur la nouvelle édition.* S'il ne s'agissoit que de produire des exemples de cette expression, l'on pourroit vout en citer quelques-uns. Le meilleur ouvrage que Naudé ait donné au Public, a pour titre: *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin.*

Mais je veux vous convaincre, que loin d'avoir étudié notre Langue par regle & par principe, vous ne savez pas les premiers élemens de la Grammaire. Dans ce titre, *Jugement de la nouvelle édition*, la particule *de*, n'est pas la particule du genitif, comme vous le croïez. C'est une preposition qui marque l'ablatif & qui est la même chose que *de* en Latin, & qu'on exprime quelquefois en François par *touchant.* On dit donc tres-bien *Juger d'un ouvrage*, *jugement d'un ouvrage*, de la même maniere qu'on lit dans Ciceron: *Judicare, ju-*

dicium facere de re aliqua. C'est pourquoi il n'y a pas trois genitifs de suite dans le titre de la Lettre du Censeur anonyme. Pour n'être pas trop long sur ce point de Grammaire, je vous renvoie au premier tome de la *République des Lettres*, page 91. où M. Bayle en parle d'une maniere judicieuse & en habile Critique. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 12. d'Aoust. 1701.

RE'PONSE AUX REFLEXIONS *de M. le Clerc, sur l'Article* VIII. *des Memoires de Janvier & Fevrier, imprimé à Trevoux.*

MOnsieur le Clerc vient de faire paroître deux Ecrits l'un aprés l'autre, pour servir de Réponses aux reproches qu'on lui a fait dans les Memoires de Trévoux, savoir, que son Harmonie évangelique renverse les fondemens du Christianisme, & qu'elle n'est gueres qu'un tissu d'interpretations Calviniennes & Sociniennes.

Il se plaint qu'on le traite indignement, & qu'on s'emporte jusqu'à lui dire des injures. Celui qui a fait l'extrait dont il est question, proteste qu'il n'a jamais crû qu'en l'appellant le Professeur Socinien, il dût en être choqué. C'est une qualité qu'il s'est acquise depuis long-tems, & dont apparemment il se fait bon gré, puisqu'aprés tant de plaintes & de critiques qui lui sont venuës de toutes parts, il continuë toûjours à se declarer pour la doctrine des Freres

Polonois. Le détail qu'on a fait en partie de ses interpretations, en est une preuve si convaincante, qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour en voir la verité. Aussi je ne sache personne, ni Catholique, ni Protestant, si ce n'est peut-être quelqu'un de son parti, qui n'en ait été frappé.

Je souhaiterois que l'accusation qu'on a intentée contre lui fût fausse, & que ceux qui ont porté le même jugement que moi de ses Livres, se fussent trompez. Bien loin de répondre à ses justifications, je verrois le monde avec plaisir changer à son égard, & je benirois le Seigneur de ce qu'il conserve encore dans le cœur de Mr. le Clerc quelques etincelles de l'ancienne Religion de nos Peres. Peut-être que ces foibles étincelles, (car qui sait les secrets jugemens de Dieu ?) allumeroient un jour le flambeau de la Foi pour le conduire, & le retirer de ces ténebres épaisses où le malheur de sa naissance l'a jetté.

Mais jusqu'à ce qu'il nous ait donné des preuves incontestables de l'opposition de sa doctrine à celle

des Sociniens, il ne trouvera pas mauvais que nous persistions dans nôtre premier sentiment. C'est en attendant une declaration plus ouverte de la divinité de Jesus-Christ, que je vais tâcher de satisfaire aux principaux articles qu'il a touchez dans les deux Ecrits dont j'ai parlé. Je montrerai premierement qu'il n'a rien dit dans sa Paraphrase sur les Evangiles, qu'un veritable Socinien ne puisse dire. En second lieu, que les exemples qu'on a produits de ces interpretations forcées sont sans replique. Enfin puisqu'il le veut ainsi, on lui fera voir qu'il n'écrit pas si poliment en Latin qu'il semble nous le vouloir persuader.

Commençons par le premier point: Il dit dans sa défense que celui qui l'a attaqué n'a pas fait reflexion que Jesus-Christ n'est pas seulement Dieu, mais qu'il est aussi homme. Il est vrai que Jesus-Christ est homme, mais il est étonnant que parmi les expressions des Evangelistes, & sur tout de saint Jean, Monsieur le Clerc n'en ait trouvé aucune qu'on doive entendre

de la divinité du Sauveur ; non pas même celle-ci : *Le Verbe s'est fait chair.*

Il s'est fait chair, selon sa paraphrase, de la même maniere que le demon se fait homme, lorsqu'il entre dans le corps d'un possedé ; car on y voit les mêmes termes pour exprimer l'union du malin esprit, s'il m'est permis de parler de la sorte, avec le corps d'un Energumene, & l'union du Verbe avec l'humanité. C'est toûjours *insedit*, *consedit*, *habitavit*, ou d'autres mots semblables.

M. le Clerc devoit se souvenir de ce que disoit autrefois Calvin contre les ennemis de l'Homme-Dieu, * que ces gens-là ramassent tous les endroits du Nouveau Testament, où il n'est parlé que de l'humanité du Sauveur, & que de là ils concluent qu'il étoit un pur homme. Il étoit Dieu & homme, dit Calvin. Ainsi il y a des passages qui ne regardent que son humanité ; il y en a d'autres qui ne peuvent s'appliquer qu'à sa divinité : d'autres

* Instit. de Fide. C. 7. *nomb.*16.

enfin qui conviennent aux deux natures unies enſemble.

Voici le tour qu'a pris M. le Clerc, où il eſt parlé de Jeſus-Chriſt comme homme, cela ſignifie qu'il paroît être un homme du plus bas étage : *Homo qui é trivio videtur.* Qu'il reſſemble à un homme ſorti de la lie du peuple : *Qui plebeius videtur.* C'eſt un petit homme mépriſable *homuncio.* Autant de fois qu'on l'appelle Fils de l'homme, c'eſt toûjours le dernier des hommes en apparence, & le rebut du peuple. Quand on le nomme Dieu, & Fils de Dieu, on ne veut dire autre choſe ſinon qu'il eſt Dieu en un ſens myſterieux & relevé : *Eximio quodam ſenſu.* De même que le Pain Euchariſtique eſt le Corps de Jeſus-Chriſt ; car il l'eſt ſelon M. le Clerc: *Eximio quodam ſenſu*, c'eſt-à-dire en figure & par metaphore.

Qu'il n'aille pas me faire un procés ſur l'interpretation de ces paroles, *Filius hominis*, & me renvoyer aux Interpretes ou aux Concordances Hebraïques. Je ſçai que ces mots : * *Ben Adam*, le Fils de l'hom-

* בן אדם

me, se prennent quelquefois pour un homme, qui est dans un état bas & humiliant, & que quelques Docteurs Catholiques expliquent ainsi le *Filius hominis*, par raport à Jesus-Christ. Ce que je blâme, c'est le choix qu'il a fait de cette Explication, pour lui opposer ensuite le *Filius Dei*, & dire que ce Jesus qui paroît un miserable & un esclave, est cependant Fils de Dieu, c'est-à-dire, un homme qui est au-dessus de tous les autres, qui est l'Envoyé de Dieu, & qui est chargé de ses ordres.

Il devoit du moins garder dans sa Paraphrase la regle de Calvin, & expliquer les endroits des Evangiles, où il fait mention de la divinité de Jesus-Christ, tels que sont ceux qu'on a marquez dans les nouveaux Memoires, & d'autres encore dont nous parlerons plus bas, de les expliquer, dis-je, comme ont fait les Auteurs qui le reconnoissent veritablement Dieu.

Si les Sociniens ont dit quelque chose de bien dans leurs Commentaires, ce n'est pas assurément en ces

endroits là. Et ſi M. le Clerc ne vouloit point qu'on le crût Socinien, il devoit rejetter la Gloſe de ces Herétiques ſur les Paſſages qu'on a citez, & ne pas l'adopter comme il a fait.

C'eſt une mauvaiſe défaite, & l'Auteur a trop d'eſprit pour ne pas en voir la vanité. Les Sociniens ont dit quelque choſe de bien : donc je puis me ſervir de leurs explications. Servez-vous en à la bonne heure, quand il ne diront rien qui ſoit contraire au Chriſtianiſme. Mais de les ſuivre, lorſqu'ils en ſappent juſqu'aux fondemens, c'eſt ce qu'on ne ſauroit vous pardonner. Car quoique vous en diſiez, je ne mettrai jamais au nombre des Sectes Chrétiennes, celles qui nient l'Incarnation du Fils de Dieu.

Ce n'eſt pas aſſez pour être Chrétien de dire que Jeſus-Chriſt eſt Prophete, & qu'il eſt le Meſſie; Mahomet en dit autant : il faut ajoûter qu'il eſt Dieu & Fils de Dieu par nature : ſans cela on eſt infiniment éloigné de ce qu'on doit appeller Chrétien.

Mais, dit M. le Clerc, je n'ay point donné d'autre sens que celui de Dieu aux paroles de saint Thomas: *Dominus meus & Deus meus.* Comme si les Sociniens ne disoient pas, que Jesus-Christ étoit le Seigneur, & le Dieu de Thomas, le Dieu des Chrétiens qu'ils doivent adorer & en qui ils doivent mettre leur confiance. Voici les paroles de Fauste Socin: * *In Thomæ Confeßione articulus, ὁ Θεός, nullam majorem vim habet, quam habeat pronomen meus, nomini Deus, additum: ut scilicet intelligamus, non cujuspiam modo alterius, ceu quorumdam aliorum Deum, aut simpliciter Deum, sed suum ipsius Deum. Id est non modò Dominum quod prius expresserat, sed divinum Dominum, quem nimirum colere, cuique confidere debeat.* Thomas, dit-il un peu plus bas, n'étoit pas Juif, il étoit Chrétien: donc il reconnut, non seulement le Dieu unique d'Israël, mais encore Jesus-Christ homme comme son Dieu, c'est-à-dire, comme celui qui avoit reçû du Dieu unique un souverain pouvoir; com-

* *Socin contre Wieck, & Bellarmin.*

me celui qui lui avoit été donné pour Rói, dont il devoit attendre ſon ſalut, enfin qu'il devoit adorer.

M. le Clerc n'a donc rien dit à l'égard de ce Paſſage, qui détruiſe l'opinion qu'on a de ſon Socinianiſme. Il fait dire à ſaint Thomas, que Jeſus-Chriſt eſt ſon Dieu. Socin lui fait dire la même choſe, & croit avoir prouvé que cet Apôtre devoit parler ainſi, quoique Jeſus-Chriſt dans ſon ſentiment fût un pur homme ; je n'ay jamais pretendu que M. le Clerc fût plus Socinien que Socin même.

L'authorité de Grotius qu'on nous allegue ſur l'interpretation de ces paroles,* *Antequam Abraham fieret, ego ſum*, eſt de la derniere foibleſſe. On convient que cet Interprete, ſoit à deſſein ou ſans deſſein, c'eſt ce que je ne veux pas ici decider ; on convient, dis-je, que cet Interprete a favoriſé en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages les erreurs des Sociniens ; mais il ne s'eſt pas aviſé, non plus que quelques autres qui l'ont precedé, de nous ôter tous les Paſ-

* *Saint Jean. C. 8. ℣. 58.*

sages de saint Jean que nous objectons à ces Heretiques. Ce coup-là demandoit une main plus hardie ; il n'y a que M. le Clerc qui, sans vouloir passer pour Socinien, ait osé l'entreprendre.

D'ailleurs son interpretation est frivole & rend la réponse de Jesus-Christ tout-à-fait illusoire : Car de quel homme au monde ne pourroit-on pas dire, que Dieu dans ses Decrets éternels avoit resolu de le faire naître, & que ce Decret étoit avant la naissance d'Abraham ?

Ceux qui ont refuté cet Auteur, remarquent tres-bien que le Verbe *εἰμί*, ne se trouve nulle part dans l'Ecriture avec la signification qu'il lui attribuë. Que les Passages * dont il se sert pour appuïer la nouveauté de ses expressions ne prouvent rien, puisque le Verbe *εἰμί*, n'y est point emploïé. Que le verset 8. du Chapitre 13e de l'Apocalypse, ne dit pas que l'Agneau ait été immolé dés l'origine du monde ; mais il dit seulement que les noms de ceux qui

* 1. *Pet. c.* 1. ℣. 20. *Apoc.* 23. 8. *Ephes.* 3. 4.

adorerent la bête, n'étoient point écrits dés le commencement du monde dans le Livre de l'Agneau qui a été immolé. M. le Clerc lui-même nous est un bon garant de cette interpretation. *

Ils ajoûtent que dans l'entretien que Jesus-Christ eut avec les Juifs, il ne s'agissoit point de predestination divine. On y parloit de son existence réelle, ainsi sa réponse auroit été hors de propos, s'il avoit fait allusion aux Decrets divins. Enfin, disent-ils, pour être predestiné ou prévû avant qu'un autre soit venu au monde, on n'est pas préferable à lui. Cette sorte de predestination ne donne à personne aucune preéminence.

Je m'attendois bien que l'Auteur de l'Harmonie m'objecteroit le nom de Grotius, je l'avois prevenu dans l'Ecrit que je donnai aux Auteurs des Memoires: ils en ont retranché cet article, je n'entre point dans les raisons qu'ils ont euës: je veux croire qu'elles sont bonnes, mais voici la reflexion que je faisois. On sait que

* *Voyez ses Notes sur Hammond.*

ce Paſſage eſt une pierre d'achopement pour toute la nation Socinienne, c'eſt un écueil où ils vont ſe briſer. Socin mit tout en œuvre pour l'éviter. Quelles contorſions ne ſe donna-t-il pas ? La plûpart de ceux qui vinrent enſuite l'abandonnerent, pour s'attacher à une miſerable ſubtilité de Grotius qui rend la réponſe de Jeſus-Chriſt vaine ; puiſque le moindre des hommes en auroit pû dire autant que lui.

L'Auteur du Livre de la Trinité qui eſt parmi les Ouvrages de Tertullien raiſonnoit ſans doute beaucoup mieux que ces infideles Commentateurs, lorſqu'il diſoit ; Jeſus-Chriſt declare qu'il eſt avant Abraham ; *Antequam Abraham fieret, ego ſum.* Or perſonne ne peut dire qu'il eſt avant celui, dont il eſt décendu, & rien ne ſauroit être avant l'Auteur de ſon origine ; mais Jeſus-Chriſt aſſure qu'il eſt avant Abraham, quoiqu'il vienne de lui : ou il ment donc & nous trompe, s'il n'a pas été avant Abraham étant iſſu de ce Patriarche ; ou il ne nous trompe pas, s'il eſt auſſi Dieu. Que s'il n'avoit été

Dieu, il ne pourroit être avant Abraham, puisqu'il vient de lui. *Quod nisi fuisset, consequenter cùm ex Abraham fuisset, ante Abraham esse non posset.*

Pour ce qui est de Beze, j'avouë franchement que je n'y avois pas pensé ; & quand je l'aurois fait, je n'aurois eû garde de le citer, & de le confondre avec Grotius & les Sociniens ; puisque cet Auteur prouve par le Passage, dont il s'agit, la divinité de Jesus-Christ, & rend raison pourquoi il a traduit ces mots, πρὶν ἂν γενέσθαι, *antequam existeret Abraham*, & non pas, *nasceretur*. J'ay crû, dit-il, qu'il falloit garder l'antithese, & opposer le verbe *exister* au verbe *être*, qui ne s'attribuë proprement qu'à celui, lequel seul veritablement existe : c'est-à-dire à Dieu. *Ego verò quamvis non existimem Christum hîc simpliciter agere de se, quatenus Deus est ; sed quatenus est oculis fidei visus ab Abrahamo, Dei videlicet & hominum mediator, sive Deus in carne manifestatus, (nam alioqui non videretur apposité differere) tamen quia ut mediator considerari non potest, nisi*

veré sit Emmanuël, & hac etiam ratione dicitur agnus à constitutione mundi occisus, imò verò fuisse heri, & hodie: putavi servandam esse antithesin. Itaque γίνεσθαι malui convertere existere, quàm nasci, ut opponatur τῷ εἶναι, quod illi demum propriè tribuitur, qui solus verè existit.

Or Jesus-Christ, parlant de son existence, s'attribuë le verbe *être*, ἐγώ εἰμι *Ego sum*. D'où il faut conclure selon Beze qu'il est Dieu. En effet S. Augustin * nous exhorte à peser ces mots, *Ego sum*, afin de connoître le mystere qu'ils renferment. *Antequam Abraham fieret*, concevez, dit-il, que le verbe *fieret*, (fut fait) se dit de la nature humaine creée, & le verbe *sum* (je suis) de la nature divine. Jesus-Christ dit *fieret* (fut fait) par rapport à Abraham, parce qu'Abraham étoit une creature: il il ne dit pas: Avant qu'Abraham fût, j'étois; mais, Avant qu'Abraham fût fait, (lequel ne seroit point fait, si ce n'étoit par moi) je suis. Il ne dit pas non plus, Avant qu'Abraham fût fait, je suis fait. Car Dieu fit

* *Traité 43. sur saint Jean.*

au commencement le ciel & la terre, & le Verbe étoit au commencement, mais, Avant qu'Abraham fût fait, je suis. Reconnoissez par là, conclut-il, le Créateur, & discernez la créature. *Agnoscite Creatorem, discernite creaturam.*

Mais quand Beze & Grotius auroient expliqué des passages de l'Ecriture, autrement que les saints Peres & les anciens Interpretes & même que les modernes, qui ne sont pas suspects, quelle impression cela peut-il faire sur un esprit fidele, qui s'embarrasse fort peu de ce que pensent quelques Docteurs particuliers, qui n'ont point d'autre regle de Religion, que leurs vains raisonnemens & la bizarrerie de leurs conjectures?

Telle est l'école des Sociniens, il n'appartient qu'à eux & à leurs semblables, de dire qu'ils ont les mêmes écritures que les anciens Peres & les Conciles, & qu'ils en sont les juges aussi bien qu'eux *: que la saine raison est de tous les tems,

* *M. le Clerc: Diss. 1. sur son Harm. p. 51. col. 1. & 512. col. 1.*

quelle nous a été donnée pour nous servir de guide, & que c'est elle uniquement que nous devons suivre, quand nous devrions nous écarter des voïes que nos ancestres nous ont tracées. Il seroit aisé de montrer qu'il n'est rien de si contraire aux principes de la droite raison dont ils se flattent, que la témerité & la présomption de ceux qui se font les seuls arbitres de leur Religion.

On n'est point surpris de les voir desapprouver les expressions de saint Cyrille & du Concile d'Ephese, pour se ranger du côté des Nestoriens. Rien ne s'accorde mieux à leurs dogmes [a] Il n'y a que des Antitrinitaires qui soient choquez des termes de Perichorese, ou de Circuminsession. Saint Jean de Damas, au huitiéme siecle, n'étoit pas si délicat: il s'en est servi [b] pour expliquer ces paroles du Sauveur, *Ego in Patre, & Pater in me est*: Je suis dans mon Pere, & mon Pere est dans moi; τὴν ἐν ἀλλήλαις περιχώρησιν ἔχουσιν.

Les Scolastiques ne sont donc pas les premiers, comme a crû M. le

[a] M. le Clerc. [b] Lib. 1. C. 11.

Clerc, qui ont usé de ce terme pour exprimer ce que nous appellons les Circuminsessions des personnes divines, c'est-à-dire l'existence réciproque des unes dans les autres : & quand ils seroient les premiers, pourvû qu'ils ne veüillent dire autre chose, que ce que Jesus-Christ a dit lui-même, qu'il est dans son Pere, & que son Pere est dans lui ; parce que son Pere & lui ne sont qu'une seule substance divine, comme parlent les Peres aprés S. Jean ; quelle raison peut-on avoir de le trouver mauvais, à moins que l'on ne nie la verité du mystere ? De même que les Arriens ne pouvoient souffrir le terme de Consubstantiel, parcequ'ils croïoient le Verbe créature, & d'une nature inferieure à celle de son Pere.

Serons-nous toûjours obligez à faire des Traitez de Controverse, sur les mots qui sont en usage dans l'Eglise Catholique ? Faudra-t-il pour faire taire ces Messieurs, que je les trouve tous dans l'Ecriture ? Quoy ! parce que les mots d'Incarnation, de Consubstantialité & de

Perichorese ny sont pas, on voudra que je les rejette. Que m'importe qu'ils y soient, ou qu'ils n'i soient pas, s'ils ne signifient rien, que ce qui y est clairement revelé & ce qu'une tradition constante de tous les siecles autorise ?

Ces sortes de disputes ne sont bonnes que pour surprendre un peuple grossier, qui ne penetre point dans le fond des choses : les Savans les méprisent, & ne s'arrestent qu'à ce qu'il y a de solide & de réel dans les Controverses.

Qu'on nous montre disent les Calvinistes, les termes de *Limbes*, de *Purgatoire*, de *Messe*, de *Transsubstantiation* ; en quelle page des saints Livres les a-t-on vûs ? Foibles retranchemens de gens qui ne sçauroient se défendre, & qui ressemblent à ceux qui se noyent, lesquels s'attachent à tout ce qu'ils rencontrent, sans examiner si les choses qu'ils saisissent d'abord, sont capables de les soutenir & de les tirer du danger où ils sont tombez. Abraham & le Lazare étoient dans un lieu separé de l'Enfer & du Paradis, lorsque le

mauvais riche les pria de le ſoulager dans ſes peines ; ce lieu c'eſt ce que j'appelle les *Limbes*. C'eſt une ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient déliez de leurs pechez. Le lieu où ils ſont liez, ne pouvant être ni le ciel, ni l'enfer, puiſque les prieres des fideles leur ſont utiles ; c'eſt le *Purgatoire*. Prenez & mangez, c'eſt là mon Corps, ou ceci eſt mon Corps: voilà la tranſſubſtantiation. Faites ceci en commemoraiſon de moi ; voilà la Meſſe. A quoi bon chicaner ſur les mots, lorſque les choſes ſont évidentes & que la tradition les confirme ?

Je puis ajoûter que les Calviniſtes & les Sociniens ne ſeroient pas moins opiniâtres à ſoûtenir leurs ſentimens, quand les mots dont nous uſons ſeroient répandus en mille endroits de l'Ecriture. Socin ne dit-il pas, pour revenir à mon ſujet, que ſi l'on trouvoit en termes formels dans le texte ſacré que Dieu s'eſt fait homme, * qu'il a pris une chair humaine, qu'il s'en eſt revétu ; il

* *Socin de la nature de Jeſus-Chriſt.*

faudroit les expliquer & leur donner un sens figuré ? le mot de *fils naturel* ne l'étonneroit pas :* il s'en tireroit en disant qu'il a toûjours été en grace dés le commencement de sa naissance, & que par là il est bien different d'un fils adoptif. Pourquoi chercher tant de subtilitez & s'épuiser en métaphores, parce que selon sa Theologie les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation sont contraires à la raison ?

C'est dans cette persuasion que M. le Clerc. a détourné le sens des paroles évangeliques, qui sont des témoignages manifestes de la divinité du Redempteur. Il a eu le front d'affoiblir la preuve que Jesus-Christ en a donnée lui même & que toute l'antiquité a réverée ; lorsqu'il dit en S. Matthieu Ch. 22. *Quid vobis videtur de Christo ? Cujus filius est ? Dicunt ei, David. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo .... Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est ?* Comment David l'appelle-t-il son Seigneur,

* *Socin contre Vieck, & Bellarmin.*

s'il eſt ſon fils ? Ce raiſonnement embarraſſa les Phariſiens, ils demeurerent muets. Il leur étoit pourtant aiſé de répondre, ſi l'interpretation de Socin, ou de M. le Clerc eſt vraïe. Socin dit que Jeſus-Chriſt, quoiqu'il fût un pur homme, étoit neanmoins le Seigneur de David, parce qu'il avoit reçû de ſon Pere une puiſſance roïale ſur tous les hommes. Il faiſoit entendre par-là dit le nouveau Paraphraſte qu'il y avoit une grande difference entre David & le Meſſie ; & que par conſequent la dignité de Meſſie étoit céleſte, puiſqu'il n'y en a point de plus grande ſur la terre que la roïale, & que David ne croïoit perſonne plus grand que lui.

Les Juifs qui vivoient en ce tems là ne croïoient-ils pas que le Meſſie qu'ils attendoient ſeroit un homme, dont le caractere eſt céleſte ; qu'il ſeroit plus grand que tous les Rois de Juda, & qu'il étendroit ſa domination ſur toute la terre ? Les Rabbins qui ſont venus depuis, ont grand tort ou de nier que ce Pſeaume regarde le Meſſie, ou de l'ôter à

David pour l'attribuer tantôt à Melchisedec, tantôt à Eliezer, ou bien à quelque Musicien qui chantoit les loüanges de son Prince, &c. Il n'est pas necessaire qu'ils ayent recours à ces sortes de défaites pour répondre à l'argument que les * Peres & les Theologiens en ont tiré lorsqu'ils ont établi la divinité du Messie. La Paraphrase de M. le Clerc leur fournit de quoi se défendre. Aprés cela cet Auteur voudra nous faire accroire qu'il n'est pas du nombre des Sociniens ; à quelle marque veut-il donc qu'on les connoisse ?

Je n'ai pas dit, nous répond-il, que Jesus-Christ soit monté au ciel avant sa prédication : Or c'est ainsi que les Sociniens entendent ce passage de saint Jean, Chap. 3. ℣. 13. *Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo.* Personne n'est monté au ciel, sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel, ὁ ὢν

* *Voyez S. Jean Chrys. sur le Chap 22. de S. Matth. Hom. 72. Tert. contre Praxéas & contre Marcion. liv. 4. S. Aug. Serm. 51. de Conc. Matth. & Luc.*

ἐν τῷ οὐρανῷ. ou bien qui étoit au ciel ſelon l'explication de Beze, lequel cite pour confirmer ce changement de tems qui plaît ſi fort aux Sociniens, le Chapitre 6. ℣. 62. du même Evangeliſte. Que ſera-ce donc, ſi vous voïez le Fils de l'homme monter où il étoit déja auparavant? *Quid, ſi videritis filium hominis aſcendentem ubi erat priùs?* ὅπου ἦν τὸ πρότερον. Calvin n'étoit pas ſi ſubtil que lui; il ne s'étoit pas apperçû de cette figure de Grammaire, non plus que cent autres qui ont commenté S. Jean. Il ne doit pas paroître extraordinaire, dit Calvin, que Jeſus-Chriſt aſſure qu'il eſt au ciel, tandis qu'il habite ſur la terre; car ce qui eſt propre d'une nature en Jeſus-Chriſt s'attribuë à l'autre, à cauſe de l'union perſonnelle qui eſt entr'elles. Suivant ce principe, qu'eſt-il beſoin de forcer la Grammaire, & de donner un ſens à ces paroles, *Qui eſt in cœlo*, qu'elles ne preſentent point naturellement à l'eſprit? Jeſus-Chriſt pouvoit dire également bien, qu'il eſt au ciel, & qu'il étoit au ciel, & il l'a dit en effet dans les

deux endroits que Beze a crû faussement paralleles l'un à l'autre. Mais laissons là ces vetilles de Grammaire, elle ne meritent pas que nous nous y arrêtions.

Voyons si M. le Clerc a raison de me reprocher que je n'ai pas lû les Sociniens, & que je n'en ai qu'une connoissance trés imparfaite. Il faut le confondre, & le faire ressouvenir de la doctrine de ses Maîtres. Il prétend que ces Héretiques n'ont jamais interprété ces paroles du Sauveur : *Nemo ascendit in cœlum*, &c. en ce sens que Dieu lui a communiqué ses secrets. Il faut avoir toute la hardiesse du faiseur d'harmonie, pour s'avancer jusques à ce point là. Qu'il les relise ses auteurs favoris & qu'il les consulte encore une fois. Ce n'est pas à Slichting, ni au Catechisme des Sociniens : c'est à son Patriarche Socin que je le renvoïe, qui nous apprend que ses confreres chercherent long-tems quel pouvoit être ce lieu où Jesus-Christ étoit auparavant, *ubi erat priùs* : ‡ que ne l'ayant pû trouver ils con-

‡ *Socin. ad Paræn. And. Volan.*

clurent

clurent d'abord que ce ne pouvoit être le ciel. Ils se défierent dans la suite d'une interpretation si violente, & s'imaginerent qu'ils arrêteroient le cours de tant d'objections qu'on leur faisoit, tirées de ces endroits des Evangiles, & des Lettres Apostoliques, où il est dit que Jesus-Christ est descendu du ciel, & qu'il est venu sur la terre ; ils s'imaginerent, dis-je, qu'ils en arrêteroient le cours, en supposant qu'il avoit été veritablement au ciel avant le tems de sa Prédication. Mais parce qu'on les pressoit encore, & qu'on leur demandoit sur quel Passage de l'Ecriture ils appuïoient la nouveauté de leur sisteme, voici enfin la derniere réponse qu'ils forgerent. Ou il faut interpreter, dit Socin * les paroles de Jesus-Christ & les entendre à la lettre ; ou il faut dire que ce sont des métaphores. Si ce sont des métaphores, nous ne voyons pas pourquoi il ne nous sera pas permis, plutôt que d'admettre des communications d'idiomes, de dire que le Seigneur parloit ainsi, parce qu'a-

* *Voyez la 2. Réponse à Volanus.*

vant sa glorieuse Ascension, non seulement il étoit perpetuellement d'esprit & de pensée dans le ciel; mais encore il connoissoit si clairement toutes les choses, celestes, c'est-à-dire, tous les secrets divins, tout ce qui est dans le ciel & tout ce qui s'y fait, qu'il les contemploit, ces choses, comme si elles avoient été presentes à ses yeux. Ainsi quoiqu'il fût sur la terre, on pouvoit dire qu'il demeuroit dans le ciel. *Non videmus cur non potius dicamus ideo dixisse Christum, Filium hominis fuisse in cœlo, antequam post resurrectionem eò ascenderet; quia jam ante illud tempus, non modò in cœlo mente & cogitatione perpetuò versabatur; verùm etiam omnia cœlestia, id est arcana quæque divinissima, & ipsa omnia quæ in cœlo sunt & fiunt, adeo cognita & perspecta habebat, ut ea tanquam præsentia intueretur: & ita quamvis in terris degens, in ipso tamen cœlo commorari dici posset.* Il repete ailleurs la même chose, & ne se lasse point d'en parler. *

* *Réfutation d'Erasm. Joan.*

Si M. le Clerc n'eſt pas content, qu'il jette les yeux ſur les Commentaires de Wolzogen, il y verra que ces mots, *monter au ciel*, veulent dire, ſonder & connoître les ſecrets ou les myſteres celeſtes: *In cœlum aſcendere, hoc loco ſignificat, arcana atque myſteria cœleſtia ſcrutari.* Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel, continuë le même Auteur, parce que perſonne ne comprend les choſes celeſtes, ſi ce n'eſt celui que Dieu a donné aux hommes pour docteur & pour maître, & qu'il a rempli d'une parfaite connoiſſance des choſes celeſtes. *Nemo ſcit atque intelligit cœleſtia, præter eum quem dedit hominibus doctorem ac magiſtrum; ideoque eum perfectiſſima cognitione rerum cœleſtium implevit.*

Comparons maintenant la paraphraſe de M. le Clerc avec la gloſe de ces deux Heros du Socinianiſme. La voici telle qu'elle eſt dans la page 59. de ſon Harmonie. Perſonne ne « connoît ce qui ſe fait là (dans le « ciel) excepté celui qui a été en- « voyé aux hommes, & que Dieu « fait ſeul participant de ſes ſe- «

crets. *Nemo novit quæ illic agantur, præter eum qui ad homines missus est, quem solum Deus arcanorum suorum participem facit.* Il connoissoit les choses celestes, dit Socin, c'est-à-dire les secrets divins. Dieu l'avoit rempli de la connoissance des choses celestes, selon Wolzogen. Dieu lui avoit communiqué ses secrets, selon M. le Clerc, & c'est en ce sens qu'ils enseignent tous trois, qu'on pouvoit dire de lui qu'il étoit au ciel, lors même qu'il vivoit sur la terre.

Ne sont-ce pas là les mêmes expressions, & la même doctrine? Le Paraphraste nous dira quand il lui plaira la difference qu'il y trouve, & la raison qu'il a eûë de croire que j'ignorois le systeme des Sociniens. Ces sortes de bevûës sont ordinaires à cet Auteur; il n'écrit contre personne qu'il ne tombe dans de pareils égaremens. On l'a relevé tant de fois: d'où vient qu'il ne se corrige point? Il lui seroit aisé, ce me semble, de preparer un peu plus ce qu'il met sur le papier.

Je m'assure que le Public nous fera justice à l'un & à l'autre; qu'il

le condamnera du moins de temerité, de precipitation, & d'oubli; qu'il approuvera au contraire les justes reproches qu'on lui fait d'avoir travesti les Evangelistes, & particulierement S. Jean, le grand Prédicateur de la Divinité de Jesus, de les avoir travestis, dis-je, en de vrais Sociniens.

Les Commentaires de Slichting ne sont pas à beaucoup prés si favorables à M. le Clerc, qu'il se l'est imaginé. S'il s'étoit donné la peine de lire l'article tout entier qui est en question, il auroit découvert, ce que tout homme de bonne foy, qui ne s'aveugle point, & qui ne se fait pas une affaire de reculer quand il s'est avancé mal à propos, y verra; que cet Auteur convient que quelques-uns de ses freres interpretent ces paroles, *Filius hominis qui est in cœlo*, d'une maniere metaphorique. Ceux qui ont ici recours à des metaphores, dit-il, le font sans nulle necessité: *Qui hîc ad metaphoras & improprias locutiones confugiunt, sine ulla necessitate id faciunt.* Wolkelius qui est un des deux Auteurs du grand

Catechisme des Sociniens ou des cinq Livres de la vraie Religion, tient à peu prés le même langage : Outre cela, dit-il, comme les paroles de Jesus-Christ, prises dans le sens propre, ne renferment rien d'absurde ; * il n'est pas necessaire de recourir à des figures, principalement à celles dont on ne peut point fournir d'autre exemple que celui qui est en question. Que si l'on veut absolument qu'elles soient metaphoriques, pourquoi ne dirons-nous pas que le Fils de l'Homme est descendu du ciel ; en ce sens, qu'il vient de Dieu, & qu'il nous a été envoïé d'une maniere tout-à-fait singuliere ? *Præterea cùm Christi verba propriè accepta nullam pariant absurditatem ; nihil necesse est ad figuras, eas præsertim quarum nullum possis proferre exemplum, nisi id ipsum de quo controversia est, decurrere. Quòd si tamen tropum illis inesse volumus, cur non potius ipsum hominis filium disertissimè commemoratum eo sensu de cœlo descendisse dicimus, ut intelligamus eum à Deo fuisse profectum, ac singulari*

* *Voyez le Chap. 13. du Liv. 5. de la vraye Religion.*

ratione missum? Crellius sur le Verset 38. du Chapitre 6. de l'Evangile de S. Jean: *Quia descendi de cœlo, non ut facerem voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* Parce que je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté; mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. * Crellius, dis-je, convient qu'on peut donner un sens figuré à ces mots, *Descendi de cœlo*, tant à cause de la maniere dont Jesus-Christ a été formé dans le sein de Marie, qu'à cause des choses celestes qu'il a annoncées aux hommes. Ces Auteurs n'avoient garde de condamner absolument cette espece de metaphore, puisque Socin dans ses explications de quelques endroits de l'Ecriture oublie en quelque sorte la reponse qu'il avoit faite à Volanus, & prétend que le tour figuré dont il s'agit ici, savoir que *le fils de l'homme être au ciel*, veut dire connoître les secrets du ciel; est un tour tres-élegant, tres-aisé, tres-propre, & même necessaire pour expliquer comment il peut-être vrai

* *Crellius sur le Ch. 6. de S. Jean.*

de dire que Jesus-Christ étoit au ciel tandis qu'il habitoit sur la terre, & qu'il conversoit avec les hommes. Voici ses termes : *Quòd si tamen quispiam ita pertinax esse velit, ut nullum tropum, quamvis elegantissimum, eumque facillimum, ac præterea ipsi loco accomodatissimum, seu potius necessarium, qualis profectò iste est, in rebus istis admittere velit, restat* &c. Il expose ensuite l'interpretation que M. le Clerc nous a indiquée ; savoir, que Jesus-Christ étoit monté au ciel avant que d'exercer le ministere de sa Prédication. Il fait effort pour la rendre probable, & s'appuïe sur l'exemple de saint Paul, qui fut ravi jusqu'au troisiéme ciel ; il croit qu'on ne doit pas trouver étrange, si l'on en dit autant de Jesus-Christ.

Que M. le Clerc ne s'avise pas de vouloir nous donner ici le change, & de prouver fort au long, que Socin & Wolzogen ont jugé que cette derniere façon d'expliquer le Verset 13. Chapitre 3. de l'Evangile de S. Jean est la plus probable, je n'en disconviens pas non

plus que des contradictions de Socin : mais malgré qu'en ait nôtre Docteur, il sera toûjours constant que l'une & l'autre maniere est en usage parmi les Sociniens. Ses lieux communs, ses ennuieuses dissertations & ses invectives n'empêcheront pas que l'on n'ait eu raison de lui faire l'objection qu'on lui a faite dans les nouveaux Memoires à l'égard du Passage sur lequel il voudroit bien pouvoir se distinguer de ces heretiques.

Je dis plus. Quand les Sociniens, qui ont écrit jusqu'à present, n'auroient point parlé du sens figuré qu'ils attribuent à ces paroles, *Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo*; la glose de Mr. le Clerc n'en seroit pas moins Socinienne ; parce qu'elle tend au même bût, qui est d'éluder les endroits de l'Ecriture, qui établissent la divinité de Jesus-Christ.

Qui a jamais douté que les Theologiens qui soûtiennent les mêmes theses, ne soient dans les mêmes

sentimens, quoiqu'ils en apportent des raisons differentes? Deux Sacramentaires, par exemple, qui croiroient que l'Eucharistie n'est pas réellement le Corps de Jesus-Christ; l'un par cette raison uniquement, qu'il juge la chose impossible, & contre la nature des corps & des accidens: l'autre, parce qu'elle lui paroist inutile pour le Sacrement & que la chair selon les paroles du Sauveur ne sert de rien; *caro non prodest quicquam.* Ces deux Théologiens ne seroient-ils pas tous deux Calvinistes? A ce compte l'Auteur du Platonisme dévoilé ne sera pas Socinien, parce qu'il va au même terme par des voïes inconnuës aux Sectaires de Lituanie.

Mr. le Clerc pour se justifier plus amplement, cite sa Paraphrase sur le commencement de l'Evangile de S. Jean, j'ai déja fait voir qu'il y détruit le mystere de l'Homme-Dieu, & cela me suffit; le reste n'est qu'une vision qui n'a point d'autre fondement que dans son imagination.

Je vais l'expoſer aux yeux du Lecteur, il jugera ſi je me trompe: voici le diſcours qu'il attribuë au ſaint Evangeliſte.

Pluſieurs perſonnes ont joint " l'étude de la Philoſophie payenne " avec la Religion Juive ou Chré- " tienne, & debité bien des choſes " touchant la raiſon, la vie, la lumie- " re, & le Fils unique de Dieu; leſquel- " les ils ont enſeignées à leurs diſci- " ples comme des dogmes de la der- " niere conſequence. Tout ce qu'ils " ont dit n'étant pas faux, & tout " auſſi n'étant pas vray; afin qu'on " puiſſe juger de ce qu'il en faut ad- " mettre, & de ce qu'il en faut re- " jetter, je declarerai, avant que de " commencer l'hiſtoire de la miſſion de Jeſus-Chriſt, ce qu'il y a de conforme à ſa doctrine.

Cet exorde eſt ridicule & contre la vérite de la tradition: car tout le monde ſait que les raiſons qu'eut S. Jean pour parler comme il a fait au commencement de ſon Evangile, étoient, * 1° pour préſerver les fi-

* *S. Jerome, des Hommes illuſtres. S. Epiphane, dans l'Her. des Alog. &c.*

deles de l'erreur d'Ebion, de Cerinthe, & des Nicolaïtes qui vivoient de son tems, & qui nioient la divinité de Jesus-Christ, 2° pour suppléer à ce qui manquoit aux autres Evangiles; lesquels entre autres choses n'avoient rien dit de la génération éternelle du Verbe.

Il me semble que j'entens déja M. le Clerc s'inscrire en faux, & s'écrier que je n'ay pas lû S. Irenée, lequel dans le troisiéme Livre des Hérésies Chap. 11. dit que S. Jean écrivoit à la vérité contre les Nicolaïtes & les Cerinthiens; mais qu'il combattoit uniquement le systeme monstrueux de plusieurs dieux que ces gens-là introduisoient dans le Christianisme. Car ils enseignoient que le Createur du monde étoit different du Pere de Christ; que cet homme qu'on nommoit Jesus étoit le Fils du Createur, & que le Christ Fils du Dieu Souverain descendit sur lui, qu'il demeura impassible jusqu'à la mort de Jesus; enfin qu'il s'en retourna dans son monde superieur, & qu'il s'y réünit avec son Pere. M. le Clerc ajoûtera que ces

heretiques distinguoient le λόγος du Fils unique, & il nous dira des merveilles sur la genealogie des Eons, il leur comparera les idées de Platon, ausquelles S. Jean ne pensoit assurément pas, lorsqu'il écrivit son Evangile. Mais laissons le Ministre Socinien se debattre tant qu'il voudra au milieu des Cerinthiens & des Platoniciens, & tenons-nous-en toûjours à cela, que saint Jean n'a point prétendu autre chose, sinon nous apprendre que le Verbe qui étoit en Dieu, & qui est Dieu, par lequel toutes choses ont été créées, s'est fait homme; ce que nioient les Cerinthiens & les Gnostiques qui vinrent aprés eux. *Secundùm autem illos*, dit S. Irenée, *neque Verbum caro factum est, neque Christus, neque qui ex omnibus factus est Salvator.*

Il est vray, poursuit M. le Clerc " sous le nom de saint Jean, que la " raison étoit avant que le monde " fût fait, parce que la raison étoit " alors en Dieu, ou pour mieux di- " re, elle étoit Dieu même: La " raison, dis-je étoit dans Dieu " avant le monde; car tout ce qui "

„ eſt dans le monde eſt fait avec une „ ſouveraine raiſon, & l'on ne ſauroit y rien montrer qui ſoit fait „ ſans raiſon.

N'eſt-ce pas là le langage d'un Antitrinitaire? Où eſt le Juif, le Mahometan & le Socinien qui n'en diſe pas autant que M. le Clerc? Quelle Secte à jamais douté que Dieu ne ſoit un être intelligent & raiſonnable, qui ne fait rien temerairement & ſans raiſon. Il falloit ſe ſervir du mot de *Verbe*, il falloit le diſtinguer d'avec Dieu le Pere, comme a fait viſiblement ſaint Jean, & ne pas confondre les Perſonnes en vrai Sabellien. Mais celà ne s'accordoit pas avec les préjugez Sociniens de M. le Clerc.

Il dira peut-être que je condamne dans ſa Paraphraſe les expreſſions des Peres; que S. Athanaſe, S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroiſe, S. Auguſtin & pluſieurs autres, ont nommé le Fils auſſi bien que lui la raiſon & la ſageſſe du Pere; que quelques-uns prouvent l'éternité du Verbe par cette raiſon que le Pere n'a jamais été ἄλογος,

comme qui diroit ſans raiſon. Oui ! mais ils ſe ſont expliquez, ces Peres, & par le mot de raiſon, il n'entendoient pas la puiſſance ou la faculté de raiſonner; ils vouloient ſignifier la raiſon & la ſageſſe du Pere exprimée, pour ainſi parler, c'eſt-à-dire, la connoiſſance même ou la notion intellectuelle & raiſonnable du Pere. λόγον dit le ſçavant Jeſuite Petau, *pro expreſſa ratione ac ſapientia ſumunt, hoc eſt ſapienti & rationali atque intelligibili* ἐννοίᾳ, *ſive notione.*

Un Auteur qui paraphraſe l'Evangile de S. Jean, ne doit-il pas éviter les termes équivoques, ſur tout ceux qui ne ſont plus dans l'uſage commun, & qui étant pris à la lettre contiennent des erreurs purement Judaïques. Et s'il eſt obligé quelquefois de s'en ſervir (ce qui n'arrive jamais) le deſſein qu'il a formé d'expliquer le texte ſacré, ne l'engage-t-il pas à développer le ſens catholique & à l'expoſer dans ſon ouvrage? Il dit que la raiſon « étoit en Dieu, ou plutôt qu'elle « étoit Dieu même, parce que Dieu «

„ ne fait rien sans raison. Que m'apprend-il par là, sinon que Dieu est raisonnable ? La raison en ce sens est une proprieté essentielle à la nature divine, & cette proprieté n'a rien de *notionel*, comme parlent les Theologiens qui distinguent les Personnes entre elles.

„ La parfaite connoissance, continuë M. le Clerc, qui conduit les
„ hommes à la vie éternelle, étoit
„ dans cette seule raison; laquelle
„ raison, ou bien laquelle lumiere,
„ resida dans Jesus-Christ seul, &
„ se rendit sensible par son moyen.
„ *In hoc demum homine solo consederat*
„ *lumen..... per eum hominem cui*
„ *inerat (ratio) conspicua facta est.*
Voilà justement le Dieu manifesté en chair, tel que l'Auteur du Platonisme dévoilé nous le represente. M. le Clerc osera-t-il soûtenir que ce n'est pas un Socinien ?

Je serois trop long, si je voulois rapporter tous les tours qu'il a pris pour aneantir la foi de l'Incarnation du Verbe; je ne puis cependant m'empêcher d'en marquer encore quelques-uns. La raison divine est dans

Jesus-Chr. dit-il, d'une maniere qui lui est propre & particuliere, & c'est pour cela qu'il est apellé Fils de Dieu, *qui Filius Dei est, non quales nos sumus, sed peculiari eique proprio modo.* Cette union de Dieu, cette union trés-étroite de Dieu avec Jesus-Christ, est une façon de parler que les Sociniens reçoivent volontiers, & dont ils usent souvent dans leurs Commentaires. Ecoutons Crellius. * Jesus-Christ " dit qu'il étoit le Fils de Dieu, " quand il appella Dieu son Pere, & " il le dit d'une maniere singuliere " & plus excellente encore qu'il " n'avoit fait auparavant lorsqu'il " ajoûta que son Pere & lui n'étoient " qu'une même chose : Jesus-Christ " est donc Fils de Dieu, comme il " paroist par le Passage que nous ex- " pliquons, à cause du souverain " amour que Dieu a pour lui, dont " il lui a donné des marques. 1. en " le destinant à un si grand emploi, " (*tel qu'est celui de Messie.*) 2. en " le comblant de graces pour le soû- " tenir dans cet emploi. Il est Fils " de Dieu, poursuit cet Auteur, à "

* *Crellius sur le Chap. 10. de S. Jean.*

„ cauſe de la reſſemblance , & de
„ l'union trés-étroite qu'il a avec
„ lui, & cette reſſemblance paroiſt
„ dans ſa ſageſſe, ſa puiſſance, & ſon
„ authorité divine : qualitez qui ont
„ été ſi grandes dans Jeſus, qu'elles
„ nous font dire qu'il eſt plus ſem-
„ blable à Dieu qu'aux hommes, &
„ qu'il eſt même égal à lui.

Il eſt appellé le Fils de Dieu ſelon M. le Clerc, parce qu'il eſt le Meſſie; parce qu'il eſt l'Envoyé du Seigneur, & qu'il nous porte ſa parole; parce qu'il eſt nôtre Legiſlateur, nôtre Roy, nôtre Docteur & nôtre Maître ; parce que Dieu l'a formé dans le ſein de Marie ; parce qu'il eſt le tres-ſaint Homme que Dieu devoit envoyer pour délivrer les Juifs. Eſt-il poſſible qu'il n'ait point apperçû d'autre raiſon dans l'Evangile pourquoy Jeſus-Chriſt eſt nommé le Fils de Dieu? Quiconque n'eſt point infatué des erreurs de Socin, y en trouve une autre, qui eſt la principale, pour ne pas dire l'unique, (car il eſt bon de lui épargner la peine de lire Maldonat, & quelques autres Interpretes, qui

croient que la maniere seule dont il a été conçû auroit suffi pour lui donner le nom de Fils de Dieu.) Quiconque, dis-je, n'est pas Socinien, y trouve encore que Jesus-Christ est Fils de Dieu, parce qu'il est consubstantiel à son Pere, & qu'il est une même chose avec lui ; ce que Maldonat & les autres qui n'ont pas crû devoir suivre en tout & par tout les anciennes interpretations, on trouvé en plusieurs endroits.

Ce n'est pas encore assez, Mr. le Clerc nous le dépeint comme un homme assez semblable aux autres durant ses premieres années, puisqu'il n'avoit pas toute la perfection qu'il eut ensuite. *Il croissoit en âge & en sagesse, parce*, dit-il, *qu'il devenoit de jour en jour plus constant & plus sage, Dieu le remplissant de toute sorte de bonnes qualitez.* Il ne restoit plus aprés cela à nôtre Auteur que de mettre quelque part dans ses notes, le raisonnement de Crellius & de ses confreres. Par là, dit cet here- " tique, on refute ceux qui disent " que Jesus-Christ est Dieu; & parti- " culierement ceux qui enseignent "

„ que la nature divine en Jesus-
„ Christ communiqua ses proprie-
„ tez à la nature humaine dés le
„ premier moment de sa Conce-
„ ption ; ou qu'elle répandit sur el-
„ le une si grande abondance de dons
„ surnaturels, qu'il n'étoit plus pos-
„ sible de les augmenter. Les autres
„ qui sont d'un sentiment contraire,
„ & qui disent que ces dons pou-
„ voient absolument accroître, sont
„ obligez malgré qu'ils en aïent
„ de dire la même chose qu'eux, à
„ moins qu'ils ne veuïllent rompre
„ l'union personnelle qui est entre
„ les deux natures, & introduire
„ deux entendemens qui sont les
„ dernieres differences des Person-
„ nes, dont l'un ait une sagesse in-
„ finie, & l'autre une sagesse bor-
„ née capable d'accroissement ; ce
„ qui est établir deux differentes Per-
„ sonnes.

On auroit peut-être passé cet en-
droit-là à nôtre Auteur, s'il avoit
dit seulement un mot dans sa Para-
phrase, qui fît entendre au Lecteur
qu'il ne parloit que de l'humanité
du Sauveur ; il auroit trouvé bien

des Protecteurs dans le Parti protestant, * que je serois bien fâché d'attaquer ici, quoi-que je sois persuadé que leur doctrine sur ce point est tres-fausse, & que les Peres qu'ils citent pour l'autoriser, ont varié.

Mr. le Clerc ne s'en tient pas là, il veut que Jesus-Christ ait eu besoin pour se fortifier contre la foiblesse humaine, de lutter avec le demon, & de repousser ses tentations. *Il fut conduit au desert*, dit-il dans sa Paraphrase, *afin que par le mépris des tentations du demon il affermît son courage, & que sa constance en devint plus grande.* Qui a jamais oüi dire que ces épreuves fussent nécessaires au Sauveur, lui qui renfermoit au dedans de lui-même tous les thresors de la sagesse & de la science de Dieu?

Les Saints Docteurs de l'Eglise s'étoient autrefois servis de ce Passage, *Personne ne connoist le Pere, sinon le Fils; & personne ne connoist le Fils, sinon le Pere*, comme d'une preuve invincible de la divinité de JESUS-CHRIST; mais

* *Voyez Maldonat.*

leur raisonnement s'évanoüit, & n'est d'aucune force si l'explication de Mr. le Clerc est conforme au Texte. Je prie le Lecteur d'y faire une sérieuse attention, & de nous dire si c'est là une traduction fidelle des
„ paroles de Jesus-Christ. Tout ce
„ que le Fils enseigne, il l'a appris
„ de son Pere; & personne ne sait
„ ce que doit faire le Fils, ni ce qu'il
„ doit souffrir, si ce n'est le Pere. De
„ même que personne ne sait les
„ desseins du Pere, sinon le Fils,
„ & celui à qui il lui plaira de les reveler. Il ne s'agit pas seulement là, dit Calovius, des peines que le Fils doit endurer, & de la gloire qui lui est préparée, mais il s'agit d'une pleine connoissance du Fils; car on ne pourroit pas dire absolument de celui qui ne l'auroit pas, *ἐπιγινώσκει τὸν υἱὸν*: la connoissance par laquelle le Pere connoît son Fils, n'est ni partielle, ni imparfaite, ni apprehensive seulement, mais totale, parfaite & comprehensive; d'où il s'ensuit que la connoissance que le Fils a de son Pere est de la même nature. C'est ainsi que raisonne un Interprete Antisocinien.

Je demanderois volontiers à M. le Clerc si Jesus-Christ, lorsqu'il dit à S. Philippe [a] que celui qui le voioit voioit aussi son Pere : *Qui videt me, videt & Patrem meum.* Je demanderois, dis-je, volontiers, s'il pretendoit uniquement signifier par là, qu'il étoit l'Ambassadeur visible du Pere invisible. *Patris inconspicui conspicuus sum legatus.* Les Sociniens en sont convaincus, parce, dit Wolkélius [b], qu'il ne pouvoit pas venir dans la pensée de Jesus-Christ, d'assurer qu'en le voyant lui & en le connoissant on voioit, & on connoissoit l'essence de Dieu le Pere.

Quand le Sauveur dit à ses disciples, [c] qu'ils sauroient aprés sa resurrection, qu'il est dans son Pere, & que son Pere est dans lui, ne parloit-il point d'autre chose, que des desseins de son Pere, qui lui étoient connus? *Intelligetis me verè paternorum consiliorum conscium esse.* C'est le sentiment de Mr. le Clerc, que nul Socinien ne desavoüera.

Par tout où Jesus-Christ dit qu'il

[a] *S. Jean. Chap. 14. ℣. 9.* [b] *De la vraïe Relig. Liv. 4. Chap. 10.* [c] *S. Jean. Chap. 14. ℣. 20.*

eſt une même choſe que ſon Pere, n'a-t-il en vûë qu'une ſimple conformité de volonté ? ne penſe-t-il jamais à l'unité de ſubſtance? les Ariens l'ont crû ainſi ; les Sociniens les ont ſuivis ; le Paraphraſte les a copiez fidellement.

Enfin nôtre Auteur qui eſt ſi clairvoyant, qui épluche juſqu'aux moindres choſes , ne trouve pas un ſeul mot dans le Chapitre 5. de S. Jean qu'on doive expliquer de la divinité de Jeſus-Chriſt. Les ſaints Peres & les Theologiens orthodoxes ont beau faire valoir la démonſtration qu'ils fondent ſur ces paroles, *Pater meus uſque modò operatur, & ego operor.* Mon Pere ne ceſſe point d'agir juſqu'à maintenant , & moi je ne ceſſe point d'agir non plus que lui. Ceux qui ſont perſuadez que Mr. le Clerc ne s'écarte jamais du véritable ſens de l'Evangile, & qu'il eſt heureux dans ſes conjectures, s'en mocqueront , & la regarderont comme un ſophiſme qu'il eſt aiſé de reſoudre , quand on a une fois l'intelligence des termes. Voïons donc ce qu'ils ſignifient dans ſa Paraphra-

ſe.

ſe. *Mon Pere céleſte fait chaque jour une infinité de choſes en faveur des hommes, ſans avoir égard au jour du Sabbath : ſi je l'imite, moi, vous ne devez pas le trouver mauvais.* Cela veut dire que Jeſus-Chriſt peut guérir les malades le jour du Sabbath, de même que ſon Pere agit tous les jours par ſa providence, & pourvoit aux beſoins des hommes. Mais le texte ſacré ne reſtreint point l'action du Sauveur à ſes ſeuls miracles, ou à une ſimple imitation ; il dit abſolument que ſon Pere agiſſoit, & que lui agiſſoit auſſi juſqu'alors: l'action du Pere n'étant autre choſe que la conſervation de l'univers depuis le commencement de ſa création, il s'enſuit évidemment que l'action du Fils eſt la même, C'eſt mal conclure, diront les Partiſans de M. le Clerc, il n'eſt pas neceſſaire de donner une ſi vaſte étenduë à l'action de Jeſus-Chriſt ; autrement il faudroit avoüer qu'il eſt le Dieu ſouverain.

D'où vient donc que les Juifs pleins de colere & d'indignation le traitterent comme s'il eût blaſphémé contre Dieu? En quoy conſiſte

ce blasphéme prétendu ? On ne le croiroit pas si la nouvelle harmonie ne nous l'apprenoit : c'est que selon les Juifs Jesus-Christ *parloit en termes peu religieux*, parce qu'il appelloit Dieu son Pere, & non pas nôtre Pere, & qu'ainsi il sembloit s'égaler à Dieu. Quel est l'Interprête, s'il n'est pas Socinien, qui se soit exprimé en ces termes ? *Jesus-Christ en nommant Dieu son Pere sembloit s'égaler à lui.* Tous ne conviennent-ils pas qu'il faisoit entendre par-là, qu'il étoit le Fils naturel de Dieu, & que par consequent il étoit égal à Dieu ? Les Juifs le conçûrent en effet, ils en furent scandalisez, & cherchérent l'occasion de le perdre. *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum, sed & Patrem suum dicebat Deum, (æqualem se faciens Deo.)* Pourquoi le vouloient-ils tuer ? Parce qu'il sembloit se vouloir faire égal à Dieu ? Nullement ; mais parce qu'il se faisoit égal à Dieu. A entendre cet *il sembloit* de Mr. le Clerc, ne diroit-on pas que les Juifs interprétoient fort mal les paroles du Sauveur, & qu'ils leur

donnoient un ſens auquel il ne penſoit pas ? Si ce n'eſt pas là parler en Socinien & en Socinien outré, j'avouë que je ne m'y connois pas. Mais on ne m'ôtera jamais de l'eſprit, qu'un homme qui entreprend d'expliquer les Evangiles, & qui ne fait nulle mention de la divinité de Jeſus-Chriſt, non plus que s'il n'y en étoit point parlé du tout, ou du moins qui ne nous la repreſente que comme une divinité métaphorique; on ne m'ôtera, dis-je, jamais de l'eſprit qu'un homme de ce caractere ne ſoit dans les ſentimens de Socin. En vain tâcheroit-il de ſe juſtifier, en recueillant de differens Auteurs, & Catholiques, & Proteſtans, des intérpretations à peu prés ſemblables aux ſiennes. Il ne gagnera rien auprés des perſonnes éclairées en matiere de Religion, & qui ſont prevenuës contre les artifices de l'Héreſie.

C'a été la méthode de tous les Novateurs, & en particulier des Sociniens, de s'autoriſer du nom des Peres & des Theologiens, de les détacher les uns des autres, & de les

tourner à leur avantage, lorſqu'il leur eſt échappé quelque expreſſion qu'ils puiſſent ajuſter aux réveries de leurs Commentateurs. Tantôt c'eſt ſaint Auguſtin qui a penſé comme eux ſur un Paſſage de l'Ecriture ; tantôt c'eſt ſaint Cyrille à l'égard d'un autre ; ſaint Athanaſe & ſaint Ambroiſe leur ſervent de rempart pour un troiſiéme ; Eraſme, Calvin, Beze, Maldonat leur répondent d'un quatriéme, & Grotius de la plûpart. Ils étalent avec pompe la multitude & la diverſité de ces ſuffrages, ils en font un corps de pieces rapportées qu'ils nous mettent éternellement devant les yeux ; ce qui n'empêche pourtant pas que nous ne les regardions comme les ennemis du Chriſtianiſme. Pour les Auteurs qu'ils citent ainſi par lambeaux, à Dieu ne plaiſe que nous les accuſions d'avoir nié la divinité de Jeſus-Chriſt, ils nous ont donné dans leurs Ouvrages tant de marques de la ſincerité de leur foy touchant cet article de nôtre ſainte Religion, & ils ſe ſont déclarez ſi ſouvent, qu'il faudroit être bien

injuste pour leur faire de pareils reproches.

Quant à l'harmonie de M. le Clerc, je n'y vois pas la moindre trace, par où on puisse connoître que Jesus-Christ est le Dieu suprême, c'est pourquoi je puis prononcer hardiment sans crainte de me tromper, que son Evangile est l'Evangile d'un Socinien.

Il s'est assez déclaré, dira-t-il, pour la verité de ce mystere dans les livres qu'il a composez autrefois ; & il prendra à témoin tous ceux qui les ont lûs. Que pourrois-je conclure de là, sinon qu'il a changé de Religion ? Il est ordinaire aux Protestans de Hollande de voltiger, pour ainsi dire, & de passer de secte en secte, sans jamais se fixer à rien. D'abord ils sont Calvinistes rigides, puis Arminiens, ensuite Sociniens, enfin Spinosistes, ou indifferens. C'est-là le sort de presque tous ceux qui n'ont point de regle sûre qui les détermine, & qui ne s'en rapportent qu'à leur foible raison. Mais non, M. le Clerc n'a point changé de Religion, il est toûjours le mê-

me : il avoit déja jetté avant son départ de Geneve, les premiers fondemens de ses erreurs.

On peut voir, dit-il, dans mes Notes sur les Ouvrages de Hammond combien je suis éloigné de la doctrine de Socin. C'est un point que nous examinerons une autrefois. En attendant il est bon de l'avertir qu'en parcourant ses Notes, je n'ai rien remarqué qui ne sente bien fort son Socinien. Je vais lui en donner deux ou trois exemples. 1. Je me suis apperçû que Hammond sur ce Passage de S. Paul dans l'Epître aux Romains Chap. 9. v. 5. *Quorum patres, & ex quibus Christus secundùm carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula :* Qui ont pour peres les Patriarches, & desquels est sorti, selon la chair, Jesus-Christ, qui est Dieu élevé au dessus de toutes choses. Je me suis apperçû, dis-je, que cet Auteur explique le *Deus benedictus in sæcula*, de la divinité de Jesus-Christ. *Hic locus usque adeò perspicuum est pro divinitate Christi argumentum, ut Proclus de fide, pag. 53. dicat eo coargui*

omnes hæreticos. Cet endroit est « une preuve si évidente de la divi- « nité de Jesus-Christ, que Proclus « assûre dans son Livre de la Foi, « qu'il n'en faut pas davantage pour « convaincre tous les heretiques; « & cela paroît d'autant plus cer- « tain, ajoûte le Docteur Arminien, « que c'étoit la coûtume des He- « breux d'user de cette formule, « lorsque le grand Prêtre entroit « dans le Sanctuaire: *Benedictum sit* « *nomen gloriæ regni ejus in sæcula.* « Que le nom de la gloire de son « regne, ou le nom glorieux de son « regne soit beni dans tous les sie- « cles. «

M. le Clerc, en bon Socinien, n'a pas manqué de relever ici Hammond. Il seroit à souhaitter, dit- « il, que ce savant homme eût exa- « miné l'observation de Grotius « sur ce Passage, plutôt que des fa- « bles Judaïques, qui ne font pres- « que rien au sujet; sur tout Eras- « me aïant déja dit sur cela, ce qui « suffit pour détruire la conclusion « qu'on en tire ordinairement : car « si ce que Grotius, & avant lui «

„ Erasme ont observé est vrai, „ le raisonnement de Hammond „ n'est pas fort convainquant. *Optandum esset à viro doctissimo ad examen revocatam fuisse animadversionem Hugonis Grotii ad hunc locum, potius quàm fabellas Judaicas ad rem parum facientes exscriptas: cùm præsertim D. Erasmus dudum ea scripsisset, quibus potest labefactari quod hinc deduci solet. Si enim stet quod Grotius observavit, aut ante illum Erasmus, Hammondi ratiocinatio satis firma non erit.* M. le Clerc conjure le lecteur de les consulter, ces observations. Je les ay leûës il y a déja longtems, & je sai même que les Sociniens en ont profité. Il mettent un point aprés ces paroles, *Ex quibus est Christus secundùm carnem*, & rapportent ce qui suit au Pere Eternel, ὁ ὢν ἐπὶ πάντων θεός. Dieu le Pere, qui est au dessus de toutes choses, soit béni dans tous les siecles. C'est ainsi que le faiseur d'additions aux Notes de Hammond se declare contre les Sociniens. S'il eût apprehendé qu'on ne le soupçonnât de s'entendre avec ces he-

retiques, il auroit prévenu le lecteur à l'exemple d'Erasme, & nous auroit averti qu'il y a d'autres endroits dans l'Ecriture, qui demontrent que Jesus-Christ est Dieu, aussi-bien que son Pere & le saint Esprit. *Quanquam ex aliis Scripturæ locis sole clarius est Christum non minùs verè dici Deum, quàm Patrem, aut Spiritum sanctum.* 2. M. le Clerc ne se declare-t-il pas contre les Unitaires d'une maniere qui doit contenter un esprit raisonnable, & lever tous les scrupules qu'on pourroit avoir, à l'occasion de ce que dit S. Jean dans sa premiere Epître Chap. 5. v. 7. *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus sanctus; & hi tres unum sunt?* Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe & le saint Esprit; & ces trois sont une même chose. Tout ce que dit Hammond sur ces paroles de l'Apôtre est un pur galimathias, selon M. le Clerc. Aussi à quoi pensoit ce bon Arminien de prouver par ce passage la Consubstantialité des trois Personnes divines, & de

joindre à l'autorité de l'Ecriture les témoignages des Peres qui ont vécu avant le Concile de Nicée? Son Traducteur s'embarrasse fort peu de la tradition, & prétend qu'il est clair comme le jour, que ces mots *& hi tres unum sunt*, ne doivent point s'entendre de l'unité de nature, mais de consentement. *Vitilitigatur noster contra doctißimos quosque Interpretes, qui unum sunt, interpretantur de consensu.* Qui sont ces savans Interpretes contre qui Hammond s'escrimoit? Ce sont sans doute des Sociniens.

S'il s'étoit contenté de montrer que le Verset dont il s'agit, est trés douteux, & qu'il n'est pas hors d'apparence qu'il a été inseré dans le texte, d'autant plus qu'il semble n'avoir point de liaison avec ce qui précede, & que d'ailleurs les premiers Peres de l'Eglise ne l'ont point cité, qu'on ne le trouve point dans les anciens manuscrits Grecs & Latins; je n'aurois rien à lui dire, trop de gens prendroient sa défense : mais qu'il veüille bien supposer qu'il soit du texte de l'Epître, & qu'il expli-

que ensuite le *unum sunt* de l'union des volontez, c'est ce que nul Catholique, ni Protestant n'approuvera.

Le même Arminien Anglois paraphrase le Chapitre premier de l'Epître aux Hebreux en homme convaincu que la divinité de Jesus-Christ y est clairement exprimée, & il a raison ; car les ennemis de ce mystere n'ont dit jusqu'à présent que des impertinences sur les paroles de saint Paul, qui font voir & leur embarras, & leur peu de bonne foi. Laissons faire l'Auteur des additions, il trouvera bien le moyen de se debarrasser. * Le Seigneur " a fait les siecles par Jesus-Christ, " c'est-à dire par la raison qui est " unie étroitement avec lui. Il est " l'image & la figure, ou le caracte- " re de la substance de son Pere : " parce que Jesus-Christ-homme est " la splendeur de la gloire de Dieu, " par la puissance qu'il avoit de fai- " re des miracles. L'Ecrivain sacré " parloit de la nature humaine, & " non de la divine ; afin que les "

* *Voyez son systeme de la raison divine.*

„ Hebreux comprissent qu'il disoit „ vrai. *De natura autem humana oportet loqui divinum Scriptorem, ut possent Hebræi intelligere vera ab illo dici.* Grand Dieu ! peut-on souffrir dans un état chrétien un ennemi du Fils de Dieu, si ouvertement déclaré ? Il a raison de s'applaudir de ce qu'il est dans un païs libre, où la conscience de personne n'est gesnée, & où il est permis aux Auteurs de publier tout ce qui leur plaît. Par tout ailleurs on puniroit une semblable licence. Je le félicite de ne s'être point retiré en Angleterre ; il y auroit eu à craindre le même sort que ses Livres. L'Archevêque de Cantorbery est un terrible Prélat, il ne fait nul quartier aux Sociniens. Mais revenons à la Paraphrase des Evangiles, & finissons cette dissertation, qui n'est déja que trop longue par un endroit, lequel seul doit paroître décisif à quiconque entend la matiere.

Personne n'ignore que la plus specieuse objection que les Sociniens nous aïent faite, & sur laquelle ils érigent des trophées imaginaires,

est prise des paroles du Sauveur en S. Jean Chap. 17. v. 3. *Hæc est autem vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum , & quem misisti Jesum Christum.* Or c'est là la vie éternelle que les hommes vous connoissent, vous qui êtes le seul vrai Dieu.[a] Dieu le Pere, disent là dessus ces heretiques, est seul le vrai Dieu ou le Dieu souverain, selon le témoignage de Jesus-Christ. Car ce mot de *seul* étant exclusif: il exclud le Fils & le saint Esprit de la divinité ; puisque s'ils étoient le vrai Dieu comme le Pere, il seroit faux que le Pere fût seul le vrai Dieu.

Ce raisonnement est le même que celui des Arriens, auquel les Saints Peres ont répondu. [b] 1. Que le Fils est aussi le vrai Dieu, parce qu'il est compris dans les paroles que l'on cite, & qu'il est joint avec le Pere par la conjonction &. *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum.* [c] Qu'ils connoissent que vous, & Je-

[a] *Voyez Crellius.* [b] *S. Ambr. S. August. Bede.* [c] *Voyez l'auteur du traité de la Trinité qui est parmi les Ouvrages de Tertull.*

sus-Christ que vous avez envoïé, êtes le seul vray Dieu.

2. Ils disent que le mot de *seul* n'exclud que les Dieux des Gentils, & que ces paroles, *ut cognoscant te solum*, &c. signifient qu'ils connoissent que vous êtes le seul vrai Dieu; c'est à-dire, que vous étes celui, lequel seul est le vrai Dieu. En effet l'article grec en est une marque certaine, ἵνα γινώσκωσί σε τὸν μόνον ἀληθινὸν Θεὸν; *ut cognoscant te eum esse, qui solus est verus Deus.* Par là le Fils & le S. Esprit ne sont point exclus de la divinité, puisqu'ils sont aussi celui qui est le seul véritable Dieu.

Qu'a fait M. le Clerc dans sa Paraphrase? Pour parer à toutes les difficultez en faveur du Socinianisme, & renverser s'il étoit possible; les Réponses solides de nos Theologiens, il a fait entrer le mot de *seul* dans le sujet de la proposition, afin que l'on conçût qu'il n'y a que le Pere qui soit le Dieu souverain; & que ce n'est pas seulement les Dieux des Gentils qui sont exclus, mais encore le Fils & le S. Esprit; *ut cognoscant te, qui solus verus Deus es*: qu'ils vous

connoiſſent, vous qui étes ſeul le vrai Dieu. C'étoit-là un endroit Critique, & ſi M. le Clerc n'étoit pas Socinien, l'auroit-il paraphraſé comme il fait?

Je ſuis perſuadé qu'on trouvera fort étrange que je m'applique ici ſerieuſement à prouver le Socinianiſme de l'Auteur de l'Harmonie. Perſonne n'en doute ni en France, ni en Angleterre, ni en Hollande. Les Unitaires le reconnoiſſent comme une des plus fermes colomnes du Parti. * Ils le citent dans leurs Ouvrages avec une complaiſance qui fait bien voir qu'il eſt uni d'intereſt avec eux. Il ſe tuë à faire des Apologies, où il a ſoin de ne rien dire qui puiſſe nuire aux erreurs qu'on decouvre dans ſes Livres. Il ne fait que biaiſer & tourner tout au tour. C'eſt la conduite qu'il a gardée dans les Ecrits qu'il a ajoûtez aux nouveaux Mémoires de Trévoux: Pour excuſer quelques-unes de ſes fauſſes interprétations, il va chercher dans des Auteurs qui n'étoient pas à la verité Sociniens (j'en excepte

* *Voyez l'Auteur du Platoniſme dévoilé.*

toûjours Grotius dont je ne répons pas) mais qui étoient hardis audelà de ce qu'on peut croire: il va chercher, dis-je, s'ils n'ont rien écrit qui s'accommode à son systeme; & si par malheur ils lui sont contraires, il raisonne sur le texte, & sans parler des Sociniens, il aporte sans façon leurs Gloses & leurs Réflexions. „On sait, dit-il, que l'Auteur de „l'Harmonie est trés-éloigné des „sentimens des Sociniens; sur tout „pour ce qui regarde les raisons, „pour lesquelles Jesus-Christ est „appellé Dieu. J'ay montré clairement qu'elles sont les mêmes, & qu'il tient le même langage qu'eux. Mais quand elles differeroient ces raisons, s'il ne dit rien qui me fasse connoître que Jesus-Christ est le Dieu souverain, croirai-je pour cela, qu'il déteste leurs erreurs? Il est inutile de repeter ce que j'ai déja dit sur sa Paraphrase de l'Evangile de saint Jean. Il est vrai que je n'y trouve point les Homelies de Smalcius; mais il est vrai aussi que je n'y vois rien qui ne détruise la divinité de Jesus-Christ.

L'Auteur de l'Harmonie, pour- «
ſuit M. le Clerc, devoit-il faire par- «
ler S. Jean, comme on a parlé de- «
puis les quereles de Neſtorius & «
d'Eutyches ? Il auroit mieux fait «
& ſa Paraphraſe auroit repreſenté le ſens du texte, tel qu'il eſt. On en ſeroit édifié, & les bruits que cauſent ſes Livres dans tout le monde chrétien ceſſeroient bien-tôt. Du moins il ne falloit pas faire parler ſaint Jean d'une maniere qui fît croire que la divinité ne s'étoit renduë viſible par Jeſus-Chriſt-Homme, que comme elle s'étoit renduë ſenſible aux Patriarches de l'Ancien Teſtament, par le moyen des corps dont elle ſe ſervoit, pour y faire éclater ſa gloire. S'il ne vouloit pas faire parler ſaint Jean comme on a parlé depuis le Concile d'Epheſe & de Chalcedoine, il ne devoit pas le faire parler ſelon un nouveau Syſteme tout Socinien.

Enfin puiſqu'il eſt temps de conclurre ce premier article ; qu'il s'agite tant qu'il voudra ; qu'il aille fourrager, *je le luy permets*, dans tous les Scholiaſtes anciens & nouveaux;

qu'il mette en œuvre tout ce que l'Art du Paralogisme a de plus subtil, je le défie lui & sa cabale de répondre à ce raisonnement. Un Auteur qui interprête les Evangiles, & qui explique les Passages que les Sociniens nous objectent, & ceux que nous leur opposons, qui les explique, dis-je, conformément à leur doctrine, est un homme dévoüé au parti Socinien. Or c'est ce qu'a fait M. le Clerc dans sa Paraphrase. Donc, &c. je lui laisse la conclusion à tirer, & je passe au second article que je me suis proposé de prouver; sçavoir, que les exemples que j'ai rapportez de ses interpretations forcées sont bien choisis, & qu'il est impossible d'y repliquer.

Le premier est dans la page 212. & 213. de sa Paraphrase. *Ce n'est pas sans raison que je vous ai donné le nom de Pierre; car par vôtre prédication & vôtre constance, vous serez comme une pierre, sur laquelle j'établirai mon Eglise; & nulle crainte de la mort ne pourra vous ébranler.* Je dis que cette explication est forcée; car il n'est fait aucune mention en cet endroit-là de

la prédication de S. Pierre, ni de sa constance. Il y est dit seulement qu'il confessa que Jesus-Christ est le Fils de Dieu vivant, & que c'est pour cela qu'il fut établi la pierre fondamentale de l'Eglise, pour en soutenir après son Maître tout l'édifice. Pourquoy ajoûter par vôtre predication & vôtre constance? Quand S. Pierre n'auroit point souffert le martyre, cela n'empêcheroit pas qu'il ne fût la pierre fondamentale, & qu'il n'eût reçû, comme Chef & Conducteur des fideles, les clefs de la nouvelle Jerusalem, c'est à dire de l'Eglise. La prédication & la constance lui sont communes avec les autres Apôtres. Quel est donc l'avantage particulier que Jesus-Christ lui promet pour récompense, d'avoir publiquement confessé sa qualité de Fils de Dieu? C'est uniquement, selon Mr. le Clerc, que Pierre a presché le premier; & c'est aussi en ce sens là qu'il veut que cet Apôtre soit la premiere pierre sur laquelle est fondée l'Eglise. Est-il rien de plus vain, de plus violent, & de plus forcé? J'en appelle à témoin

toutes les ſectes chrétiennes qui ſont au monde, & tous ceux qui ont commenté ou traduit les Ecritures : y en a-t-il un ſeul qui ſe ſoit jamais aviſé d'une ſubtilité ſemblable, ſi ce n'eſt Lighfoot, ou Grotius? encore font ils tomber ce ſens, non ſur la pierre fondamentale, mais ſur les clefs.

La crainte de la mort, continuë le Paraphraſte, *ne pourra jamais vous ébranler*. Au-lieu de dire, *Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre cette Egliſe*. Je ſoutiens encore avec les Interpretes, que les portes de l'enfer ſignifient ici les forces de l'empire de Satan, lequel s'oppoſera vainement à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : car malgré les perſecutions que ce cruel ennemi ſuſcitera contre elle, l'Egliſe du Seigneur ſubſiſtera toûjours juſqu'à la fin des ſiecles. C'eſt ce qu'il promet par ces paroles, *& portæ inferi non prævalebunt adverſus eam*. Origine, S. Epiphane, S. Cyrille, S. Jeroſme, S. Ambroiſe, Euthymius, Iſidore, toute l'antiquité d'un commun conſentement, de l'aveu même de Grotius,

expoſe ainſi ce Paſſage. *De Diaboli aut etiam de improborum molitionibus tanto conſenſu hunc locum exponi valde miror.* Il en eſt ſurpris. La raiſon de ſa ſurpriſe, nous l'examinerons tout à l'heure, puiſque M. le Clerc l'a empruntée de lui. Mais les autres Interpretes n'en ſont point étonnez. Il eſt manifeſte, dit Calovius, qu'il s'agit là de l'Egliſe, & que les portes de l'enfer ſont priſes pour le regne, la puiſſance, & la tyrannie infernale.

Le mot grec ᾅδης dit noſtre " Auteur aprés Grotius, ni le Latin " *inferi*, ne ſignifient point dans l'E- " criture ce que nous entendons " vulgairement par ce mot françois " *enfer*. Qu'on cherche dans les Con- " cordances les mots * *ſcheol* & ᾅδης " on ne trouvera nulle part qu'ils " ſoient pris pour le lieu des dam- " nez, ou pour les demons qui y " ſont tourmentez. "

Que veut-il dire avec ſes Concordances ? que m'apprendront-elles, ſi ce n'eſt peut-être les endroits

* שאול.

des saints Livres où ces deux mots se rencontrent? m'en découvriront-elles le véritable sens? Par exemple, il est écrit dans le Chapitre 16. des Nombres, que Dathan & Abiron furent ensevelis tout vivans dans l'enfer. Les Concordances peuvent-elles m'instruire de la signification du mot *scheol* en ce passage? Il faut, ce me semble, s'en rapporter aux Interpretes qui savent l'Hebreu un peu mieux que M. le Clerc. Je consulte donc saint Jerôme [a], il l'explique du lieu où sont tourmentez les damnez. Saint Epiphane [b] ne l'entend point autrement. Faudra-il que je les abandonne pour suivre les frivoles conjectures de quelque Héretique, ou de quelque Rabbin? Et si par hazard un Catholique ou deux se sont égarez, faudra-t-il que je marche sur leurs pas, & que je me laisse entraîner aprés eux? peut-être encore que je ne recuserois pas tous ces gens-là, si M. le Clerc les vouloit prendre pour juges; s'ils me sont contraires à

[a] *Saint Jerôme sur le Chap. 4. aux Ephes.*
[b] *S. Epiph. in Anchor.*

l'égard de ce paſſage, ils me ſeront favorables part rapport à d'autres. Pfiffer m'aſſurera que *ſcheol* ſignifie tantoſt le ſepulcre, & tantoſt l'enfer. *Certum eſt aliàs notare tam ſepulcrum quàm infernum.* Le Rabbin Salomon Jarchi ſur le Pſeaume 9. cite Abba fils de Zebedée ſur ces paroles, *Convertantur peccatores in infernum, ſcheolah*; lequel dit que les impies au jour du Jugement ſeront tirez de l'enfer; c'eſt-à-dire du lieu de la geſne, & qu'ils y retourneront. Il explique ces mots *iaſchouvou liſcheolah, revertentur in infernum ceu in locum infimum gehennæ*, & non pas *convertantur.* Rabbi Salomon fils de Melech rapporte la même choſe. Rabbi Joſue fils de Levi met *ſcheol* au nombre des mots dont on ſe ſert pour exprimer la geſne ou l'enfer. Le grand Commentaire ſur la Geneſe, (*bereſchit Rabba*) confirme le ſentiment de ce Rabbin. Les Syriens dont la Langue n'eſt qu'une Dialecte de l'Hébraïque, ne nomment-il pas l'enfer *ſcheiol*? & dans la Verſion Arabe *ſcheol* n'eſt-il pas traduit en pluſieurs endroits *giahi-*

mon, c'est-à-dire l'enfer, le lieu où il y a un feu tres-ardent? Voïez-la sur ce Verset du Pseaume 139. *Si ascendero in cœlum, tu illic es; si descendero in infernum, ades.* Les Thalmudistes remarquent, dit Genebrard, que lorsque le *he* est ajouté à la fin de *scheol*, il signifie non seulement l'enfer, mais encore, pour me servir de leurs termes, le plus bas étage de l'enfer. Je sçai bien que cette observation Rabbinique n'est pas toujours vraie, je ne prétends pas aussi la garantir. Oleaster, qui est un des plus ardens à soutenir que le *scheol* des Hebreux ne signifie ordinairement que le sepulcre, convient cependant que le Vers. 33. du Ch. 16. des Nombres doit s'entendre de l'enfer, proprement dit. Pererius qui est sans doute un habile homme a fait une longue dissertation sur cela, & prouve tres-bien, autant que j'en puis juger, qu'il a quelquefois la signification que nous y donnons. Mariana, Bellarmin, Bonfrerius, tous gens distinguez dans l'intelligence des Langues & de l'Ecriture, s'accordent en ce point là, à quelque

quelque petite difference prés qui n'eſt pas de conſequence, & qui ne fait rien au fond de l'affaire. Enfin pour ne pas fatiguer M. le Clerc par le Catalogue d'une foule d'Auteurs que je pourrois lui oppoſer, je reviens à ſes Concordances: que diſent-elles dont il puiſſe tirer avantage contre moi ? Kircher qui les a faites parle en ces termes ſur le mot *ſcheol. Vertunt foſſam, ſepulcrum, mortem, ſtatum mortis, infernum, hoc eſt locum damnatorum, plerumque in Scriptura, locum mortuorum, ſub terra eſſe poſitum.* On traduit *ſcheol*, une foſſe, le ſepulcre, la mort, l'enfer, c'eſt-à-dire, le lieu des damnez; le plus ſouvent dans l'Ecriture c'eſt le lieu des morts; être en enfer, c'eſt être mis ſous terre. Que M. le Clerc ouvre lès yeux, & il verra que ſes Concordances ne diſent pas qu'*inferi* n'eſt jamais le lieu des réprouvez; ce *plerumque* de Kircher ne marque-t-il pas qu'il eſt perſuadé du contraire? Je prévois la réponſe de M. le Clerc, il compilera ſes Commentateurs Proteſtans; il parcourra avec Leth tous les en-

droits de l'Ecriture, où il est parlé de l'*enfer*, il nous accablera de ses raisonnemens & de ses conjectures, & ne dira rien au fond qui m'oblige à changer de sentiment. Du moins il ne prouvera pas la proposition qu'il a avancée, qu'il ne faut que savoir lire en Hebreu, ou en Grec, pour être convaincu qu'il a raison. Je connois bien des gens qui ont étudié long-temps ces Langues, & qui ont lû les Concordances plus d'une fois, lesquels cependant croient que *scheol* signifie l'enfer.

Pour ce qui est du mot ᾅδης, il est sûr, comme parlent les Auteurs de la Synopse Angloise & les Centuriateurs de Magdebourg, qu'il veut dire l'enfer dans ce Passage de saint Luc Chap. 16. *Mortuus est & dives, & sepultus est in inferno.* Le riche mourut aussi, & fut enseveli dans l'enfer; ou bien selon le texte Grec : Le riche mourut aussi, & fut enseveli. Etant dans l'enfer il leva les yeux du milieu de son supplice : καὶ ἐν τῷ ᾅδῃ ἐπάρας τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ ὑπάρχων ἐν βασάνοις.

Ce que Marlorat a traduit, *atque in tartaro ſublatis oculis ſuis, cùm eſſet in tormentis.* Je ne deſeſpere pas de voir M. le Clerc raiſonner beaucoup ſur ce Paſſage, entaſſer autoritez ſur autoritez, pour montrer qu'ᾅδης eſt un lieu bas & ténébreux, ou l'état de mort quel qu'il puiſſe être, ſoit que l'ame ſéparée du corps ſoit deſcenduë aux enfers, ſoit qu'elle habite dans le paradis. J'admirerai ſa mémoire & louërai ſa profonde érudition; mais je dirai toûjours que le mot ᾅδης, dans le Verſet 22. du Chap. 16. de ſaint Luc, eſt le lieu des damnez, puiſque le mauvais Riche y brûloit dans les flammes. *Crucior in hac flamma.*

S'il étoit ſincere, il imiteroit un des Chefs de la prétenduë réformation, c'eſt Beze dont je parle, lequel, écrivant contre l'Ubiquiſte Brentius, dit qu'il faut être aveugle, & ne pas voir le jour en plein midi, pour nier qu'*infernus* en S. Luc Chap. 16. ſoit le lieu où ſont tourmentez les réprouvez. Il n'a point eu de peine à retracter ce qu'il avoit

avancé contre Chaſteillon, que ce mot ſignifioit là, le tombeau.

M. le Clerc ne ſe défera-t-il jamais de ce ton déciſif & inſultant, qu'il affecte dans ſes écrits ? Parce qu'il ſait un peu d'Hebreu & un peu de Grec, lui ſera t-il permis de prononcer avec tant de confiance? *Il eſt faux que le mot Hebreu ſcheol, & le mot Grec ᾅδης ſignifient jamais dans le vieux & le nouveau Teſtament, ce qu'on appelle en François l'enfer, c'eſt à dire le lieu des ſupplices, ou les demons qui y ſont condamnez? On défie l'Auteur d'en produire un ſeul exemple; & s'il ſait lire en Hebreu, ou en Grec, il n'a qu'à conſulter ſes Concordances pour s'en convaincre.* Si j'étois de l'humeur de M. le Clerc, & ſi je ne le connoiſſois pas comme je le connois par d'autres endroits qui le font eſtimer des gens de lettres; je dirois que tout ce diſcours eſt d'un avanturier, qu'il ne me faudroit que cela ſeul pour me faire juger qu'il n'eſt qu'un novice en matiere de Langues & d'interpretation de l'Ecriture.

Au reſte je me crois obligé de l'a-

vertir que j'avois prévû la meilleure partie de sa réponse, lorsque je fis l'extrait de son Harmonie. Je disois qu'on n'ignoroit pas les mauvaises subtilitez, dont il se serviroit pour colorer ses interpretations; qu'il ne manqueroit pas de m'objecter que l'enfer est souvent pris dans l'Ecriture pour le tombeau, ou pour un lieu profond; qu'il y a des Auteurs Catholiques qui en conviennent; ainsi qu'on a tort de le chicaner là dessus. Pour ce qui regarde le pronom relatif contenu dans ces paroles, *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam*, je ne doutois pas qu'il n'eût recours à l'hyperbate, & qu'il ne le rapportât, non au mot *Ecclesiam*, qui le précede immediatement, mais au substantif *petram*. Ces deux mots *petram* & *Ecclesiam* étant de même genre dans le Grec & dans le Latin, je savois que c'étoit un prétexte assez specieux à M. le Clerc pour dire qu'on peut rapporter au premier le pronom *eam* aussi bien qu'au dernier. Et pour faire ainsi tomber sur la personne de S. Pierre, & non

sur l'Eglise, cette promesse de Jesus-Christ, *non prævalebunt adversus eam*, les Journalistes ont supprimé cette reflexion; je ne leur en sai pas mauvais gré. Ils croioient apparemment qu'il n'étoit pas à propos d'exposer aux yeux du Public les vains subterfuges de l'heresie. L'autorité d'Origene & de S. Jean Chrysostome, dont M. le Clerc abusera infailliblement & dont il tâchera de se couvrir, ne le disculpe point; car ces Peres n'ont réferé le pronom *eam* à S. Pierre que conjointement à l'Eglise, c'est-à-dire, que la puissance de l'enfer ne prévaudra point contre l'Eglise ni contre son Chef; que l'un & l'autre subsisteront aussi long-tems que le monde.

Le second exemple de ses explications forcées est pris des paroles suivantes: „Je vous donnerai une „grande authorité dans le Roïau-„me céleste; de telle sorte que si „vous souhaittez que quelqu'un „soit puni pour ses pechez, il le se-„ra aussi-tôt; au contraire, si vous „voulez qu'on remette à quelqu'un

les peines de ſon peché, on les „
lui remettra incontinent. „

On voit par là, dit-il dans ſa dé- „
fenſe, que l'Auteur de l'Harmo- „
nie a entendu par le pouvoir *de* „
lier & de délier, le pouvoir miracu- „
leux d'infliger des peines corpo- „
relles, & de les guérir, dont on „
voit des exemples dans la pu- „
nition d'Ananias & de Sapphi- „
re, &c. „

Selon ce beau raiſonnement, la puiſſance des clefs que reçut ſaint Pierre ſe réduit à cela, qu'il pouvoit tuer les pecheurs impénitens, les eſtropier, les aveugler, les affliger de longues & de cruelles maladies; ou au contraire s'ils changeoient de vie, les guérir de leurs infirmitez. Si bien que pour mettre en pratique le pouvoir qu'il avoit de remettre les pechez, il étoit neceſſaire que le pecheur eût quelque incommodité corporelle, dont il le guérît; & pour les retenir ces pechez, il falloit qu'il le fît mourir miraculeuſement, ou qu'il le frappât ſur l'heure de quelque dangereuſe maladie. Quel eſt l'homme,

ſoit Catholique , ſoit Proteſtant, qui ait jamais confondu le pouvoir de faire des miracles. & de guérir les malades , avec le pouvoir de remettre les pechez ? Saint Jaques les a diſtinguez dans ſon Epître Canonique Chap. 5. ℣. 14. *Infirmatur quis in vobis , inducat Prſbyteros Ecclesiæ,& orent ſuper eum,ungentes eum oleo in nomine Domini, & oratio fidei ſalvabit infirmum , & alleviabit eum Dominus : & ſi in peccatis ſit, remittentur ei.* Quelqu'un parmi vous eſt-il malade,qu'il appelle les Prêtres de l'Egliſe,& qu'ils prient ſur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur; & la priere de la Foi guérira le malade, & le Seigneur le relévera; que s'il a des pechez,ils lui ſeront remis.

„ Mais , dit M. le Clerc , le pou„voir de remettre & la peine du „peché , & le peché même , eſt une „diſtinction Scolaſtique , que les „Proteſtans rejettent comme in„connuë à l'antiquité , & fondée „ſur des chimeres, qu'on ne peut „trouver qu'en expliquant ces ter„mes contre l'uſage conſtant de „ toutes les Langues.

Ce n'eſt pas ici le lieu de faire une Controverſe, & de montrer que les Prêtres ont véritablement le pouvoir de remettre les pechez, & que ce pouvoir eſt fondé ſur ces paroles du Sauveur, en ſaint Jean Chap. 20. ℣. 23. *Quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis, retenta ſunt.* Si l'Auteur de l'Harmonie en doute, qu'il liſe Bellarmin * & il ſe convaincra par lui-même, que le ſentiment de l'Egliſe n'eſt pas inconnu à l'antiquité. Il me ſuffit d'avoir prouvé qu'il donne la torture au texte de l'Evangile, pour y trouver le ſens qu'il ſouhaitte. La ſeule expoſition de ſa Paraphraſe en eſt une demonſtration.

Je puis même aſſurer que le parti de Religion n'empêchera pas que les Proteſtans de Hollande qu'il appelle à ſon ſecours, ne mépriſent ſes réveries, & qu'ils ne les deſavouënt, ſur tout lorſqu'il explique ce que Jeſus-Chriſt dit au Paralytique: *Aïez confiance, mon fils, vos pechez vous ſont remis.* Cela veut di-

* *Bell. de la Pénit. Liv. 3. Chap. 2.*

re, selon le Paraphraste : *Cette peine de vos pechez*, (savoir la Paralysie) *vous est remise.* Il ne s'agissoit pas, „ dit-il de sanctification dans les „ guérisons miraculeuses que Jesus-„ Christ faisoit, & il paroît claire-„ ment que guérir & pardonner les „ pechez sont la même chose en ces „ occasions, par l'Histoire même du „ Paralytique.

Le contraire me paroît à moi, & je suis sûr que tout homme de bon sens, ne pensera point autrement que moi. Il ne faut que lire ce qui précede & ce qui suit immediatement, pour voir qu'il n'est rien de plus faux, ni de plus violent que l'interprétation de M. le Clerc. On présenta à Jesus, dit l'Historien sacré, un Paralytique couché dans un lit ; Jesus voïant leur foi dit au Paralytique : Aïez confiance, mon fils, vos pechez vous sont remis. Voilà déja les pechez pardonnez, à cause de la foi & des autres dispositions interieures que Jesus-Christ voïoit dans le cœur du Paralytique & de ceux qui intercedoient pour lui. *Et videns Jesus*

fidem illorum, &c. Quelques Scribes, ajoûte ſaint Matthieu, dirent en eux-mêmes, Cet homme blaſphême, *Hic blaſphemat*. Mais Jeſus voïant leurs penſées, dit : Pourquoi penſez-vous du mal en vos cœurs? Lequel eſt le plus aiſé, ou de dire, Vos pechez vous ſont remis ; ou de dire, Levez-vous & marchez ? Or afin que vous ſachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir ſur la terre de remettre les pechez ; Levez-vous, dit-il alors au Paralytique, emportez vôtre lit, & allez-vous-en dans vôtre maiſon.

Il faut remarquer dans ce récit, que les Docteurs de la Loi crurent que Jeſus-Chriſt blaſphémoit, lorſqu'il diſoit qu'il remettoit les pechez : parce qu'il s'attribuoit par là un pouvoir qui ne convient qu'à Dieu. Qui peut remettre les pechez, ſinon Dieu ſeul, diſent-ils, en ſaint Luc Chap. 5. ℣ 21. Ils lui avoient vû faire bien d'autres guériſons miraculeuſes, ils ne s'imaginoient pas pour cela qu'il blaſphémât, quand il leur déclaroit qu'il en avoit le pouvoir. Ce n'étoit pas

une chose inouïe dans la Nation Juïve, que le pouvoir de faire des miracles; Moïse & les Prophetes l'avoient reçû de Dieu. Mais qu'un homme osât dire qu'il remettoit les pechez, c'est ce qui ne s'étoit point vû avant Jesus-Christ; aussi jugerent-ils de là qu'il s'égaloit à Dieu. *Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus?* Cependant le Sauveur pour leur donner une preuve sensible qu'il pouvoit remettre les pechez du Paralytique, lui ordonna de prendre son lit, & de s'en aller.

La Paraphrase de M. le Clerc met dans la bouche de Jesus-Christ une réponse badine & ridicule, la voici. Lequel est le plus aisé, ou de dire, Soïez gueri; ou de dire, Levez-vous, emportez vôtre lit. D'ailleurs où a-t-il trouvé que la paralysie de cet homme étoit une peine de ses péchez? N'y a-t-il donc que les pécheurs qui soient sujets aux incommoditez de la vie? Les saints jouïssent-ils toûjours d'une santé parfaite? Que sait M. le Clerc si Jesus-Christ n'auroit pas pû dire du Paralytique, ce qu'il dit de l'Aveu-

gle né: *Neque hic peccavit, neque parentes ejus, ſed ut manifeſtentur opera Dei in illo?* Ce n'eſt point à cauſe de ſes péchez, ni de ceux de ſes parens, qu'il eſt né aveugle; mais afin que les œuvres de Dieu ſoient manifeſtées en lui.

Si l'Harmonie de M. le Clerc valoit la peine qu'on ſe donneroit à la lire & à la critiquer, & ſi des occupations plus utiles ne nous appelloient ailleurs, on lui feroit voir aiſément que non ſeulement il y détruit les myſteres de la Foi, que Jeſus-Chriſt & les Apôtres on prêchée; mais encore qu'il y ruïne la Morale de l'Evangile; qu'il n'entend pas le ſens du texte qu'il paraphraſe, ou plûtôt (car j'aime mieux le croire ainſi) que l'envie qu'il a d'être novateur, & de dire quelque choſe de nouveau, l'éloigne infiniment de la penſée des Evangeliſtes. Et afin qu'il ne s'imagine pas que c'eſt une accuſation vague, & avancée ſans fondement, je vais lui en donner des exemples.

Premier exemple par rapport à

la Morale. *Pour moi*, fait-il dire à Jesus-Christ, en saint Matthieu Chap. 5. *je vous défens de jurer de la maniere que vous faites tous les jours, pour de legeres causes*; c'est-à-dire qu'il permet de jurer quand la chose est de consequence. Pour moi je ne sache qu'une occasion où il nous soit permis de prendre Dieu à témoin de la vérité de nos paroles; c'est quand un Superieur legitime, tel qu'est un Juge, nous l'ordonne, & qu'il l'exige de nous. Mais voici quelque chose de bien plus surprenant. *Prenez garde de jurer par le ciel, & de croire qu'aprés vous être servi de cette formule de jurement, vous pouvez sans offenser Dieu violer la promesse que vous aurez faite.* Ce Casuiste Socinien ou Arminien, puisqu'il veut passer pour Remontrant; ce Casuiste, dis-je, croit donc qu'on ne péche point en jurant, à moins qu'on ne soit parjure; & c'est peut-être pour cela que quelques lignes auparavant, il nous avertit: *Moneo, que tout parjure est une offense de Dieu. Moneo quovis perjurio divinum numen lædi.* Et plus bas: *Ne jurez point par*

la terre , ou ne vous parjurez point aprés que vous aurez ainſi juré. Il ajoûte encore *que par aucune formule vous ne trompiez perſonne.* Ainſi tout jurement devient licite, dés qu'on ne ſe parjure point.

Second exemple dans la page 113. *Les Juifs ,* dit-il, *ſelon la Loi de Moïſe, pouvoient appeller en jugement ceux dont ils avoient reçû quelque injure; mais moi je vous ordonne , ou plûtôt je vous conſeille,* (car l'*Autor vobis ſum* de M. le Clerc ne ſignifie proprement que cela) *je vous conſeille de ne point exiger de peines pour les injures qu'on vous a faites, ſi cela ſe peut ſans que vous en ſoïez trop incommodé , ſine nimio veſtro incommodo.* Le conſeil n'eſt pas fort génant, ſi la perfection Evangelique n'a point de maximes plus ſeveres & plus relevées que celles là; je ne vois pas pourquoi le monde ſe la repréſente comme une choſe impraticable. On peut être parfait , & pourſuivre à outrance ceux qui nous ont fait quelque injure qui nous incommode; on peut, dis-je, les pourſuivre en juſtice ſans leur donner un moment de re-

lâche, jusqu'à ce qu'enfin ils nous aïent pleinement satisfait. Qu'y a-t-il là de dur & de rebutant ? faut-il qu'un homme se fasse une grande violence pour observer ce conseil ?

Le troisiéme exemple est dans la même page. Si quelque pauvre veut emprunter de l'argent, ne le lui refusez pas, quand même vous seriez en danger de le perdre avec tous les interêts. Le prêt dont parle Jesus-Christ, n'est-ce pas celui qui étoit en usage parmi les Juifs à l'égard de leurs freres, & qui le doit être parmi les Chrétiens : *Date mutuum, nihil inde sperantes.*

Dans la page 132. M. le Clerc paraphrase ainsi ces mots : *Quoadusque redderet universum debitum*, jusqu'à ce qu'il eût fait la somme entiere avec les interêts. Il a bien ces interêts à cœur, bon gré malgré il faut qu'ils viennent. Les Usuriers qui ne sont pas rares dans les païs de Commerce, lui sont fort obligez du soin qu'il prend de calmer les remords de leur conscience.

Je laisse plusieurs autres articles

de ſa Morale, qui ne ſont pas moins conſiderables, ni moins pernicieux au Chriſtianiſme. Les Gomariſtes qui depuis quelques années ſe ſont érigez en Caſuiſtes, & donnent de tems en tems au Public des Traitez entiers de cas de conſcience, ne ſeront pas fâchez qu'on abandonne à leur Critique la Morale d'un Docteur qui ſe dit Arminien.

Au reſte je veux bien qu'il ſache que je n'apprehende point ſes recriminations. Il aura beau declamer contre les Caſuiſtes des derniers ſiecles, il ſe battra contre ſon ombre, tous ſes coups ſe perdront en l'air, & ne tomberont ſur perſonne. Car je ne prends nul interêt, ni aux maximes outrées des Rigoriſtes, ni aux dangereux adouciſſemens des Caſuiſtes relâchez. Je ſouſcris avec une parfaite ſoumiſſion d'eſprit aux déciſions de l'Egliſe Catholique, & je fais une proteſtation publique de ne jamais m'en écarter. Plût-à Dieu que M. le Clerc en voulût faire autant que moi.

Je viens aux endroits du texte des Evangiles qu'il a mal expliquez, ſoit

qu'il ne les ait pas entendus, ſoit qu'à force de ſubtiliſer, il ſe ſoit perdu dans ſes conjectures. Par exemple, peut-on paraphraſer plus mal ces paroles de S. Mathieu Chap 16. *Aſſumens eum Petrus.* & de ſaint Luc Chap. 8. *Apprehendens eum Petrus.* Saint Pierre l'embraſſant tendrement; *amicè complexus.* Juſques ici on avoit crû, ou que S. Pierre tira Jeſus-Chriſt à l'écart, ou que touché de compaſſion il oſa le reprendre & lui dire: Ah Seigneur! à Dieu ne plaiſe, ce que vous dites là ne vous arrivera point. Les paroles qui ſuivent montrent clairement que l'un de ces deux ſens eſt le vrai. *Qui converſus dixit Petro.* Car ſi S. Pierre l'eût embraſſé, comment Jeſus-Chriſt ſe ſeroit-il tourné pour lui parler?

Il n'eſt pas plus exact, ce me ſemble, ſur le Verſet 30. du Chap. 9. de S. Luc : *Et dicebant exceſſum ejus quem completurus erat in Jeruſalem.* τὴν ἔξοδον αὐτοῦ *exitum ejus.* Le ſens litteral, c'eſt que Moïſe & Elie s'entretenoient avec Jeſus, de ſa mort ou de ſa ſortie du monde,

qui devoit arriver dans Jerusalem. M. le Clerc veut que cet entretien roule sur les peines terribles qu'il feroit souffrir aux habitans rebelles de cette fameuse ville. *Ii colloquebantur cum Jesu de pœnis quas sumpturus erat de Judæis contumacibus.* Qu'il consulte tant qu'il lui plaira, le Thresor d'Henry Etienne, & qu'il ramasse les expressions des anciens Grecs qui se sont servis du mot ἔξοδος pour signifier une expédition militaire ; qu'il nous donne même du Grec de sa façon, comme il a fait dans ses Notes sur Hammond ; la seule préposition ἐν Ἱερουσαλὴμ détruit sa frivole interprétation : car il faudroit dire εἰς Ἱερουσαλήμ.

Mais à propos de son Grec, d'où vient qu'il traduit *Jehova* γενεσιουργὸς, & non pas κύριος selon l'usage établi dans les Versions Grecques. Il me semble que j'entens un Marcionite ou un Valentinien, qui distingue le Demiurgus, le Dieu des Juifs, le Créateur de ce monde visible, d'avec le Dieu bon, le Dieu profond, le Dieu qui étoit dans le silence.

La Paraphraſe de M. le Clerc eſt d'une ſubtilité admirable ſur ces mots de S. Luc Chap. 11. ℣. 34. *Si*
„ *oculus tuus fuerit ſimplex*, &c. Les
„ yeux dit-il, ſont comme le flam-
„ beau de tout le corps. S'ils ſont
„ honneſtes & ſans envie, il ne pa-
„ roît nulle marque d'inhumanité
„ ni d'envie dans le reſte du corps.
Je ne ſai ce qu'il veut dire, mais je crois que le ſens de ces paroles eſt bien plus net & plus ſimple: Les yeux ſont le flambeau de vôtre corps; s'ils ſont purs & ſans tache, tout le corps en eſt éclairé: c'eſt-à-dire qu'on voit mieux le chemin où l'on marche, & qu'on évite plus aiſément les mauvais pas.

A la page 277. S. Luc. Chap. 11. ℣. 44. *Væ vobis quia eſtis ut monumenta quæ non apparent, & homines ambulantes ſupra neſciunt.* Certainement le ſens naturel de ce Verſet eſt celui-ci: Malheur à vous, parce que vous reſſemblez à des ſepulcres qui ne paroiſſent point, & que les hommes qui marchent deſſus, ne connoiſſent pas: c'eſt-à-dire, qu'ils ne voient pas les ordures qui

ſont ſous leurs pieds dans ces tombeaux. De même qu'en voiant le dehors hypocrite des Phariſiens, on ne voit pas les vices qu'ils cachent au fond de leur cœur. Mais chez M. le Clerc, cela ſignifie que ceux qui marchent ſur ces tombeaux contractent des ſouillûres légales ſans le ſavoir. Je prie. M. le Clerc de nous dire ce que peut ſignifier la eomparaiſon que fait ici Jeſus-Chriſt des Phariſiens avec des ſepulcres couverts de terre & ſur leſquels on marche ſans les appercevoir. Eſt-ce à dire que ceux qui marchent ſur le ventre des Phariſiens, ou bien qui les fréquentent, contractent des ſouillûres ſans le ſavoir? C'eſt là le ſens de ſon interprétation, ou la comparaiſon dont s'eſt ſervi Jeſus-Chriſt, eſt tres-vitieuſe: car le ſecond membre n'aura nul rapport au premier.

Quod in aure auditis, en ſaint Matthieu Chap. 10. ℣. 27. eſt une façon de parler pour dire, Ce que je vous confie en particulier; & non pas, comme a paraphraſé nôtre Docteur, Ce que je vous dis en approchant

ma bouche de vos oreilles : *Et quod ore auribus vestris admoto vobis dico.*

Dans la page 209. il nous apprend une chose curieuse, savoir, que les Apôtres s'imaginerent que Jesus-Christ les avertit de se donner de garde du levain des Pharisiens & des Sadducéens. Pourquoi ; Parce que les boulangers attachez à l'une ou à l'autre de ces deux Sectes, faisoient le pain avec de fort mauvais levain. *Atque inter se dicebant Jesum sibi rem obscuriùs exprobrare, monereque ut caverent sibi à pistoribus qui alterutri illi sectæ faverent, quòd malo fermento uterentur.* Grotius que M. le Clerc a suivi en tant d'autres rencontres, donne une pensée bien plus raisonnable aux Apôtres. Ils crûrent, dit „ cet Auteur, qu'on leur disoit de „ ne point acheter de pain chez les „ Pharisiens & chez les Sadducéens, „ de peur qu'ils ne se souillassent en „ le mangeant ; *planè quasi is panis „ ipsos esset inquinaturus.* De plus ils „ apprehendoient d'en manquer, „ ajoûte le même Auteur, supposé „ qu'ils n'eussent pas la liberté d'en

„ prendre chez les Pharisiens ou les
„ Sadducéens.

Dans la même page il donne un sens tout charnel & tout grossier à ces paroles: *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam; qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.* Sachez, dit-“ il, que celui qui me renoncera“ pour conserver sa vie, perdra“ cette même vie; & que ceux au“ contraire qui s'exposeront hardi-„ ment au danger de la perdre pour“ l'amour de moi, échapperont sou-“ vent, *sæpè evasuros.* Cette vie qu'on perd, dont parle Jesus-Christ, est la vie temporelle; & quand on l'a perduë pour lui, celle qu'on trouvé n'est-ce pas la vie éternelle? C'est dans cette vûë qu'il animoit ses Disciples, & qu'il les disposoit à souffrir tout, plûtôt que d'abandonner leur Maître & de renoncer à sa doctrine.

Page 220. *Propter incredulitatem vestram.* Cela signifie, dit M. le Clerc, que les parens du malade avoient un peu douté de la puissance de Dieu. Quelle vision! Ils

ne doutoient pas de la puissance de Dieu ; mais ils doutoient que les Disciples de Jesus-Christ eussent le pouvoir de chasser le demon immonde dont il est parlé en cet endroit là.

Page 166. *Fides tua te salvam fecit.* Vôtre foi vous a sauvée. Nous avions crû jusqu'à present que cette femme, qui depuis douze ans étoit incommodée d'une perte de sang, merita par la foi vive qu'elle avoit en Jesus-Christ que ce divin Medecin la guerît ; mais nous étions bien éloignez du véritable sens. Ce n'est, dit M. le Clerc, que la grande opinion qu'elle avoit eûë de la puissance & de la liberalité de Dieu *Testatusque est (Iesus) ob magnam opinionem quam de divina potentia & beneficentia conceperat, curatam fuisse.* Pourvû que vous pensiez bien de la puissance & de la bonté de Dieu, dit Jesus-Christ selon la Paraphrase, au Chef de la Synagogue, vôtre fille sera saine, *incolumem fore.* Je ne veux pas ici critiquer cet *incolumem fore*, qui ne peut s'adapter qu'à un malade qui revient

vient en ſanté, & non pas à un mort qui reſſuſcite. Cela regarde le Latin de M. le Clerc dont nous parlerons bien-tôt. Ce que je trouve à redire, c'eſt qu'il fait conſiſter la foi que demandoit Jeſus-Chriſt dans les perſonnes qu'il gueriſſoit miraculeuſement; il la fait conſiſter, dis-je, dans une forte perſuaſion que Dieu eſt tout-puiſſant, & qu'il eſt plein de bonté pour les hommes. Si cela étoit, quel beſoin avoit-on de recourir à Jeſus-Chriſt? Les Juifs ne pouvoient-ils pas l'avoir cette perſuaſion, & la témoigner à Dieu en particulier ſans s'adreſſer à Jeſus-Chriſt?

Page 193. Quel eſt ſon deſſein quand il ajoûte à ces paroles du Sauveur en ſaint Jean Chap. 6. *Hæc eſt voluntas ejus qui miſit me Patris, ut omne quod dedit mihi non perdam ex eo?* Pourquoi ajoûte-t-il, *Ut quemcumque mihi tradit (ſibi antea credentem)* qui croïoit auparavant en lui? Dans la page 28. il dit quelque choſe de ſemblable; car voici comme il paraphraſe ces mots: *Ecce hic poſitus eſt in ruinam & reſurrectionem*

multorum in Israël. Cet enfant amenera plusieurs Juifs à une plus sain-
„ te vie tandis que les autres l'aïant
„ vainement écouté deviendront
„ plus méchans : car plusieurs croi-
„ ront en lui; plusieurs s'opposeront
„ à lui avec violence. De là on pour-
„ ra connoître (*qui sont ceux qui*
„ *avoient servi Dieu auparavant d'un*
„ *culte sincere & sans fard*) & qui
„ sont ceux qui n'avoient eu qu'une
„ piété simulée : car ceux-ci rejet-
„ teront vôtre fils; & les autres le
„ recevront volontiers. Ce discours de M. le Clerc fait entendre que la vocation à la Foy supposoit en ceux à qui elle étoit donnée, le mérite d'une bonne vie. Et comment l'accorder cette pensée avec ce que dit Jesus-Christ lui même : *Non veni vocare justos, sed peccatores?*

Page 256. sur ces paroles des Apôtres en S. Jean Chap. 9. ℣. 2. *Rabbi, quis peccavit, hic aut parentes ejus ut cœcus nasceretur?* Il demanderent, dit M. le Clerc, si l'aveuglement de cet homme étoit la peine des pechez que son esprit avoit commis auparavant durant sa vie anterieure, ou

ſi c'étoit la peine des pechez de quelqu'un des parens. *Quæſiverunt à Magiſtro, quare immiſſa eßet homini cæcitas; an eſſet hæc pœna delictorum ab ejus mente in antecedente vita admiſſorum; an verò peccati cujuſpiam parentum?* Pourquoi déterminer ainſi le ſens des paroles des Apôtres, & vouloir qu'ils aient été dans l'erreur de Pythagore & de Platon qui croioient la Metempſychoſe, & que les ames étoient, avant que d'être unies à un tel corps en particulier; que celles qui avoient peché dans leur état anterieur portoient la peine de leur peché en un autre. Erreur que les Phariſiens, dit-on, avoient adoptée, & que M. le Clerc n'a point eu de honte avec ſes Interpretes Proteſtans d'attribuer dans ſes Notes ſur Hammond, non ſeulement aux Apôtres, mais encore à l'Auteur du Livre de la Sageſſe. Pourquoi, dis-je, déterminer ainſi le ſens de ces paroles, puiſqu'elles en ſouffrent un autre qui eſt plus naturel & plus juſte, & qui répond à cette maniere de parler qui eſt ſi fort en uſage: Qu'a-t-il fait pour

naître aveugle, pour naître miserable? C'est l'interpretation de S. Jean Chrysostome, & des plus savans Docteurs de l'Eglise. Ce que dit M. le Clerc est une affectation de doctrine dont il pouvoit se passer. En effet si les Apôtres eussent été dans une erreur si grossiere, est-il probable que Jesus-Christ ne les eût point détrompez? Et c'est ce qu'il ne fit pas, il répondit seulement que ce n'étoit point à cause de ses pechez, ni de ceux de ses parens, qu'il étoit né aveugle. Il est assurément plus vrai-semblable que les Apôtres ne pensoient pas à cette Philosophie-là; & si S. Cyrille a crû qu'ils y pensoient, on peut dire qu'il s'est trompé. Parce que, comme dit Theophylacte, il n'est pas croyable que des gens ignorans, tels qu'étoient les disciples du Sauveur, fussent dans un systéme aussi bizarre & aussi contraire à la doctrine de leur Maître qu'est celuy-là.

M. le Clerc a-t-il fait réfléxion à ce qu'il dit dans la page 107. que les Pharisiens sont des gens brouïllons & séditieux, qui font des procés sur tout, & que c'est par là qu'ils se font

eſtimer du peuple, & qu'on les croit très-agréables à Dieu ? *Quemadmodum faciunt Phariſæi, litigioſum & ſeditioſum hominum genus, qui ideo à plebe ſuſpiciuntur, & acceptiſsimi Deo eſſe judicantur.* C'eſt bien là le moyen de ſe faire aimer du peuple, & de s'acquerir la réputation de Saint, *Libentiſsimè de rebus quibuſvis litigare.....*

Dans la page 106. il interprete les paroles de Jeſus-Chriſt en ſaint Matthieu Chap. 5. ℣. 5. d'une maniere qui n'eſt guéres conforme à la doctrine Evangelique & aux promeſſes du Fils de Dieu. *Beati mites, quoniam ipſi poſsidebunt terram.* On doit croire, dit M. le Clerc, que les hommes doux ſeront heureux, " parce qu'ils gagneront par leur " douceur les bonnes graces des " gens puiſſans ; qu'on ne les con- " traindra point de quitter leur païs, " comme ont fait ceux qui ſont " d'un naturel farouche, & qui " ne peuvent ſupporter le joug de " la domination. *Quæ hæc gloſſa !* " dit Calovius dans dans ſes obſervations ſur S. Matthieu, *per* τὴν γῆν *firmas & conſtantes amicitias intellige-*

re? Ubi uspiam in sacris litteris hæc vox isto significatu occurrit? De terra nova quam justitia incolit, 2. *Pet. Cap.* 3. ℣. 17. *de verax* κληρονομίᾳ *nobis in conditu mundi parata hæc accipienda*. Quelle glose? entendre par le mot de *terre* des amitiez fermes & constantes. En quel endroit de l'Ecriture le trouve-t-on avec cette signification? Il s'agit là de la nouvelle terre que la justice habite, dont parle S. Pierre dans sa seconde Epistre: il s'agit de l'héritage que le Seigneur nous a préparé dés le commencement du monde. Ce que cet Auteur dit contre Grotius, ne le pouvons-nous pas dire contre M. le Clerc? Quelle glose, bon Dieu! *Les hommes doux seront heureux sur la terre, parce qu'ils gagneront par leur douceur les bonnes graces des gens puissans, qu'on ne les persécutera point, & qu'on ne les exilera jamais de leur païs*. Quel raport cela peut-il avoir avec ce que dit Jesus-Christ dans ce Chapitre, où il ne parle presque d'autre chose que de pauvreté, de pleurs, de miseres, de persécutions, ausquelles ses dis-

ciples seront exposez ? il tâche de les consoler en élevant leurs esprits & leurs cœurs au ciel, & leur faisant envisager les biens éternels dont il récompensera leurs travaux.

M. le Clerc a fait une nouvelle découverte, dont il est bon que les Savans soient instruits ; elle est dans la page 108. de son Harmonie. Les Interpretes de l'Ecriture avoient cru jusqu'à maintenant que Jesus-Christ, en comparant les Apôtres au sel de terre * faisoit allusion au sel dont nous usons communément pour préparer les viandes ; & que le mot de *terre* est pris là figurément pour les hommes. Avoient-ils raison ? Point du tout. C'est le sel des cendres qu'on répand dans les campagnes pour les rendre fertiles. O vous qui que vous soïez, « qui embrassez ma doctrine, dit « Jesus-Christ dans la Paraphra- « se, vous étes semblables à des « cendres salées, par le moïen « desquelles on rend les champs fe- « conds. Si en les lavant on leur ôte « leur salure, rien au monde ne peut «

* Matth. Chap. 5. ℣. 13.

„ la leur rendre ; ainsi elle ne peu-
„ vent être d'aucun usage pour la
„ fertilité des champs ; on les jette
„ dans les grands chemins, afin qu'el-
„ les y soient foulées aux pieds des
„ passans. *Vos estis, ô quicumque meam doctrinam amplectimini, veluti salsi cineres, quibus agri fœcundantur, & quibus si dematur ablutione quidquid habent salinum, nullâ re salsugo restitui potest; ideoque nulli amplius usui esse possunt ad fœcundandos agros, sed in viam publicam omnibus calcandi abjiciuntur.* Il faut avouër que dans la Palestine on brûloit bien du bois, puisqu'on se servoit de cendres pour fumer les terres, car apparemment l'Auteur ne parle point de ces cendres qui sont répanduës sur la terre quand on a brûlé la paille qui reste aprés la moisson. Il seroit trop difficile de les transporter & de les jetter dans les grands chemins. Mais quoi qu'il en soit de la stercoration qui se faisoit avec des cendres, dont parle Virgile dans le 1. Livre des Georgiques :

Ne saturare fimo pingui pudeat sola, neve

Effœtos cinerem immundum jactare
per agros ;

la découverte de M. le Clerc eſt une pure viſion, dont la réfutation eſt dans le texte, même : *Quòd ſi ſal evanuerit, in quo ſalietur ?* Que ſi le ſel perd ſa ſaveur, avec quoi le ſalera-t-on ? De plus, *mittatur foras* ne ſignifie point être jetté dans les grands chemins, mais eſtre jetté hors de la maiſon dans la ruë.

En voilà aſſez pour ce qui regarde ſes fauſſes interpretations, il faudroit preſque tranſcrire tout ſon Livre, ſi l'on en vouloit faire le détail. Le Lecteur verra bien, même par ce dernier Paſſage de ſon Harmonie, que je ſuis trop indulgent & que je l'épargne beaucoup ; que je devois relever ces mots : *Vos eſtis, ô quicumque meam doctrinam amplectimini*, &c. Car il ſemble donner par-là generalement à tous les fideles le droit de prêcher & d'annoncer l'Evangile, en leur appliquant des paroles que Jeſus-Chriſt n'adreſſoit qu'aux Apôtres, & en leurs perſonnes à tous ceux qui auroient une legitime miſſion pour

le faire. Je n'ai pas voulu lui disputer ici le droit chimerique que tous les Protestans s'attribuënt, & que le Christianisme ne leur accorde point.

Parlons à présent de son style & de la délicatesse de son Latin. Il est si persuadé de son mérite en ce genre-là, qu'il défie quiconque d'y trouver rien à redire, si ce n'est peut-être quelques legeres fautes qui luy seront échapées par hazard, ou qui se seront glissées dans son Ouvrage par la négligence de son Imprimeur. Il a fait, dit-il, un nouvel *Errata*, qu'il aura soin de m'envoyer, si je le souhaite; il me fera plaisir, je corrigerai exactement sur mon Exemplaire tous les endroits qu'il aura marquez. Mais comme je crains qu'il n'ait le defaut de ces peres qui sont idolâtres de leurs enfans, & qui trouvent beaux tous leurs traits, je lui dirai franchement ce que je pense de sa latinité.

Je remarque d'abord que M. le Clerc n'a nul goût pour les belles lettres, (il me pardonnera cette expression.) On diroit qu'il n'a lû les Auteurs que pour en choisir les ter-

mes & les façons de parler les plus extraordinaires, lesquelles jointes à des phrases basses & rampantes font un langage burlesque qui fait rire les connoisseurs. Par exemple, il ne dit guéres *contaminare*, ce mot est trop commun, il lui en faut de plus rares : *Attaminare*, qui n'est dans aucun bon Auteur, si ce n'est peut-être dans quelque vieux Grammairien, a des atraits pour lui qui le charment, puisqu'il le repete souvent. *Adcredere*, & d'autres semblables verbes composez sont les plus beaux ornemens de son discours. L'envie qu'il a de les mettre en œuvre lui fait dire les plus jolies choses du monde. Par exemple, Jesus-Christ nous ordonne en S. Matthieu Chap. 5. ℣. 24. de nous reconcilier avec nos freres; mais M. le Clerc par la force admirable de son Latin, nous fait entendre que le précepte du Sauveur est de nous manger les uns les autres. *Cùm quis vobis litem jure intendit, si sapitis, quàm primùm cum eo depascimini:* Lorsque quelqu'un vous intente un juste procés, si vous étes sages mangez vous au plûtôt : soïez

dévorez avec lui. Je ne vois pas quel autre sens peut avoir ce *depascimini cum eo*, ce n'est pas manger avec lui, l'expression seroit barbare; il vouloit dire, *Depaciscimini cum eo*: Accommodez-vous ensemble; convenez avez lui de ce que vous devez lui ceder. C'est une faute d'impression, dira-t-il, l'Auteur n'y a aucune part; c'est aux Huguetans à qui il faut s'en prendre & au Correcteur de leur Imprimerie. J'en suis content, ils seront encore responsables de celle-cy: [a] *Quæ deceret non fucatum Israëlitam, hoc est unius veri Dei ex animo cultorem, nec ulla fraude inquinatus*, au lieu de *inquinatum*. Le solecisme saute aux yeux, aussi-bien que le précédent, ils méritoient sans doute d'être mis dans l'*Errata*. En voici encore d'autres qu'il ne devoit pas laisser passer: [b] *Ut quisquis me beneficio affecerit, non tam mihi quàm Deum ipsum, qui me misit, existimabitur benefecisse*, pour *Deo ipsi*. [c] *Quærebant testes qui possent dicere testimonium contra Jesu*, pour *Jesum*. [d] *Timebant enim ne plebs à quo Jesus*

[a] *Page* 52. [b] *Page* 226. [c] *Page* 450. [d] *Page* 405.

habebatur propheta, au lieu de *à qua.* En voilà beaucoup & des mieux marquez. N'y auroit-il pas un peu de négligence, ou de précipitation du côté de l'Auteur ? car de rejetter tout le mal ſur les Huguetans, il n'y a pas d'apparence ; de dire auſſi que M. le Clerc ſoit tombé par ignorance dans des fautes ſi groſſieres; A Dieu ne plaiſe. Je crois pour moi qu'il n'y penſoit pas, & qu'il étoit à demi endormi lorſqu'il compoſoit, ou qu'il revoyoit ces endroits-là.

Revenons à ſon ſtyle, & à l'affectation puerile qu'il a de ſe diſtinguer par ſes beaux mots. ᶜ Un autre diſciple vint trouver Jeſus, dit M. le Clerc, & lui demanda la permiſſion d'aller chez ſon pere, *ad patrem ſenem capularem*, tout courbé & caſſé de vieilleſſe, qui n'en pouvoit plus. Cela ſent bien ſon jeune homme, qui a fait des remarques ſur Plaute, qu'il veut faire entrer dans ſon diſcours à quelque prix que ce ſoit. Ce qu'il fait dire à Jeſus-Chriſt eſt d'un goût exquis, car le tour eſt de Virgi-

ᶜ *Page 359.*

le [a] : *Verum nisi mens vobis læva fuisset, non difficile fuit intelligere capienda verba mea spirituali sensu.* Cette expression du Poëte jointe avec une latinité triviale a quelque chose de bien choquant. Les gens qui se piquent de bien écrire pourront-ils souffrir ce jargon [b] ? *Segesque ea exaucta & adulta magnam tritici copiam tulit.* [c] *Tametsi hanc similitudinem ita extuli, ut paulò obscurior videatur.* Le Lecteur peu instruit du style de M. le Clerc aura de la peine à deviner ce qu'il veut dire. Il s'imaginera peut-être que ces mots *ita extuli similitudinem*, signifient, Je me suis servi de termes si relevez lorsque j'ai fait cette comparaison ; j'ai tellement relevé cette similitude, &c. Et il se trompera, car le verbe *extuli* ne signifie là qu'exprimer. M. le Clerc a crû que ce préterit seroit d'un grand agrément, parce qu'on dit fort bien en Latin *efferre aliquid*, divulguer quelque chose, la publier, la produire au dehors : *foras secretum efferre*, publier un secret. Cela fait voir qu'il est très-délicat dans le

[a] *Page 196,* [b] *Page 148.* [c] *Page 151.*

choix des mots, & qu'il les prend justement dans leur véritable sens.

A propos de ses expressions obscures, en voici une où il seroit aisé de se méprendre. *Quibus verbis, obscuriùs significabat, legum cæremonialium, quas minimè æternas voluerat esse Deus, rationem ampliùs habendam non esse, neque* [d] *flocci facienda hominum instituta, quæ aut nihil ad virtutem facerent, aut etiam cum ea pugnarenti.* Il faut bien prendre garde à ces mots *neque flocci facienda hominum instituta.* Le plus habile Grammairien y perdroit son latin, car c'est ainsi qu'il les expliqueroit, & qu'il ne faut point mépriser les Constitutions humaines, qui ne font rien à la vertu, ou même qui lui sont contraires. La pensée seroit impie. C'est pourquoi *neque flocci facienda* est la même chose que *& ne flocci quidem esse facienda.* M. le Clerc avoit besoin d'un interprete qui lui fût aussi favorable que moi. Franchement il a tort de dire que je ne sai pas le Latin: il en faut savoir beaucoup pour entendre ses Livres.

[d] *Page* 201.

Continuons nos Commentaires ; ils ne ſeront pas inutiles aux lecteurs de l'Harmonie. Voici un endroit qui n'eſt pas clair & qui fait une eſpece de contreſens. [a] *Quicumque me amabit, præceptiſque adeo meis parebit, ei vice versâ, cùm Pater meus, tum ego omnia amoris argumenta præbebimus.* Quiconque m'aimera & gardera mes préceptes, mon Pere & moi tout au contraire, au rebours *vice versâ*, nous lui donnerons toutes les marques d'amour. Un homme qui s'attacheroit ſcrupuleuſement aux paroles & qui ne chercheroit que le ſens-literal, traduiroit ainſi le *vice versâ* de M. le Clerc. Pour moi qui ai la clef de ſon Dictionaire, j'explique *vice versâ* de même que *viciſsim*, mon Pere & moi reciproquement, &c. Je me ſai bon gré de cette découverte, elle eſt ſans exemple ; & ſi l'Auteur eſt équitable, il m'en aura obligation. Celui-ci m'embarraſſe un peu, [b] *At judex ſurdam aurem præbuit.* Il paroiſt d'abord que c'eſt un franc galimatias. Il preſta l'oreille pour ne

[a] *Page* 423. [b] *Page* 318.

point entendre. Cependant aprés y avoir bien pensé, j'ai trouvé le moyen de le disculper ; c'est que le juge étoit sourd, & qu'il prestoit l'oreille, non pour entendre, car il ne le pouvoit pas ; mais pour faire semblant qu'il entendoit. Il faut encore interpréter benignement le passage suivant. [b] *Dixitque omnibus se esse defunctum*, parce que les morts ne parlent point ; je l'explique donc ainsi : Jesus-Christ un moment avant que d'expirer, dit qu'il étoit mort, qu'il étoit passé. M. le Clerc donnera lui-même du jour à cette expression, elle est terriblement obscure, [b] *Absque hoc enim fuißet, filium defectui vini supplere non postulasset.* Je retrancherois ce *fuißet*, il ne fait là qu'embarrasser, & je changerois *absque hoc enim*, de peur que le Pere Martiané n'en profitât, & qu'il ne me reprochât que ma latinité est pire que celle du Breviaire. Je me donnerois bien de garde de laisser dans mon Ouvrage, [c] *Ex nullâ aliâ hoc oritur ratione, nisi quia, &c.* & je mettrois à la place *non aliâ ex causâ*

[a] *Page 453.* [b] *Page 520.* [c] *Page 253.*

hoc oritur : car il ne manqueroit pas de dire que le dernier des valets Allemans parleroit plus purement. * *Quod de se tralatitio dixerat David* seroit bientôt effacé ; on y donneroit un mauvais sens, savoir celui-ci : *Ce que David disoit de lui-même, lui (dis-je) qui n'étoit qu'un homme ordinaire ou quelque chose de pis.* Je ne dirois pas non plus *tralatitiè*, le mot est équivoque, j'employerois sans façon l'adverbe *translatè* figurément. Dans la page 321. lorsque les Juifs prirent des pierres pour lapider Jesus-Christ, & qu'ils lui dirent, *Non de bono opere lapidamus te*, je sacrifierois le tour ironique de la Paraphrase : *Judæi verò, nulli inquiunt beneficio tuo hanc gratiam referimus* : Nous ne vous faisons pas cette grace pour aucun bienfait que nous ayons reçû de vous. Le Sarcasme est violent, les Juifs n'étoient pas en humeur de rire ni de railler le Sauveur. Il n'y a presque point de page dans l'Harmonie où je ne passasse l'éponge sans remission. Je tâcherois de rendre mon style uniforme, &

* *Page 468.*

j'en ôterois tout ce qu'il y a de trop brillant & de trop recherché. Par exemple cela eſt-il ſupportable ? [a] *Humana carne veſci, contrarium eſt non modò legi Judaicæ, ſed etiam humaniorum omnium gentium inſtitutis* : Se nourrir de chair humaine, c'eſt une choſe contraire non ſeulement à la loy Judaïque, mais encore aux coûtumes des nations les plus polies. Ces mots *les plus polies* ne diſent pas aſſez, puiſque la pluſpart des peuples barbares ont horreur de cette brutalité. [b] *Niſi exitium maturâ reſipiſcentiâ à ſe averruncent.* Otez-moi cet *averruncent*, & vos *ſynedri* [c], cela eſt trop affecté. *Populi concurſum creare*, n'eſt pas latin. *Ab officiis ſuis ſuperſedere* eſt contre l'analogie de la Langue, il faut dire *ſuperſedere officiis ſuis*. Les mots choiſis de M. le Clerc me font ſouvenir de deux expreſſions rares que j'ay remarquées en paſſant dans ſes Queſtions Hieronymiques, elles ſont d'une beauté qui ſurprendra les Savans. Dés la ſeconde page je fus arreſté par ces mots, *tranſlatio ſeptuaginta viralis* :

[a] *Page* 196. [b] *Page* 291. [c] *Page* 297.

la verſion des ſeptuagintavirs. Oh, dis-je, cela eſt hardi, je ſuis bien ſûr que les Auteurs du ſiecle d'Auguſte n'ont jamais joint ces deux termes enſemble, & que M. le Clerc ne pourroit ſoûtenir l'union qu'il en a faite que par une Cacozelie des plus vitieuſes. La ſeconde expreſſion eſt dans la page 48. *Præterea videbam hac ratione ſacrarum literarum cognitionis augmentum planè ſufflaminari*, Enraïer l'accroiſſement de la connoiſſance des ſaintes lettres. Quoi ! parce qu'un Ancien au raport de Seneque aura dit d'un Orateur qui ſe précipitoit en parlant, qu'il falloit l'enraïer : *hic ſufflaminandus eſt*; il ſera permis à M. le Clerc d'enraïer ainſi la connoiſſance des Ecritures ? quel eſt l'homme dans le Païs Latin qui ne riroit d'une ſemblable métaphore ?

Mais tout cela ne regarde que ſon ſtyle & quelques manieres de s'exprimer peu correctes. Il s'attend à toute autre choſe. Je n'ai rien fait, & j'ai perdu mon tems ſi je ne lui montre dans ſon Harmonie des fautes groſſieres de Grammaire,

c'eſt-à dire, des ſolecîſmes & des barbariſmes que l'on ne pardonneroit pas à un petit écolier. Voïons ſi nous ſerons aſſés heureux pour en trouver, que M. le Clerc ne puiſſe point mettre ſur le compte des Huguetans, & parcourons encore une fois la Paraphraſe. Dans la page 25. l. 3. je lis : *Cùm ex eo orturus eſſet rex.* pour *oriturus*; j'aimerois autant dire, *naturùs*, & *morturus*. Pour ce coup l'impreſſion ne l'excuſera pas, car je trouve encore dans la page 208. *Procellam exorturam eo die judicatis.* Et dans la page 387. *Audietis rumores de bello exorturo.* Si c'eſt là encore une faute de Copiſte ou d'Imprimeur, je deſeſpere de pouvoir convaincre M. le Clerc. Je ne laiſſerai pourtant pas de faire quelque impreſſion ſur l'eſprit des Savans : car eſt-il probable que les Imprimeurs tombent ſi ſouvent dans la même faute ? Ainſi ne nous décourageons point, avançons dans l'Harmonie, je ſerois ravi qu'il donnât, comme on dit dans les Colleges de l'Univerſité ; qu'il donnât, dis-je, quelque part dans le déponent. Le Pere

Martiane triompheroit, il ne seroit pas mal vangé de l'injustice que nôtre Auteur lui a faite. Je pense en effet qu'il y donne, c'est à la page 107. *Qui libentissimè de rebus quibusvis litigantur*, pour *litigant*, Qui font volontiers des procés sur tout. Ce déponent lui plaît, car il le repete à la page 113. *Satius est eam, & aliquanto ampliùs amittere, ut pacem redimatis, quàm litigari.* Il aura pris ce Latin-là de la Loi Salique, ou de quelque Constitution des Empereurs. *Litigor pro litigo*, dit Vossius dans le Liv. IV. des façons de parler barbares, page 708. *Utitur Lex Salica, item Ludovicus Imperator. Cap.* 11. C'est dans les Auteurs de ce caractere qu'il s'est formé, quand il dit *Manna, mannæ* & *mannam.* Tous les autres le font neutre & indeclinable. Robert Etienne aprés Antoine de Lebrixa regarde comme temeraires ceux qui le déclinent ainsi. Il est sûr qu'il est de genre neutre, disent-ils, & je crois qu'ils ont raison, sur tout quand il s'agit de la manne que les Hebreux mangerent dans le Desert.

Pour ce qui eſt de la manne dont les Apoticaires ſe ſervent dans leurs remedes, cela eſt un peu plus douteux. Que dirons-nous donc de cette phraſe de M. le Clerc : [a] *Nam cùm majores veſtri, qui mannam in deſerto Arabiæ comederunt ?* Nous dirons qu'il n'y a que ceux qui ont l'art de confondre les genres des noms latins qui ayent droit d'en uſer; il leur eſt permis de dire *Biblia*, *Bibliæ*, la Bible [b]. Encore ſi nôtre Grammairien en demeuroit-là, on prendroit patience ; mais qu'il leur donne quelquefois un nombre pluriel qu'ils n'ont pas, c'eſt ce que je ne puis ſouffrir. Il remarque dans Euſebe que cet Auteur fait mention de deux famines, *duarum famium*, au lieu de *geminæ famis*. C'eſt dommage qu'il n'ait dit auſſi *Sites*, *ſitium*, le contraſte ſeroit beau. C'eſt apparemment à l'imitation de la Vulgate qu'il dit *fames* au plurier : *Et erunt peſtilentiæ & fames*, &c. Matth. 24. mais pour *famium* & *famibus*, cela eſt inouï.

[a] *Page 166.* [b] *M. le Clerc ſur Hammond. Apoc. page 465.*

Je commence à me laſſer, il faut pourtant lui donner encore trois ou quatre exemples de ſes barbariſmes, cela pourra faire un bon effet. Le premier eſt à la page 326. *Jeſus verò repetiit; quiſquis repudiatâ uxore aliam duceret, eum committere adulterium.* N'allons pas plus loin : *quiſquis duceret, eum committere*, &c. ces deux temps-là ne s'accordent pas, j'aurois dit *eum commiſſurum* ; parce que cet état d'adultere n'eſt pas préſent, diſent les Grammairiens, mais il eſt futur, c'eſt-à-dire, qu'il n'arrive qu'aprés le ſecond mariage. Il n'en eſt pas de même de cette façon de parler. Je dis que celui qui ſe juſtifieroit ſeroit innocent ; alors je me ſervirois du préſent de l'infinitif: *Qui ſe purgaret, eſſe innocentem*, parce que l'état d'innocence eſt avant la juſtification, & l'on ne ſe juſtifie que parce qu'on eſt innocent.

Le ſecond eſt à la page 150. *Quibus ejus memoria planè deletur, ne eam expenſam veram judicarent, & ſalutem tandem conſequerentur.* Il faut dire :

Ne

Ne veram judicent, & ſalutem conſequantur. Le troiſiéme eſt à la page 53. *Quarum ſingulæ continebant duos metretas, aut coros.* On dit dans le quartier de l'Univerſité que c'eſt un ſolecîſme, & des plus gros que l'on faſſe. J'ai voulu défendre M. le Clerc en rapportant *duos* à *coros*, qu'il avoit préſens à l'eſprit. On s'eſt mocqué de moi, & l'on m'a jargonné je ne ſai combien de choſes ſur le nom *metretas*, auquel le mot *duos* eſt joint immediatement, & ſur la disjonction *aut*, ſi bien que j'ai été contraint de ceder, du moins en partie; afin que M. le Clerc ne ſe plaignit point de ma ſévérité, je n'ai mis cette expreſſion qu'au nombre des barbariſmes. Le quatriéme eſt à la page 110. *Verùm ſcitote, non ejuſmodi tantum graviora delicta, in altera vita Deo pœnas datura*, &c. M. le Clerc n'entend pas la force de ces mots, *Pœnas dare.* Ce ne ſont pas les pechez, *quæ dant Deo pœnas*, mais les pecheurs: *Rei dant ſcelerum pœnas.* Enfin il paraphraſe: *Zelus domus tuæ comedit me. Studium ædis tuæ me obredit*, L'affection que j'ai pour

vôtre maiſon me ronge. Ne met-il point de difference entre l'affection en general & le zele? Si cela eſt, il eſt le ſeul homme au monde qui ne les diſtingue pas. Et depuis quand *comedere* & *obrodere* ſont-ils ſynonymes? L'un ſignifie une action vive & précipitée ; & l'autre une action lente & inſenſible. D'ailleurs il devoit dire *obroſit*, puiſqu'il faiſoit ſa Paraphraſe ſur le Grec : car il y a dans le texte, *κατέφαγε*, & dans l'Hebreu, אכלתני.

Je craindrois de le chagriner, ſi je faiſois un plus long détail de ſes fautes; ce que j'en ai rapporté ſuffit pour lui montrer qu'il devoit être plus modeſte, & ne pas reprocher temerairement à des gens qu'il ne connoît pas & qu'il n'a jamais vûs, qu'ils ne ſavent ni Hebreu, ni Grec ni Latin, ſur tout lorſqu'ils ne lui ont donné nulle occaſion de parler ainſi. Au reſte je lui paſſerois volontiers & la bigarrûre groteſque de ſon ſtile, & ſes fautes de Grammaire, s'il vouloit rentrer dans lui-même, & reconnoître de bonne foi que Jeſus-Chriſt eſt véritable-

ment Dieu. Je lui conſeille de refondre ſa Paraphraſe & de la rendre Chrétienne. Il doit cela à l'édification du Public, & à ſa propre réputation.

FIN.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0466